



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 décembre 2023 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres sur 23, soit 52 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY, Patrick DE CAROLIS représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Antoine DE LA ROCHE AYMON représenté par Bernard ARSAC

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Aline CIANFARANI, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Emmanuel LESCOT, Eva CARDINI, François JOURDAN

Assistaient à la séance : Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, Olivier BRIAND, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI



DÉLIBÉRATION N°CS-2023-107

Objet : approbation du rapport d'activité du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue 2020/2021 et 2022

Le Comité Syndical,

- Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu la délibération n°01 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, et notamment l'article 6.2

➤ Considérant

- Que l'activité du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue fait l'objet d'un rapport d'activité annuel,
- Que ce rapport a pour objet l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte et le suivi de l'évolution du territoire, permettant de s'assurer de la cohérence des actions mises en œuvre et les moyens consacrés,
- Que ce rapport permet à tous les partenaires du SMG-PNRC de disposer des informations relatives aux actions réalisées dans le cadre de la Charte en vigueur,
- Que ce rapport sert également de justificatif à l'appui de l'obtention de dotations ou de subventions,
- Que les rapports d'activité des années 2020 et 2021 n'ont pas été délibérés,
- Que l'activité des années 2020 et 2021 est exceptionnellement dans un même document au regard de la crise sanitaire,
- Qu'un rapport d'activité 2022 a été établi,
- Qu'il revient à l'assemblée délibérante d'examiner ces rapports,

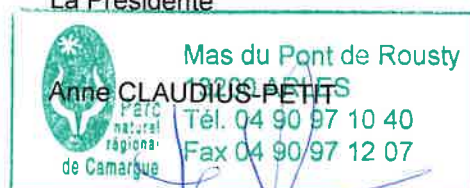
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'approuver les rapports d'activité 2020/2021 et 2022
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

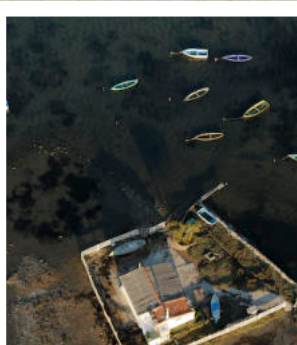
La Présidente



Parc naturel régional

de

Camargue



Rapport
d'activité
2022



REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_107

Sommaire

Sommaire	2
le mot de la Présidente	3
Suivi de la mise en œuvre de la charte, Tableau de bord	4
Organisation	8
Budget	10
Activité	12
Eau	16
Espaces naturels	18
Milieux marins	30
Natura 2000	34
Tourisme durable	42
Agriculture durable	44
Paysage, Cadre de Vie	46
Patrimoine culturel	48
Connaissance, Valorisation Coopération	50
Annexe	56

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_107

Le mot de la Présidente



Merci.

La confiance que m'ont apporté les camarguais le 30 juin 2022, m'honore et m'oblige. Cette élection à quelques jours du solstice d'été renvoie à la notion de renaissance, du rebond, de l'inspiration. C'est vers ce nouveau souffle que je veux construire, avec vous un futur qui, s'il semble bien incertain, n'en est pour le moins excitant. Aussi c'est sur la base du renouvellement des statuts de notre établissement que j'ai inscrit mes premières décisions, pour nous permettre une plus grande efficacité et une meilleure adaptabilité aux exigences administratives actuelles. Mais aussi pour respecter au mieux la représentativité des collectivités locales qui nous accompagnent et continueront à le faire, je n'en doute pas.

Merci.

À M. Patrick de Carolis qui a permis un renouveau démocratique pour notre assemblée. Lui et son équipe continuent à nous accompagner prouvent ainsi leur intérêt pour l'action collective. J'aurais aussi une pensée pour les Présidents qui m'ont précédé à la tête de ce syndicat : M. Chassain, M. Grzyb et M. Schiavetti et tout ceux qui ont dirigés notre institution depuis sa création. Cet hommage rejoint aussi les structures qui ont su s'adapter à nos nouveaux statuts, et participent, dans le cadre de notre conseil consultatif, de manière pertinente et efficace à notre action.

Merci.

L'équipe du Parc a soutenu avec professionnalisme et passion les projets engagés au service des actions et des habitants. Je reste attentive à mobiliser les moyens les plus pertinents pour qu'elle puisse réaliser son travail avec le dynamisme nécessaire tout en veillant à une efficience des ressources allouées. Son savoir faire saura mettre en oeuvre le nouvel élan que je souhaite insuffler à notre structure.

Merci.

A vos efforts, vous camarguais, qui participez à de nombreuses réunions, ici à Rousty mais surtout qui construisez dans vos tâches quotidiennes ce territoire d'exception. Ce nouveau Parc qui s'annonce est fait pour vous, dans la mesure d'un engagement conjoint et au bénéfice de tous.

La Présidente,
Conseillère régionale
Anne Claudius-Petit



Suivi de la mise en œuvre de la charte

Tableau de bord

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Suivi des opérations	Nombre d'opérations conduites par an	61	69	65	68	65	69	42	34	43	27	30	42	
	<i>opérations en cours</i>	34	38	38	41	33	39	22	26	17	8	11	20	
	<i>achevées techniquement dans l'année</i>	27	31	27	27	32	30	20	8	26	19	19	22	
	<i>Taux d'opérations achevées techniquement qui sont réalisées dans un délai de moins de 2 ans</i>	85 %	80 %	81 %	59 %	76 %	77 %	65 %	38 %	35 %	69 %	65 %	52 %	
	Opérations votées par le Comité syndical	27	46	43	38	49	21	37	42	23	19	13	25	
	Opérations clôturées en recettes et dépenses	nombre	18	10	30	26	39	31	38	25	19	14	13	5
		dépenses réalisées	710000 €	460000 €	1340000 €	1017000 €	3020000 €	2590000 €	1830000 €	850000 €	830000 €	610000 €	1380000 €	80000 €
		taux de réalisation des dépenses (1)	86 %	93 %	92 %	92 %	81 %	90 %	83 %	64 %	84 %	79 %	92 %	72 %
		dépense moyenne par opération	39000 €	46000 €	45000 €	39000 €	77000 €	84000 €	48000 €	33000 €	44000 €	43300 €	106000 €	12700 €
		écart type	34000 €	52000 €	69000 €	67000 €	182000 €	128000 €	70000 €	40000 €	34000 €	47000 €	257000 €	17000 €
		dépense minimale (hors opérations 100% animation/ingénierie)	1300 €	9000 €	164 €	600 €	1300 €	1000 €	1800 €	2000 €	5700 €	260 €	2911 €	8150 €
		dépense maximale	121000 €	155000 €	344000 €	314000 €	1110000 €	540000 €	400000 €	180000 €	110000 €	183000 €	914091 €	36700 €
	Part des opérations sous maîtrise d'ouvrage du Parc	77 %	81 %	80 %	85 %	92 %	91 %	87 %	92 %	88 %	79 %	85 %	79 %	
	Part des opérations impliquant les instances consultatives	76 %	49 %	55 %	55 %	60 %	56 %	69 %	60 %	64 %	68 %	68 %	62 %	
	Nombre de conventions de partenariat signées	66	59	51	33	42	62	68	68	75	19	23	37	
	Part des opérations avec convention	77 %	72 %	75 %	68 %	32 %	37 %	69 %	52 %	63 %	84 %	80 %	65 %	
	Organisation du Parc	Instances consultatives	nombre d'instances	14	14	14	14	14	14	16	16	16	13	13
nombre de réunions			48	25	30	25	27	24	18	15	18	6	26	6
taux de participation moyen			40 %	31 %	30 %	35 %	36 %	33 %	28 %	23 %	?	33 %	57 %	39 %
Comité syndical		nombre de réunions avec délibérations	6	5	5	5*	5**	7	6	6	5	6	4	6
		nombre de délibérations votées	97	95	87	97	102	101	118	109	96	79***	75	94
		taux de participation (réunions avec délibérations)	80 %	72 %	65 %	70 %	61%**	78 %	75 %	66 %	56 %	53 %	51 %	78 %
		part des femmes (2) déléguées (dont titulaires)	21,8 %	21,8 %	24,6 %	29,8 %	35,1 %	35,1 %	34 %	34 %	34 %	42,0 %	42,0 %	40,0 %
Equipe technique		EIP	37,81	40,99	41,82	55,46	53,57	51,55	50,04	48,82	48,04	43,88	45,50	46,47
		nombre d'agents	50	54	54	66	67	62	65	61	61	57	58	60
		personnel permanent	34	33	34	46	44	44	43	43	46	42	38	4142
	charges de personnel	1654432 €	1770015 €	1839794 €	2285037 €	2396187 €	2273179 €	2269113 €	2235400 €	2192600 €	2054132 €	2157905 €	2286071 €	
Budget	Crédits votés	4172700 €	10076500 €	0030661 €	7262490 €	6504622 €	6508575 €	6043377 €	5401203 €	4859010 €	4127924 €	4587350 €	4504260 €	
	Crédits consommés	dépenses réalisées	3533289 €	3639713 €	4537449 €	4760791 €	4987710 €	4398316 €	3941690 €	4597764 €	3986357 €	3015862 €	3112512 €	3455673 €
		recettes perçues	4228092 €	3910758 €	4340279 €	4152945 €	5543189 €	4354614 €	4074337 €	4685922 €	3706318 €	3398320 €	3067398 €	3428867 €
	Dotations statutaires de fonctionnement	1600875 €	1646800 €	1647659 €	1669212 €	1680108 €	1688319 €	1695852 €	1716917 €	1743129 €	1743126 €	1743126 €	1743126 €	
	Financements du programme d'actions	1435591 €	1737000 €	1633900 €	992 132 € +371 000 € (4)	1 793 989 € +381 198 € (4)	1 302 662 € +383 091 € (4)	1 041 682 € +383 091 € (4)	939 976 € +385 022 € (4)	1 185 406 € +385 022 € (4)	927 891 € +385 022 € (4)	638 554 € +385 022 € (4)	1 138 237 € +385 022 € (4)	
	Résultat de clôture du compte administratif (avec reste à réaliser)	634770 €	324431 €	625646 €	237871 € (5)	483751 €	482347 €	-136829 €	88158 €	316664 €	624653 €	608619 €	673692 €	

* Deux autres réunions du comité syndical non comptabilisées ici car elles n'ont pas fait l'objet de délibérations, ont eu un taux de participation moyen de 43,5%.

** Une autre réunion thématique sur "les enjeux et perspectives de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral" (octobre 2015), non prise en compte ici car elle n'a pas fait l'objet de délibérations, a eu un taux de participation de 37%.

*** 3 décisions ont été prises en sus en 2020 en application de l'ordonnance 2020-391 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

(1) = dépenses réalisées/dépenses prévues (2) d'ici 2018, la loi Savadret de mars 2012 prévoit la mise en place dans la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière d'un des deux sexes dans tous les conseils d'administration ou organes équivalents des établissements publics administratifs (3) = depuis 2012, les crédits votés concernent la totalité du programme d'actions dont certains peuvent être sur plusieurs années. (4) Participations au financement de la gestion des terrains. (5) Les résultats 2014 incorpore les résultats de clôture Application agréée E-legalite.com

Suivi de la mise en oeuvre de la charte

Tableau de bord

Évolution											
2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2011/2022
↔	↔	↔	↔	↔	↓ -39%	↔	↔	↔	↔	↔	↘
↔	↔	↔	↔	↔	↓ -43%	↔	↔	↔	↔	↔	↘
↔	↔	↔	↔	↔	↓ -33%	↓ -60%	↑ 225%	↔	↔	↔	↔
↔	↔	↔	↔	↔	↔	↓ -42%	↔	↑ 99%	↔	↔	↓ -39%
↗	↔	↔	↔	↘	↗	↔	↘	↔	↔	↔	↔
↘	↗	↔	↗	↔	↔	↘	↔	↘	↔	↔	↘
↔	↔	↔	↗	↔	↘	↘	↗	↔	↗	↘	↔
↗	↔	↔	↔	↔	↓ -16%	↓ -27%	↑ 31%	↔	↔	↓ -23%	↘
↔	↔	↔	↗	↔	↓ -40%	↔	↔	↗	↑ 145%	↓ -88%	↔
↔	↔	↔	↗	↔	↓ -66%	↔	↔	↗	↗	↓ -93%	↔
↗	↘	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↗	↗
↔	↔	↔	↗	↘	↓ -68%	↔	↔	↗	↑ 400%	↓ -96%	↔
↗	↓	↔	↓	↓	↔	↓	↓	↓ -12%	↓ -12%	↔	↔
↗	↗	↔	↔	↗	↑ 13%	↘	↗	↔	↔	↔	↑ 19%
↗	↘	↔	↗	↔	↘	↘	↗	↘	↔	↔	↑ 85%
↔	↔	↘	↔	↗	↑ 13%	↔	↔	↔	↔	↔	↔
↔	↔	↔	↔	↔	↑ 14%	↔	↔	↓ -19%	↔	↔	↔
↘	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↘	↑ 333%	↓ -77%	↓ -88%
↘	↗	↗	↗	↘	↔	↓ -25%	↔	↔	↑ 72%	↘	↔
↘	↔	↔	↔	↗	↘	↔	↘	↗	↓ -33%	↑ 50%	↔
↔	↔	↔	↔	↔	↗	↔	↘	↓ -17%	↔	↑ 25%	↔
↔	↔	↔	↘	↗	↔	↓ -12%	↔	↔	↔	↔	↔
↔	↗	↗	↗	↘	↔	↔	↔	↗	↔	↔	↑ 83%
↔	↔	↔	↗	↘	↓ -26%	↔	↔	↑ 98%	↔	↔	↑ 182%
↔	↔	↗	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↗
↔	↔	↗	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↗
↔	↔	↗	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↗
↔	↔	↗	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↑ 38%
↗	↔	↘	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔
↔	↗	↔	↔	↘	↔	↗	↘	↓ -24%	↔	↗	↔
↔	↔	↔	↗	↘	↔	↗	↘	↔	↔	↗	↘
↗	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↓ -6% corrigé de l'inflation
↗	↘	↘	↗	↘	↘	↔	↔	↓ -16%	↔	↑ 78%	↓ -20%
↘	↗	↘	↔	↔	↓ -128%	↔	↔	↗	↔	↗	↔

Suivi des opérations

Organisation du Parc

Budget

↗↘↔↔ évolution hors de la normale statistique
 ↗↘↔↔ évolution favorable

↔↔↔↔ évolution dans la normale statistique
 ↗↘↔↔ évolution qui appelle à la vigilance

Suivi de la mise en oeuvre de la charte

Tableau de bord

Les constats de 2022

Le Parc a amorcé en 2022 le processus de révision de sa charte. Un comité syndical spécifique sur cette question a été conduit en avril, avec une délibération de sollicitation de la Région à lancer le processus de révision. Cette dernière a donc délibéré en ce sens en octobre. Toutefois au regard du fait qu'une révision est un processus lent et complexe, la période de ces choix ne permettra pas à la structure d'obtenir sa révision au terme actuel de la Charte. Une période sans classement est donc d'ores et déjà à prévoir.

L'année 2022 a aussi été marquée par une crise de gouvernance, avec une demande expresse de la Région pour obtenir la révision des statuts du Syndicat. Cette demande a abouti à la démission du Président et à l'élection d'une nouvelle Présidente. Logiquement s'en est suivi une révision des statuts qui ont modifié les modes de gouvernances de la structure et enclenché une période d'élection. Cette phase se finalisera en juillet 2023. La crise de gouvernance a été renforcée par l'abandon de poste de fait du directeur dès mars 2022, puis le départ en mutation professionnelle de la responsable administrative en avril. La structure a donc dû fonctionner en 2022 avec un effectif réduit et dans un environnement institutionnel instable. Des arrivées de personnel ont commencé à avoir lieu en 2022, et on retrouve le niveau de dépenses de 2014, enrayant ainsi pour la deuxième année consécutive la dégradation enclenchée en 2016. Les nouveaux venus ne permettent pas encore de remplir l'ensemble des missions affectées au parc. Cependant en raison du gel des dotations de fonctionnement l'impact budgétaire des recrutements est conséquent : l'effet ciseau joue à plein et la situation financière du Parc ne s'améliore pas. Cette situation se traduit par une augmentation de la précarisation des emplois : le % d'emplois permanents (CDI et titulaire) passe de 68% en 2011 à 55% en 2022. Malgré une hausse des dépenses et des recettes, le niveau de crédit engagé reste dans les étages bas du syndicat. Par ailleurs malgré un effort porté sur le recouvrement des recettes en attentes, les dépenses réalisées sont supérieures. Les dotations et participations diverses restant stables, c'est le financement du programme d'action qui permet de dégager un résultat de clôture positif.

Le nombre d'actions portées dans l'année pourrait laisser à penser à une reprise d'activité du syndicat, mais ce sont essentiellement des reports actions déjà commencées les années antérieures qui gonflent le chiffre. Pour l'essentiel les actions sont récurrentes (Animation Natura 2000, Gestion des espaces naturels ou en liaison avec les espaces naturels) et peu d'actions nouvelles ont été lancées en 2022. Plus inquiétant le nombre d'actions clôturées et le niveau des dépenses réalisées est le plus faible depuis le début de la charte. En raison de l'importante fluctuation des opérations en nombre et en montant l'anomalie statistique n'est pas atteinte, mais pour autant cela vient confirmer une tendance enclenchée en 2018. Cette année là pour la première fois le montant des opérations passait sous le million d'euros pour atteindre en 2022 seulement 80 000 €. Cette baisse de l'activité est sans doute due à la phase de réorganisation de la structure au détriment de son activité.

Pour les mêmes raisons, la participation des organismes consultatifs est basse en 2022 et rejoint le niveau connu pendant la crise sanitaire.



Les préconisations

Concentrée sur les questions statutaires et de gouvernance, l'année 2022 se démarque nettement des années antérieures et dans ces conditions, il est difficile de tirer des conclusions sur l'activité du syndicat. Toutefois, certains des indicateurs sur son activité sont suffisamment bas pour être attentif à leur évolution future. Par ailleurs l'absence d'évolution des ressources pérennes du syndicat depuis 2018 pose question au regard des enjeux du territoire qui sont toujours aussi présent : adaptation aux changements globaux, mutations économiques, vieillissement et diminution de la population ...l'avenir du Parc passe donc autant dans l'accompagnement par ses partenaires financiers que par son action propre. Clairement, la voie des économies et de la réorganisation, pour essentielle qu'elle soit ne sera pas suffisante.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Les évolutions statutaires de 2022

Une nouvelle répartition des représentations des partenaires :

• La constitution du syndicat mixte passe de 11 à 8 membres. La nature des membres étant différente, le syndicat mixte est maintenant assimilable à un « syndicat mixte ouvert » et bénéficie ainsi des attributions du fond de compensation de la TVA.

Sur son objet :

• Intégration de la marque « Valeur parc naturel régional de Camargue » et intégration des mises en cohérences des différents documents planificateurs (SRADDET, SCOT, PLU...).

• Possibilité de transfert de compétence ou délégation de mission d'autres établissements publics si lien avec les objectifs de la Charte.

Sur l'adhésion et le retrait :

• Toute nouvelle adhésion ou tout retrait doivent faire l'objet d'une décision à la majorité qualifiée des deux tiers (majorité simple avant)



Sur la composition :

• Les nombres de délégués et de voix sont revus. Il en est de même pour le Bureau du Comité syndical. Certains points de fonctionnement du Comité syndical et du Bureau sont précisés (durée du mandat...)

Sur les fonctions du Président :

• Il nomme le Président du Conseil Consultatif.

Les contributions statutaires :

Le montant des contributions statutaires est modifié. Les contributions ne sont plus indexées. Les transferts de compétences éventuels feront l'objet d'une contribution statutaire supplémentaire et de la création d'un budget annexe y afférent.

Un système de participation repensé :

• Un Conseil consultatif est créé en lieu du Conseil de Parc. Il acte la présence des Chambres consulaires en son

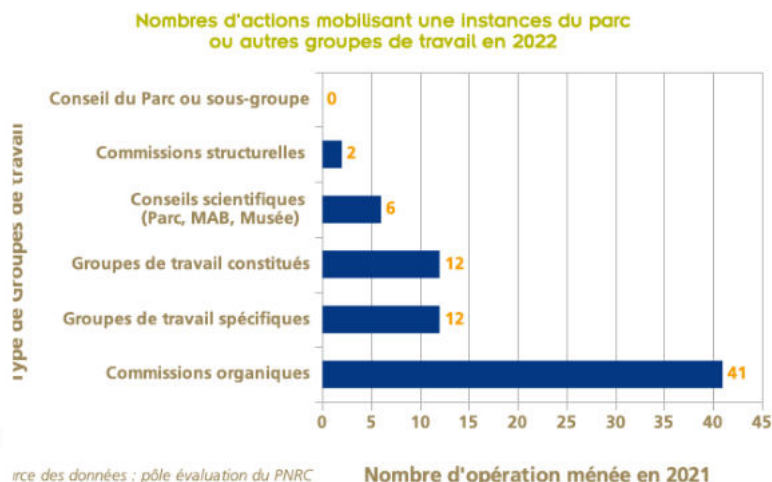
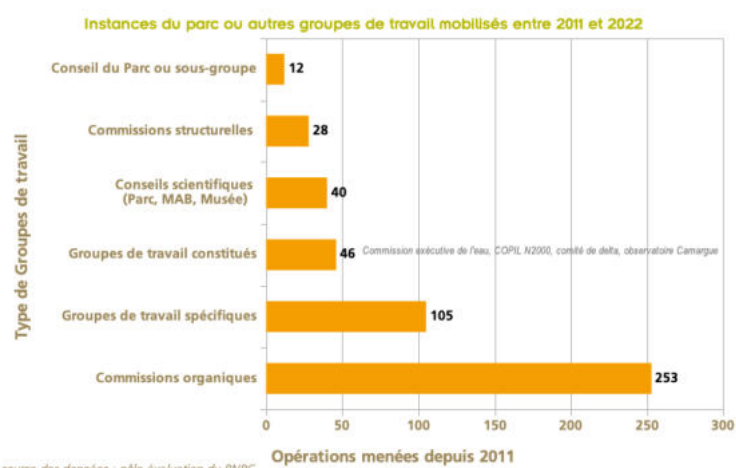
sein et des différents acteurs économiques et sociaux du territoire. Il est organisé autour de 5 commissions qui prennent le relais des commissions syndicales. Un Président est nommé par le Président du parc.

• Le mode de fonctionnement du Comité scientifique et d'Éthique est revu.

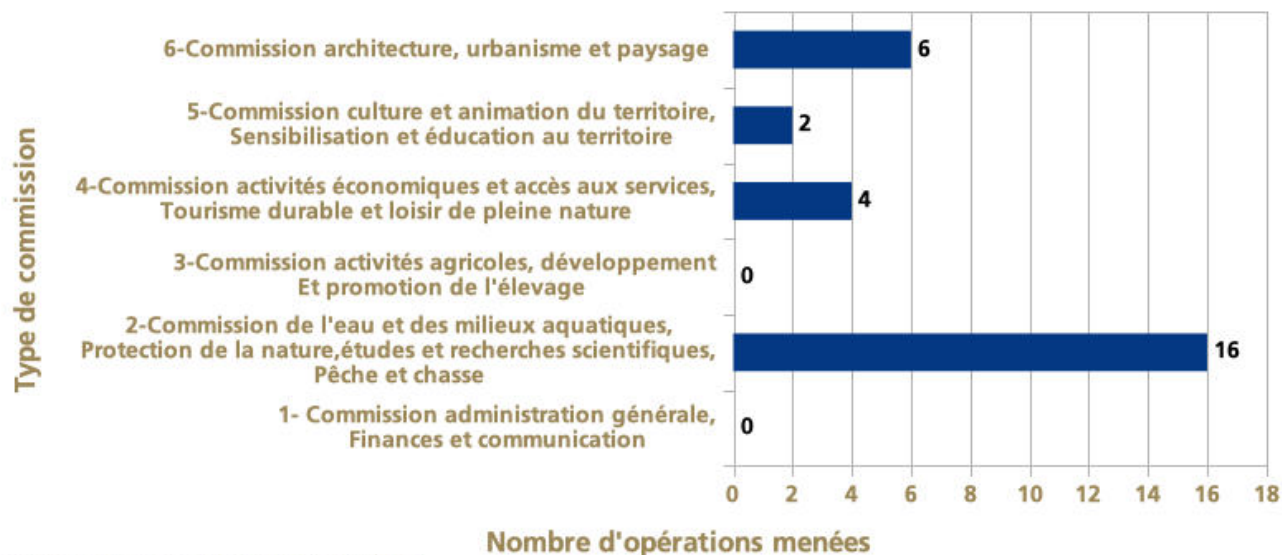
Organisation

10 réunions des instances consultatives du Parc
67 organismes membres du Conseil de parc

Fonctionnement des instances : commissions ¹

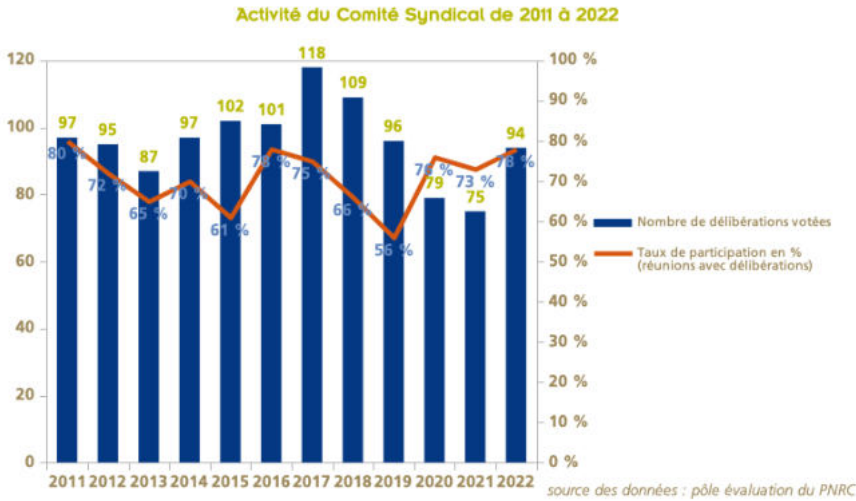


Implication des commissions organiques en 2022



1. Compositions en annexe

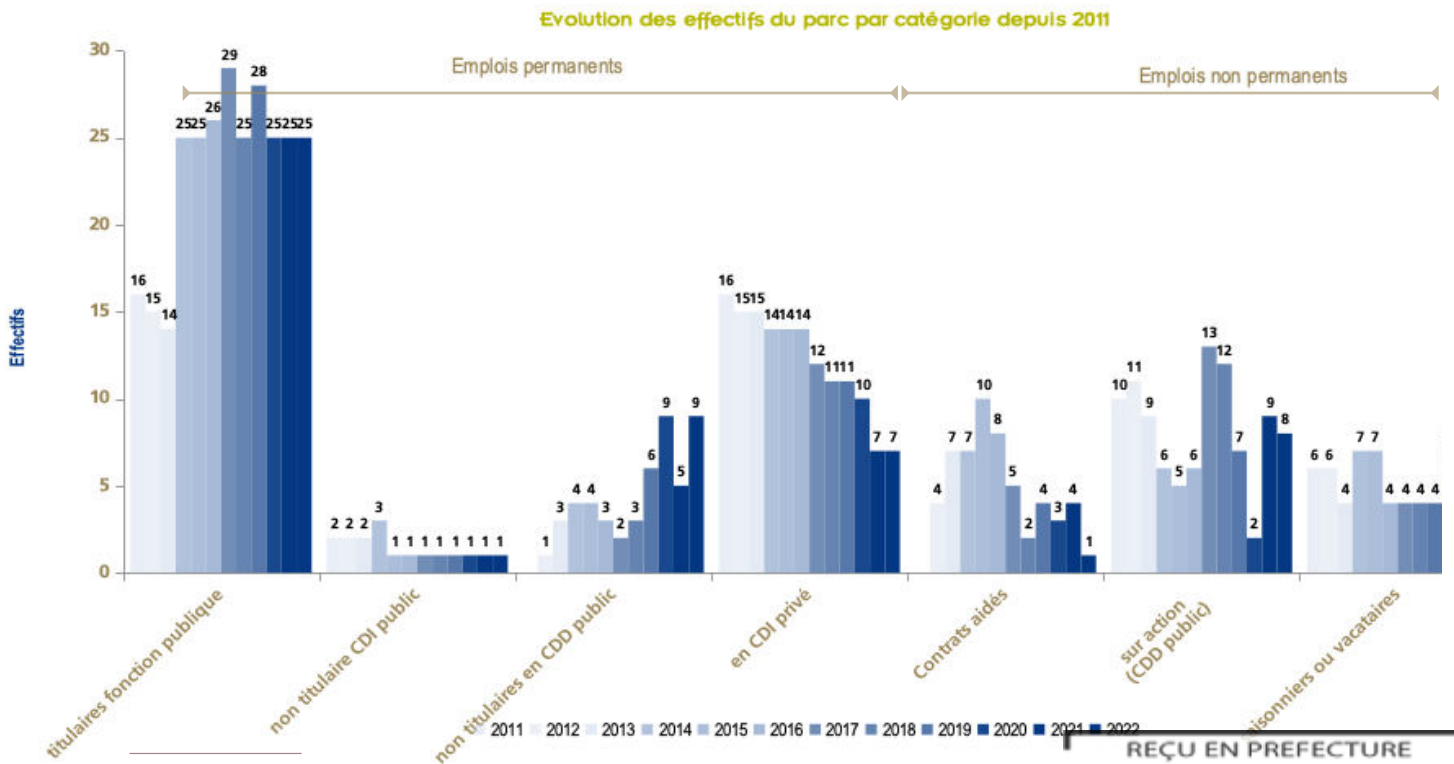
Fonctionnement des instances : Comité syndical 1



2022
 Changement de Présidence Me Claudius-Petit remplace M. De Carolis.
 Renouvellement du Comité syndical suite au changements statutaire

Équipe technique 1

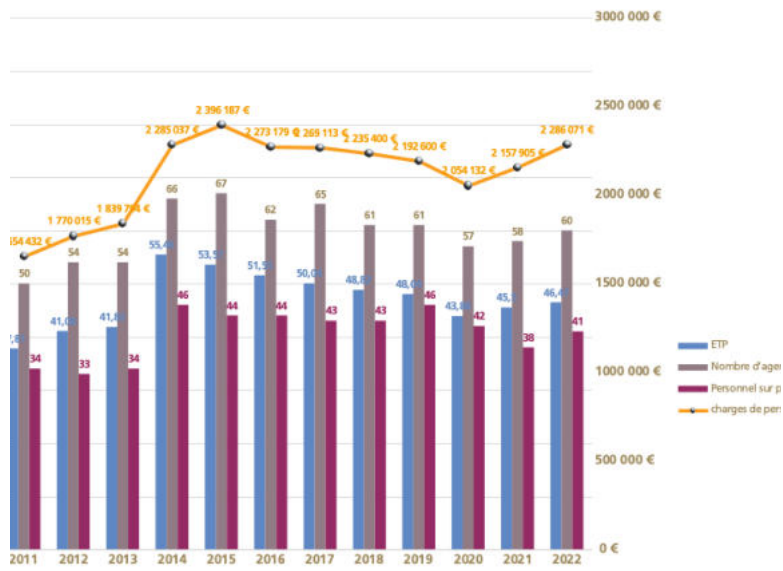
2022
 60 agents ont bénéficié d'un contrat (43,88ETP)
 41 agents sont considérés « permanents »
 19 agents sont sur missions
 55% des agents ont un statut pérenne (FPT, CDI)



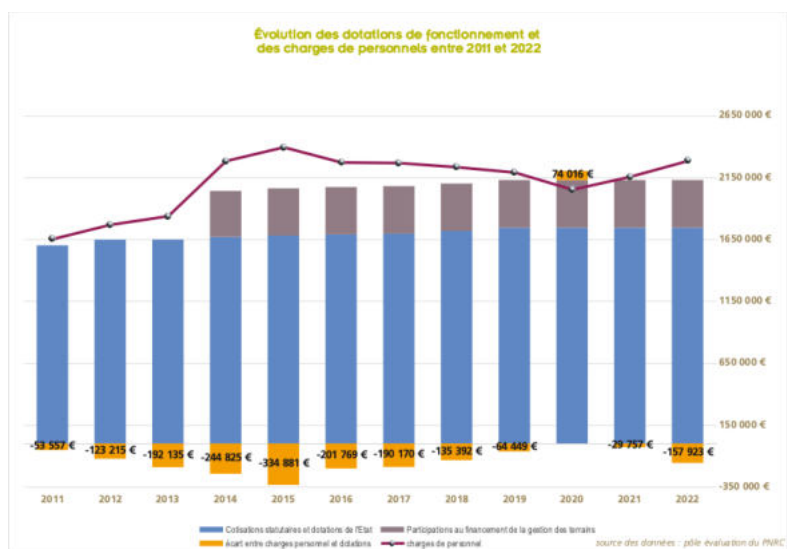
1. Compositions en annexe

Budget

Évolution des moyens humains entre 2011 et 2022



Évolution des dotations de fonctionnement et des charges de personnels entre 2011 et 2022



Budget prévisionnel 2022

Crédits votés	
Fonctionnement	3540938 €
Investissement	769019 €
Total crédits ouverts	4309957 €

Budget réalisé 2022

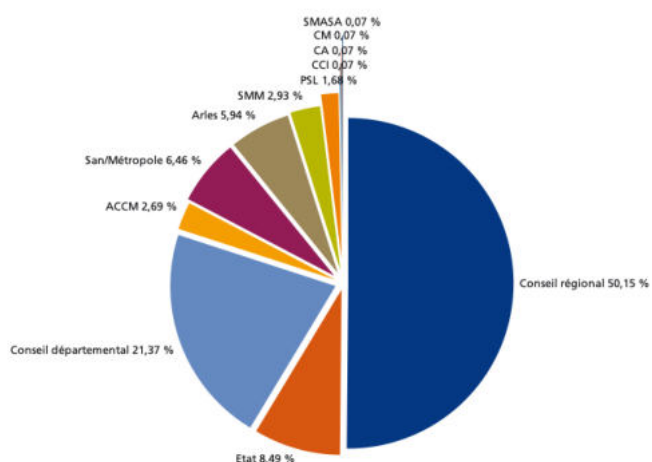
	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses réalisées	3282455 €	173218 €
Recettes réalisées	3239820 €	189047 €
Résultat de l'exercice	-42635 €	15829 €
Excédent ou déficit reporté année N-1	101272 €	600390 €
Résultat global	58637 €	616220 €
Résultat de clôture	674857 €	
Reste à réaliser	-1165 €	
Résultat de clôture avec reste à réaliser	673692 €	

6/36 REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2023
Application agréée E-legalite.com

Dotations et participations en fonctionnement

Bien que les évolutions statutaires aient aboutis en 2022, le montant des dotations statutaires restent inchangées pour la quatrième année d'affilée. En l'absence d'évolution des dotations la perte de recettes sur les quatres années est de plus de 170 000 €. Le montant du programme d'action (hors espace naturel) revient à des niveaux connus antérieurement à la crise du Covid à 1 138 237 €. La hausse atteint 78,25% entre 2021 et 2022.

Répartition des dotations statutaires perçues des structures membres du comité syndical et de l'Etat
Montant total des dotations perçues : 1 743 126 € (en 2022)

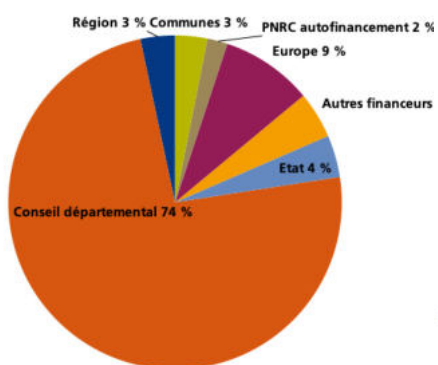


Réalisé des actions clôturées en 2022

Le montant des recettes perçues en 2022 pour les actions finies cette année s'élève à 416 850 €. C'est nettement moins que les années antérieures, mais cela s'explique par une année essentiellement centrée sur les questions de gouvernance et d'évolutions statutaires. Avec la réalisation de cette année le montant total de subventions perçues par le syndicat s'élève à 15,9 millions d'euros depuis le lancement de la Charte en 2011.

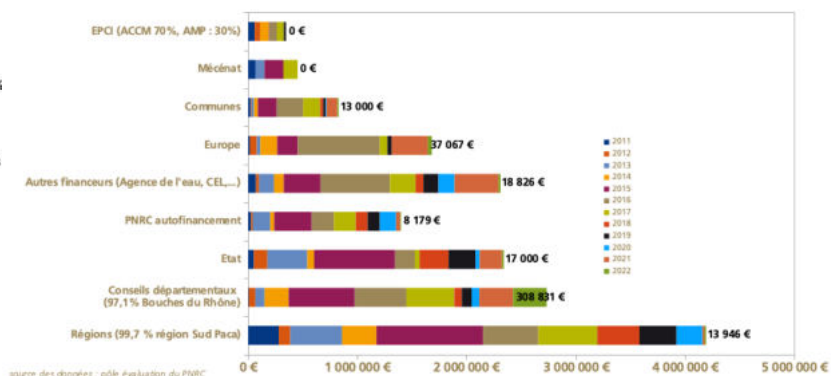
Répartition du financement du programme d'action par financeur clôturées en 2022

Montant total des subventions perçues : 416 849 €



Répartitions des financements perçus pour les 245 opérations clôturées en recettes et en dépenses depuis 2011

Montant total : 15,9 Millions d'Euros



Activité

Avancement des opérations

Malgré une légère reprise en 2021, les deux années sont celles avec le plus faible nombre d'opération depuis le lancement de la Charte

2022

Le nombre d'opérations conduit par le parc depuis 2011 s'élève à 364.
 Sur les 42 opérations menées en 2022, 22 ont été achevées et 20 sont toujours en cours.
 52 % des opérations achevées en 2022 étaient programmées dans les deux précédentes années

Répartition des 42 opérations menées en 2022

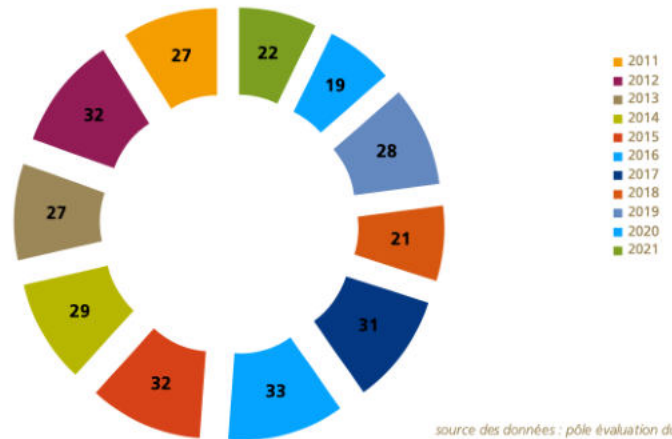
Par année de programmation



source des données : pôle évaluation du PNRC

Bilan de la mise en oeuvre de la Charte

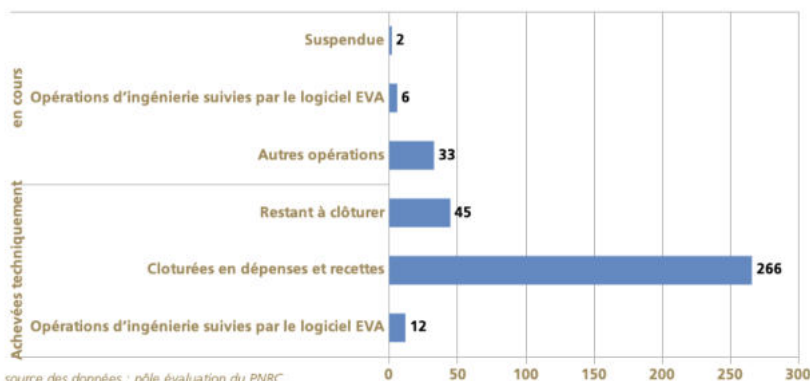
323 opérations finalisées depuis 2011 et votées par le Comité syndical entre 2006 et 2022



source des données : pôle évaluation du PNRC

Bilan de la Mise en oeuvre de la charte :

364 opérations conduites depuis 2011



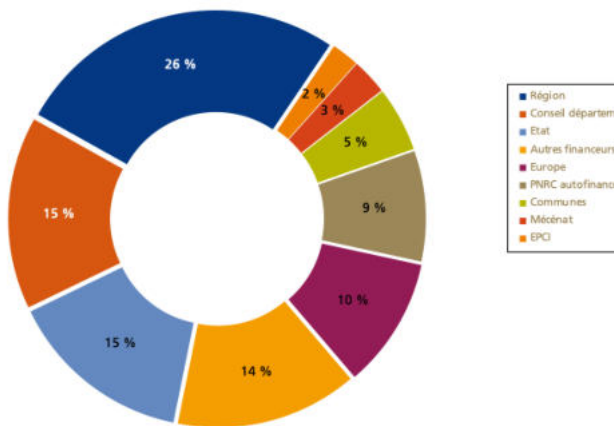
source des données : pôle évaluation du PNRC

REÇU EN PREFECTURE
 le 21/12/2023
 Application agréée E-legalite.com

Financement des opérations

Financement du programme d'action de 2011 à 2022

Montant total des subventions perçues : 15,9 Millions €



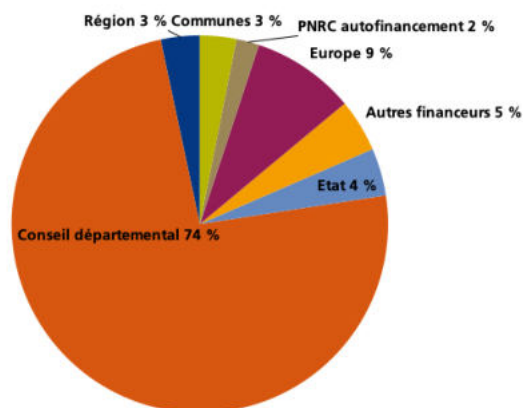
source des données : pôle évaluat

2022

Sur les actions clôturées en 2022, la région Sud Paca (26 %) augmente sa part d'un demi-point, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône (15 %) et l'État (14 %) baissent leur part d'un demi-point par rapport à la moyenne de financement d'action depuis 2011. Le Parc affiche sa part d'autofinancement en 2022, 6 points au-dessus de sa moyenne sur la période 2011-2022, alors que les autres partenaires financiers (Agence de l'eau, Conservatoire, du Littoral, Europe...) voient leur part baisser d'environ 4 %. Il semble donc que le Parc peine à mobiliser les financements extérieurs hors de ses partenaires financiers les plus proches

Répartition du financement du programme d'action par financeur clôturées en 2022

Montant total des subventions perçues : 416 849 €



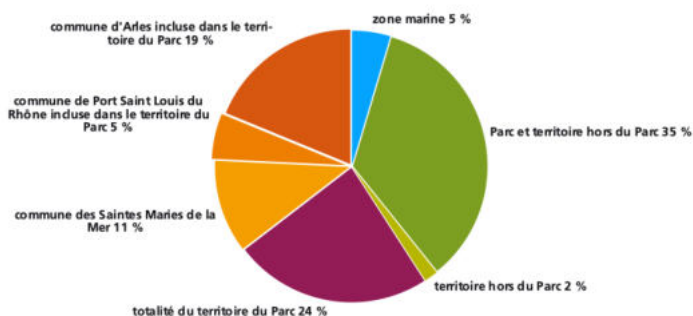
source des données : pôle évaluation de

REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2023
Application agréée E-legalite.com

Territoires concernés par les opérations

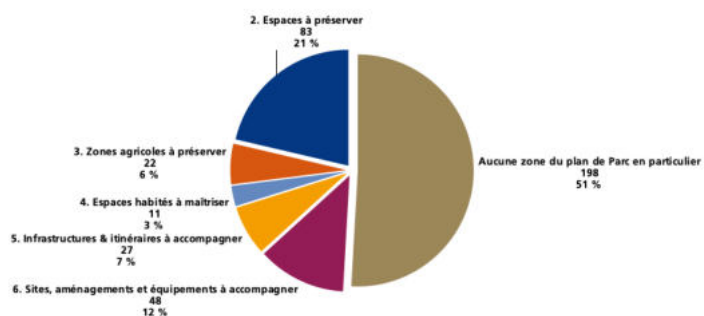
Territoires concernés par les opérations clôturées entre 2011 et 2022

Rq : une opération peut être rattachée à plusieurs actions



Répartition des opérations par zones du Plan de Parc depuis 2011

Rq : une même opération peut être rattachée à plusieurs zones



Source des données : pôle évaluation du PNRC

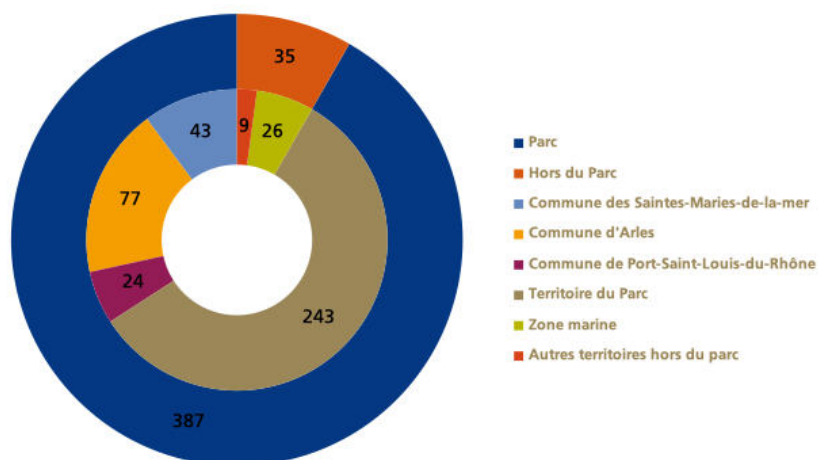
source des données : pôle évaluation du PNRC

2022

59 % des opérations conduites par le Parc concernent le territoire du Parc : 24 % dans sa globalité, 11 % le territoire des Saintes-Maries-de-la-Mer exclusivement, 5 % le territoire de Port-Saint-Louis-du-Rhône exclusivement et 19 % le territoire de la commune d'Arles exclusivement.

42 % des opérations concernent des territoires en dehors du Parc : 5 % zone marine, Parc et territoire hors Parc 35 %, territoires hors du Parc 2 %

Répartition du nombre d'action conduites depuis 2011 selon les catégories situées dans ou en dehors du périmètre du Parc

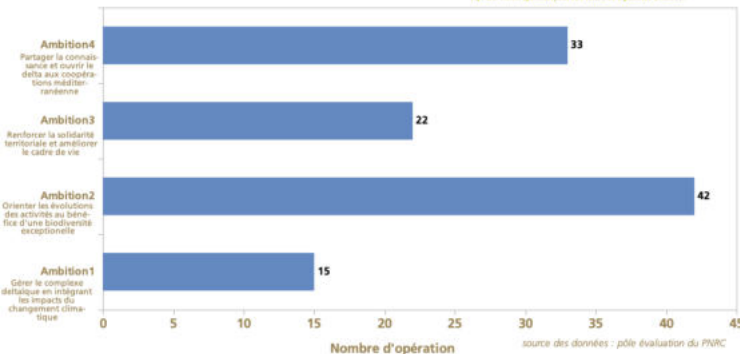


source des données : pôle évaluation du PNRC

Suivi des ambitions de la Charte

Rattachement des opérations conduites en 2022 aux ambitions de la charte

Rq : une même opération peut être rattachée à plusieurs ambitions



Contribution des opérations conduites en 2022 aux objectifs de la Charte

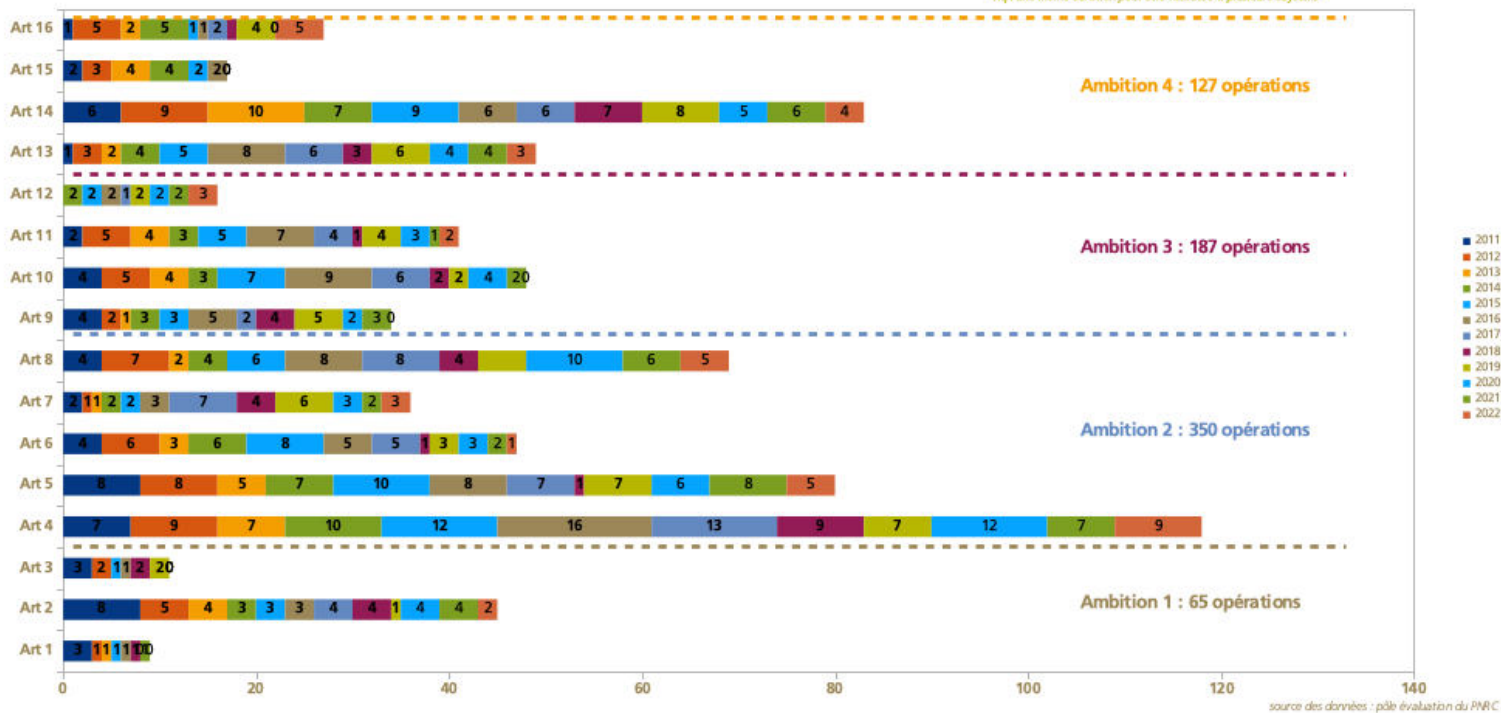


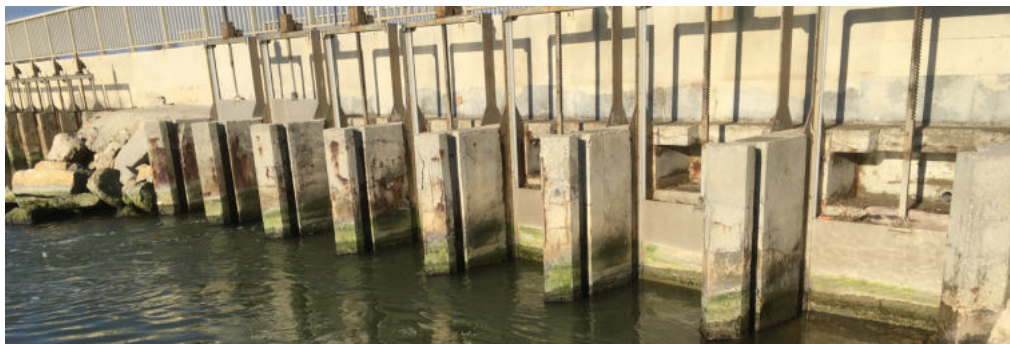
2022

Pour l'ambition 1, 2, 3, et 4 de la Charte, le Parc Naturel Régional de Camargue a mené respectivement 15, 42, 22 et 33 actions en 2022

Nombre d'opérations clôturées par année et par article de la charte entre 2011 et 2022

Rq : une même opération peut être rattachée à plusieurs objectifs





Ambition 1

Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique

Animation des opérations s'inscrivant dans le projet « Gestion concertée de l'eau dans le delta ».

Au premier avril, avec la fin du contrat de la chargée de mission eau et faute de moyen, la mission eau du Parc a été suspendue.

Un recrutement d'une chargée de mission a eu lieu le premier décembre.



C'est donc la responsable de pôle qui a assuré les missions de coordination essentielle pour permettre la reprise d'activité au mieux après le recrutement de la chargée de mission.

Notamment en assurant les liens essentiels avec l'Agence de l'Eau (rencontre en juin 2022 et janvier 2023), principal financeur : ainsi cinq conventions d'aide financière de 2017 à 2021 ont été soldées.

La reprise des missions définie dans la feuille de route conjointe 2022 et 2023 a été revue et a nécessité la réalisation d'une nouvelle demande d'aide financière sur cette même période. La cheffe de pôle c'est aussi engagée dans le recrutement de la chargée de Mission Eau et Milieux aquatiques (Commission RH du PNRC), et d'un étudiant pour le poste de Technicien suivi de l'eau (Commission RH du PNRC).

Le travail de collaboration a pu avoir lieu avec l'organisation d'une Commission Gestion de l'Eau (27/06), d et deux CEDE (23/06, 12/09)

Finalisation, impression et diffusion du plan d'action CEDE

Le livret fourni à cette occasion a pour objectif de :

- Poser le contexte dans lequel s'inscrivent les actions de la CEDE
- Préciser l'organisation, le fonctionnement et les missions de la CEDE
- Proposer un plan d'action pour la période 2022-2027

La cheffe de pôle a représenté le Parc Naturel Régional de Camargue à différentes réunions où les questions hydrauliques étaient prégnantes : barrage anti-sel, plan de sauvegarde du Vaccarès, vœux du SYMADREM, CA du Conseil Scientifique et Éthique du PNRC et de la RBC.

Contact : Aurélie GRELET



REÇU EN PREFECTURE

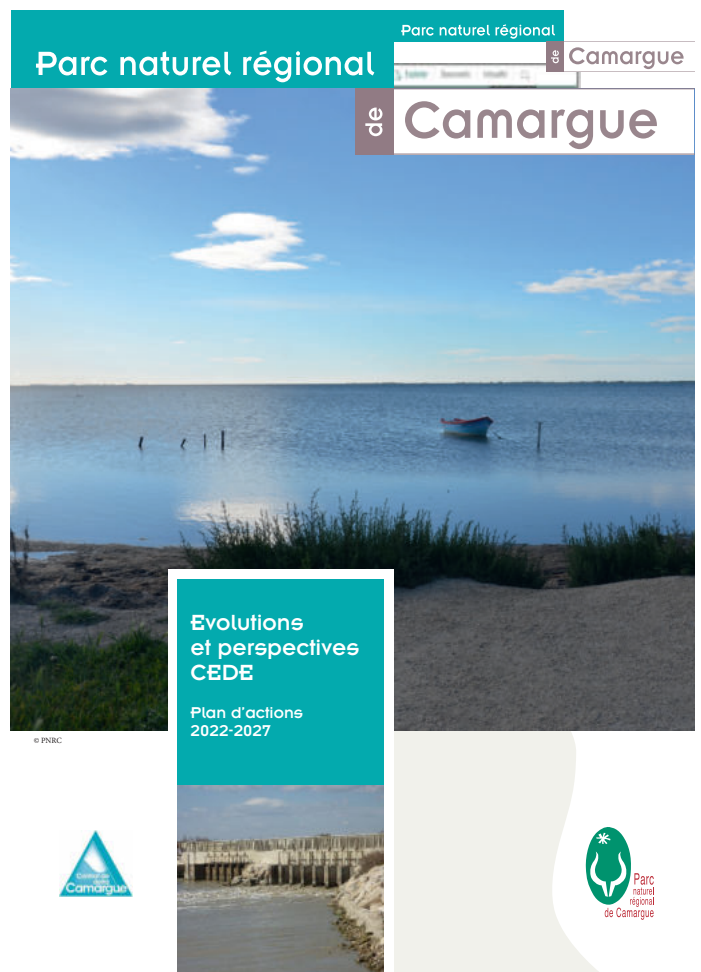
le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Bilan et Évaluations du Contrat de delta Camargue phase 2, Synthèse du Contrat depuis 2012 et Analyse prospective.

Le marché prévu en 2022 n'a pu être lancé qu'au premier décembre 2022.



Références à la charte

Article 1.1. Renforcer et pérenniser les instances et les outils de gestion collective de l'eau sur l'ensemble du territoire du parc ; Article 1.2. Organiser la gestion de l'eau sur le territoire pour répondre aux situations de crise ; Article 2.1.1. rechercher une gestion du système hydraulique jusqu'à la mer, cohérente avec les objectifs de protection de la ressource et de la biodiversité Article 2.1.2. Favoriser la diversité des milieux humides par la variabilité des fréquences de submersion et de salinité des eaux ; Article 2.4.1. Mettre en place des outils de gestion et de communication: réseaux de suivi et modélisation ; Article 2.4.2. Informer et sensibiliser sur les risques liés aux inondations et à la submersion marine Article 3.1. Mettre en place un réseau de surveillance de la qualité des eaux complémentaire aux réseaux de la DCE ; Article 3.2. Réduire la pollution des eaux Article 15.2. Associer le Parc aux nouveaux projets de planification et d'aménagement intéressant le delta

Instances concernées

Commission de l'eau et des milieux aquatiques, protection de la nature, études et recherches scientifiques, pêche et chasse
Commission Exécutive De l'Eau
Comité de delta Camargue

Co-financeur

Bilan et évaluation du Contrat de delta :

Région Sud Paca (18 000 €), Agence de l'eau RMC (30 000 €), Parc Naturel Régional de Camargue (12 000 €)



Espaces naturels



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Mission de sensibilisation des usagers du littoral

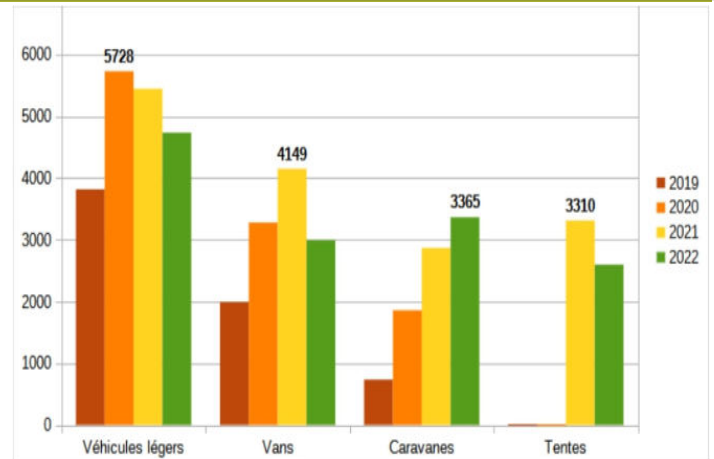
En Camargue, ce dispositif a été mis en oeuvre et porté par le Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC), avec l'appui des communes, des collectivités territoriales et le Conservatoire du Littoral. L'expérience a pu être renouvelée chaque année depuis 2011 avec de nombreux retours positifs de la part des usagers. Une brigade d'écogardes est mise en place chaque année pour informer et sensibiliser les usagers sur le littoral camarguais. L'objectif est de concilier les usages (tourisme, pêche, droit culturel, sport) avec les enjeux liés à la préservation du littoral. Le dispositif est renforcé depuis 2021 par une équipe à cheval orientée spécifiquement sur le secteur du Grand-Radeau et la protection des boisements existant sur le secteur.

Objectifs de l'action :

- Garantir une préservation des espaces littoraux, des bois attenants
- Proposer un dispositif de veille, de sensibilisation et d'information des usagers du littoral et des espaces boisés
- Éviter les conflits d'usages
- Faire respecter la réglementation
- Relever des données liées à la faune, la flore littorale, la fréquentation et les usages

Secteur de Beauduc :

Le site est découpé en 5 secteurs en fonction des objectifs de gestion spécifique : protection des milieux, cohabitation d'activités, installation humaine permanente ou saisonnière. Les usages et la fréquentation font l'objet de suivis. Ainsi on constate que sur les types de véhicules, ce sont les caravanes qui progressent le plus en 2022. En ce qui concerne la



fréquentation, on note clairement une fréquentation augmentée les fins de semaine.

La sensibilisation a concerné 906 personnes en 2022 notamment lors des opérations « Inf'eau mer ».

Parmi les usagers interrogés, 32% fréquentent le site en raison du bouche-à-oreille, 31% pour perpétuer les traditions familiales et 29% suite à des publications sur internet. Seuls 8% se déplacent suite à des recommandations des Offices de Tourisme et 82% des personnes viennent pour un séjour de un à deux jours (WE). 98% des usagers se disent satisfaits de l'état du site. 2% le jugent moyen en raison des papiers toilette et déjections présentes dans les dunes. Pour 38% des personnes interrogées, il s'agit d'une première visite et 36% ont constaté une évolution notamment au niveau de la propreté.

Concernant les infractions constatées, 343 infractions ont été repérées soit une diminution de 5,5% par rapport à 2021.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Avec deux pics d'infractions, au début des mois de juillet et d'août, l'importance de l'impact de la sensibilisation par les écogardes se confirme. Rapporté à la fréquentation du site, la moyenne de 77 infractions pour 1000 véhicules en 2017, passe à 30 infractions en 2022.

Contact : Sylvain CEYTE.

Garderie forestière Régionale Secteur du Grand Radeau Bilan 2021

La garde régionale forestière est un dispositif initié par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il vise à prévenir les incendies et à assurer le respect de la réglementation au cœur des parcs naturels de la région afin de les préserver. Après une saison d'essai dans le parc naturel de Camargue sur le site du Grand Radeau qui s'est avérée concluante en 2021, l'opération a été reconduite en 2022.

La Garde Régionale forestière sur le site du Grand Radeau est la seule de la région à évoluer à cheval. Cette particularité permet d'élargir le périmètre de patrouille sur environ 20 km de littoral avec seulement 4 gardes. La mission principale est de prévenir le public sur les risques incendies, puis la transmission de l'information et la sensibilisation des usagers. En effet, l'accès du site est réglementé et pour les usagers arrivant par la mer sur le site cette réglementation n'est pas connue. La garde régionale forestière tient ici tout son rôle en permettant la transmission d'informations directement aux usagers qui n'auraient pas connaissance de la réglementation en vigueur sur le site. Le rôle de la garderie est d'inciter l'arrêt des activités à risque ou interdites sur le site).

Partenaires

La région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur participe au financement des salaires, à la formation, à l'équipement vestimentaire des 4 gardes
La mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer, partenaire opérationnel
L'association des éleveurs de chevaux de race Camargue
Le domaine du Sauvage, participe à l'hébergement et à la nourriture des 4 chevaux
Le Conservatoire du littoral participe à l'entretien des chevaux (ferrures)

Les pompiers des Bouches-du-Rhône participent à la formation en premiers secours et au risque incendie des 4 gardes

Les patrouilles concernent le secteur s'étendant de l'embouchure du Petit-Rhône à la pompe des Salins d'Aigues-Mortes. Majoritairement, les gardes ont circulé sur les pinèdes accessibles au public et la plage. Cette zone était la plus fréquentée par les personnes arrivant aussi bien à pied qu'en bateau. Sur le temps de patrouille, il a été difficile d'accéder régulièrement à la pompe des Salins étant donné son éloignement.



Une vingtaine de feux de camp ont été relevés pendant la saison sur le secteur. La garderie est intervenue également sur la problématique des déchets et en appuie sur des accidents ayant lieu sur la plage. Un suivi de la fréquentation est également mené. De manière accessoire, la garderie a participé à des missions d'entretien du littoral avec l'enlèvement d'anciennes manivelles hors d'usage

Contact Aurélien Jouvenel.

Références à la charte

Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire
Article 4.1.1. Protéger et contribuer à la gestion des espaces naturels remarquables
Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires
Article 5.4.4. Favoriser les pratiques de pêche respectueuses des ressources et des milieux
Article 14.1.1. Adapter les outils de sensibilisation et de connaissance en fonction des publics

Instances concernées

Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques

Co-financeur

2022A201-Garde Régionale Forestière - Ecogarde à Cheval : Région Sud (30 400 €), Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (6 900 €), commune d'Arles (10 000 €), Parc Naturel Régional de Camargue (5 968 €)
2022A204-Ecogardes (année 2022) : Conseil régional PACA (38 000 €), Commune Arles (10 000 €), PNRC autofinancement (2 000 €)



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral géré par le Parc Naturel Régional de Camargue

En 2022, le Parc Naturel Régional de Camargue est gestionnaire de plus de 9300 ha d'espaces naturels et agricoles appartenant au Conservatoire du Littoral.

Étangs et marais des Salins de Camargue

Le site des EMSC tire sa particularité de la richesse de sa diversité, mais également des surfaces exceptionnelles d'habitats côtiers (sansouïères, lagunes, prés salés ...) qui lui confère un intérêt écologique tout particulier.

Les actions principales qui ont scandé l'année 2022 :

Élaboration du plan de gestion du site :

Rédaction conjointe avec TDV, SNPN +CPIE : rédaction de l'arborescence des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels, des actions et des opérations.

Animation et participation aux réunions, ateliers de concertation et COPIL : préparation et animation de 3 COPIL.

Réalisation des différents suivis :

Salinités et niveaux d'eau.

Complétude des inventaires : comptage des oiseaux d'eau, recherche des pontes des caouannes, sessions de prospections pour le Leste à grand stigma.

Suivi et gestion des espèces exotiques envahissantes.

Suivi de l'activité agropastorale.

Suivi de l'activité cynégétique.

Principaux travaux réalisés :

Renfort de structures existantes, mise en sécurité d'infrastructures, amélioration paysagère.

Suivi du programme de travaux hydrauliques sur le domaine de la Bélugue (coût total : 603 505,60 €).

Restauration du mas de la Bélugue : Travaux de consolidation du bâti dont l'entretien et le ravalement de façade à l'identique, le traitement et le remplacement des pierres, la réfection de la charpente ainsi que les réparations et réfections des menuiseries vétustes. Réalisation du désamiantage et mise aux normes des éléments de plomberie et d'électricité, permettant une réutilisation du bâtiment au printemps 2023.

Entretien du site :

Remplacement des panneaux, entretien des clôtures et des portails, entretien courant des bâtiments

Entretien des abords du monument de Tourvieille

Entretien des pistes ouvertes à la circulation

Entretien de l'ilot de nidification des laro-limicoles

Entretien des clôtures

Surveillance de site :

Actions de Police de l'environnement : 5 contraventions de 4^e classe délivrées.

Suivis infractions : saisie des infractions constatées sur une base de données du SIT du PNRC.

Suivi de la fréquentation : Recensement quotidien de la fréquentation et des activités sur le secteur des plages de Beauduc en période estivale. Relevé mensuel des écompteurs et analyse des données.

Recensement des dégradations, des pieds d'ouvrages, renforcement en raison de problèmes d'érosion, des piquets arrachés (32). Les ganivelles du Pourtour-Rascaillan ont été endommagées ainsi que la clôture de Briscon endommagée sur 3 trois kilomètres. On constate également des panneaux « tagués ».

Fréquentation du site des EMSC :

Des écompteurs ont été installés aux entrées de site afin de quantifier les flux de fréquentation. Ils permettent



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



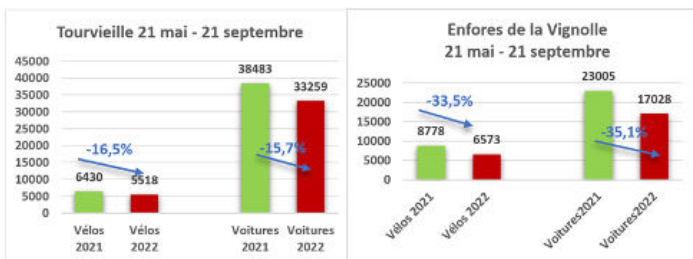
notamment d'effectuer des comparaisons interannuelles et d'adapter les aménagements d'accueil du public en fonction des données mesurées. Les écompteurs recensent les passages de voitures et de vélos.

total, 5 journées (Festival de Camargue, animation scolaire restauration des écosystèmes, lancement du programme Inf'eau mer) ont été consacrées par le technicien de gestion – référent du site pour coordonner ou effectuer ces missions d'animation.

Communication :

L'équipe du pôle « Gestion des espaces naturels » accueille de nombreux journalistes sur le site pour permettre la réalisation de supports de communication. Ces supports de communication sont divers (articles, webséries, films documentaires, etc.) et ont pour vocation commune de sensibiliser le grand public.

Au total, 4 journées (Film « de parc en parc : 1000 km à vélo », tournage du reportage « Thomas Pesquet, Objectif France », Alpilles TV « Provence et confidences », Arte « Camargue sauvage et fragile, entre sel et mer ») ont été consacrées à cette mission en 2022 par le technicien de



Une baisse de fréquentation générale est constatée sur ces deux pistes ouvertes à la circulation motorisée. Ces tendances sont corroborées par les données de comptage des écomètres. Le site n'en demeure pas moins très visité. Les immenses plages de Beauduc et de la Comtesse confèrent une valeur particulière au site et suscitent un fort attrait du public que ce soit pour la plaisance ou la pratique du kitesurf.

Une application pour le portail du Système d'Information territorial du PNRC a été développée en 2021 par le chargé de mission SIT et la chargée de mission en responsabilité de la coordination des suivis. Cette application utilisée cette année permet un meilleur archivage des données. Une visualisation quotidienne est ainsi possible par les cogestionnaires et les partenaires techniques. Le lien de l'application pour consulter les données est le suivant : <https://sit.pnrpaca.org/camargue-suivis-frequentation-ecogarde/index.html>

Missions d'éducation-sensibilisation à l'Environnement :

Plusieurs animations ont été conduites sur le site des EMSC par le pôle « Gestion des espaces naturels » du PNRC. Au



gestion – référent du site.

Contact Patrick Rigaud, Laetitia Poulet.

Références à la charte

- Article 2.1.1. rechercher une gestion du système hydraulique jusqu'à la mer, cohérente avec les objectifs de protection de la ressource et de la biodiversité
- Article 2.1.2. Favoriser la diversité des milieux humides par la variabilité des fréquences de submersion et de salinité des eaux
- Article 2.2.1. Mettre en œuvre un plan stratégique de gestion du trait de côte et du risque de submersion marine
- Article 4.1.1. Protéger et contribuer à la gestion des espaces naturels remarquables
- Article 4.1.2. Restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques dégradés
- Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires
- Article 4.2.2. Gérer les populations d'espèces d'intérêt communautaire
- Article 5.1. Assurer la conservation de grands ensembles naturels en lien avec l'élevage extensif
- Article 7.3. Répartir la fréquentation dans l'espace et dans le temps
- Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
- Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire
- Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

Instances concernées

Conseil scientifique et d'éthique du Parc ; Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques ; Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Co-financeur

- Région Sud Paca (45 000 € / 25%),
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (45 000€, 25%),
- Bénéficiaire de convention particulière (20548€, 11%),
- Agence de l'eau RMC (49519€, 27%),
- PNRC autofinancement (21933€, 12%)





Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Domaine de la Palissade

Géré par le Parc Naturel Régional de Camargue depuis le 1er janvier 2014, le Domaine de la Palissade est la 1re acquisition en région Sud PACA du Conservatoire du Littoral en 1977. Situé à Salin de Giraud, village de la commune d'Arles, à l'embouchure du Grand-Rhône sur une superficie de 702 ha, le Domaine de la Palissade est le dernier territoire non endigué de l'île de Camargue.

Études/suivis scientifiques réalisées sur Le Domaine de la Palissade en 2022

Suivi salinités et niveaux d'eau/nappe superficielle : Assec estival réalisé sur la baisse de Chabrier pour la création d'un îlot. Mise en forme des données de suivis selon le format BDD Eau

suivi météorologique : Système défectueux, nécessité de remplacement de matériel.

Suivi paysager : Suivi interrompu, nécessité de valoriser les données et de réfléchir à la mise en place d'un autre suivi dans le contexte de fermeture des milieux sur le site.

Compte mensuel des oiseaux d'eau : Total de 46 273 oiseaux d'eau dénombrés en 2022, avec 61 espèces contactées.

Suivi STOC-EPS : Détection des oiseaux sur des points fixes (vue ou chant). 2 sessions/an.

Suivi des espèces envahissantes exotiques.

Suivi des macrodéchets sur le Rhône : 4 saisons de suivi réalisées.

Suivi de la démoustication : 15 traitements aériens ont été effectués en 2022 (total de 1309 ha traités).

Gestion des activités

Élaboration du plan de gestion Palissade et Theys de l'embouchure : participation aux différentes réunions et groupes de travail nécessaire à l'élaboration du document. Élaboration d'un document « diagnostic et enjeux » en fin d'année

Activité agropastorale : travail de concertation pour la récupération des bêtes échappées. 5 bêtes ont été récupérées en 2022 et 7 sont encore présentes sur le site. Concernant la découverte équestre, la convention a été renouvelée en 2022 en réponse aux difficultés rencontrées avec les précédents bénéficiaires. Une activité classique a pu reprendre en mai 2022.

Activité de découverte par kayak : une nouvelle convention a été signée en 2022 et 615 personnes ont pratiqué ce moyen de découverte en 2022

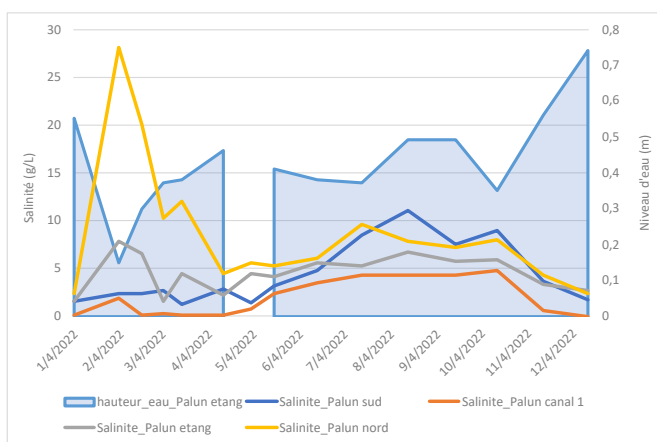


Figure 21 : Évolution de la salinité et des niveaux d'eau dans la lagune de la Palun ©PNRC, 2022.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Réseau national de surveillance des macrodéchets issus des bassins hydrographiques. Le Centre de documentation, de recherche, et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (Cèdre) a établi en 2020 une convention avec le Parc Naturel Régional de Camargue pour une mission de surveillance des macrodéchets. En 2021, le programme est étendu à la Palissade pour la surveillance des macrodéchets issus du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. 98% des déchets collectés sont des matériaux polymères artificiels (plastique).

Démoustication : Chaque année, l'EID partage au Parc de Camargue le bilan des activités de démoustication (prospections, traitements). Au total en 2022, 15 traitements aériens ont été effectués sur le site (total de 1309 ha traités).

Projet Migralion : Dans le cadre d'un projet de parcs éoliens dans le golfe du Lion, l'OFB pilote un programme d'études visant à caractériser l'utilisation de la zone du golfe par les migrateurs terrestres et l'avifaune marine. Le site de la Palissade a été sélectionné pour l'installation d'un radar fixe et acoustique permettant de mesurer le flux migratoire et d'identifier les espèces de passage (oiseaux et chauve-souris).

Travaux

Rénovation du sentier du Clos d'argent : Action démarrée en 2020 et finalisée en juillet 2022 par la mise en place en régie de la nouvelle signalétique. Inauguration le 17/09/22.

Restauration de l'espace muséographique : Montage administratif du marché public en 2021. Conception et mise en œuvre de mai à décembre 2022.

Création d'un îlot de reproduction pour les oiseaux laro-limicoles coloniaux sur la basse de Chabrier : Montage et révision du contrat N2000 en 2021. Travaux conduits du 11 au 17 août 2022.

Accueil du public

Visites pédestres : 6512 personnes ont découvert le site en visite individuelle.

Visites équestres : 950 personnes.

Découvertes en kayak: 615 personnes.

Accueil du concert de clôture du festival « Les Suds » le 17 juillet – fréquentation : environ 100 personnes.

Journées portes ouvertes les 17 et 18 septembre pour les Journées du Patrimoine – fréquentation d'environ 90 personnes.

Journée des Art'isans du Rhône : Une centaine de personnes ont fréquenté l'événement.

Inauguration des travaux portés des abords du site et de l'accueil : le 13 mars 2022.

Inauguration de la rénovation du sentier du Clos d'argent avec mise aux normes PMR : le 17 septembre 2022.

Accueil de l'exposition « Littoral protégé » du Conservatoire du littoral : 9 panneaux sur les sites du littoral de Camargue.

Communication : le 28 février, accueil de l'écrivaine Carole Martinez. Réception des organismes de presse : le 31 mars journal Le Monde ; le 19 juillet La Provence ; le 31 août Marsactu ; le 27/ septembre : FR3 région .

Mission d'éducation-sensibilisation

Trois agents du Parc ont effectué 79 visites guidées en 2022 sur le site : 29 classes (écoles élémentaires à lycées), 8 classes universitaires ; 42 groupes adultes.

Contact Marie Lou Degez Lydie Catal-Malkas

Références à la charte

- Article 2.1. Rechercher un fonctionnement deltaïque plus proche du naturel
- Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions
- Article 4.2. Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire
- Article 4.3.1. Contenir la progression des espèces invasives ou envahissantes préjudiciables à la diversité biologique
- Article 4.3.2. Coordonner et encadrer l'application de mesures visant à réduire la nuisance liée aux moustiques
- Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
- Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire
- Article 11.4.1. Préserver une identité camarguaise dans l'évolution des paysages
- Article 12.2. Développer les énergies renouvelables pour un bénéfice local et un usage de proximité
- Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés
- Article 14.1.1. Adapter les outils de sensibilisation et de connaissance en fonction des publics
- Article 14.1.2. Diversifier et qualifier l'offre d'éducation et de sensibilisation au territoire

Instances concernées

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Co-financeur

Commune Arles (98 455 €, 23%), Bénéficiaire de convention particulière (25 076 €, 6%), Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (285 067 €, 70%), Conseil régional PACA (2 500 €, 1%) Parc Naturel Régional de Camargue (Ingénierie : 15 993 €)



Espaces naturels



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Theys de l'embouchure

Depuis le 1er janvier 2015, la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône et le Parc naturel régional de Camargue sont cogestionnaires du They du Mazet, du They du Levant et du They de Roustan, propriétés du Conservatoire du Littoral, faisant partie des Theys de l'embouchure du Grand-Rhône.

Études et suivis scientifiques réalisés sur les Theys de l'Embouchure en 2022.

Compte mensuel des oiseaux d'eaux : Données saisies sur le Système d'information territoriale des PNR et sur la base de données des dénombrements mensuels OFB en Camargue.

Suivi de la reproduction des laro-limicoles coloniaux : Rechargement en sable de l'îlot de la Baisse des Oiseaux le 22 mars (6 personnes mobilisées).

Suivi de la reproduction du Chevalier gambette : 5 à 6 couples nicheurs contactés sur le They du Mazet.

Suivi plantes exotiques envahissantes



Image tirée du piège photo

Étude de l'abondance du lapin de garenne : 2 sessions de recherches d'indices, 6 comptages nocturnes, 22 pièges-photos installés.

Actions d'entretien réalisées sur Les Theys de l'Embouchure en 2022.

Gestion d'espèces exotiques envahissantes : 15 pieds de *Baccharis halimifolia* coupés puis salés sur les zones prioritaires

Renouvellement du plan de gestion.

Le Conservatoire du Littoral a mandaté le bureau d'étude Artelia, afin de réaliser, en partenariat avec les gestionnaires, le nouveau plan de gestion des sites de la Palissade et des Theys de l'Embouchure. Le technicien attaché à la gestion du site a participé à des réunions de validation des enjeux et de l'arborescence du plan de gestion (COTECH) ainsi qu'à un COPIL de restitution du diagnostic et état des lieux qui a été l'objet d'une rencontre avec les usagers du territoire

Surveillance du site.

Lors de la compilation des données annexes issues des dispositifs utilisés pour le suivi « lapins », des entrées de personnes sur le site ont été observées (entrées pédestres, en vélo, avec des chiens. Des actions de police ciblées peuvent être envisagées pour réprimer ces infractions et réaffirmer le statut de « réserve » fermée au public.

Communication, animation.

Dans le cadre du festival de Camargue, réalisation d'une animation auprès de 20 personnes au They de Roustan au mois de mai 2022 (observation et description des paysages, observation des oiseaux, explication du fonctionnement de la gestion).

Contact : Marie-Lou DEGEZ, Florian LE BORNE



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Sites de la Camargue fluviolacustre : domaine de Rousty, Sainte-Cécile, Mas neuf du Vaccarès et Mas du Juge

Le domaine de Rousty, acquis en 2005 et 2012 par le Conservatoire du littoral d'une surface de 198 ha, le Mas Neuf du Vaccarès, acquis de 1982 à 2007 pour 224 ha, Sainte-Cécile 16 ha acquis en 2014, et le Mas du Juge 116 ha récemment acquis le 23 novembre 2020 sont situés au cœur du delta du Rhône, en Camargue fluviolacustre.

Ces 4 sites gérés par le Parc Naturel Régional de Camargue composent à la fois de véritables réservoirs de biodiversité et de hauts lieux de l'identité camarguaise (pâturage équin et bovin, activité de pêche sur l'étang du Vaccarès, sagne, culture rizicole).

Études et suivis scientifiques réalisés sur le Domaine de Rousty, Sainte-Cécile, Mas Neuf du Vaccarès et du Mas du Juge en 2022.

Comptage oiseaux mensuels : suivi réalisé sur l'ensemble des sites.

Étude chiroptère sur les terrains du Conservatoire du littoral.

Étude hydraulique aux Baisses du Juge : état des lieux afin de définir les travaux permettant une gestion hydraulique répondant aux objectifs du plan de gestion, rédaction des fiches travaux.

Bilan de la station de baguage. Mise en place du protocole SEJOUR du CRBPO sur les haltes migratoires : au total, 2668 oiseaux ont été capturés pour 56 espèces différentes.

Suivi laro-limicoles (Rousty : Marais de Bourgogne) : le recensement des 150 nids, œufs et poussins de mouette rieuse.

Suivi de la tortue cistude sur le Domaine de Rousty, selon la méthode dite « Site Occupancy » : 1 observation.

Installation d'un nichoir à chouette effraie et d'un nichoir pour faucon crécerelle; ainsi que la création de gîtes à chauve-souris aux Baisses du Juge.

Suivi de l'activité de pêche : 976 kg d'anguilles pêchées



2022A222-Gestion des theys de l'embouchure 2022

Références à la charte

Article 2.1.1. Rechercher une gestion du système hydraulique jusqu'à la mer, cohérente avec les objectifs de protection de la ressource et de la biodiversité

Article 4.1.1. Protéger et contribuer à la gestion des espaces naturels remarquables

Article 4.1.2. Restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques dégradés

Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires

Article 4.3.1. Contenir la progression des espèces invasives ou envahissantes préjudiciables à la diversité biologique

Article 4.3.2. Coordonner et encadrer l'application de mesures visant à réduire la nuisance liée aux moustiques

Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles

Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés

Instances concernées

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Co-financeur

Région Sud Paca (6 000 €), CD 13 (6 000 €), PNRC autofinancement (15 376 €), Agence de l'eau RMC (4 500 €)

Espaces naturels



Ambition 2

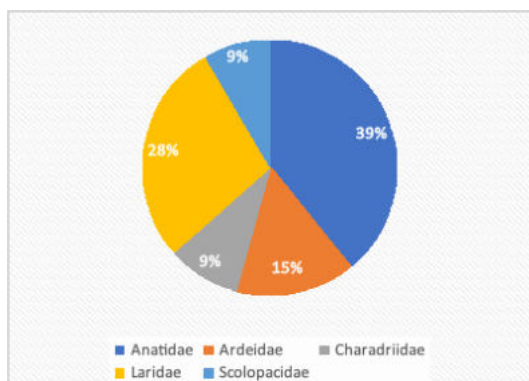
Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Suivi de l'activité cynégétique (Mas Neuf, Rousty) : 4 sangliers prélevés par les Archers de Camargue.

Suivi hydraulique : mesures mensuelles de la salinité et des niveaux d'eau.

Sur le nouveau site du Mas du Juge, 1 176 oiseaux d'eau ont pu être recensés sur l'année 2022. Sur ce site, 84% des oiseaux soit 992 individus sont concentrés sur les baisses en eau (Chevaux sud et Baisse du Juge) dans la partie sud-est.

Les familles d'oiseaux les plus représentées sont les anatidés suivis des laridés. Néanmoins, le Mas du Juge ne représente pas un site de gagnage important pour les canards. En effet, les effectifs annuels restent très modérés et composés uniquement de canards colverts avec pour exception 6 sarcelles d'été observées au mois de mars.



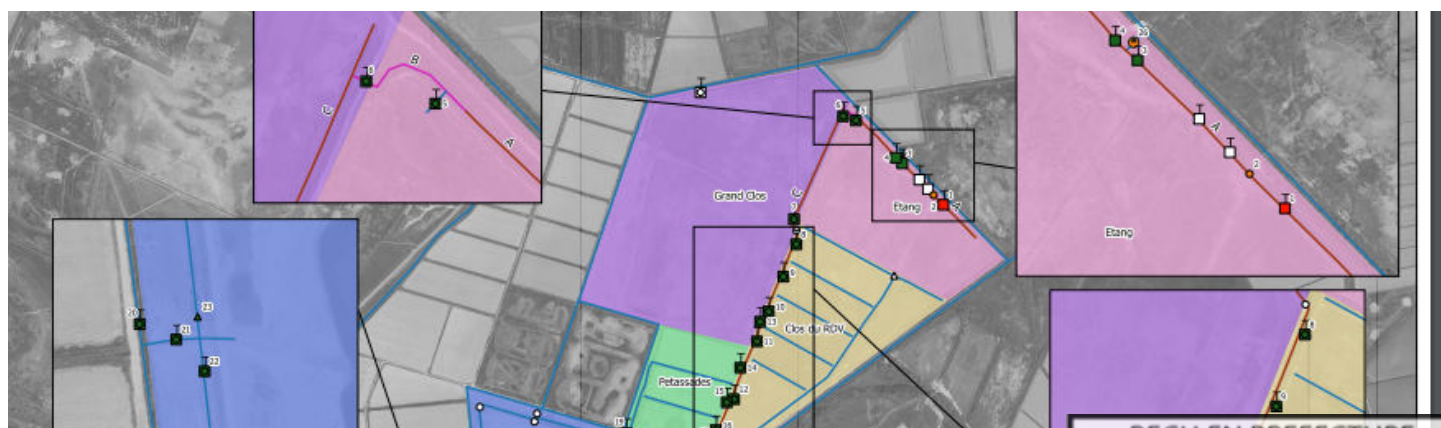
Étude préliminaire sur les espèces de soudes sauvages en Camargue, en vue de leur culture et de leur utilisation dans l'agroalimentaire

La constitution d'une filière de production de soude issue de plantes sauvages camarguaises est en projet depuis 2020, à l'initiative de Camille MARTIN (conserverie Jean MARTIN). Ce projet vise le remplacement de la soude caustique par de la soude issue de plantes pour une utilisation agroalimentaire. Il associe aujourd'hui le Centre français du riz, l'entreprise « Gautier semences » et la Tour du Valat avec le soutien du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles. Le Mas Neuf du Vaccarès fait partie des sites sélectionnés pour la collecte. Cette étude a été l'occasion de dresser un premier bilan des connaissances sur les soudes de Camargue. Les connaissances sur l'écologie de la germination de ces espèces pourraient également être améliorées par une démarche expérimentale utilisant des populations locales de soudes. Cette première approche exploratoire pourrait orienter sur les espèces les plus intéressantes en vue d'une mise en culture et de l'extraction de la soude.

Travaux

Travaux hydrauliques d'optimisation des apports en eau douce au Vaccarès via Mas neuf (Montlong). Afin d'optimiser les apports en eau douce au Vaccarès, dans le cadre du Plan de sauvegarde de l'étang, il a été envisagé de remettre en état de fonctionnement la roubine provenant du périmètre d'irrigation de la Petite Montlong. Un accord entre la SNPN et le PNRC a été acté pour que l'eau soit envoyée au Vaccarès via cette roubine lorsqu'il n'y aurait plus de besoin pour le site, ses usages et sa biodiversité. Coût estimatif des travaux : 55 000 €.

Mise en place de clôtures au Mas Neuf du Vaccarès, Terres de Méjanès. Création de 500m linéaires de clôture barbelés avec des piquets bois tous les 1.50m renforcés tous les 50m pour la contention des ovins. Cette clôture située sur la partie nord des terres de Méjanès au Mas Neuf du Vaccarès permet également la sécurisation par rapport à la route départementale.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Entretien et surveillance des sites.

Gestion hydraulique : Mise en eau selon les préconisations du plan de gestion au regard des enjeux hydrauliques liés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire ainsi qu'aux besoins des usages.

Gestion des espèces exotiques envahissantes: Chantier-école d'un BTS GPN (Mas Neuf du Vaccarès - Chapeau du Gendarme). Espèce cible : *Baccharis halimifolia* et retrait de 180 pieds.



Mise en place de signalétique : mise en place de signalétique sur le sentier d'interprétation du musée de la Camargue afin d'orienter et d'informer les visiteurs sur la réglementation en vigueur.

Suivi des usages : Chaque usager sur les sites gérés possède une convention d'usage le liant et l'engageant auprès du propriétaire, le Conservatoire du Littoral (CdL), et du gestionnaire, le Parc naturel régional de Camargue. On constate un respect global des conventions d'usage en 2022. On constate un dépassement de la charge pastorale sur les Baises du Juge, le plan de

pâturage semblant difficile à tenir. Sur la première année de mise en place, il est nécessaire de procéder à des réglages, notamment au regard des problèmes d'alimentation en eau sur le site. La mise en place d'un suivi du pâturage par placettes témoins (25m²) a été réalisée sur les terrains du Mas du Juge. Le suivi de la composition de la végétation est assuré par la réalisation, au sein de la placette, d'un relevé

phytosociologique de type sigmatisme. Une fois l'état initial mis en place, chaque type d'habitat est pâturé alors que son homologue est mis en exclos (sur au moins 1 mètre autour du périmètre de la placette) l'empêchant ainsi d'être pâturé (témoin).
Entretien courant : Entretien de piste, débroussaillage, petites réparations du sentier de Rousty, etc.

Surveillance et garderie en régie

Actions de communication/animation réalisées sur l'unité sites nord-ouest.

Animation du sentier par le musée de la Camargue

Tournage Alpilles TV : Reportage réalisé sur la tortue cistude d'Europe et les espèces paludicoles présentes dans la roselière de Rousty (équipe de tournage + un garde du littoral)

Animation à la station de baguage de Rousty



Contact : Laetitia POULET.

2022A205-Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral-Rousty Mas Neuf Ste Cécile

Références à la charte

Article 4.1.1. Protéger et contribuer à la gestion des espaces naturels remarquables

Article 4.1.2. Restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques dégradés

Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires

Article 4.2.2. Gérer les populations d'espèces d'intérêt communautaire

Article 4.3.1. Contenir la progression des espèces invasives ou envahissantes préjudiciables à la diversité biologique

Article 5.1. Assurer la conservation de grands ensembles naturels en lien avec l'élevage extensif

Article 5.2. Renforcer la viabilité économique des exploitations d'élevage extensif

Article 7.1. Mettre en œuvre sur le territoire du parc « la charte européenne du tourisme durable dans les espaces (CETD) »

Article 7.2. Développer une offre d'accueil et de services touristiques à haute performance environnementale et fondée sur l'accessibilité aux personnes déficientes

Article 7.3. Répartir la fréquentation dans l'espace et dans le temps

Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles

Article 9.1. Transmettre la culture camarguaise et recueillir la mémoire des métiers en mutation

Instances concernées

Commission de l'eau et des milieux aquatiques, protection de la nature, études et recherches scientifiques, pêche et chasse

Cofinanceur

Région Sud Paca (6 500 €), CD13 (6 500 €), Conservatoire du Littoral, PNRC autofinancement (12 140 €),

Bénéficiaire de conventions particulières (28.186 €)



Espaces naturels



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Sites des Saintes-Maries-de-la-Mer : Brasinvert, Rives du Petit-Rhône, Mas de Taxil, Étang de Maguelonne.

Acquis en 2015 et 2016, les sites des rives du Petit-Rhône (42 ha) et de Brasinvert (496 ha) sont situés en bordure du Petit-Rhône et à quelques kilomètres de son embouchure. Acquis en 2005, le Mas de Taxil est un domaine de 160 ha actuellement occupé par deux exploitants sans conventions. Les activités présentes consistent en usage agricole (40 ha de cultures), pâturage extensif de chevaux (60ha) et promenade équestre. Maguelonne, d'une surface de 168 ha et acquis en 2018, est un domaine composé essentiellement de près pâturés, de marais et canaux, de sansouïres et roselières relictuelles. Un plan de gestion multisites associant les Rives du Petit-Rhône et Brasinvert est en cours.

Études et suivis.

Comptage des oiseaux d'eau

Domaine de Maguelonne : **3 784 oiseaux d'eau** ont pu être dénombrés au cours de l'année.

Brasinvert, Étang d'Icard : **5 745 oiseaux d'eau** ont pu être recensés au cours de l'année 2022 avec une richesse spécifique variant de 11 à 19 espèces.

Étude de l'influence des éléments linéaires boisés sur l'activité des chiroptères dans les milieux camarguais.

Dans le cadre de l'acquisition des données naturalistes nécessaire à la gestion des sites, les chiroptères représentent une part importante eu égard à l'importance patrimoniale de ces espèces en Camargue. En effet, ces habitats abritent 550 femelles reproductrices de Grand Rhinolophe, soit 75% de la population reproductrice de PACA, et 330 femelles reproductrices de Murin à oreilles échanquées, représentant 10% de la population reproductrice de PACA (LIFE+ Chiromed, 2014). Afin d'améliorer les connaissances sur les espèces présentes dans les milieux camarguais, une étude

visant à évaluer l'influence des éléments linéaires boisés sur l'activité des chiroptères dans les milieux camarguais a été menée lors d'un stage de Master 2.

Suivi Cistude d'Europe sur le domaine de Maguelonne.

Des observations passées ont révélé la présence de la Cistude d'Europe sur le Domaine de Maguelonne. Il est donc apparu important de mettre en place un inventaire exhaustif à l'aide d'un protocole standardisé (Site occupancy) afin de connaître la localisation et la dynamique des populations de cette espèce à forts enjeux de conservation. Elle est considérée comme une espèce phare des zones humides, car la préservation des habitats qu'elle requiert pour assurer son cycle de vie permet la prise en compte d'un large cortège faunistique et floristique associé. En 2022, un seul passage a été possible, le 19 mai 2022, sur l'ensemble des points d'observation définis contre 3 en 2021. La prospection a été réalisée dans le cadre d'un chantier-école avec des élèves de 2 de STAV du lycée d'Aix-Valabre.

Suivi loutre (*Lutra lutra*) sur les Rives du Petit-Rhône et Brasinvert

La loutre d'Europe (*Lutra lutra*) fait actuellement l'objet d'un plan national d'actions (PNA) 2019-2028. Après un très grave déclin dans l'ensemble de la France où la majorité des populations avait disparu en raison du piégeage et à la dégradation de son habitat, la loutre, protégée depuis 1976, est actuellement dans une phase de recolonisation. Cette recolonisation naturelle concerne depuis peu la région PACA où sa présence est désormais établie. C'est dans ce cadre que le Parc naturel régional de Camargue intervient afin de suivre et détecter d'éventuels indices de présence sur les terrains du Conservatoire du littoral dont il a la gestion sur le linéaire du Petit-Rhône. Lors d'une prospection, une **épreinte de loutre d'Europe a été observée** sur un tronc de bois mort.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Programme de surveillance de la Directive-Cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) - Réseau national de surveillance des macrodéchets sur le littoral (RNS-MD-L) à Brasinvert. En 2020, une convention entre le PNR de Camargue et le Cèdre a été signée dans le cadre de cette mission. La prestation concerne le suivi des macrodéchets sur la plage de Brasinvert, propriété du Conservatoire du littoral. Ce suivi se compose en :

Trier et caractériser tous les macrodéchets visibles à l'œil nu (d'une taille supérieure à 0.5cm), sur une section de plage de 100m.

Retirer les macrodéchets concernés du site et les déposer en déchetterie.

Transmettre au Cèdre les données en vue de leur validation sur les bases de données OSPAR et DCSMM.

Une analyse annuelle des déchets ramassés sur le site est produite par le Cèdre. En 2022, après 4 saisons suivies, l'analyse met en évidence que 93 % des déchets sont des plastiques.

Travaux, entretien et surveillance des sites.

Gestion hydraulique : Mise en eau selon les préconisations du plan de gestion.

Suivi hydraulique : la lagune d'Icard atteint son maximum de salinité (5g/l) en été.

Les marais de Maguelonne sont dans l'ensemble doux (<3g/l) sauf les marais des Terres-Hautes qui oscillent entre 7 et 16 g/l.

Gestion des EEE : L'herbe à alligator (*Alternanthera philoxeroides* (Mart.) Griseb.) est une espèce végétale exotique envahissante émergente en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), listée comme espèce « préoccupante ». Une prospection a été réalisée le 15 septembre 2022 sur le Petit-Rhône depuis le pont de Sylvéréal (Vauvert) jusqu'au

Tiki (embouchure, Saintes-Maries-de-la-Mer) (CBNMed& PNR de Camargue sur la partie Petit-Rhône).

Une nouvelle station d'envergure a été trouvée sur le site du Conservatoire du littoral les « Rives du Petit-Rhône ». Cette nouvelle aire de présence est donc très récente et l'herbe à alligator semble s'y développer. L'espèce se propage désormais très rapidement par l'action des animaux (prédation par herbivorie) et des hommes (fauche des berges). L'actualisation du statut de l'espèce s'avère nécessaire pour orienter les décisions quant à sa gestion.

Suivi du respect des conventions. Concernant ces sites nouvellement co-gérés depuis 2019 par le Parc naturel régional de Camargue et la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, ce sont **6 conventions d'usage** qui ont été signées avec 3 manades différentes (Raynaud, Renaud et Capitani). Un tableau de suivi est tenu par le PNRC. L'ensemble des usagers ont respecté leurs cahiers des charges sur l'année 2022.

Entretien courant. Le 20 juin 2022, un chantier de girobroyage a été effectué en régie par le Parc sur les pistes des Terres-Hautes du Domaine de Maguelonne. L'objectif de ces entretiens réguliers est de pouvoir permettre le passage des véhicules pour la gestion quotidienne des sites et ainsi éviter la fermeture des pistes.

Surveillance Garderie/ Sensibilisation : Mise en place de la Garde Régionale forestière (GRF) à cheval.

Contact Marie Laetitia Poulet.

Références à la charte

- Article 4.1.1. Protéger et contribuer à la gestion des espaces naturels remarquables
- Article 4.1.2. Restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques dégradés
- Article 5.1. Assurer la conservation de grands ensembles naturels en lien avec l'élevage extensif
- Article 5.2. Renforcer la viabilité économique des exploitations d'élevage extensif
- Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
- Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés

Instances concernées

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi),

Cofinancier

Région Sud Paca (13 000 €), CD13 (13 000 €), Conservatoire du Littoral (286 824 €), Bénéficiaire d'AOT, (4 870 €), Parc Naturel Régional de Camargue (9 968 €)

Espaces naturels Milieux marins

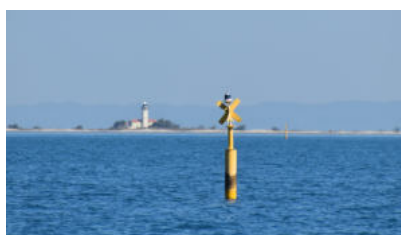


© B. Verdeille

Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Convention Phare et balise



La convention d'entretien du balisage du cantonnement de pêche n'appelle pas de remarque particulière pour l'année 2022, si ce n'est une augmentation significative du coût en raison de la méthode de calcul (indexTP07b) signalée par la Direction interrégionale de

la mer Méditerranée. Aussi un avenant à la convention initiale est en préparation pour diminuer cet impact non prévu.

Convention OFB Natura 2000 en mer

La convention s'est terminée en juin 2022.

-- Les reefs envasés constituent un habitat atypique présent sur les côtes sableuses camarguaises. Cet habitat détient la "date de mer" coquillage protégé. Ce milieu encore méconnu est présent dans le périmètre du site N2000 bancs sableux de l'Espiguette. Un rapport de caractérisation de l'habitat et un film bilan ont été finalisés grâce au financement de l'OFB

<https://www.youtube.com/watch?v=DjKO-rPAzx4>.

Projets pédagogiques : impression d'un panneau de plage pour le site de Carteau qui a été installé début septembre.

Suivi Grand Dauphin.

- 2 sorties par mois (ensemble de la zone) réalisés depuis janvier 2021.

- 1 observation durant le suivi du 18/10/22 et 2 observations opportunistes fin janvier et en août avec photo-identification.

- alimentation du catalogue de Photos ID du Grand Dauphin fréquentant les deux sites à partir des données recueillies par le Parc (interne et externe) - 45 individus fin 2022.

- Organisation d'une conférence pour le festival Camargue 2022 avec Miraceti le samedi 28 mai pour le Festival de la Camargue avec 60 participants.

- Réalisation des tableaux de bord couvrant l'ensemble de la période pour l'OFB.

- Réalisation d'un bilan de convention pour l'OFB et livrables fournis le vendredi 17 juin 2022.



Suivis de la biodiversité marine et sensibilisation au monde marin (2022-2025)

Cette opération succède à la convention OFB terminée en juin et s'étend sur une période de trois ans jusqu'en 2025.

Les principaux objectifs prévus dans ce cadre sont :

- sensibilisation des scolaires, du grand public, des usagers de la mer : en mer, en classe, lors d'événements ;
- connaissance des habitats, de la faune et de la flore, suivi du Grand Dauphin, des herbiers de zostères, des grandes nacres, des oiseaux, des poissons...
- missions de surveillance, de suivi et de gestion des sites protégés.

Suivis de la grande nacre située dans l'anse de Carteau en raison de l'épidémie qui touche ce coquillage via un parasite.

L'année a été consacrée à l'élaboration de cette convention (chiffrages, demande, délibération, suivi convention). Mi-décembre, la convention est en cours de signature et devrait être actée avant la fin de l'année.

Elle est rétroactive pour ce qui concerne la poursuite du suivi Grande Nacre en interne et du suivi Grand Dauphin en continuité de la précédente convention.



REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



© P. Louisy

Ambition 2

Juillet-décembre 2022 : Poursuite du suivi Grand Dauphin (en interne).

- 10 missions en mer de suivi Grand Dauphin
- dont 7 sur le golfe de Beauduc
- dont 5 sur l'ouest Camargue
- dont 4 sur l'Espiguette

2 observations de groupe (2 journées : août et octobre) ont été faites avec photo-identification, dont 1 sur l'Espiguette et 1 site Camargue.

Un travail de collaboration avec Découverte du Vivant pour embarquement au départ de Port-Camargue avec suivi Grand Dauphin et action de sensibilisation est en préparation.

Octobre 2022 : Suivi Grande Nacre de la pointe de Beauduc (en interne).

Le suivi Grande Nacre sur 4 transects a été réalisé les 5 et 27 octobre par 3 agents du Parc. Les grandes nacres observées hors transect ont été également géoréférencées et mesurées. Alors qu'en 2021, il restait 3 grandes nacres vivantes sur les transects, il n'en restait plus qu'une en 2022. Cependant, 6 grandes nacres vivantes hors transects ont été répertoriées.

Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin : Suivi des macrodéchets sur le secteur de Brasinvert

Dans le cadre de la DCSMM, le Cèdre a demandé au Parc d'assurer la prestation de suivi des macrodéchets à l'embouchure du Petit-Rhône sur le site de Brasinvert du conservatoire du littoral dont il est gestionnaire. L'action est pluriannuelle et est réalisée en quatre périodes (une par saison). Une fiche de suivi standardisée est ensuite transmise au Cèdre qui collecte et centralise l'ensemble des suivis réalisés sur les côtes françaises.

Life Marha

Le Parc naturel régional de Camargue participe en tant que bénéficiaire associé au projet du LIFE intégré sur les habitats naturels marins d'intérêt communautaire porté par l'Agence française de la biodiversité. L'objectif général, au terme du projet, est l'amélioration de l'état de conservation des habitats marins.

Pour le Parc naturel régional de Camargue, le projet Marha vient en appui à l'animation des sites Natura 2000 « Camargue » (zone marine) et « Bancs sableux de l'Espiguette ».

Suivi de la fréquentation côtière - Life Marha

- 4 comptages depuis la mer de la fréquentation côtière sur le secteur de l'Espiguette. 8 comptages de la zone « réserve ». 3 comptages en kayak dans l'anse de Carteau.
- Analyse en cours des données récoltées (2019, 2020, 2021) et travail sur les cartes du ST.

Études hippocampe - Bancs de Sable

- 7 plongées et 2 prélèvements réalisés sur le site de l'Espiguette.
- Suivi des aspects techniques, planning et financiers.
- Accompagnement des plongeurs sur 6 plongées sur Beauduc.
- Carte des zones plongées réalisées par Biotope.
- Projet NAV & CO (application pour les plaisanciers): Rédaction des textes et iconographie sur les points d'intérêt des deux sites Natura 2000.

Sensibilisation, Veille, moyens nautiques

- Entre le 14 janvier et le 12 décembre, 61 sorties en mer à bord du bateau semi-rigide Caouanne ont été réalisées pour diverses missions. Si on ajoute les missions avec nos partenaires (bateaux, animations sur autres bateaux en mer et kayak), 76 missions en mer ont été réalisées, dont 55 sur le golfe de Beauduc, 3 sur l'anse de Carteau, 16 sur le secteur du Grand Radeau et 11 au large de l'Espiguette.
- La sensibilisation des plaisanciers est effectuée à travers le dispositif « Écogeste » dans les ports de Port-Saint-Louis-du-Rhône et des Saintes-Maries-de-la-Mer et en mer. De plus, des entretiens individuels auprès

2021A216 - Convention avec Phares et Balises, 2020A219-Convention AFB Natura 2000 en mer, 2022A220-Suivis de la biodiversité marine et sensibilisation au monde marin, 2021A207-Suivi des macrodéchets DCSMM - Année 2022

Références à la charte

Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires

Article 4.2.2. Gérer les populations d'espèces d'intérêt communautaire

Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles

Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire

Article 12.4. Maîtriser la collecte le traitement et la valorisation des déchets domestiques agricoles et liés aux activités des entreprises

Article 13.2. Faire de l'Observatoire Camargue l'outil de référence du delta

Instances concernées

À partir du 1/12/2020) Commission de l'eau et des milieux aquatiques, protection de la nature, études et recherches scientifiques, pêche et chasse

Conseil scientifique et d'éthique du Parc

Conseil scientifique de la réserve de biosphère

Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques

Comité de pilotage sites Natura 2000

Cofinanceur

OFB (72 120,70 €), Cèdre (3 946,16 €), Parc Naturel Régional de Camargue (30 863,20 €)



Espaces naturels Milieux marins



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

des embarcations, des opérations conviviales (apéro ponton) ont été réalisés dans les deux ports.

- Des actions spécifiques auprès des enfants sont menées :
- une intervention auprès d'enfants de centre aéré avec l'association Siloé soit sur le bateau la Valentine soit au phare de l'Espiguette.



-Des animations sur les laisses de mer au camping « la Brise » et « le Clos du Rhône », dont une sur les herbiers de zostères à travers l'utilisation de moyens immersifs en réalité virtuelle (masque 3D).

-2 intervention en milieu scolaire au collège Robespierre complétée par 2 actions sur le terrain.

-2 animations de classes de primaire dans le cadre du festival de la Camargue

-Animations grand public dans le cadre du Festival de la Camargue : avec le bateau les Quatres-Maries.

-Formation des acteurs locaux : avec l'organisation de temps de formations à destination des offices

du tourisme à la biodiversité marine et à sa préservation au Printemps.

- Installation de panneaux sur les entrées de plages : Piémanson, plage est des Saintes-Maries-de-la-Mer, et Anse de Carteau).

Cartographie des fonds marins du golfe de Beauduc et de l'anse de Carteau.

- Rapport livré en avril 2022, avec une valorisation par un poster pour le séminaire Marha et lors de différentes réunions.
- Appuis logistiques à la plongée du GIS posidonie entre le 11 et le 13 juillet.
- Communication MARHA : valorisation de la vidéo « success story » et des actions Marha dans les posts Facebook, la lettre Natura.

Participation au Séminaire MARHA en Manche Mer du Nord (F1) : Une présentation en plénière et un poster pour mettre en valeur la progression de l'herbier de Beauduc en lien avec la dynamique sédimentaire.

Administratif.

- Rapport technique, administratif et financier du Life, complété par des rapports semestriels 2022 et le budget prévisionnel de la phase 3.
- Formation le 8 décembre (Magali Blanc et Delphine Marobin) sur la gestion administrative du projet organisée par l'OFB.

Mise en œuvre des suivis par pêches scientifiques dans le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc

Afin d'évaluer l'efficacité du cantonnement de pêche du golfe de Beauduc (créé en 2013, 450 HA), un suivi régulier des peuplements de poissons adultes et juvéniles a été mis en place tous les 4 ans. Il a déjà été réalisé deux fois en 2014-15 (état initial) et en 2017-18 (N+1), en partenariat avec la prud'homie de pêche de Martigues (avec des pêcheurs volontaires) et le GIS Posidonie / Institut Océanologique de Marseille (M.I.O). En 2022, ce suivi doit être renouvelé afin de vérifier si les effets du cantonnement de pêche persistent. L'arrêté ministériel de création prenant fin en septembre 2023, ces résultats serviront de base à la discussion avec les acteurs locaux pour la suite à donner à cette zone de protection (éventuelle reconduction).

Pour sa mise en oeuvre, l'action a nécessité :

- Obtention des autorisations nécessaires (DIRM)
- Réalisation des pêches scientifiques sur les 3 saisons, avec 3 pêcheurs volontaires différents :
 - saison hiver du 2 au 5 mai,
 - saison printemps du 12 au 15 juin,
 - saison d'été en plusieurs fois entre le 21 septembre et le 7 octobre
- Campagne d'information : posts Facebook, posters, etc.
- Les résultats des suivis sont en cours de traitement par le GIS posidonie pour un rendu mi janvier et une réunion de présentation fin juin 2023.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Au-delà des indicateurs de réalisation, les indicateurs d'impact donnent différentes informations sur l'évolution des peuplements présents sur le cantonnement :

Taux d'augmentation de l'abondance dans le golfe de Beauduc par rapport à l'année initial 2014 (X 1,5)

Taux d'augmentation de la biomasse dans le golfe de Beauduc par rapport à l'année initial 2014 (X 1,5)

Augmentation supérieure dans le cantonnement par rapport au reste du site (OUI)

Taux d'augmentation de la biomasse des espèces cibles dans le cantonnement par rapport à l'année initiale 2014 :

Sole commune : X 2,5

Sole du Sénégal : X 2,4

Grondin perlou : X 2,2

Raie étoilée : X 3,1

Animation du site Natura 2000 « Bancs sableux de l'Espiguette »

Le Parc est opérateur du site Bancs sableux de l'Espiguette depuis 2015. lorsque c'est possible certaines opérations sont mutualisées avec la gestion du Site main Natura 2000 « Camargue ». Aussi ne sont présentées que les actions spécifiques au site des Bancs sableux.

Animation générale du site :

11 missions en mer en semi-rigide sur le site, + 1 avec La Valentine.

Compte-rendu COPIL de décembre 2021 et envoi aux membres.

Préparation d'un comité de pilotage pour le 05/01/23, à Port-Camargue.

Participation à l'observatoire homme milieux du GAM à Port Camargue.

Accompagnement des porteurs de projet pour les formulaires d'incidences : échange sur un projet de réalisation d'un film "La baleine ".

Gestion intégrée de la zone côtière du golfe d'Aigues-Mortes (GAM) : suivi de l'avancée.

Participation stratégie de filière pêche CRPMEM Occitanie (une réunion et 2 visioconférences).

Une réunion sur le trait de côte Barronnets le 16.03.22.

Valorisation des actions des partenaires en accord avec les objectifs du site.

Gestion des informations sur le site sur les pages internet dédiées à N2000: <http://reseau-languedocmer.n2000.fr/votre-espace-d-echange/bibliotheque/bancs-sableux-de-l-espiguette-sic>.

Tellines : échanges sur les protocoles avec CRPMEM Occ pour le suivi « tellines ».

Poursuite du suivi du Grand Dauphin sur les sites Camargue et « Bancs sableux de l'Espiguette »: 9 missions sur le site. 2 observations sur le site.

Intervention sur un tursiops échoué sur l'Espiguette le 15 août.

Tortues marines : Participation au colloque tortues marines (4 jours entre le 14 et le 18/11) dont 1 intervention pour présenter les sites.

Contact : Delphine Marobin-Louche, Lena Collet.

2018A211 - LIFE MARHA, 2022A207-Mise en œuvre des suivis par pêches scientifiques

Références à la charte

Article 4.1.1. Protéger et contribuer à la gestion des espaces naturels remarquables

Article 4.1.2. Restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques dégradés

Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires

Article 4.2.2. Gérer les populations d'espèces d'intérêt communautaire

Article 5.4.4. Favoriser les pratiques de pêche respectueuses des ressources et des milieux

Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles

Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire

Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés

Article 13.2. Faire de l'Observatoire Camargue l'outil de référence du delta

Instances concernées

Commission de l'eau et des milieux aquatiques, protection de la nature, études et recherches scientifiques, pêche et chasse

Comité de pilotage sites Natura 2000

Cofinancier

EU (292 158 €) ; État (35 942 €) ; Conseil régional Sud Pac (31 302 € / 15192,60 €) ; CD 13 (16 736 €) Véolia (80 000 €) ; PNIC 47 (628 €) ; PNIC 63 (18 713,40 €)



Espaces naturels Natura 2000



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Animation 2022-2024 du site Natura 2000 Camargue

Suivi, animation et mise en œuvre du document d'objectifs du site n°FR9310019 et du site n°FR9301592 « Camargue », inscrits au réseau Natura 2000 au titre des Directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Animation du site et gouvernance

Suite à la fin de la précédente convention, une réunion de cadrage préalable à l'animation du site Natura 2000 s'est tenue le 8 mars 2021 au siège du PNRC. Cette réunion a permis de définir le montant des aides qui seront perçues pour l'animation des sites Natura 2000 « Camargue ».

Une convention financière « Animation des sites « Camargue » FR 9301592 et FR 9310019 » a été signée entre le Parc naturel régional de Camargue et l'État le 18 juillet 2022 permettant de financer l'animation sur des crédits État – Europe (47% DREAL, 53% FEADER) pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Une délibération en comité syndical du Parc a été prise au préalable le 1er octobre 2021, à cet effet.

L'animation des sites Natura 2000 Camargue est exécutée par un 1.5 ETP (dont un sur la partie terrestre et le solde sur la partie marine).

Une réunion de présentation du dispositif Natura 2000 a eu lieu le 7 juin. Cette réunion associait les présidents des différents Comités de Pilotage animé par le Parc de Camargue.

- La tenue du COPIL le 11/10/2022, sur une journée, a permis de valider le Volet marin du DOCOB et d'élire les deux co-présidents, M. Raviol et M. Grosse.

Le recrutement d'un nouveau chargé de mission a lieu le 01/03/2022. Ce poste est principalement destiné à animer la convention sur la partie terrestre du site. Le recrutement d'un chargé de mission affecté à la partie marine a lieu le premier septembre de la même année. Les premières semaines d'activités sont consacrées à solder les dossiers en cours et obtenir la demande de solde pour clôturer l'animation 2018-2021.

Pour lancer la nouvelle période d'animation, deux réunions de cadrage préalable à l'animation (RCPA) sont réalisées le 06/05/22 et le 08/07/22. La

première a pour but de présenter le travail réalisé en 2021 et celui prévu en 2022. Le tableau RCPA pour la période 2022-2024 est également réalisé. La deuxième est un groupe de travail autour de la finalisation du Tome 2 du volet marin du DOCOB qui sera validé lors du prochain COPIL.

Préparation de la future campagne MAEC 2023- 2027 par la participation à de nombreuses réunions et formations en interne, mais également avec les services de l'État (Commission agriculture, CRAEC, réunions DRAAF et DDTM). Le chargé de mission Natura 2000 vient en appui, avec l'aide du chargé de mission « Trois Marais », à la chargée de mission Agriculture du PNR pour la rédaction des appels à projets pour l'animation des MAEC et pour l'élaboration du PAEC. Le temps consacré à cette mission a permis également de prioriser des secteurs à enjeux au sein du site Natura 2000 « Camargue » pour pouvoir accompagner au mieux certains agriculteurs dans la réalisation de leur diagnostic d'exploitation et plan de gestion.

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, « L'Ilot Chabrier » (Domaine de la Palissade) est construit en août 2022 (en attente de finalisation par ajout de sable coquillier en février 2023).

Étude d'incidence

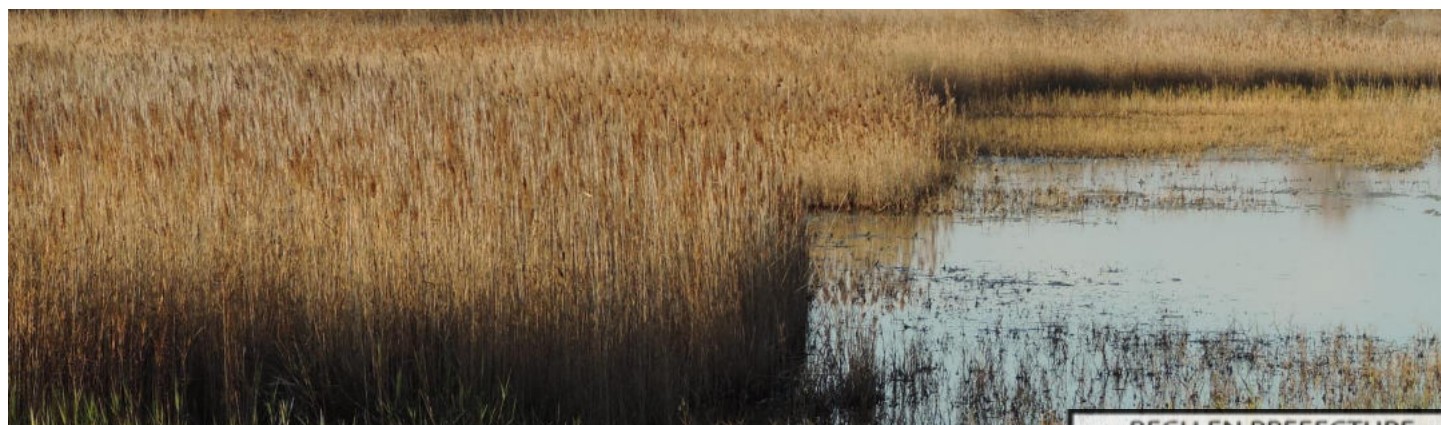
De nombreux projets concernant le territoire font l'objet d'une analyse Projet de contournement autoroutier d'Arles ; démoustication 2022 ; demandes de survol de drones ; projet de renforcement des digues du Grand-Rhône à Salin-de-Giraud ; - Schéma départemental de Gestion Cynégétique des Bouches-du-Rhône (SDGC) ; concours de pêche au thon

- L'accompagnement des organisateurs du Grand Raid Camargue avec la signature de la charte des manifestations écoresponsables du Parc naturel régional de Camargue.

Suivis et études scientifiques et techniques

Préparation de l'étude concernant l'évaluation de l'état de conservation des lagunes côtières méditerranéennes

Une convention de partenariat avec la Tour du Valat est signée en mars pour le suivi de la Glaréole à collier sur l'année 2022. Le rapport est livré en novembre .



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Mise en place de l'actualisation de la cartographie des habitats terrestres d'intérêt communautaire du site Natura 2000 : mise en place du marché public, choix du candidat, concertation avec les partenaires pour faciliter la mise en place.

Information, communication et sensibilisation

La lettre d'info commune aux sites N2000 animés par le Parc est créée en juin 2022.

Organisation, avec le Syndicat mixte de la Camargue Gardoise, du concours général agricole des pratiques agroécologiques – spécialité Prairies et Parcours.

Une communication des diverses actions menées a été réalisée dans différents médias (site internet Natura 2000 et site internet du Parc, Page Facebook du Parc, Lettre des lagunes du PRL, etc.).

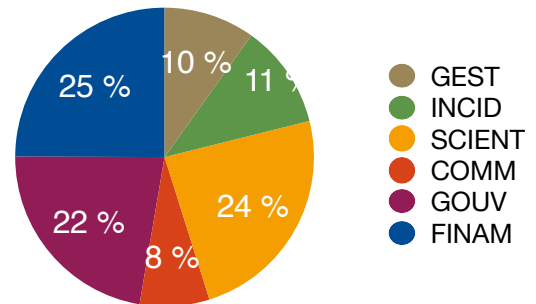
L'animateur du site a également participé à quelques événements sur le territoire visant à sensibiliser les acteurs et habitants aux enjeux de conservation du patrimoine naturel local.

Gestion administrative et financière

La gestion des suivis financiers, les formations, la vie de réseau clôturent les missions de l'année

Contact : Alex Crestey,

Missions	Nombre d'heures	Pourcentage
Gestion et contractualisation (GEST)	172	10 %
Evaluation des incidences (INCID)	196	11 %
Suivis et études scientifiques et techniques (SCIENT)	419	24 %
Information, communication, sensibilisation (COMM)	131,5	8 %
Gouvernance du site et révision DOCOB (GOUV)	390	22 %
Gestion administrative et financière et divers (FINAN)	435	25 %
TOTAL	1743,5	100 %



Références à la charte

- Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions
- Article 4.2 Conserver les habitat set les espèces prioritaires d'intérêt communautaire
- Article 6.1 Promouvoir des pratiques culturelles plus favorables à l'environnement en s'inscrivant dans les recommandations des sites Natura 2000

Instances concernées

Commission de l'eau et des milieux aquatiques, protection de la nature, études et recherches scientifiques, pêche et chasse
Comité de pilotage des sites Natura 2000

Cofinanceur

Etat (132 178 € pour la durée de la convention d'animation) Union Européenne -Feader- (164 516 € pour la durée de la convention d'animation)
Parc Naturel Régional de Camargue (13 714 € -coût indirects 14.121 € TVA)

Espaces naturels Natura 2000



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Animation du site Natura 2000 « Trois marais »

Le territoire « Trois Marais » est composé de deux sites Natura 2000 superposés :

la Zone spéciale de Conservation « Marais de la vallée des Baux et Marais d'Arles » - FR9301596 (directive européenne « Habitats » de 1992) de 11.074 ha ;

la Zone de Protection spéciale « Marais entre Crau et Grand-Rhône » - (FR9312001 directive européenne « Oiseaux » de 1979) de 7 199 ha.

Les deux périmètres Natura 2000 concernent au total 13 300 hectares répartis sur huit communes :

Animation du site et gouvernance.

Le Parc naturel régional de Camargue est la structure porteuse et animatrice des sites concernés. Depuis le 14 mai 2018, Marie-Pierre CALLET, vice-présidente CD13 et élue de la commune de Maussane-les-Alpilles assurait la présidence du comité de pilotage. Depuis le 26 avril 2022, le comité de pilotage est présidé par Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, élue de la commune d'Arles et du Parc Naturel Régional de Camargue.

Un comité de pilotage a été réalisé le 26 avril 2022 pour valider les actions financées de la future convention d'animation 2022-2024. La RCPA s'est tenue en mars 2022 en présence du PNRC et de la DDtm et la DREAL. Cette réunion a permis de fixer la durée de la convention d'animation sur 2 années du 24 juin 2022 au 23 juin 2024

Contrat N2000:

Sur les sites des Trois Marais seule l'association des Amis des marais du Vigueirat s'est lancée dans le montage et le portage de contrat Natura 2000. Ils ont été accompagnés par l'animateur dans leurs démarches dans une moindre mesure, car l'association est relativement autonome pour ce type de mesures. Deux contrats sont en cours :

Restauration de trois ouvrages hydrauliques sur le secteur de l'Étourneau.

Restauration de digues sur le bassin des anciennes rizières Ligagneau.

Mesure Agro Environnementale et Climatique

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) visent à répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique. Le 5 mars 2021, la Région Sud a annoncé que toutes les mesures ouvertes à la contractualisation, hormis les mesures riz, étaient envisagées sur la campagne 2021 et qu'ils devraient en être de même sur l'année 2022. Les mesures ont été engagées sur 1 an en attendant le renouvellement de la PAC en 2023.

L'animateur a participé à la préparation de la campagne 2023-2027. Un travail de sélection et d'analyse des nouvelles MAEC a dû être réalisé entre techniciens avec les services eau et agriculture du PNRC ainsi qu'avec le Syndicat de la Camargue Gardoise afin de définir les orientations pour la Camargue en matière d'agroécologie sur les 5 prochaines années. Un appel à projets a été ouvert par la DRAAF PACA qui récupère la gestion des MAEC surfaciques et linéaires (assurée par la Région depuis 2015). À la suite de ces travaux, Les MAEC envisagées pour le territoire ont été présélectionnées et présentées en commission « Agriculture » du PNRC en septembre 2022 pour validation et réponse à l'appel à projets du 30 septembre 2022.

L'animation du site se déroule aussi sur un ensemble de projets concernant le site, mais non financés par N2000, comme l'accompagnement de Port-Saint-Louis-du-Rhône dans la gestion des espaces naturels, le Symcrau pour l'étude osmose, ou la commune d'Arles pour la gestion des marais de Beauchamps.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Étude d'incidence

10 projets sur la période ont nécessité l'accompagnement de l'animateur du site

Suivis et études scientifiques et techniques

Élaboration de la trame verte et bleue sur la réserve de biosphère de Camargue :

Cartographie des habitats

Étude de l'impact des Écobuages sur la cladiaie de Port Saint Louis

Information, communication, sensibilisation

Au cours de la période d'animation, des supports de communication ont pu être réimprimés.

Les 5 kakemonos traitant de la biodiversité des sites Trois Marais.

Le livret « canaux et roubine de Camargue », très demandé par les usagers et les acteurs socioprofessionnels.

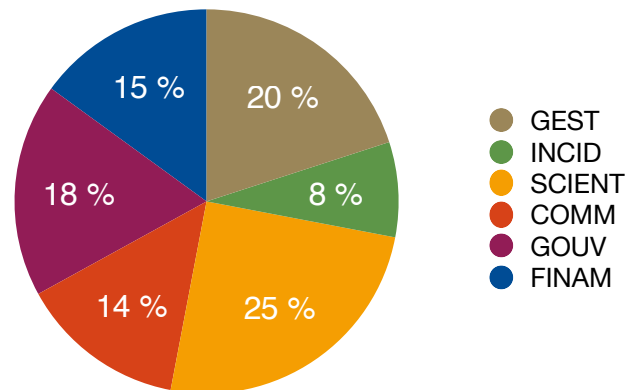
Une lettre d'information des sites Natura 2000 animés par le Parc de Camargue a également été publiée en juin 2022.

Le chargé de mission a réalisé et encadré plusieurs sorties grand public à la découverte de la biodiversité (Marais de Raphèle, marais de l'Ilon

Organisation du concours des pratiques agroécologiques (anciennement concourent des prairies fleuries). En mars 2022, l'animateur a accompagné Guy VOSSIER de la manade DI AMISTA au salon de l'Agriculture à Paris au cours duquel la manade a reçu le 1er prix national

Contact : Gaëtan PLOTEAU.

Missions	Pourcentage
Gestion et contractualisation (GEST)	20 %
Evaluation des incidences (INCID)	8 %
Suivis et études scientifiques et techniques (SCIENT)	25 %
Information, communication, sensibilisation (COMM)	14 %
Gouvernance du site et révision DOCOB (GOUV)	18 %
Gestion administrative et financière et divers (FINAN)	15 %
TOTAL	100 %



Références à la charte

Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires

Article 4.2.2. Gérer les populations d'espèces d'intérêt communautaire

Article 5.1. Assurer la conservation de grands ensembles naturels en lien avec l'élevage extensif

Article 5.4.3. Susciter l'évolution des activités cynégétiques vers une chasse durable

Article 6.1 Promouvoir des pratiques culturelles plus favorables à l'environnement en s'inscrivant dans les recommandations des sites Natura 2000

Article 14.1.1. Adapter les outils de sensibilisation et de connaissance en fonction des publics

Instances concernées

Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Comité de pilotage des sites Natura 2000

Cofinanceur

Etat (101 350,23 € pour la durée de la convention d'animation) Union Européenne -Feader- (114 288,55 € pour la durée de la convention d'animation)



Espaces naturels Natura 2000



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Animation des sites Natura 2000 rhodaniens

Les sites Natura 2000 rhodaniens sont en réalité 3 sites Natura 2000 :

- Le site « Rhône Aval » Zone spéciale de Conservation (ZSC) FR 9301590 (directive Habitats). Un Docob a été réalisé et validé par Arrêté préfectoral en août 2014. L'animation a débuté le 1er septembre 2015.

- Le site « Petit Rhône » Zone spéciale de Conservation (ZSC) FR 9101405 (directive Habitats). Un Docob a été réalisé et validé par Arrêté préfectoral en juillet 2015. L'animation a débuté le 1er février 2016.

Le site « Marais de l'Île Vieille et alentour » Zone de Protection spéciale (ZPS) FR 9312006 (directive oiseaux). Un Docob a été réalisé et validé par Arrêté préfectoral le 7 mai 2012. L'animation a débuté le 13 mai 2013.

Une convention financière a été signée entre le Parc naturel régional de Camargue et l'État permettant de financer l'animation sur des crédits État – Europe (47% DREAL, 53% FEADER) pour la période allant du 1^{er} février 2021 au 31 décembre 2022.

Animation du site et gouvernance

L'animation des sites est assurée par Lucie SCHAEFFER dont la répartition du temps de travail sur les sites est la suivante :

0,6 ETP (3 jours/semaine) pour le site « Rhône Aval »

0,2 ETP (1 jour/semaine) pour les sites « Marais de l'Île-Vieille et alentour » et « Petit-Rhône ».

Sur l'année 2022, 1 contrat a été suivi et 2 projets de contrats sont en réflexion pour l'année 2023 pour les sites « Rhône Aval » et « Marais de l'Île Vieille ».

Le périmètre actuel du site « Petit Rhône » ne concerne que le lit mineur du fleuve et limite fortement les possibilités de contractualisation. Il n'y a donc aucun contrat en projet actuellement sur ce site Natura 2000.

Contrat Natura 2000 de restauration de la ripisylve de l'Île-Vieille.

L'objectif de cette action est de permettre le développement d'une ripisylve le long de la rive gauche du Vieux-Rhône, par plantation et par évolution libre de la végétation. La mise en œuvre de ce projet va permettre de renforcer la Trame verte sur l'ENS de l'Île-Vieille et sera favorable à une grande diversité d'espèces qui utilisent la ripisylve comme voie de déplacement, de repos, d'alimentation, et/ou de reproduction. Environ 2 612 arbres ont été plantés le long du chemin de halage, sur environ 870 mètres linéaires, sur 3 rangées avec une alternance d'arbres de haut jet, d'arbres de moyen jet et d'arbustes buissonnants permettant de créer une haie diversifiée remplissant pleinement ses fonctions de corridor boisé.

Animation de la charte Natura 2000

En 2022, une charte Natura 2000 a été signée par un agriculteur de la commune de Roquemaure.

Participation à la mise en œuvre du plan de gestion sur le marais de l'Île Vieille :

Animation du PLA Triton crêté et suivi de la mare de Trinquetaille (Arles)

L'animatrice a organisé une réunion du Comité technique de Suivi du Plan local d'Actions du Triton crêté en basse vallée du Rhône, le 21/11/2022.

Gestion de l'*Alternanthera philoxeroides* sur le Rhône Aval et le Petit-Rhône et animation du réseau de partenaires.

Environ une tonne d'herbe à alligator a été traitée et évacuée de la station du « Tiki » vers un centre de compostage spécialisé dans le traitement par compostage des résidus (notamment d'EVEE). Cette opération, réalisée fin août 2022, a mobilisé 10 journées hommes. Néanmoins, des



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



difficultés techniques importantes compromettent fortement la réussite des travaux. Une réflexion est en cours concernant des modifications de l'itinéraire technique pour la gestion 2023. La station d'herbe à alligator de Brasinvert a fait l'objet d'un état des lieux en août 2022 par le bureau d'étude BRLi, financé par le Conservatoire du Littoral dans le cadre de la rédaction du Plan de Gestion du site de Brasinvert. Elle couvre une surface d'environ 3 500 m².

Évaluation des incidences

Sites Rhône Aval et Île Vieille :

Comité de suivi de la carrière Lampourdier à Orange
Échanges avec différents partenaires et communes sur des projets pouvant impacter le site
Projet de contournement autoroutier d'Arles : participation au groupe de travail « Milieux naturels ».

Site Petit-Rhône :

> Échanges et visite de terrain avec le Symadrem suite à un incendie dans la ripisylve.

Sites rhodaniens :

> Réponse à la consultation sur le schéma régional de gestion sylvicole

L'animatrice a rencontré les communes de Saint-Gilles, Roquemaure, Avignon, ainsi que le SDIS de Tarascon afin de les conseiller sur la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (préconiser le classement en EBC des ripisylves, prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire...).

Inventaires et suivis scientifiques

Suivis chiroptères

L'animatrice a pris en charge la coordination des suivis suivant le Life « Chiromed », les gîtes concernés étant pour la plupart localisés à proximité du Grand-Rhône ou du Petit-Rhône. Parmi les espèces de chiroptères recensées lors de

l'élaboration du DOCOB Rhône Aval, 7 sont inscrites au sein de l'annexe II de la Directive « Habitats ».

L'animatrice a ainsi réalisé le suivi de 5 gîtes majeurs : 2 sur le site « Rhône Aval » et 3 à proximité du site « Petit Rhône ».

En plus de ces prospections, le site de l'Île Vieille bénéficie d'un suivi selon le protocole pédestre « Vigie-chiro » (MNHN).

Ce suivi nécessite deux passages par an, en début et en fin d'été.

Le Triton crêté en basse vallée du Rhône

Les très faibles pluviométries des années 2021 et 2022 n'ont malheureusement pas permis la réalisation de nouveaux suivis de la population par CMR.

L'animatrice a réalisé le suivi des niveaux d'eau en 2022, ainsi que la prospection de mares potentiellement favorables à l'accueil du Triton crêté.

Suivi de l'*Alternanthera philoxeroides*

L'année 2022 marque la dernière année de ces campagnes de prospections.

Résultats des prospections sur le Grand-Rhône :

Les prospections ont permis de mettre en évidence l'apparition de nouvelles stations sur le secteur d'Avignon, ainsi que l'impact positif des travaux d'arrachage manuel réalisés en 2020 et 2021 par la CNR, le CBNMed, le CNRC et la CAGA au sud du pont St Benezet.

Résultats des prospections sur le Petit-Rhône :

Les prospections ont permis la découverte de 3 nouvelles aires de présence sur le Petit-Rhône

Mission de stage de 6 mois « Espèces végétales exotiques envahissantes »

2021A206-Gestion des stations d'Herbe à alligator sur le Petit Rhône

Références à la charte

Article 4.3.1. Contenir la progression des espèces invasives ou envahissantes préjudiciables à la diversité biologique

Instances concernées

Aucune instance du Parc ni aucun groupe de travail

Cofinanceur

Etat (14 228 €) ; Parc Naturel Régional de Camargue (2 033 €)

Espaces naturels Natura 2000



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Un stagiaire de 6 mois, co-encadré par le CBNmed et l'animatrice Natura 2000, a réalisé un stage de 6 mois, de mars à août 2022, portant sur la mise en place d'une stratégie locale sur les EVEC sur le Rhône Aval et le Petit-Rhône.

Ce stage a eu pour objectifs la proposition d'éléments pour la mise en place de cette stratégie, à partir de la stratégie régionale réalisée par le CBNMed.

Le stagiaire a donc pu réaliser un état des lieux cartographiques du site d'étude, en priorisant les EVEC émergentes et en prenant en compte les espèces dites « à enjeux » du site.

Suivi de la Loutre d'Europe

La Loutre d'Europe bénéficie d'un Plan national d'Action animé par la Société française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPEM). Une épreinte a ainsi été découverte sur la maille prospectée à l'embouchure du Petit-Rhône (Saintes-Maries-de-la-Mer) en 2022, permettant d'attester la présence de la Loutre d'Europe sur le Petit-Rhône.

Réunions et suivis ponctuels :

Suivi de l'étude piscicole réalisée par la Fédération de Pêche du Vaucluse sur la îlône de l'Île Vieille

Suivi du stage sur les Chiroptères des sites du Conservatoire du Littoral « Brasinvert » et « Rives du Petit-Rhône »

Participation au suivi, réalisé par le CEN PACA, de l'avifaune paludicole de la îlône de l'Île Vieille.

Participation aux suivis ornithologiques de la Réserve nationale de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère Mondragon

Réunions de l'observatoire du milieu marin de Fos-sur-Mer (concernant le secteur des Theys de Roustan)

Participation au projet « COLAGANG » (Étude de la Connectivité écologique intra-lagunaire : suivis des déplacements des Anguilles européennes produites par deux

bassins versants de l'étang du Vaccarès), étude sur la connexion pour les anguilles entre le Petit-Rhône et l'étang du Vaccarès.

Information, communication, sensibilisation

Rédaction de 4 articles sur les sites Natura 2000 Rhodaniens pour la lettre d'information « Natura 2000 en basse vallée du Rhône » de 2022 :

Aide à la création de panneaux de sensibilisation pour les communes

Publication d'articles sur le site internet des sites Natura 2000 du Parc Naturel Régional de Camargue et mise en ligne des documents de référence des sites rhodaniens

Rédaction de post Facebook pour la page du Parc Naturel Régional de Camargue.

Communication sur les sites Natura 2000 Rhodaniens dans l'émission radio « On passe au vert » de France Bleu Gard Lozère.

Animation nature à l'Île Vieille avec une école de Lapalud.

Présentation du réseau Natura 2000 aux étudiants d'études supérieures (ISARA Lyon).

Création d'un outil pédagogique et animation nature sur les oiseaux de l'Île Vieille à destination des scolaires lors des Fêtes de la nature de la commune de Mondragon

Tenue d'un stand sur Natura 2000 et sur la biodiversité du secteur littoral sur la plage Napoléon dans le cadre des Olympiades des pompiers de Port-Saint-Louis-du-Rhône le 10/09/2022

Participation au Festival « Dans les bras du Rhône » organisé par le CPIE Rhône Pays d'Arles, tenue d'un stand lors du Forum des acteurs du Fleuve le 07/10/2022

Animation d'une sortie nature grand public à l'Île Vieille sur le thème de la Loutre et des Chiroptères



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Tenue d'un stand sur Natura 2000 lors du festival « Agir en Camargue, Territoire d'écoacteurs » (ACTE) le 04/06/2022

Gouvernance du site et veille à la cohérence des politiques publiques sur le site

Organisation des Comité de Pilotages des sites et GT Natura 2000

COPIL du site « Petit Rhône » à Fourques le 22 septembre.

COPIL du site « Marais de l'Île Vieille et alentour » à Mondragon le 20 septembre.

COPIL du site « Rhône Aval » à Roquemaure le 01/07/2022.

Réunion de Cadrage Préalable à l'Animation (RCPA) le 30/06/2022

La RCPA de 2022 a permis de dresser le bilan de l'animation 2021 et de construire les actions à mettre en œuvre pour la prochaine convention d'animation 2023/2024.

Actualisation du DOCOB

Depuis 2017, un travail de modification et d'adaptation des périmètres des différents sites est initié. Il a continué en 2022.

Gestion administrative et financière et participation à la vie de la structure

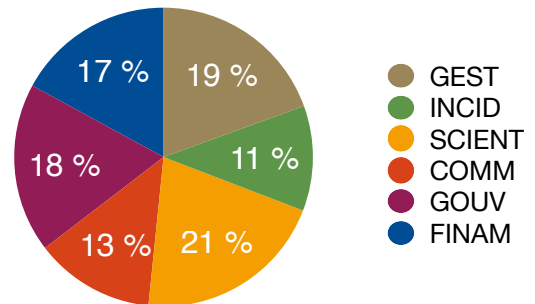
Demande de subvention pour l'animation, gestion de la convention et des marchés publics

Demande de paiement

17/11/22 : Formation « Gestion forestière et biodiversité » organisée par la DREAL PACA

Du 28 au 30/11/22 : Formation « Mesures de gestion favorables à l'avifaune en ZPS » par la LPO PACA et financée par la DREAL PACA

Missions	Nombre d'heures	Pourcentage
Gestion et contractualisation (GEST)	318	19 %
Evaluation des incidences (INCID)	186	11 %
Suivis et études scientifiques et techniques (SCIENT)	340	21 %
Information, communication, sensibilisation (COMM)	212	13 %
Gouvernance du site et révision DOCOB (GOUV)	300	18 %
Gestion administrative et financière et divers (FINAN)	279	17 %
TOTAL	1635	100 %



Contact : Lucie SCHAEFFER

2021A208 - Animation 2021/2022 des sites Natura 2000 "Rhône Aval" et "Marais de l'Île Vieille et alentour »
 2021A209 - Animation 2021/2022 du site Natura 2000 "Petit Rhône"

Références à la charte ;

Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires
 Article 4.2.2 Gérer les populations d'espèces d'intérêt communautaire

Instances concernées

(À partir du 1/12/2020) Commission de l'eau et des milieux aquatiques, protection de la nature, études et recherches scientifiques, pêche et chasse
 Comité de pilotage des sites Natura 2000

Cofinancier

Etat (46 116,45 € + 7 568,73 € pour la durée de la convention d'animation 2021-2023)
 Europe (57 145,01 € + 9 771,68 € pour la durée de la convention d'animation 2021-2023)
 Autofinancement PNRC (4 559,32 € + 1 096,73 € pour la durée de la convention d'animation 2021-2023)
)



Tourisme durable



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

La mission tourisme a vu cette année le départ de la chargée de mission en place qui au regard des contraintes budgétaires, n'a pas été remplacée. Toutefois, la Cheffe de pôle a assuré une continuité des missions en cours.

Participation au projet de coopération leader sur le tourisme ornithologique

L'ambition de ce projet de coopération LEADER est de faire des Parcs régionaux de France une destination d'excellence pour le tourisme ornithologique en proposant une offre touristique structurée, lisible et diversifiée pour les clientèles pro-européenne et française en quête de nouvelles destinations.

Les Parcs naturels régionaux souhaitant s'engager dans ce projet sont ceux de la Brenne, Camargue, Alpilles, la Narbonnaise en Méditerranée, l'Avesnois, le golfe du Morbihan, le Marais Cotentin et du Bessin, les Boucles de la Seine normande et le PNR de Lorraine qui, au regard de son expérience dans les projets de coopération, serait désigné comme chef de file.

Réalisation d'un éducteur à destination de la presse locale.

Travail sur la brochure « Où observer les oiseaux » avec le Parc naturel régional des Alpilles : choix de la graphiste, chemin de fer du document.

Réalisation de la vidéo sur la promotion du tourisme ornithologique

Choix du prestataire avec le collectif des 8 PNR pour la création d'un site internet valorisant la destination France pour l'ornithologie : Birding France.

Contact : Aurélie GRELLET

Promotion de la Camargue Provençale (Leader)

Ce projet a pour ambition de créer et mettre en place des outils pour promouvoir la Camargue dans son juste périmètre, celui du PNRC resserré autour de l'île de Camargue afin de :

- offrir une meilleure visibilité à la Camargue
- améliorer la visibilité des ambassadeurs de la Camargue

Concrètement, le PNRC avec le soutien du programme LEADER va réaliser divers outils permettant de faire la promotion de la Camargue :

- un portail web général d'accueil en Camargue qui fera le lien avec les sites touristiques et de découverte du territoire ainsi que ceux des professionnels du tourisme durable et du réseau d'acteurs du Parc.

- l'impression et la diffusion de la carte touristique
- la réalisation d'un éducteur pour promouvoir le territoire dans sa globalité

Sur l'année 2022 le travail c'est concentré sur le site « Destination Camargue » :

- validation de l'arborescence et du visuel,
- récolte de données
- travail sur les textes.

Contact : Aurélie GRELLET.

Marque Parc

Le Parc naturel régional de Camargue développe depuis 2003 la marque « Parc naturel régional de Camargue » et compte aujourd'hui plusieurs prestataires marquées dont des hébergements, des sites de découverte, des prestations équestres, des manades de taureaux et des viticulteurs.

12 audits de renouvellement réalisés et 8 en programmation



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



8 nouveaux audits, dont 4 en attente de validation par la Commission Tourisme

11 visites-conseils

1 rencontre du réseau organisée en novembre

1 formation sur le tourisme ornithologique

Participation à l'Interparc Tourisme

Suivi financier et administratif

Contact : Aurélie GRELLET.

Delta LADY – LEADER Structuration d'une filière de pescatourisme

Le programme INTERREG Delta Lady se consacre aux deltas des fleuves européens et sur leur potentiel de développement d'activités innovantes visant à utiliser les services écosystémiques. Pour stimuler l'économie régionale, Delta Lady entend renforcer les capacités d'utilisation des services écosystémiques dans les deltas en fonction des qualités naturelles et culturelles locales. Le programme porté par l'Université de Twente (Hollande) concerne 9 partenaires de 6 pays européens différents. Il se déroule de juin 2018 à mai 2023.

Les deltas concernés sont :

1. RIJN DELTA (Netherlands)
2. DANUBE DELTA (Romania)
3. CAMARGUE DELTA (France)
4. ALBUFERA DELTA (Spain)
5. PO DELTA (Italy)
6. RIVER BLACKWATER DELTA (Ireland)

Pour la Camargue ce programme vise à améliorer les pratiques locales en lien avec l'environnement en ciblant le développement du pescatourisme.

L'année 2002 a été consacrée à la recherche de financement complémentaire.

Contact :Stéphan Arnassant Aurélie GRELLET.

Ingénierie tourisme 2022

Itinérances - Cyclotourisme :

Différentes réunions avec le PNRA et les élus référent pour demander une sécurisation des traversées dangereuses (courrier officiel envoyé en mars 2022) : retour par courrier en décembre 2022

Rencontre avec le SYMADREM pour demander l'utilisation des pieds de digue : favorable sous condition

Réunions entre les différents acteurs du tourisme pour faire l'état des lieux sur cette thématique en décembre 2022

Ré-édition de la carte touristique (graphisme + impression)

Fonds Tourisme Durable ADEME

Accompagnement des pros à disposer des demandes de subvention

Organisation d'une formation sur le vocabulaire en anglais spécifique à la Camargue en partenariat avec la CCI du Pays d'Arles

Organisation d'une journée de formation pour les saisonniers touristiques avant la saison pour faire connaître le territoire

Règlement local de publicité (Signalisation d'information locale) : suivi entre les professionnels et le CD13

Participation à différents salons, séminaires, formations

Organisation des Commissions Tourisme du 13 avril et 14 juin 2022

Contact : Aurélie GRELLET.

2019A302- Participation au projet de coopération leader sur le tourisme ornithologique ; 2019A202-Programme INTERREG DELTA LADY ; 2021A502-LEADER promotion de la Camargue Provençale

Références à la charte

Article 5.4.2. Maintenir les fonctions écologiques et paysagères de la coupe du roseau ; Article 5.4.4. Favoriser les pratiques de pêche respectueuses des ressources et des milieux
Article 7.2. Développer une offre d'accueil et de services touristiques à haute performance environnementale et fondée sur l'accessibilité aux personnes déficientes
Article 7.3. Répartir la fréquentation dans l'espace et dans le temps ; Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles ; Article 9.3. Promouvoir la diversité culturelle par l'échange et la création ; Article 16.1. Intensifier le travail en réseaux ; Article 16.2. Asseoir la reconnaissance internationale

Instances concernées

Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques ; Commission tourisme durable et loisir de pleine nature ; Commission activités économiques et accès aux services ; Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Cofinancier

Europe (159 672,5 € ; 4 162,16) € ; Région Sud Paca (47 357,95 €) ; Parc Naturel Régional des Alpilles (27 418,12 €) Parc Naturel Régional de Camargue (28 177,5 € ; 11 839,51 €)



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Haie en système rizicole

Le projet vise ainsi à restaurer la fonctionnalité de la « trame turquoise », par la replantation de haies sur des secteurs répondant au double besoin écologique et agronomique, dans une approche d'agroécologie intégrée. Il est également complémentaire des actions programmées dans le Contrat de Delta, en traitant de l'aspect environnemental du réseau de canaux, jusqu'alors peu pris en compte.

210 agriculteurs, membres du Syndicat des riziculteurs de France et filière, disposent aujourd'hui d'un accès au logiciel CamGIS pour simuler l'impact de la localisation de leurs haies potentielles, vis-à-vis des Flamants roses et des Chauves-souris. Parmi eux, 90 agriculteurs du Parc de Camargue ont été sollicités pour une démarche volontaire de plantation de haies, dont 25 ont répondu favorablement (<https://camgis.geomatys.com/>). Les chantiers de plantation ont pu être mis en place chez deux d'entre eux. Le manque d'arbres disponibles en pépinière et les périodes de confinement n'ont pas permis d'organiser davantage de chantiers, malgré l'importante mobilisation des agriculteurs.

Contact : Anne VADON

Expérimentations et échanges en agroécologie sur le territoire du Pays d'Arles - LEADER

Du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2022, les Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles ont co-piloté le projet LEADER « Expérimentations et échanges en agroécologie sur le territoire du Pays d'Arles ». Le projet « Expérimentations et échanges en agroécologie sur le territoire du Pays d'Arles » a été monté en partenariat avec quatre organismes techniques spécialisés respectivement dans ces filières :

- Le GR CIVAM PACA pour le maraichage ;
- Agribio 04 pour les grandes cultures sèches ;
- Le Centre français du riz pour la riziculture ;
- La station expérimentale La Pugère pour l'arboriculture.

Ce projet s'organise autour de trois grands volets :

- **Expérimentation au champ**
- **Animation et soutien d'une dynamique en faveur de l'agroécologie**
- **Communication et sensibilisation autour du projet**

Au mois de janvier 2022, un comité de pilotage a été organisé avec les partenaires techniques, les chargés de mission agriculture des deux parcs, des élus des deux parcs ainsi que d'autres structures concernées sur le territoire des deux parcs.

Ce comité de pilotage a permis de présenter le projet, les actions réalisées et les actions prévues aux élus des deux parcs ainsi qu'aux structures du territoire concerné et intéressées par nos actions.

Depuis le comité de pilotage de janvier, l'accent a été mis sur la bonne tenue des expérimentations au champ qui constituait le cœur du projet :

Différentes expérimentations dans les différentes filières (arboriculture, grandes cultures, maraichage, oléiculture) ont été menées au cours de l'année. Des temps de restitution des expérimentations ont été réalisés en fin d'année. Les différents tests sont consultables sur le site web du parc à cette adresse : <http://www.parc-camargue.fr/presentation-du-projet-leader-agroecologie.html>.

Le volet « animation » du projet s'est matérialisé sous la mise en place d'un réseau autour des pratiques agroécologiques . La rencontre du 21 novembre 2022 a permis de tirer plusieurs constats sur la mise en place de ces pratiques et a défini le PETR du pays d'Arles, recouvrant les deux territoires des Parcs, comme la structure idoine à cette animation.

Différents supports de communication ont vu le jour que cela soit sur le projet en tant que tel ou sur les pratiques agroécologiques et sur l'importance de les promouvoir dans le contexte :



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Photo © Hevé BERNON

Des vidéos (Lazulis Productions) ont été réalisées sur l'arboriculture, les grandes cultures, le maraichage, la riziculture

Organisation d'une journée grand public le 3 décembre 2022 à Maussane-les-Alpilles. Cet événement, intitulé « Pour une agriculture durable en Pays d'Arles », a été organisé avec deux objectifs :

- présenter les essais réalisés dans le cadre du projet
- sensibiliser aux pratiques agroécologiques et à l'alimentation locale et durable.

La participation à différents événements dans le cadre des missions du parc de Camargue (webinaire, Salon, etc.)

Contact : Aurélie GRELLET, Anne VADON

Soutien aux associations d'élevage

Historiquement, le PNRC a contracté un partenariat avec les 4 associations d'élevage extensif de son territoire, à savoir l'Association camarguaise de Tourisme équestre (ACTE), l'Association des Éleveurs de Chevaux de Race Camargue (AECRC), l'Association des Éleveurs français de Taureaux de Combat (AEFTC), et le Livre généalogique de la Raço di Biou (LGRB).

Ce partenariat est annualisé et se concrétise tous les ans par des conventions de partenariat passées entre le PNR Camargue et chacune des associations.

Les agents du PNRC qui assurent une mission d'accompagnement pour les associations d'élevage extensif ont assumé le secrétariat et la gestion de ces associations.

Accompagnement de l'AECRC :

Tenue du secrétariat, préparation de l'Assemblée Générale, des Conseils d'Administration, suivi des cotisations, etc.

Organisation du Salon du Cheval Camargue - CAMAGRI, Organisation des Concours « Modèle » et « Allures ».

Accompagnement du LGRB :

Tenue du secrétariat pour l'année 2022. AG, CA, suivi des cotisations, etc.

Préparation d'un dossier de renouvellement de l'agrément en organisme de sélection et d'un dossier de "lobbying" sur la race, réalisation d'un outil de promotion (affiche des marques à feu)

Accompagnement de l'AEFTC :

Tenue du secrétariat pour l'année 2022. AG, CA, suivi des cotisations, etc.

Contact : Aurélien JOUVENEL

Soutien à la sélection des taureaux de race Camargue par des concours Tests en arènes

Le projet consiste à organiser dans le courant de l'été (juillet et août) des courses de Vaches (2 + 1 Finale) et à l'automne (septembre et octobre) des courses de Tau (6 + 1 Finale), dans les arènes de Salin-de-Giraud pour les Vaches et dans les Arènes des Saintes-Maries-de-la-Mer pour les Tau.

Les résultats de ce concours permettent de classer les élevages pour leurs efforts de sélections menés dans le cadre de leur élevage.

Par ailleurs, ces concours de sélection sont ouverts au public dans le but de l'informer et de le sensibiliser sur le rôle et l'importance de l'élevage du taureau de Camargue.

Les résultats de ces courses sont compilés et inscrits dans les données du Livre généalogique de la Raço di Biou, afin de pouvoir évaluer la transmission des caractères recherchés pour la Course camarguaise par la génétique.

Contact : Aurélien JOUVENEL

2022A212- Soutien aux associations d'élevage (année 2022) ; 2019A214-Haie en système rizicole ; 2021-A214 Expérimentations et échanges en agroécologie sur le territoire du Pays d'Arles - LEADER ; 2022A225 - Soutien à la sélection des taureaux de race Camargue par des concours Tests en arènes

Références à la charte

Article 4.1.2. Restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques dégradés

Article 5.1. Assurer la conservation de grands ensembles naturels en lien avec l'élevage extensif

Article 5.2. Renforcer la viabilité économique des exploitations d'élevage extensif

Article 5.3. Conserver le patrimoine génétique des races locales de Camargue

Article 5.4.1. Renforcer la viabilité économique des exploitations pratiquant une agriculture irriguée par submersion

Article 6.1. Promouvoir des pratiques culturelles plus favorables à l'environnement en s'inscrivant dans les recommandations des sites NATURA 2000

Article 6.2. Valoriser les productions et les filières respectueuses de l'environnement par des signes de qualité et des modes de commercialisation en circuit court

Article 11.4.1. Préserver une identité camarguaise dans l'évolution des paysages

Instances concernées

Commission activités agricoles, développement et promotion de l'élevage

Commission tourisme durable et loisir de pleine nature

Cofinanceur

Europe Feader (59 839 €) Agence de l'Eau (65 079 €) ; Région Sud Pac (7 291 € ; 39 892 €) ; (Parc Naturel Régional de Camargue (11 081 € ; 7 450 €) ; Livre généalogique de la raco di Biou (5 000 €) ; Association d'élevage (25 441,67 €)



Paysage Cadre de vie



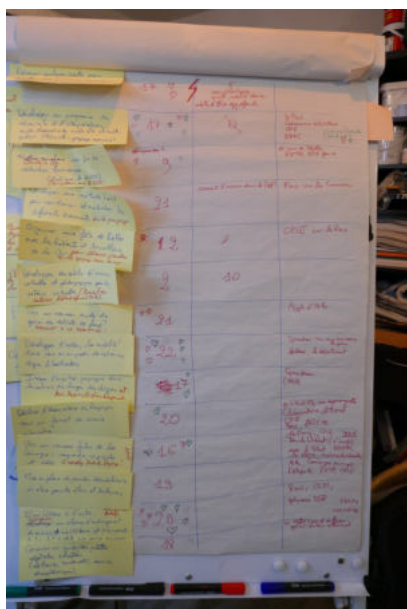
© Hélène CHEVAL

Ambition 3

Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

Plan paysage littoral

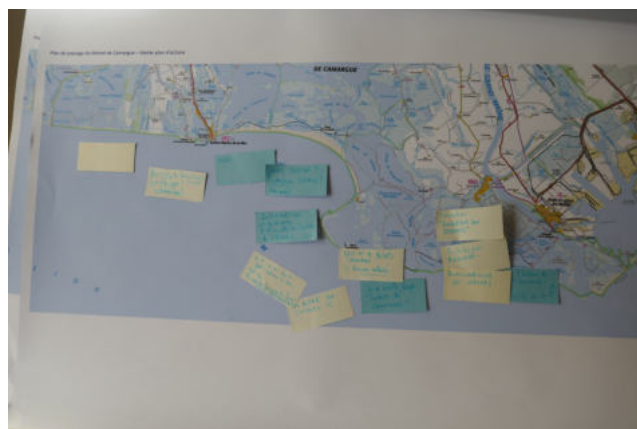
La construction du plan d'action s'est réalisée à partir d'un atelier de co-construction d'une journée le 9 mai sur le site du Domaine de la Palissade qui a réuni plusieurs dizaines de personnes entre élus, techniciens, acteurs socio-économiques. L'atelier a permis de faire émerger une série d'actions qui a



© Hélène CHEVAL

fait l'objet d'une hiérarchisation.

Le bureau d'étude a ensuite réalisé l'écriture des fiches actions sur la base des idées formulées pendant l'atelier.



© Hélène CHEVAL

7 réunions complémentaires durant l'été ont permis d'identifier les partenaires et les porteurs de projets potentiels. C'est ainsi 28 actions autour de 3 axes et portées par 9 porteurs de projets, qui ont été retenues pour venir décliner les différents objectifs de qualité paysagère définis préalablement.

Enfin un Compte de Pilotage s'est réuni le 20 septembre afin de procéder à une hiérarchisation du plan d'action. Chaque action a fait l'objet d'une description précise en termes d'objectifs et de contenus, incluant les partenaires et un prévisionnel de calendrier. Le Plan de Paysage du Littoral de Camargue n'a pas de date de fin. Il sera suivi et évalué par la commission Architecture et Paysage du PNR de Camargue ou par un comité de suivi dédié, incluant un point annuel de mise en œuvre des actions et un bilan-évaluation plus complet tous les 3 ans.

Contact : Marion CROIZEAU.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Conseil architectural, paysager et énergétique, action permanente

L'action se décompose pour l'essentiel entre les avis sollicités par les communes sur les autorisations liées à l'urbanisme (Permis de construire, d'aménager, etc.) et les sollicitations de conseils effectuées directement par les porteurs de projets. Cette dernière catégorie concerne une dizaine d'avis annuels, qui peuvent aller d'une réponse simple sur un appel téléphonique, jusqu'à des visites de terrain ou des rendez-vous pour une présentation de projets.

Sur l'année 2022, 46 avis ont été sollicités par les communes du territoire et ont fait l'objet d'une analyse. Celle-ci concerne la concordance du projet entre les orientations proposées dans le plan de Parc, et les indications sur les aménagements et constructions préconisées. Régulièrement l'avis est complété par des conseils d'améliorations pour permettre au projet sa parfaite intégration dans le périmètre impacté.

Contact : Marion CROIZEAU

Accompagnement des structures du territoire dans l'élaboration des documents d'urbanisme, et d'aménagement du territoire

Le parc est régulièrement sollicité pour des avis, ou des participations à des projets d'aménagement sur, ou en lien avec son territoire.

C'est le cas avec des modifications de PLU (Arles), le franchissement du Rhône à Barcarin (participation au Comité de Pilotage, les affectations du DPM (Les Saintes-Maries-de-la-Mer) ou encore la stratégie mise en oeuvre par le Symadrem sur les submersions marines. On peut également

citer la participation à la commission locale des sites patrimoniaux remarquables de la ville d'Arles.

Enfin le Parc est systématiquement saisi au titre des Déclarations d'intention d'Aliéner (Application du droit de préemption). Si ce droit n'a jamais pour l'instant été activé, il permet de maintenir une veille informationnelle sur les mouvements fonciers qui affectent le territoire.



Contact : Marion CROIZEAU

Références à la charte

- Article 11.1. Accompagner une urbanisation raisonnée dans un espace à protéger
- Article 12.2. Développer les énergies renouvelables pour un bénéfice local et un usage de proximité
- Article 12.3. Développer l'urbanisme durable et les constructions écologiques sur le territoire du parc
- Article 11.4.1. Préserver une identité camarguaise dans l'évolution des paysages
- Article 11.4.2. Préserver l'identité du patrimoine bâti
- Article 11.4.3. Assurer une bonne intégration des infrastructures
- Article 11.4.4. Lutter contre les points noirs paysagers
- Article 15.2. Associer le Parc aux nouveaux projets de planification et d'aménagement intéressant le delta

Instances concernées

- Conseil du Parc, groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)
- Commission architecture, urbanisme et paysage

Cofinanceur

PETR Pays d'Arles (6 000 €), Etat (Ministère de la transition écologique : 30 000 €), Ville d'Arles (7 000 €) Parc Naturel Régional de Camargue (7 200 €)





Ambition 3

Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

Programmation culturelle

Fréquentation

Depuis 2019, la crise sanitaire n'avait pas permis au Musée de la Camargue de connaître une année pleine d'exploitation de ses nouveaux locaux qui ont élargi son offre de service.

En 2022 l'ouverture permanente a généré une augmentation de la fréquentation notable puisque supérieure à celle des années 2000 à 2019. Deux expositions temporaires ont été présentées : Odyssée pastorale associée à l'édition des Rencontres d'Arles 2022 et la Camargue entre deux eaux ouverte au public le 18 octobre.

La visibilité du nouvel accueil depuis le parking, au départ du sentier de découverte attire à l'intérieur du musée un public de promeneurs qui lui échappait auparavant. Situé en tête de Camargue sur un axe touristique reliant la vallée du Rhône à la mer, le musée est identifié comme le point d'information des visiteurs qui souhaitent se renseigner sur le territoire et les activités qui leur sont proposées. Plus de 5000 demandes de renseignements ont été traitées par les agents d'accueil du musée en 2022.

26400 visiteurs en 2022 soit une augmentation de 51% par rapport à 2021.
4340 sont venus en groupes et 17000 en individuels.
5050 personnes sont accueillies pour des informations touristiques

Programmation culturelle du Musée

Exposition temporaire : « Aux Origines. De la Camargue » jusqu'au 25 septembre 2022

Pour les 50 ans du Parc naturel régional de Camargue, l'exposition « Aux Origines. De la Camargue » a retracé l'évolution des perceptions et des représentations de la Camargue depuis les premiers géographes, ingénieurs,

auteurs littéraires ou artistes, jusqu'à celles des habitants et amoureux de cette terre.

Exposition temporaire « La Camargue entre deux eaux », à partir du 18 octobre 2022

La Camargue entre deux eaux traite de l'importance des eaux qui donnent vie à la Camargue. Lieu de rencontre du Rhône et de la Méditerranée, des eaux douce et salée qui s'y mêlent, s'opposent ou se superposent en une infinité de combinaisons, la Camargue ne cesse depuis sa formation d'être soumise à leurs mouvements

Programme de découverte du Parc naturel régional de Camargue, vacances de printemps.

Un programme spécifique lors de ce printemps avec des visites guidées, des visites en langue provençales, des animations spécifiques pour les plus jeunes enfants.

Participations aux programmations nationales

Nuit Européenne des Musées le samedi 14 mai de 19h à minuit.

Journées européennes du Patrimoine, samedi 17 et dimanche 18 septembre

Ces deux « classiques ont fait l'objet d'animations spécifiques, avec des programmations musicales, et de lectures théâtralisées.

Le Musée de la Camargue noue également des partenariats qui portent son action hors les murs

•ANCOVART les Journées annuelles de rencontres et de formation des guides des villes et pays d'Art et d'Histoire, Arles du 18 au 22 janvier

•Journées de la Fédération des écomusées et musées de société (FEMS), Arles du 6 au 9 avril



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



- Arles se livre avec La Médiathèque d'Arles, le 24 février
- Les Rencontres photo d'Arles : Exposition temporaire Odyssees Pastorales du 4 juillet au 25 septembre.
- Symposium sur l'Histoire environnementale avec LUMA du 25 au 27 août.
- Living with rivers avec IAGF, Initiatives pour l'Avenir des grands fleuves.

Action éducative :

En 2022, 2448 scolaires ou étudiants en groupe ont été accueillis au musée et (ou) sur son sentier de découverte. Le public en situation de handicap en scolaire est en augmentation et l'année 2023 va permettre de développer des visites accessibles tournées vers un public en situation de handicap visible et invisible. Un agent du musée est désigné pour ce public. Le livret de l'offre éducative du Parc de Camargue intitulé « À l'école de la Camargue » est distribué aux enseignants à la rentrée. Il y présente à la fois les actions mises en place par le service Éducation à l'environnement et au développement durable, et celles proposées par le Musée de la Camargue et le Domaine de la Palissade.

Le « Cahier Ressources » de la Ville d'Arles

Pour aider les enseignants à choisir au mieux leurs visites au musée, les thématiques des médiations sont explicitées dans des fiches pédagogiques intitulées « à l'intention des enseignants : matières et thèmes du programme de l'Éducation nationale touchée. » Un livret élaboré spécialement pour les enseignants des écoles maternelles avec l'aide d'une conseillère pédagogique, propose des pistes de prolongement de la visite du musée en classe, sur le thème de l'identité. Des suggestions de comptines, lectures, activités artistiques sont identifiées pour valoriser pleinement la visite du musée.

Un second livret pour les enseignants sur la thématique « Habiter et vivre en Camargue, d'hier à aujourd'hui » est

maintenant disponible pour aider les enseignants du cycle 3 (CM1-CM2 et 6e) à préparer leur visite au musée ou à en prolonger les contenus en classe.

Un programme de visites guidées adaptées aux besoins de l'éducation nationale est composé chaque année. Au programme classique sont venues s'ajouter des actions spécifiques tournées vers la création artistique : « la Classe, l'Œuvre ». En 2022, c'est autour de l'œuvre triptyque « Delta » des créatrices Isabelle Doblans et Marie-Gueydon de Dives, que deux classes de l'école primaire de Gageron, en Camargue ont travaillées.

Acquisition, numérisation et inventaire des collections

En 2022, le Comité syndical et la commission régionale scientifique des musées de France ont délibéré favorablement aux acquisitions suivantes :

Gardian, vase d'Étienne Laget (1896-1990)
Cavalcade de Christiane Giran,

Six photographies panoramiques de Lionel Roux

En 2022, le musée de la Camargue a effectué sa 6e campagne de récolement. Ce récolement a permis de localiser 572 objets, et de verser 31 notices d'inventaire complètes sur la base Joconde des musées de France.

Contact : Estelle ROUQUETTE.

Références à la charte

Article 9.1. Transmettre la culture camarguaise et recueillir la mémoire des métiers en mutation

Article 9.2. Mettre en réseau les initiatives culturelles

Article 9.3. Promouvoir la diversité culturelle par l'échange et la création

Article 14.1.1. Adapter les outils de sensibilisation et de connaissance en fonction des publics

Instances concernées

6- (À partir du 1/12/2020) Commission architecture, urbanisme et paysage

Cofinanceur

Région Sud Pac : (20 000 €) ; CD13 (15 000 €) ; Commune d'Arles (5 000 €) ; État (Drac : 15 000 €) ; Parc Naturel Régional de Camargue : (20 000 €)



Ambition 4

Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

L'éducation au territoire est une action transversale qui se réalise souvent au travers au travers des différentes missions du Parc. Ainsi le programme éducatif réalisé dans le cadre du musée a été présenté dans la partie dédiée. Cela peut aussi être le cas avec les missions Biodiversité, Eau ou encore Espaces Naturels. Sont donc présentées ici les actions ayant une vocation à visée exclusivement pédagogique.

Renforcer la conscience locale d'une zone humide méditerranéenne unique Programme éducatif du Parc naturel régional de Camargue 2022

Le bilan quantitatif se base sur l'année scolaire et porte donc sur les années 2022 et 2023.

L'année 2022 se caractérise pour une utilisation forte du cahier ressource

Le parc a mobilisé fortement ses ressources propres pour faire des animations.

Cette année a ainsi permis de faire des expérimentations qui serviront à enrichir et remplacer le futur programme 2023.

Actions d'Éducation à l'Environnement et au Territoire pour les scolaires du primaire réalisées par le Parc en 2022-2023

Dispositif Cahier Ressources de la mairie d'Arles

Action " Crin Blanc revisité " :

- École publique Yves Montand (Arles) , 22 élèves de CE1-CE2 le 2.06.22
- École publique de Salin de Giraud (Arles) , 9 élèves de CE1 le 7.06.22
- École publique Marie Mauron (Arles) , 14 élèves de CP le 7.06.22

•École publique Cyprien Pillol (Arles), 24 élèves de CE1 le 16.06.22

•École publique Albert Camus (Arles), 15 élèves de CE1, le 16.06.23

•École publique Cyprien Pillol (Arles), 18 élèves de CP le 9 juin 2022

Soit : 116 élèves touchés par cette action

Action " Taureau Camargue, image d'un territoire "

- École André Benoit (Arles) , 48 élèves de CE1 + 23 élèves de Cp-Ce1
- École Jules Vallès (Arles) 47 élèves de CP
- École Paul Langevin (Arles) : 18 élèves de CM1
- École Saint-Étienne (Arles) : 29 élèves de CM2

Cette action a concerné 165 élèves.

Action : Initiation à la lecture des paysages en Camargue

- Ecole Alphonse Daudet : 27 élèves de Ce1-Ce2 + 26 élèves de CP
- Ecole Henri Wallon : 12 élèves de CE1
- Ecole Jules Vallès : 13 élèves de CE1 + 13 élèves de Ce1

Soit un total de 91 élèves.

Ce sont donc un total de 372 élèves qui auront bénéficié d'une animation scolaire dans le cadre du dispositif cahier ressources de la ville d'Arles.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Animations scolaires réalisées dans le cadre du Festival de la Camargue :

2 animations sur mesure sur la Camargue et le littoral (2 journées d'animation) pour 25 élèves du primaire de l'école Jules Verne de Port Saint-Louis-du-Rhône

Animations scolaires ponctuelles non programmées (tous niveaux) :

Animation du programme d'éducation à l'Environnement co-construit par le PNR Camargue, l'équipe enseignante et les parents d'élèves et réalisé à la demande des écoles du territoire :

- Journée sur les milieux camarguais et le Cheval Camargue pour 50 élèves de l'école d'Albaron.
- "Rallye citoyen" au collège Caroline Aigle de Salon-de-Provence : 112 collégiens sensibilisés sur une journée.
- Animation pour le Lycée agricole de Neuvic (Corrèze) : 23 élèves
- Animations dans le cadre du Salon des agricultures de Provence (Salon-de-Provence) : 100 collégiens sensibilisés à la Camargue.

Soit un total de 285 élèves concernés

Animations pour les lycées dans le cadre du dispositif régional à destination des lycées :

- Lycée Jean Lurçat de Martigues : 65 lycéens
- Lycée René Char d'Avignon : 135 lycéens

Soit un total de 200 élèves.

Animation grand public :

Opération de sensibilisation " Nuit de la Chouette" réalisée en janvier 2023 au Mas de la Cure (avec le Parc ornithologique du Pont de Gau, Association Maison du

Cheval Camargue et Association des astronomes amateurs du delta en prestataires, ainsi que 5 membres du Parc mobilisés sur la manifestation : 105 personnes

Public	Nombres	Pourcentage
Scolaire du primaire	447	45 %
Collégiens	212	21 %
Lycéens	223	23 %
Grand Public	105	11 %
TOTAL	987	100 %

Afin de faciliter et d'orienter le choix des enseignants et du public, le chargé de mission participe à la conception et l'édition du programme d'action éducative du Parc Naturel Régional de Camargue qui réunit l'ensemble des actions éducatives conduites annuellement par le Parc.

Contact Julien Faure

Références à la charte

- Article 2.4.2. Informer et sensibiliser sur les risques liés aux inondations et à la submersion marine
- Article 14.1.1. Adapter les outils de sensibilisation et de connaissance en fonction des publics
- Article 14.1.2. Diversifier et qualifier l'offre d'éducation et de sensibilisation au territoire

Instances concernées

Commission culture et animation du territoire, sensibilisation et éducation au territoire

Cofinanceur

Région Sud Paca (12 000 €), Parc Naturel Régional de Camargue (8 000 €),



**Ambition 4
Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes**

**Suivi et observation du territoire
Système d'information territorial**

Créé dans le cadre d'une démarche interparc, le SIT se compose désormais d'une infrastructure commune composée de bases de données partagées, avec des fonctionnalités adaptées aux besoins partagés ou spécifiques de chaque Parc naturel régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ses objectifs sont :

- Augmenter l'efficience de l'information géographique produite sur les territoires du parc (inventaire et suivis naturalistes, analyse du territoire, projets structurants, etc.).
- Porter à la connaissance l'information territoriale créée par les Parcs, au plus grand nombre dans une présentation adaptée aux différents publics visés.
- Mutualiser les outils mis en oeuvre dans le cadre du SIT pour en faire bénéficier la communauté et réaliser ainsi des économies d'échelle.
- Structurer, sauvegarder, diffuser et améliorer la connaissance des patrimoines naturels, culturels et paysagers et les grands enjeux du territoire à travers une plateforme internet.

Le travail collaboratif déjà existant sur les bases de données communes continue à se développer en 2022 par le fait d'une compétence qui ne cesse de se développer pour mieux répondre aux enjeux des territoires. La cellule SIT interparc est composée de 5 géomaticiens des différents parcs dont un géomaticien mutualisé entre 3 parcs : Raphaël LOISEAU, jeune diplômé qui a pris la suite de Coralie LEBLAN a pu se former tout au long de cette année et répondre rapidement aux commandes des différents parcs.

La cellule a répondu aux besoins en continu des Parcs et réalise la formation régulière des nouveaux agents des parcs soit en présentiel soit en visioconférence ce qui répond bien à la demande. Elle a intégré l'arrivée des Baronnies et du Ventoux par des rencontres et la mise en oeuvre de projets.

Elle continue à développer son organisation par compétence et grands jeux de données plutôt que par territoire ce qui permet un gain de temps considérable pour le plus grand bénéfice de tous.

Données mutualisées

DATA SUD

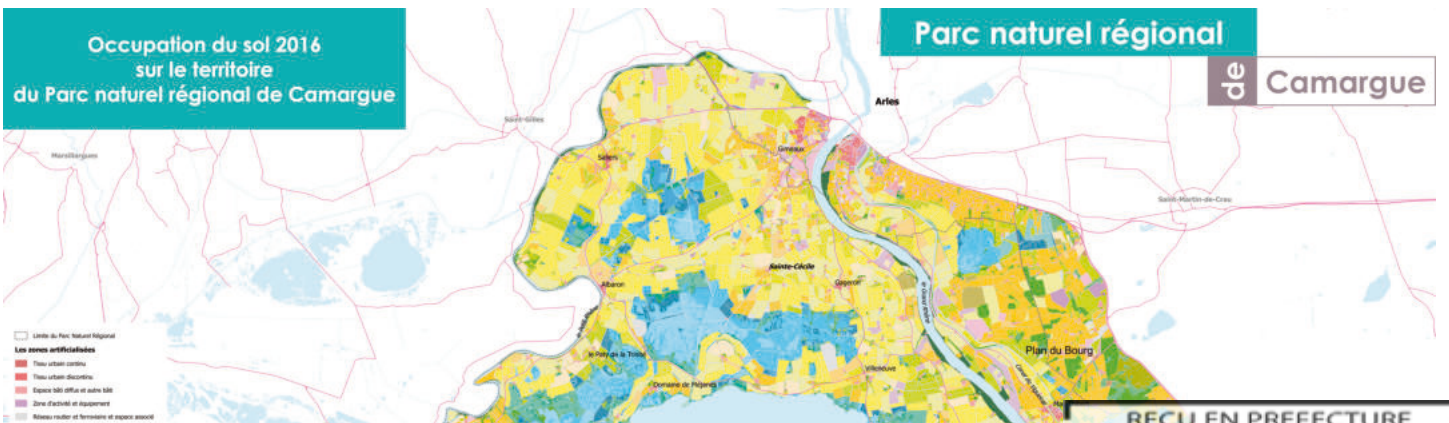
Avec plus d'une centaine de jeux de données, les parcs restent parmi les premiers contributeurs de la plateforme régionale de données DataSud.

GEONATURE

L'application GeoNature a été installée et mise en service en 2021. Elle favorise l'enrichissement des inventaires naturaliste faune et flore des parcs qui comptabilisent à ce jour plus de 122 000 données sur les territoires Parc. Cette application demande un suivi régulier de son administration pour la mise à jour de l'outil. Aujourd'hui, elle est disponible en utilisation "mobile" et est adaptée pour des inventaires collaboratifs.

En 2022, une refonte totale de la partie GeoNature -zones humides a été menée pour en faire un projet Open Source. Ce module d'une grande complexité a occupé toute l'année 2022. Cela comprend la structuration de la base et de son ergonomie, mais aussi l'intégration de toutes les données présente. Un travail régulier avec la DREAL PACA et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse afin de répondre aux objectifs et attentes de tous les acteurs. L'État a confirmé le rôle majeur et fédérateur du SIT dans l'élaboration de l'outil pour le compte des acteurs publics régionaux. L'équipe SIT sera responsable de l'administration de la base et de l'animation technique.

GEOPAYSAGE



**REÇU EN PREFECTURE
le 21/12/2023
Application agréée E-legalite.com**



À l'image de l'application zones humides, l'observatoire photo du paysage était lui aussi concerné par l'arrêt de la technologie Flash. Après recherches, il a été décidé d'utiliser une application open source, indispensable pour un fonctionnement interparc. L'équipe SIT avec les techniciens concernés a fait un marché pour le développement de fonctionnalités. Livrée fin 2022, l'application vient d'être paramétrée et permettra l'intégration des données des Parcs qui possédaient déjà un observatoire photo.

Centre de documentation

Transfert du centre de documentation du Verdon qui devient interparc sur le serveur SIT. L'équipe SIT s'est occupée de monter et de paramétrer un serveur. Les autres Parcs disposent donc d'un moyen de structuration de leurs bases documentaires qu'ils pourront rejoindre à leur rythme.

SIT CARTO

Les bases de données gérées par l'équipe sont régulièrement mises à jour par l'intégration des données des projets des chargés de mission des Parcs. Aussi l'amélioration des processus d'intégration des données pour garantir son classement et sa pérennité représente un important enjeu de gestion au quotidien de ces données pour répondre au mieux aux différentes sollicitations, développer et tendre vers des normes de qualité des données des Parcs.

Concernant la Camargue la base de données « Eau » et l'application des accompagnements des Écogardes ont représenté des chantiers conséquents cette année.

Contact : Philippe ISENMANN.

Occupation du Sol 2022

Depuis 1991, dans le cadre de son observatoire territorial, le Parc suit régulièrement tous les 5 ans l'état de l'occupation du sol sur son territoire. Un survol aérien à basse altitude

permet d'acquérir des photographies précises du territoire. Après des vérifications sur le terrain, ces photographies sont ensuite interprétées, puis les données sont intégrées dans le Système d'Information Territorial à partir duquel est établie une carte et sont effectuées des traitements et analyses.

Ce suivi permet d'améliorer les connaissances, de mettre en évidence les mutations, d'analyser et de quantifier finement l'évolution des différents milieux : agricoles, naturels (dont les zones humides), urbains, salicoles... Les données d'occupation du sol constituent ainsi, un référentiel numérique fondamental qui permet de contribuer et de répondre efficacement à un nombre important de mesures et d'orientations.

Depuis 1991, les résultats de ce suivi de l'occupation du sol ont été largement utilisés dans de nombreuses études ou réflexions conduites par le Parc ou par ses partenaires. Ainsi la campagne lancée sera pertinente dans le cadre du Diagnostic de territoire préalable indispensable au processus de Révision de la Charte du Parc.

Objectifs de l'action :

- Connaître l'état de l'occupation du sol en 2023
- Valoriser, diffuser les résultats obtenus.

L'année 2022 a permis les préparations nécessaires au lancement de l'étude (délibération, passation de marchés publics, demande de subvention).

La période de lancement de l'étude concernera le printemps et le début de l'été 2023 pour prendre en compte la majorité des cultures agricole en cours. Le rendu intervenant en second semestre

Contact Philippe ISENMANN.

Travail préparatoire au lancement de processus de révision de la charte du PNRC

L'actuelle charte du Parc arrive à son terme le 15 février 2026. La procédure de renouvellement du classement est un

Système d'information territorial, 2022A408-Occupation du sol 2022, 2021A500-Définition du périmètre d'étude de la charte 2026-2041 du PNRC

Références à la charte

- Article 13.2. Faire de l'Observatoire Camargue un outil de restitution interactif
- Article 14.1.1. Adapter les outils de sensibilisation et de connaissance en fonction des publics
- Article 14.1.2. Diversifier et qualifier l'offre d'éducation et de sensibilisation au territoire
- Article 14.2. Faire de l'Observatoire Camargue un outil de restitution interactif
- Article 16.1. Intensifier le travail en réseaux

Instances concernées

Interparc, Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)
Commission de suivi et évaluation de la charte et du territoire, Conseil scientifique et d'éthique du Parc, Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Cofinanceur

Région Sud Paca (75 200 €, 15 000 €, 4 500 €),
Parc Naturel Régional de Camargue (5 600 €, 18 800 €)





Ambition 4

Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

processus long et complexe qui nécessite la réalisation d'une série d'étapes prédéfinies.

Le point de départ du processus est le vote de la délibération de lancement de révision de charte de la part du Conseil Régional Sud Paca.

Pour arriver à cette décision de nombreuses réunions interservices ont eu lieu durant le début de l'année, ainsi que le recrutement d'une chargée de mission spécifique à cette mission sous la forme de vacation.

Le 14 avril le Comité syndical du Parc de Camargue, par délibération, sollicitait le Conseil Régional pour prendre la délibération de lancement. Les éléments techniques nécessaires à la délibération régionale étant joints à la délibération du Comité syndical.

Le travail conjoint d'élaboration du diagnostic du territoire entre les services régionaux, les agences d'Urbanisme, et l'équipe du Parc s'est engagé sur le deuxième semestre de l'année. Cette partie du processus dit des « études préalables »

En 2021, l'accent a été mis sur la définition du périmètre d'étude : 3 scénarios ont été élaborés avec les agences d'urbanisme qui ont produit une synthèse sur le volet « fonctionnement des dynamiques territoriales ». La Région Sud ainsi que la DREAL ont été associées à ce travail.

Les techniciens du Parc ont porté à connaissance des élus la procédure de révision lors du bureau du 1er octobre.

La présentation au Comité syndical du 7 décembre 2021 a été annulée par manque de quorum.

Contact Régine GAL, Jean-Christophe BRIFFAUD.

Les actions réalisées en 2022 concernent le prolongement des activités antérieures, avec une nouvelle orientation initiée par la région Sud envers le Liban

Coopération avec la Réserve de Biosphère du delta du Danube

La coopération avec la Réserve de Biosphère du delta du Danube n'a pu se concrétiser en 2022 autour d'échanges scolaires comme programmés pour cause d'absence de financement.

Coopération avec la République de Djibouti

Le Parc naturel régional de Camargue accompagne la Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de la coopération-cadre avec la République de Djibouti.

Une convention de partenariat a été signée en novembre 2022 entre le Parc naturel régional de Camargue, le Parc national de Port Cros et le ministère de l'environnement djiboutien. Les objectifs de cette coopération concernent au-delà de la constitution d'un réseau géré d'aires protégées terrestres et marines à Djibouti, l'aide à la création de Réserves de Biosphère de l'UNESCO en lien avec la prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, le développement d'un tourisme maîtrisé et respectueux de l'environnement, des populations et des ressources naturelles djiboutiennes, la lutte contre la pollution liée aux déchets, le développement de la coopération scientifique dans les domaines de conservation de l'environnement, du développement durable et de l'adaptation aux changements climatiques et enfin la formation des équipes de gestionnaires d'espaces naturels.

Les premières actions concrètes de partenariat seront menées en 2023 en lien avec la convention spécifique entre l'Ambassade de France à Djibouti et le ministère de l'Environnement visant l'appui à la création des deux premières réserves de biosphère de l'UNESCO à Djibouti.

Développement et renforcement de la coopération internationale



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Une mission technique d'appui se rendra à Djibouti début 2023 à l'invitation du Ministère.

Coopération avec le Liban

Sur proposition de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Parc naturel régional de Camargue est venu en appui de l'Union des Municipalités de Tyr (Sud du Liban) pour la mise en oeuvre d'actions visant notamment à :

- optimiser la gestion de la réserve naturelle littorale de Tyr (site Ramsar)
- accompagner le développement de l'écotourisme et de l'agroécologie dans la région en lien avec le patrimoine naturel, culturel et historique.

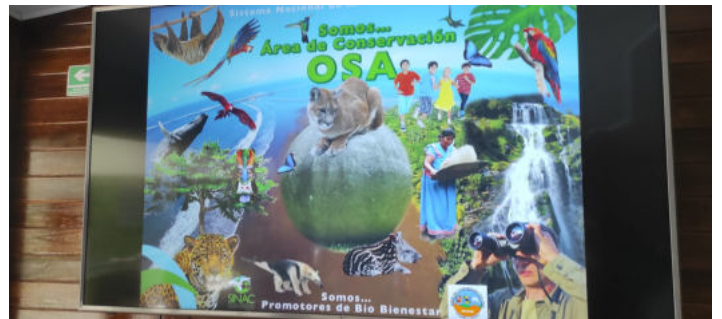
Une mission technique du Parc s'est déplacée à Tyr en avril 2022 afin d'appuyer l'Union des Municipalités de Tyr sur ses projets et définir des possibilités d'appui de la Région à leur réalisation. Un projet concret d'appui à la gestion de la réserve naturelle, de développement de l'agroécologie et de création d'une réserve de biosphère de l'UNESCO sera proposé en 2023 à la Région.

Coopération avec le Costa Rica Bilan 2021

L'année 2022 a été marquée par le lancement effectif du projet DUODIVERSITE entre la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur (et ses partenaires, dont le Parc naturel régional de Camargue) et les acteurs institutionnels costariciens de l'environnement et de l'eau.

Le Parc a participé à la mission technique régionale qui s'est déplacée au Costa Rica en mars 2022 afin de mieux cerner les enjeux de la Humedad Nacional Terrab à Sirepe avec laquelle des projets de coopération vont se développer autour notamment des enjeux de gestion des zones humides littorales, des corridors écologiques, de la labellisation d'activités anthropiques compatibles aux enjeux de

conservation et de maîtrise du tourisme. Une stagiaire a réalisé de mars à août une étude comparative des contextes de nos deux zones humides Ramsar et une analyse des pistes de coopération.



Une convention de coopération a été élaborée et discutée entre les parties (signature programmée en 2023 à l'occasion du Festival de la Camargue où le Costa Rica et la zone humide Terrabà Sierpe seront les invités d'honneur).

Contact : Stéphan ARNASSANT

2021A605-Coopération avec la Réserve de Biosphère du delta du Danube ; 2022A604-Coopération DUODIVERSITE avec le Costa Rica

Références à la charte

Article 16.1. Intensifier le travail en réseaux

Article 16.2. Asseoir la reconnaissance internationale

Instances concernées

Conseil scientifique de la réserve de biosphère ; Conseil scientifique et d'éthique du Parc

Cofinancier

AFD- FIDOL Costa RICA (18 749 €), AFD - Région Sud (15 549 €), Ambassade de France en Chine (5 000 €), Région Sud Paca (9 000 € €), Fondation Veolia (5 000 €), PnrC (5 000 €, 17 250 €)



Composition du Comité syndical au 22/10/2021

Président : Patrick DE CAROLIS
Vice_Présidents :
Région :Cyril JUGLARET
Département : Corinne CHABAUD
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial ALVAREZ
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle AILLET
ACCM : Pierre RAVIOL

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur		Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles	
Cyril JUGLARET (Bureau)	Christophe MADROLLE	Didier HONORÉ (Bureau)	Gibert MANON (Bureau : Suppléant)
Jacqueline BOUYAC (Bureau : Suppléante)	Suzelle AYOT	Stéphane GORI	Florence ESTRISPEAU
Anne CLAUDIUS-PETIT	Solange PONCHON (Bureau)		
Ludovic PERNEY (Bureau : suppléant)	Georges BOTELLA		
Département des Bouches-du-Rhône		Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône	
Corinne CHABAUD (Bureau)	Marie Pierre CALLET	Bertrand MAZEL (Bureau : Suppléant)	Patrick LEVEQUE
Mandy GRAILLON (Bureau)	Nicole JOULIA	Jacques MAILHAN (Bureau)	Claude ROSSIGNOL
Martine AMSELEM (Bureau : suppléante)	Lucien LIMOUSIN (Bureau : suppléant)		
Commune d'Arles		Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône	
Catherine BALGUERIE (Bureau)	Carole FORT-GUINTOLI	Gisèle SCOTTI (Bureau)	Patricia BLANCHET (Bureau : Suppléante)
Emmanuel LESCOT (Bureau)	Jean-Michel JALABERT	Nadine MARBOEUF	Edgar AUBRIEUX
Patrick DE CAROLIS (Bureau)			
Chloé MOURISARD (Bureau : Suppléante)	Serge MEYSSONIER		
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône		Métropole Aix-Marseille-Provence	
Martial ALVAREZ (Bureau)	Joan BERGENEAU	Jean HETSCH (Bureau)	Yves VIDAL (Bureau : Suppléant)
Jean-Paul GAY (Bureau)	Marie-Hélène ROSSO		
Nieves CASTEJON (Bureau : Suppléante)	Aline CIANFARANI		
Jérôme BERNARD (Bureau : Suppléant)	Agnès GARCIA		
Commune des Saintes-Maries-de-la-mer		Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagne	
Christelle AILLET (Bureau)	Patrick PAC (Bureau : Suppléant)	Pierre RAVIOL (Bureau)	Jacques AUFRERE(Bureau : Suppléant)
Marie Christine CONTRERAS (Bureau)	Françoise FAVIER (Bureau : Suppléant)		
Stéphanie TONNEL	Stéphan BEDOT		
Frédéric GIBERT	Sylvie FELINE		
		Syndicat mixte de gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles	
		Bernard ARSAC (Bureau)	Aurélie TIBERIO
		François JOURDAN	
		Antoine DE LA ROCHE AYMON (Bureau : Suppléant)	

Reçu en préfecture
 le 21/12/2023
 Application agréée E-legalite.com



Composition du Comité syndical au 27/03/2023

Présidente : Anne CLAUDIUS-PETIT
 Vice_Présidents :
 Région : Cyril JUGLARET
 Département : Martine AMSELEM
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial ALVAREZ
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle AILLET
 ACCM : Pierre RAVIOL

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur		Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette	
Cyril JUGLARET (Bureau)	Christophe MADROLLE	Pierre RAVIOL (Bureau)	Jacques AUFRERE (Bureau : Suppléant)
Jacqueline BOUYAC (Bureau : Suppléante)	Suzelle AYOT (Bureau : Suppléante)	Eva CARDINI (Bureau)	Françoise FAVIER (Bureau : Suppléant)
Anne CLAUDIUS-PETIT (Bureau)	Solange PONCHON (Bureau : Suppléante)		
Ludovic PERNEY (Bureau)	Georges BOTELLA		
Département des Bouches-du-Rhône		Métropole Aix-Marseille-Provence	
Corinne CHABAUD (Bureau : suppléante)	Marie Pierre CALLET	René RAIMONDI (Bureau)	Yves VIDAL (Bureau : Suppléant)
Mandy GRAILLON (Bureau)	Nicole JOULIA (Bureau : suppléant)	Martial Alvarez (Bureau)	Philippe ARDUIN (Bureau : Suppléant)
Martine AMSELEM (Bureau)	Lucien LIMOUSIN		
Commune d'Arles		Syndicat mixte de gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles	
Catherine BALGUERIE (Bureau)	Carole FORT-GUINTOLI (Bureau : suppléant)	Bernard ARSAC (Bureau)	Dominique PLAN
Emmanuel LESCOT (Bureau)	Jean-Michel JALABERT (Bureau : suppléant)	François JOURDAN (Bureau : Suppléant)	Daniel CARLOTTI
Patrick DE CAROLIS	Chloé MOURISARD	Antoine DE LA ROCHE AYMONT (Bureau : Suppléant)	Frédéric BON
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône			
Aline CIANFARANI (Bureau : Suppléante)	Marie Hélène ROSSO		
Jean-Paul GAY (Bureau)	Nieves CASTEJON (Bureau : Suppléante)		
Jérôme BERNARD (Bureau)	Joan BERGENEAU		
Commune des Saintes-Maries-de-la-mer			
Christelle AILLET (Bureau)	Françoise FAVIER		
Marie Christine CONTRERAS (Bureau)	Sylvie FELINE (Bureau : Suppléante)		
Frédéric GIBERT (Bureau : suppléant)	Stéphanie TONNEL		



Modification statutaire du 7 octobre 2022

Une modification complète des statuts a été approuvée le 7 octobre 2022 par le Comité Syndical de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue. Cette modification fait passer le statut administratif de la structure de syndicat mixte ouvert élargi à syndicat mixte ouvert. (



L'an deux mille vingt-deux, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le sous la présidence Mme Anne CLAUDIUS-PETIT, Présidente du Parc naturel régional de Camargue.

Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : CLAUDIUS-PETIT Anne, JUGLARET Cyril
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : GRAILLON Mandy, CHABAUD Corinne
- Représentants des Communes :
Commune d'Arles : DE CAROLIS Patrick, BALGUERIE-RAULET Catherine
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : ALVAREZ Martial, BERNARD Jérôme, GAY Jean-Paul
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : AILLET Christelle, CONTRERAS Marie-Christine, GIBERT Frédéric, TONNEL Stéphanie
- Représentants des établissements publics :
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : HONORÉ Didier
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : MAZEL Bertrand
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : SCOTTI Gisèle, BLANCHET Patricia (suppléante)
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : RAVIOL Pierre
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : ARSAC Bernard

Avaient donné pouvoir :

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : BOUYAC Jacqueline, PERNEY Ludovic
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : AMSELEM Martine
- Commune d'Arles : MOURISARD Chloé
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : CASTEJON Nieves
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : MAIHLAN Jacques

Étaient absents/excusés :

- Commune d'Arles : LESCOT Emmanuel
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : MARBOEUF Nadine
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : JOURDAN François, DE LA ROCHE AYMONT Antoine
- Les représentants de la Métropole d'Aix-Marseille

Le Conseil de Parc était représenté par 23 membres

Autres personnes présentes :

- WECK Nicolas, Conseiller spécial, Mairie d'Arles
- VACHE Mathieu, Chef de Cabinet des Saintes Maries de la Mer
- VIALA Marie, cabinet Renaud Muselier, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ANDREANI Sandrine, HAYOT Céline, MATUSCAK Alexandra, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Parc naturel régional de Camargue : ROUQUETTE Estelle, Directrice-adjointe ; ALONSO Nathalie, RAF : BLANC Magalie, ARNASSAN Stéphan, GAL Régine, LESBROS Nais, ISPILANTI Emilie.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	68

Date de convocation
22/09/2022



Comité syndical du 7 octobre 2022
Délibération n°1
Page 1 sur 3

REÇU EN PREFECTURE
Le 25/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_107



Comité syndical du 7 octobre 2022 – Délibération n° 1

Modification des statuts

Exposé des motifs

La gestion et l'animation des Parcs naturels régionaux (PNR) créés postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement renforcée par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconnaissance de la biodiversité, de la nature et des paysages, sont confiées à un Syndicat mixte au sens des articles L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Parc naturel régional de Camargue a été créé en 1970. Il a été géré successivement par une Fondation d'utilité publique, puis par un Syndicat mixte ouvert élargi, créé par arrêté préfectoral du 1er décembre 2004.

La loi N°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue a confié au Syndicat mixte « l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de Camargue, ainsi que l'ensemble des missions qui s'y rattachent, à l'exclusion de tout autre organisme de gestion ».

Les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue sont en vigueur depuis 2011. Ils ont depuis lors fait l'objet de remises en cause :

- Un travail de modification a commencé en 2018, année au cours de laquelle des échanges ont eu lieu avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Le projet a été bloqué au contrôle de légalité à propos du transfert/délégation de compétence Eau milieux aquatiques, dans le cadre de la GEMAPI.

- Puis, en 2019, la Région a demandé à mettre fin à l'indexation annuelle de la cotisation sur l'évolution de l'indice public des prix à la consommation ; des rapports de la Cour des comptes en 2019 et de l'Inspection générale audits et évaluation en 2020 sont venus renforcer l'expression d'un besoin d'évolution des statuts.

- En outre, le Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional de Camargue, historiquement composé de collectivités locales et de chambres consulaires, ne permet pas l'éligibilité de l'établissement au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : en effet, le FCTVA a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses d'investissement, la TVA réglée par les collectivités locales. Il s'agit de la principale contribution de l'Etat à l'effort d'équipement des collectivités locales et de leurs établissements publics dans l'exercice de leurs missions de service public.

Eu égard à ce qui précède et dans un contexte budgétaire contraint, il s'avère aujourd'hui nécessaire de modifier les statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue afin de permettre à ce dernier l'éligibilité au FCTVA.

Pour autant, au regard de l'histoire du Parc naturel régional de Camargue, il est primordial d'associer et fédérer les différents acteurs associatifs et socio-économiques œuvrant sur le territoire du Parc. C'est l'objet du conseil consultatif.

C'est pourquoi il est proposé au Comité Syndical d'approuver la modification des statuts.



Comité syndical du 7 octobre 2022
Délibération n°1
Page 2 sur 3

REÇU EN PREFECTURE
Le 25/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_107

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- D'approuver la modification des statuts
- D'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,
Mme du Pont de Rously
13200 ARLES
Tel : 04 90 97 10 40
Fax : 04 90 97 12 07

Anne CLAUDIUS-PETIT









Résultats du vote

Nombre de votants : 24
Nombre de suffrages exprimés : 68
Nombre de suffrages pour : 54
Absentions : 14

REÇU EN PREFECTURE
Le 21/12/2023
Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_107






Opérations conduites en 2022	État d'avancement en 2022	Référence au plan de Gestion MAB 	Référence au plan d'action RAMSAR 
Conseil architectural, paysager et énergétique, action permanente	En cours	non concernée	non concernée
Animation / ingénierie des opérations s'inscrivant dans le projet Gestion concertée dans le delta 	en cours	non concernée	Article 1.2
Développer une filière courte éco-matériaux: la Paille de Riz 	achevée	Objectif 0.1.1.1	Article 5.4
Contrat Natura 2000 « Restauration hydraulique sur le site des marais de Bourgogne »	achevée	Objectifs 0.1.1.1 ; 0.1.1.2.	Article 4.1 ; Articles 4.2
Restauration des îlots de nidification à Iaro-limicoles coloniaux	achevée	Objectifs 0.6.2.1 ; 0.6.2.2.	Article 4.1 ; Articles 4.2
Travaux du Domaine de la Palissade	en cours	non concernée	non concernée
Suivi et évaluation de la charte et du territoire	en cours	non concernée	non concernée
Animation des sites Natura 2000 Ile Vieille et Rhône Aval	achevée	Objectifs 0.1.3.1 ; 0.3.1.1 ; 0.3.1.2 ; 0.3.2.1. ; 0.6.1.1 ; 0.6.2.2 ; 0.6.2.3 ; 0.6.2.4 ; 0.6.3.1	Article 2.1, ; Articles 3.2 ; Article 4.1 ; Articles 4.2
Animation 2018-2021 des sites Natura 2000 Camargue	achevée	Objectifs 0.1.2.4	Article 4.2 ; Articles 6.1
LIFE MARHA (MARINE HABITATS)	en cours	Objectifs 0.3.2.2 ; .6.3.1	Article 4.2
Animation 2018-2021 site N2000 "Trois marais" 	achevée	Objectifs 0.1.2.2 ; 0.1.2.4 ; 0.1.4.1 ; 0.6.2.2 ; 0.6.3.1	Article 1.2 ; Article 2.1 ; Article 4.2 Article 6.1 ; Article 8.1
Plan paysage littoral	en cours	non concernée	non concernée
Aménagement du sentier du clos d'argent (domaine de la Palissade)	en cours	Objectifs 0.2.4.1	Article 7.3
Participation à l'action 100 du plan Climat " une cop d'avance"	achevée	non concernée	non concernée
Bilan et Evaluations du Contrat de delta Camargue phase 2, Synthèse du Contrat depuis 2012 et Analyse prospective 	en cours	Objectifs 0.3.2.1., 0.3.2.21.	Article 1.2
Convention AFB Natura 2000 en mer 	achevée	non concernée	non concernée
Définition du périmètre d'étude de la charte 2026-2041 du PNRC	achevée	non concernée	non concernée
Expérimentations et échanges en agroécologie sur le territoire du Pays d'Arles - LEADER 	achevée	non concernée	Article 6.1
Gestion des stations d'Herbe à alligator sur le Petit Rhône	en cours	non concernée	non concernée
Suivi des macrodéchets DCSMM - Brasinvert -	en cours	non concernée	non concernée
Outils/investissements de communication et sensibilisation sur le littoral et le milieu marin	achevée	non concernée	non concernée
Gestion des theys de l'embouchure 2021	achevée	Objectifs 0.6.2.3., 0.6.2.4.	Article 1.2 ; Article 4.2 ; Article 6.1 ; Article 8.1

REÇU EN PREFECTURE

Article 2.1eA21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Opérations conduites en 2022	État d'avancement en 2022	Référence au plan de Gestion MAB 	Référence au plan d'action RAMSAR 
Oeuvres d'art - Acquisitions du musée	en cours	non concernée	Article 9.3
Processus d'animation préalable au lancement de révision de la Charte	en cours	non concernée	non concernée
Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral - Domaine de la Palissade 2021	achevée	non concernée	Article 2.1 ; Articles 3.2 ; Article 4.2 ; Articles 8.1
Garde Régionale Forestière - Ecogarde à Cheval	achevée	non concernée	non concernée
Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral - EMSC 2022 	achevée	Objectifs 0.6.2.2	Article 2.1 ; Articles 4.21 ; Article 4.2 ; Articles 8.1
Ecogardes (année 2022)	achevée	Objectifs 0.2.4.1	non concernée
Suivi des macrodéchets DCSMM - Rhône Palissade - Année 2022	en cours	non concernée	non concernée
Mise en œuvre des suivis par pêches scientifiques dans le cantonnement de pêche du golfe de Bauduc	en cours	Objectifs 0.6.2.2, 0.6.2.3	Articles 4.1 ; Article 5.4 ;
Soutien aux associations d'élevage (année 2022)	achevée	non concernée	Article 5.4 ;
Animation des sites Natura 2000 "Trois Marais" 2022-2024	en cours	Objectifs 0.1.2.2 ; 0.5.3.1 ; 0.6.2.1 ; 0.6.2.2	Article 6.1
2022A220-Suivis de la biodiversité marine et sensibilisation au monde marin (2022-2025)	en cours	non concernée	Article 4.2
Gestion des theys de l'embouchure 2022	en cours	Objectifs 0.6.2.3., 0.6.2.4.	Article 2.1 ; Articles 3.2 ; Article 4.2 ; Articles 8.1
Soutien à la sélection des taureaux de race Camargue par des concours Tests en arènes	en cours	non concernée	non concernée
Programmation culturelle et pédagogique du Musée - Phase 2 du schéma d'interprétation et de valorisation du Patrimoine culturel de la Camargue	en cours	Objectifs 0.2.3.1; 0.2.4.1 ; 0.5.1.2 ; 0.5.2.1	Article 9.3
Occupation du sol 2022	en cours	Objectifs 0.6.1.1	Article 14.1
LEADER ECOOPACT - Echanges et mutualisation pour l'animation des réseaux d'éco-acteurs de Réserves de Biosphère	achevée	Objectifs 0.2.1.1 ; 0.2.2.2 ; 0.2.4.1 ;	Article 11.4
Coopération DUODIVERSITE avec le Costa Rica	en cours	Objectifs 0.7.1.1	Article 16.2
Education au territoire 2022	en cours	Objectifs 0.5.2.1	Article 14.1
Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral - Domaine de la Palissade 2022	en cours	Objectifs 0.6.2.1; 0.6.2.2 ; 0.6.2.3	Article 2.1 ; Article 4.2 ; Articles 8.1



Composition du Conseil scientifique et d'éthique du Parc et de la réserve de Biosphère

ALLARD Paul	LIPEME-KOUYI Ghislain
BAZART CÉCILE	MARIS Virginie
BARRUOL GUY	MARTIN Jean-Louis
BELLAN-SANTINI denise	MATHEVET Raphael : Co-Orésident
BLONDEL Jacques : Président	MEDARD-BLONDEL Anne
BONHOMME François	MICHAUD Henri
BOUTRON Olivier	MICOUD André
CHADENAS Céline	MORAINE Marc
CHEYLAN Marc	PICON Bernard
DUCLOS Jean-Claude	POULIN Brigitte
DUNCAN Patrick	RAMADE François
GUIOT Joël	SABATIER François
GRASLAND Loïc	TOURENQ Jean-Noel
GRILLAS Patrick	TOUSSAIN Tan-Ves
GUILLEMAIN Mathieu	UNTERMAIER Jean
IORIO Étienne	VAQUER André
LANDURÉ Corinne	VELLA Claude
LETOURNEUX François : Co-Président	VITECOQ Marion



Agent Saisonnier 2022

Nom	Prénom	Fonction	Statut	ETP
LAFONT	JUSTINE	Garde forestière équestre	CDD	0,25
COMTE	Maeva	Garde forestière équestre	CDD	0,25
MARQUEZ	Noémie	Garde forestière équestre	CDD	0,25
SEGRETIER	Marie	Garde forestière équestre	CDD	0,25
BEURVILLE	KILLIAN	Écogarde	CDD	0,33
BUREAU	MANON	Écogarde	CDD	0,33
REHABI	GABIN	Écogarde	CDD	0,33
PEREZ GISBERT	MARTI	Écogarde	CDD	0,33
FOUCQUETEAU	Christian			0,42

Stagiaire 2020

Nom	Prénom
MALECKI	Émilie
NOTIN	Lucy
HUCBOURG	Maxime
CHARRETON	BENOÎT
MULLER	Mélanie
LLORENTE ZUBIRI	Luciana
TREBUCHON	Mattis
GUERCHET	Virgile
KALAKUN	Vanessa
MASTROSIMONE	Lorenzo
HEGEDUS	Julia



Liste du personnel par pôle durant l'année 2022

Direction		Nom	Prénom	Fonction	Statut	ETP
		VISIEDO	Régis	Directeur général des Services	Titulaire	1
		MORNAS	Jennifer	Assistante de direction	Titulaire	0,375
		GAL	Régine	Chef de projet	CDI	0,97
Sous direction	Pôle	Nom	Prénom	Fonction	Statut	ETP
Administration générale et ressources	Administration générale	DURIF VARAMBON	Pascale	Adjointe de direction, Chef de pôle	Titulaire	0,29
		ALONSO	Nathalie	Chef de pôle	Titulaire	0,50
		BLANC	Magalie	Assistante de gestion	Titulaire	1
		CHARITOS	Sophie	Chargée de gestion administrative	Titulaire	1
		IPSILANTI	Émilie	Agent administratif d'accueil		0,75
		LESBROS	Naïs	Agent administratif d'accueil	CDD	1
		LIMOZIN	Faustine	Chargé des marchés et de la commande publique	CDD	1
	PERRIN	Régine	Assistante de gestion	CDI	1	
	Cellule technique	CHENOUI	Said	Agent technique	Titulaire	1
		JALABERT	Frédéric	Agent de gestion des espaces naturels	Titulaire	1
		MICELLI	Fabian	Agent de gestion des espaces naturels	Titulaire	1
		PANDO	David	Agent de maintenance	Titulaire	1
	Patrimoine et territoire	Patrimoine, culture et vie locale	ROUQUETTE	Estelle	Adjointe de direction, Chef de pôle	CDI
BREMOND			Christelle	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	0,75
CERVILLA			Muriel	Chef de projet	CDI	1
CHEVALLIER			Guillaume	Agent d'accueil et diffusion d'info	CDD	0,5
CRiado			Agnès	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	0,92
FOUCQUETEAU			Christian	Agent d'accueil et de surveillance	PEC	0,6
CROIZEAU			Marion	Chargé de mission	Stagiaire FPT	1
TINDILLE			Anne	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	1
VIDAL		Katia	Agent d'accueil et de médiation culturelle	PEC	0,3	
Évaluation, connaissance et valorisation du territoire		BRIFFAUD	Jean-Christophe	Chef de pôle	Titulaire	1
		ISENMANN	Philippe	Chargé de mission	CDI	1
		FAURE	Julien	Chargé de mission	CDI	1



Liste du personnel par pôle durant l'année 2022

Sous direction	Pôle	Nom	Prénom	Fonction	Statut	ETP
Ressources naturelles et développement local	Eau et développement rural	GRELLET	Aurélie	Chef de pôle	CDD	0,58
		BENCHEIKH	Sirine	Chargé de mission	CDD	0,60
		JOUVENEL	Aurélien	Chargé de mission	Titulaire	1
		LACOMBE	Rémy	Chargé de mission	CDD	0,92
		MARRAGE	Maelys	Chargé de mission	CDD	0,08
		MATHIEU	Dorine	Chargé de mission	CDD	1
		BARRIOL	Perrine	Chargé de mission	CDD	0,40
		VADON	Anne	Chargé de mission	CDI	0,6
	Biodiversité et patrimoine naturel	ARNASSANT	Stéphan	Chef de pôle	Titulaire	1
		COLET	Léna	Écogarde marin	CDD	1
		CRESTEY	Alexandre	Chargé de mission	CDD	1
		LANGLOIS	Juliette	Chargé de mission	CDD	0,17
		LOUCHE-MAROBIN	Delphine	Chargé de mission	Titulaire	1
		BARRIOL	Perrine	Chargé de mission	CDD	0,4
	PLOTEAU	Gaetan	Chargé de mission	CDD	1	
	SCHAEFFER	Lucie	Chargé de mission	CDD	1	
	Gestion des terrains naturels	CATALA-MALKAS	Lydie	Chargée d'animation et de suivis des espaces naturels	Titulaire	1
		CEYTE	Sylvain	Garde gestionnaires	Titulaire	1
		DEGEZ	Marie Lou	Coordination des suivis scientifiques	CDD	1
		ESPOSITO	Agnès	Agent d'accueil et de sensibilisation	Titulaire	0,75
		LEBORNE	Florian	Garde gestionnaires	Titulaire	0,75
		POULET	Laetitia	Garde gestionnaires	Titulaire	0,8
		RIGAUD	Patrick	Technicien des espaces naturels	Stagiaire FPT	1
SEGUIER		Élodie	Agent d'accueil et de sensibilisation	PEC	0,75	
VIALET		Emmanuel	Chargée d'animation et de suivis des espaces naturels	Titulaire	1	
YOUSSEF		Nadine	Agent d'accueil et de sensibilisation	Titulaire	0,5	

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_107





Rapport d'activité 2022 du Parc naturel régional de Camargue

Directeur de la publication : Anne CLADIUS-PETIT

Responsable de la rédaction : Christophe FONTFREYDE

Analyse et synthèse des données : Jean-Christophe BRIFFAUD

Rédaction : responsable des opérations, Jean-Christophe BRIFFAUD

Mise en page : Jean-Christophe Briffaud

Source des données :

- Responsable des opérations
- Pôle administratif (budget, ressources humaines)
- Logiciel EVA
- Système d'information territorial mutualité (SIT des PNR Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Site internet du Parc

novembre 2023



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Crédits photographiques
pour les pages comportant plusieurs images, les références s'articulent
de haut en bas et de gauche à droite
Les crédits photos pour les photographes hors Parc Naturel Régional de
Camargue sont mentionnés sous leur photo
Pour le personnel du parc ou mission pour le Parc Naturel Régional de
Camargue :

Stéphan ARNASSANT : 54 b, 55 ab,

Siriine BENCHEIK : 44 ab
Benjamin BOLLOT : 26a, 27a
Jean Christophe Briffaud BRIFFAUD : 1 a
Manon Bureau 18b
Lydie Catal-Malkas 23 a,
Sylvain CEYTE : 18a, 20a, 21a, 53a, 67a
Lena COLLET 33a, 40b

Maxime HUCBOURG : 24c, 25a, 38b
Julien FAURE : 14 a, 51 a
Naïs LESBROS 50 ab, 54a,
Laetitia POULET : 25b, 27b, 27c
Delphine MAROBIN-LOUCHE : 30bc, 32ab

Maelys MARAGE : 16 a
Stéphane MARCHE 14 b
Marjorie MERCIER 16 b, 47 a, 47 b, 66b
Estelle ROUQUETTE 71a
Lucie SCHAEFFER : 38 a, 39 a, 40a, 41a

Emmanuel VIALET : 22 a, b,
Parc Naturel Régional de Camargue : 19 a, 32 b, 42ab, 43a
Tour du Valat : 35b, 61a
Jean Emmanuel Roché : 1 :b
OPUS espèces : 24 a

Retrouvez ce rapport d'activité en téléchargement sur le site internet du
Parc

Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty
13200 Arles
Tel. 04-90-97-10-40
Mail : secretariat@parc-camargue.fr

www.parc-camargue.fr
www.pnrpaca.org
www.idees-de-camargue.fr
www.facebook.com/parc.naturel.regionale.camargue
www.facebook.com/parcnaturelregionalecamargue

Avec la participation financière de la
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rapport
d'activité
2022

Parc naturel
régional
de Camargue



RE U EN PREFECTURE

le 21/12/2023

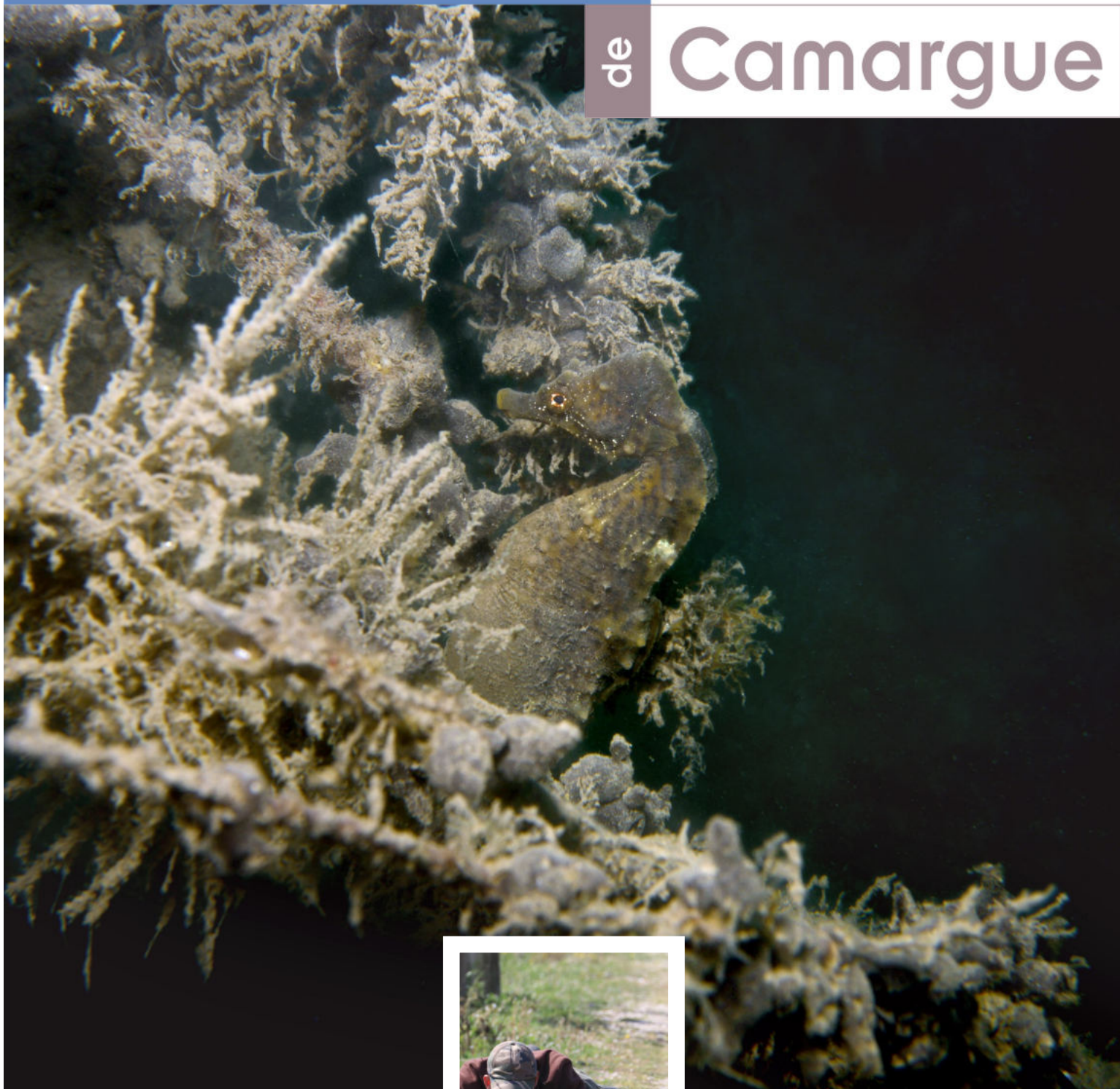
Application agr ee E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_107

Parc naturel régional

de

Camargue



Rapport
d'activité
2020-21



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_107

Sommaire

Sommaire	2
le mot de la Présidente	3
Suivi de la mise en œuvre de la charte, Tableau de bord	4
Organisation	8
Budget	10
Activité	12
Eau	16
Espaces naturels	18
Milieux marins	32
Natura 2000	36
Tourisme durable	46
Agriculture durable	48
Paysage, Cadre de Vie	50
Patrimoine culturel	54
Connaissance, Valorisation Coopération	58
Annexe	66

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_107

Le mot de la Présidente



2020 et 2021 resteront dans les mémoires comme « les années COVID ».

Elles nous auront bousculés dans nos habitudes et méthodes de travail et auront demandé des capacités d'évolution à chacun. Nous sommes tous aujourd'hui à l'aise avec la visioconférence, mais qui aurait parié en novembre 2019 sur l'explosion de cette pratique ?

Elles nous projettent aussi sur la nécessité de s'adapter aux modifications imposées par la nature. Un seul petit virus a eu des impacts à l'échelle de notre quotidien jusqu'aux choix stratégiques d'État. Il nous oblige à revoir la position de l'humanité dans son rapport à son environnement naturel.

Ce rapport Homme Nature est un questionnement continu en Camargue. Il est à la base de ce que l'Homme a fait de ce territoire, non pas en appliquant sa volonté propre, mais en composant avec un environnement en mutation perpétuelle et aux exigences sévères. Aujourd'hui, le changement climatique vient faire peser une incertitude sur le devenir de cette région, en installant, encore une fois, de nouvelles contraintes. Comment faire pour que les intérêts

de chacun ne deviennent pas l'expression d'égoïsme, mais plutôt des opportunités pour tous ? Comment faire pour que les projets souhaités par telles catégories d'acteurs s'inscrivent harmonieusement dans les paysages majestueux de la Camargue ? Comment accompagner les collectivités pour que les aménagements à envisager soient les plus économes possibles en ressources, avec le moins d'impact pour l'environnement ?

Dans l'échange et le dialogue, en se retrouvant, en exposant ses besoins et ses solutions, en s'écoutant les uns les autres, pour construire le projet de territoire le plus adapté possible qui prendra en considération aussi bien les exigences de l'État que les besoins de l'éleveur pour sa manade, ceux du riziculteur pour sa culture, celui du pêcheur sur sa pratique, tout en laissant s'exprimer la biodiversité exceptionnelle de cette zone humide. Le lieu et le moment de ces rencontres ne peut être que le Parc et sa nouvelle charte dont la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé le processus de révision le 21 octobre 2022. De 2023 à 2026, nous avons trois ans pour concevoir ensemble sera son projet de territoire des 15 années à venir.

Les changements qui nous attendent sont inéluctables, et comme toujours quand il faut se réinventer, nous devons tous faire des concessions. Personne ne sortira vainqueur du processus, la concession ne sera pas une marque de l'échec, mais plutôt l'expression d'une volonté commune pour construire un avenir en Camargue tout en conservant les patrimoines naturel et culturel auxquels nous sommes attachés.

Je donne donc rendez-vous à tous les Camarguais qui le souhaitent à venir s'associer au processus de révision de la Charte qui déterminera les actions inscrites dans ce projet jusqu'en 2041.

La Présidente,
Conseillère régionale
Anne Claudius-Petit



Suivi de la mise en œuvre de la charte

Tableau de bord

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Suivi des opérations	Nombre d'opérations conduites par an	61	69	65	68	65	69	42	34	43	27	30	
	<i>opérations en cours</i>	34	38	38	41	33	39	22	26	17	8	11	
	<i>achevées techniquement dans l'année</i>	27	31	27	27	32	30	20	8	26	19	19	
	<i>Taux d'opérations achevées techniquement qui sont réalisées dans un délai de moins de 2 ans</i>	85 %	80 %	81 %	59 %	76 %	77 %	65 %	38 %	35 %	69 %	65 %	
	Opérations votées par le Comité syndical	27	46	43	38	49	21	37	42	23	19	13	
	Opérations clôturées en recettes et dépenses	nombre	18	10	30	26	39	31	38	25	19	14	13
		dépenses réalisées	710000 €	460000 €	1340000 €	1017000 €	3020000 €	2590000 €	1830000 €	850000 €	830000 €	610000 €	1380000 €
		taux de réalisation des dépenses (1)	86 %	93 %	92 %	92 %	81 %	90 %	83 %	64 %	84 %	79 %	92 %
		dépense moyenne par opération	39000 €	46000 €	45000 €	39000 €	77000 €	84000 €	48000 €	33000 €	44000 €	43300 €	106000 €
		écart type	34000 €	52000 €	69000 €	67000 €	182000 €	128000 €	70000 €	40000 €	34000 €	47000 €	257000 €
		dépense minimale (hors opérations 100% animation/ingénierie)	1300 €	9000 €	164 €	600 €	1300 €	1000 €	1800 €	2000 €	5700 €	260 €	0 €
		dépense maximale	121000 €	155000 €	344000 €	314000 €	1110000 €	540000 €	400000 €	180000 €	110000 €	183000 €	914091 €
	Part des opérations sous maîtrise d'ouvrage du Parc	77 %	81 %	80 %	85 %	92 %	91 %	87 %	92 %	88 %	79 %	85 %	
	Part des opérations impliquant les instances consultatives	76 %	49 %	55 %	55 %	60 %	56 %	69 %	60 %	64 %	68 %	68 %	
Nombre de conventions de partenariat signées	66	59	51	33	42	62	68	68	75	19	23		
Part des opérations avec convention	77 %	72 %	75 %	68 %	32 %	37 %	69 %	52 %	63 %	84 %	80 %		
Organisation du Parc	Instances consultatives	nombre d'instances	14	14	14	14	14	14	16	16	16	13	13
		nombre de réunions	48	25	30	25	27	24	18	15	18	6	26
		taux de participation moyen	40 %	31 %	30 %	35 %	36 %	33 %	28 %	23 %	?	33 %	57 %
	Comité syndical	nombre de réunions avec délibérations	6	5	5	5*	5**	7	6	6	5	6	4
		nombre de délibérations votées	97	95	87	97	102	101	118	109	96	79***	75
		taux de participation (réunions avec délibérations)	80 %	72 %	65 %	70 %	61%**	78 %	75 %	66 %	56 %	53 %	51 %
		part des femmes (2) déléguées (dont titulaires)	21,8 %	21,8 %	24,6 %	29,8 %	35,1 %	35,1 %	34 %	34 %	34 %	42,0 %	42,0 %
	Equipe technique	EIP	37,81	41,08	41,82	55,01	53,60	51,55	50,04	48,82	48,04	43,88	45,50
		nombre d'agents	50	54	54	66	67	62	62	61	61	57	59
		personnel permanent	34	33	34	46	44	44	44	43	46	42	38
charges de personnel		1654432 €	1770015 €	1839794 €	2285037 €	2396187 €	2273179 €	2269113 €	2235400 €	2192600 €	2054132 €	2157905 €	
Budget	Crédits votés	Crédits votés	4172700 €	10076500 €	10030661 €	7262490 €	6504622 €	6508575 €	6043377 €	5401203 €	4859010 €	4127924 €	4587350 €
		dépenses réalisées	3533289 €	3639713 €	4537449 €	4760791 €	4987710 €	4398316 €	3941690 €	4597764 €	3986357 €	3015862 €	3112512 €
		recettes perçues	4228092 €	3910758 €	4340279 €	4152945 €	5543189 €	4354614 €	4074337 €	4685922 €	3706318 €	3398320 €	3067398 €
	Dotations statutaires de fonctionnement	1600875 €	1646800 €	1647659 €	1669212 €	1680108 €	1688319 €	1695852 €	1716917 €	1743129 €	1743126 €	1743126 €	
	Financements du programme d'actions	1435591 €	1737000 €	1633900 €	992 132 € +371 000 € (4)	1 793 989 € +381 198 € (4)	1 302 662 € +383 091 € (4)	1 041 682 € +383.091 € (4)	939 976 € +385 022 € (4)	1 185 406 € +385 022 € (4)	927 891 € +385 022 € (4)	638 554 € +385 022 € (4)	
	Résultat de clôture du compte administratif (avec reste à réaliser)	634770 €	324431 €	625646 €	237871 € (5)	483751 €	482347 €	-136829 €	88158 €	316664 €	624653 €	608619 €	

* Deux autres réunions du comité syndical non comptabilisées ici car elles n'ont pas fait l'objet de délibérations, ont eu un taux de participation moyen de 43,5%.

** Une autre réunion thématique sur "les enjeux et perspectives de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral" (octobre 2015), non prise en compte ici car elle n'a pas fait l'objet de délibérations, a eu un taux de participation de 37%.

*** 3 décisions ont été prises en sus en 2020 en application de l'ordonnance 2020-391 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

(1) = dépenses réalisées/dépenses prévues (2) d'ici 2018, la loi Savadet de mars 2012 prévoit la mise en place dans la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière d'un système de rémunération à la carte du programme d'actions dont certains peuvent être sur plusieurs années. (4) Participations au financement de la gestion des terrains. (5) Les résultats 2014 incorpore les résultats de clôture de l'application agréée E-legalite.com

Suivi de la mise en oeuvre de la charte

Tableau de bord

Évolution											
2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2011/2020	2011/2021
↔	↔	↔	↔	↔	↘ -39%	↔	↔	↔	↔	↘ -56%	↘ -51%
↔	↔	↔	↔	↔	↘ -43%	↔	↔	↔	↔	↘ -76%	↘ -68%
↔	↔	↔	↔	↔	↘ -33%	↘ -60%	↗ 225%	↔	↔	↘	↘
↔	↔	↔	↔	↔	↘	↘ -42%	↔	↗ 99%	↔	↔	↘
↗	↔	↔	↔	↘	↗	↔	↘	↔	↔	↔	↘
↔	↗	↔	↗	↔	↔	↘	↔	↘	↔	↔	↔
↔	↔	↔	↗	↔	↘	↘	↗	↔	↗	↔	↔
↗	↔	↔	↔	↔	↘ -16%	↘ -27%	↗ 31%	↔	↔	↔	↔
↔	↔	↔	↗	↔	↘ -40%	↔	↔	↗	↗ 145%	↔	↗ 172%
↔	↔	↔	↗	↔	↘ -66%	↔	↔	↗	↗	↔	↗
↗	↘	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔
↔	↔	↔	↗	↘	↘ -68%	↔	↔	↗	↗ 400%	↔	↗ 655%
↗	↘	↔	↗	↗	↔	↘	↗	↘ -12%	↘ -12%	↔	↔
↗	↗	↔	↔	↗	↗ 13%	↘	↗	↔	↔	↗ 31%	↗ 31%
↗	↘	↔	↗	↔	↘	↘	↗	↘	↔	↔	↗
↔	↔	↘	↔	↗	↗ 13%	↔	↔	↔	↔	↗ 18%	↔
↔	↔	↔	↔	↔	↗ 14%	↔	↔	↘ -19%	↔	↔	↔
↘	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↘	↗ 333%	↘ -88%	↘ -46%
↘	↗	↗	↗	↘	↔	↘ -25%			↗ 72%	↘ -18%	↗ 42%
↘	↔	↔	↔	↗	↘	↔	↘	↗	↘ -33%	↔	↘ -33%
↔	↔	↔	↔	↔	↗	↔	↘	↘ -17%	↔	↘ -19%	↘ -22%
↔	↔	↔	↘	↗	↔	↘ -12%	↔	↔	↔	↘ -34%	↘ -36%
↔	↗	↗	↗	↘	↔	↔	↔	↗	↔	↗ 93%	↗ 93%
↔	↔	↔	↗	↘	↘ -26%	↔	↔	↗ 98%	↔	↗ 223%	↗ 208%
↔	↔	↗	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↗	↗
↔	↔	↗	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↗	↗ 18%
↔	↔	↗	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↗	↔
↔	↔	↗	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↗	↗ 30%
↗	↔	↘	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔
↔	↗	↔	↔	↘	↔	↗	↘	↘ -24%	↔	↔	↔
↔	↔	↔	↗	↘	↔	↗	↘	↔	↔	↘	↘ -27%
↗	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔	↔ corrigé de l'inflation	↔ corrigé de l'inflation
↗	↘	↘	↗	↘	↘	↔	↔	↘ -16%	↔	↔	↘
↘	↗	↘	↔	↔	↘ -128%	↔	↔	↗	↔	↔	↔

Suivi des opérations

Organisation du Parc

Budget

↗↘↔↔ évolution hors de la normale statistique
 ↗↘↔↔ évolution favorable

↔↔↔↔ évolution dans la normale statistique
 ↗↘↔↔ évolution qui appelle à la vigilance

Suivi de la mise en oeuvre de la charte Tableau de bord

Les constats de 2020...

En 2020 l'activité du Parc est marquée par trois événements : l'arrivée d'un nouveau directeur en mars, la pandémie de COVID-19, les élections municipales avec le maintien en place de Roland Chassain à la présidence. L'activité est réduite à 27 opérations : opérations en cours et opérations votées en Comité Syndical. Sur les 27 opérations, 16 sont des opérations récurrentes (gestion des espaces naturels, écogardes, éducation, actions culturelles...) et 11 sont des actions spécifiques (programme de travaux, études particulières...). Une tendance amorcée en 2017. Le « taux de clôture des opérations » à 2 ans remonte alors que les dépenses en fonctionnement baissent du fait du contexte. **Les travaux en investissement sont réalisés en coopération avec le Conservatoire du littoral qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Cela explique la baisse des opérations en maîtrise d'ouvrage pure.**

Le travail en concertation avec les commissions est en baisse même si grâce aux visioconférences certaines d'entre elles ont pu être maintenue. **La baisse d'instances de consultation de 16 à 13 applique les préconisations de simplification de la Chambre régionale des Comptes.** Un nouveau périmètre des commissions organiques a donc été mis en place. Malgré la pandémie l'activité du Comité Syndical est restée au même niveau en termes de réunion, mais avec une baisse du nombre de délibérations. On dénombre quatre départs au sein de l'équipe technique sur l'année 2020.

Depuis l'intégration de l'équipe de la Palissade en 2014, **les effectifs du Parc sont réduits de -20 % soit -11 ETP en 8 ans.** Entre 2019 et 2020 les départs touchent des postes dits « permanents ». Les dépenses de personnel se réduisent en conséquence d'environ -231 000 € sur les 8 dernières années. Les crédits votés au budget sont au plus bas depuis 2011 et la baisse du nombre d'actions atteint -24 %.



Les préconisations

La pandémie et le départ des emplois sur des postes stratégiques ou (et) supports accentuent la baisse des capacités d'action du Parc à laquelle doit répondre une priorisation des objectifs et une réorganisation des équipes.

Et ceux de 2021...

L'année 2021 voit le décès du Président Roland Chassain et la mise en place d'un nouvel exécutif. A l'issue des élections régionales et départementales la majorité en place se maintient au sein du Comité syndical. Le Parc naturel régional de Camargue fête ses 50 ans d'existence, dans l'espoir d'un nouvel élan nécessaire à la révision de sa Charte.

De 2020 à celui de 2021, le volume d'action est maintenu. La pandémie freine encore le développement de partenariats en limitant le Parc dans ses savoirs faire.

Le seuil de l'actuelle capacité du syndicat à mobiliser des moyens est atteint. Le taux de réalisation des dépenses indique une bonne capacité à estimer les projets au regard des financements et de la trésorerie disponible.

On constate une **augmentation des projets de gestions des terrains** et le **maintien d'actions récurrentes** avec un niveau de dépenses constant (programmation culturelle, écogardes, éducation, etc.). **Les instances consultatives retrouvent un nombre et un niveau de participation satisfaisants.** À mentionner l'atteinte des **40 % dans la représentativité** d'un des deux sexes au niveau du Comité syndical comme souhaité par la Loi « Sauvadet ». Les mouvements de personnel restent importants comme le relève le rapport du CHST remis en octobre 2021 au Président Patrick de Carolis. Ce rapport est diligenté par la médecine du travail qui s'est auto saisie d'une mission d'inspection.

Les crédits votés sont en légère hausse par rapport à 2020. **La maîtrise des dépenses de personnel et la baisse du programme d'action réduisent de -35 % les dépenses réalisées entre 2020 et 2021.** Les dotations statutaires ou spécifique aux espaces naturels restent constantes.



Les préconisations

Comme préconisé en 2018 par le rapport de la Cours régionale des compte, la révision des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc doit aboutir afin d'être éligible au Fonds de Compensation de la TVA sur ses dépenses en investissement.

Le Parc doit renouveler les postes de chargés de mission et relancer ses actions propres au service du territoire.

Les activités humaines soumises à la pression économique est aux changements globaux (changements, climatiques, érosion littorale, baisse de la ressource en eau...) sont en attente d'écoute des instances et de l'accompagnement du Parc porteur d'un projet de territoire.

L'importance des enjeux nécessite de rassembler l'ensemble des partenaires autour du Parc et de son projet. Le chantier du renouvellement de la Charte qui s'ouvre est une opportunité pour réaliser ce rassemblement et répondre aux logiques supraterritoriales.

Organisation

2020

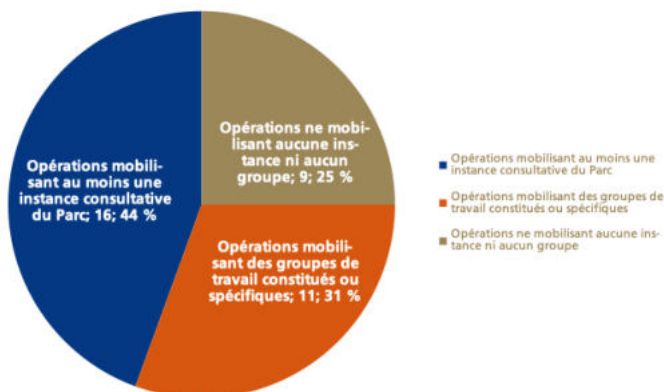
2 réunions des instances consultatives du Parc
65 organismes membres du Conseil de parc

2021

17 réunions des instances consultatives du Parc
67 organismes membres du Conseil de parc

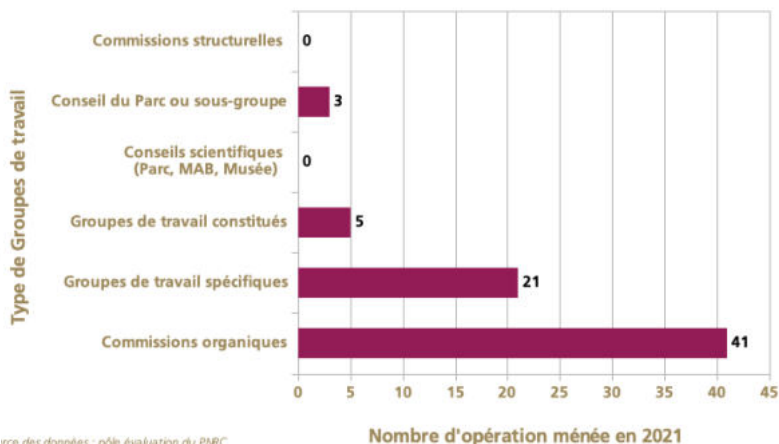
Fonctionnement des instances : commissions ¹

Implication des instances du Parc ou autres groupes de travail dans le pilotage des opérations conduites en 2021



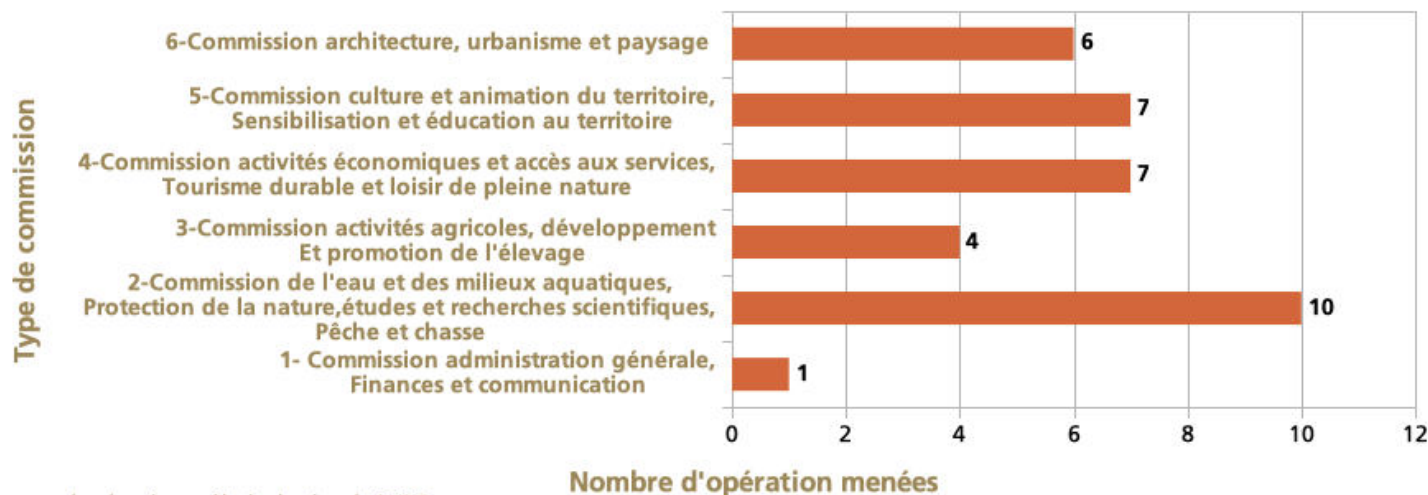
source des données : pôle évaluation du PNRC

Instances du parc ou autres groupes de travail mobilisés en 2021



source des données : pôle évaluation du PNRC

Implication des commissions organiques dans les opérations conduites en 2021



source des données : pôle évaluation du PNRC

1. Compositions en annexe

Fonctionnement des instances : Comité syndical ¹

Activité du Comité Syndical de 2011 à 2021



2020

Renouvellement du Comité suite aux élections municipales

2021

Changement de Présidence M. De Carolis remplace M. Chassain
Renouvellement du Comité syndical suite aux élections

Équipe technique ¹

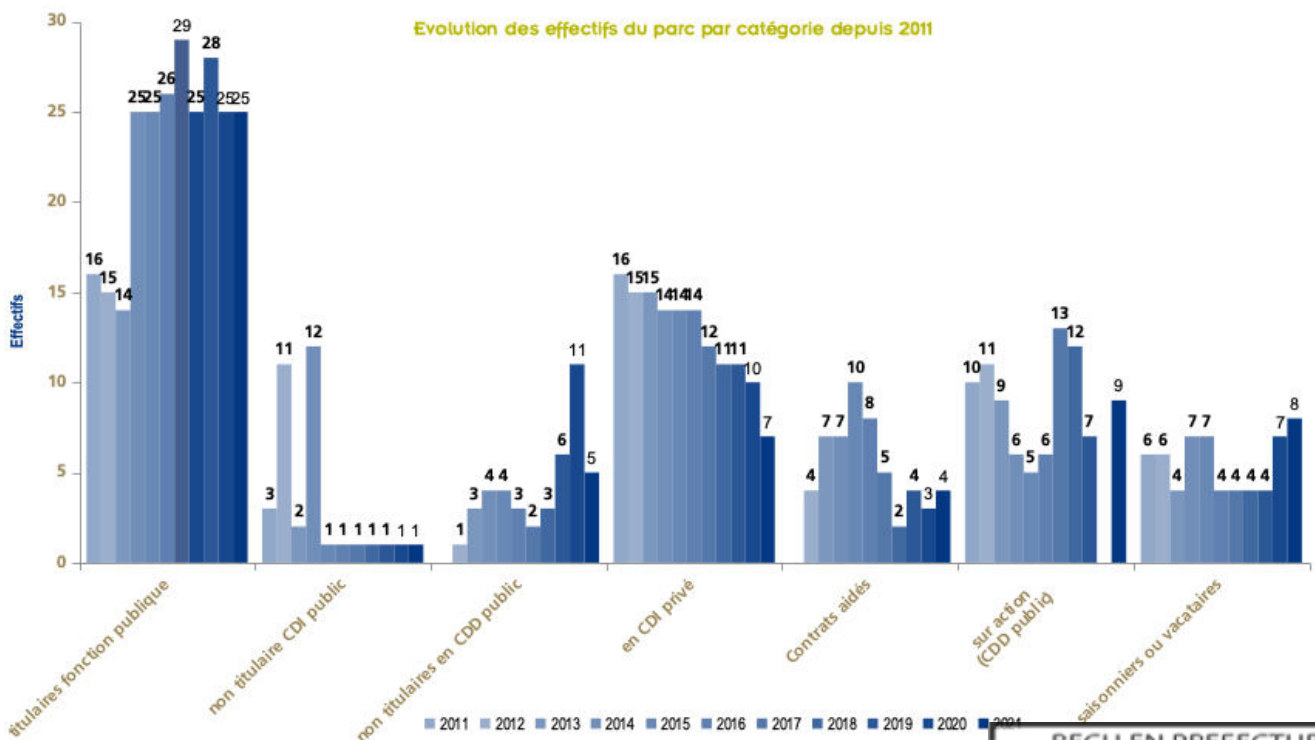
2020

57 agents (43,88ETP)
dont 3 contrats aidés
Age moyen : 46,83. Sexe ratio : 0,60

2021

59 agents (45,50 ETP)
dont 3 contrats aidés
Age moyen : ?. Sexe ratio : 0,61

Evolution des effectifs du parc par catégorie depuis 2011



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

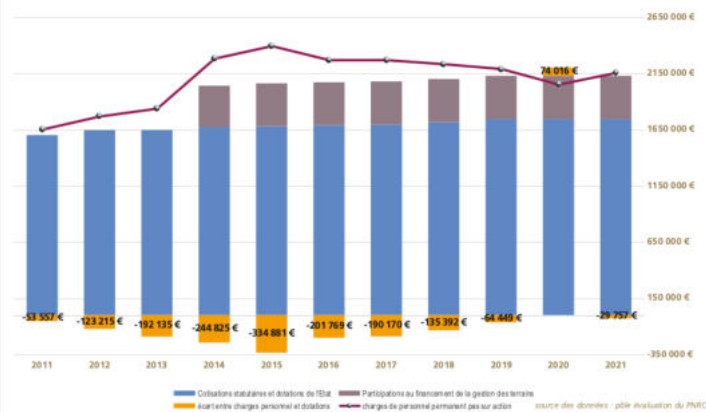
Budget

Tableau de bord de suivi du budget

Évolution des moyens humains entre 2011 et 2021



Évolution des dotations de fonctionnement et des charges de personnels entre 2011 et 2021



Budget prévisionnel 2020

Crédits votés	
Fonctionnement	
Investissement	769019 €
Total crédits ouverts	4127923 €

Budget réalisé 2020

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses réalisées	2821849 €	194012 €
Recettes réalisées	3105437 €	292882 €
Résultat de l'exercice	283588 €	98870 €
Excédent ou déficit reporté année N-1	-54017 €	418336 €
Résultat global	229570 €	517206 €
Résultat de clôture	746776 €	
Reste à réaliser	-14000 €	-122123 €
Résultat de clôture avec reste à réaliser	610653 €	

Budget prévisionnel 2021

Crédits votés	
Fonctionnement	
Investissement	1010443 €
Total crédits ouverts	4587350 €

Budget réalisé 2021

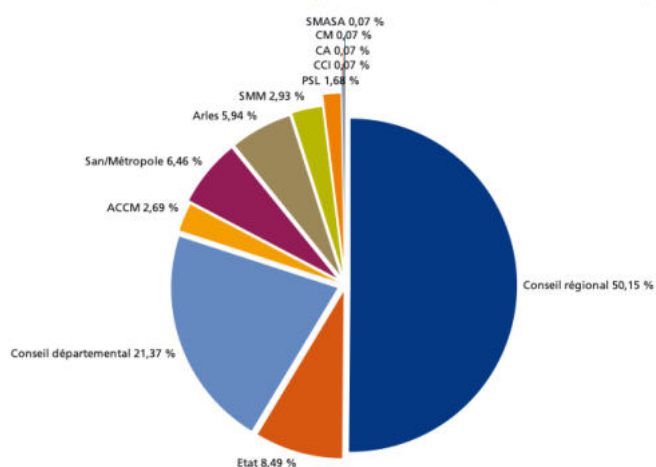
	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses réalisées	2945556 €	166955 €
Recettes réalisées	2817258 €	250140 €
Résultat de l'exercice	-128298 €	83184 €
Excédent ou déficit reporté année N-1	229570 €	517206 €
Résultat global	101272 €	600390 €
Résultat de clôture	701662 €	
Reste à réaliser		-93043 €
Résultat de clôture avec reste à réaliser	608619 €	

Dotations et participations en fonctionnement

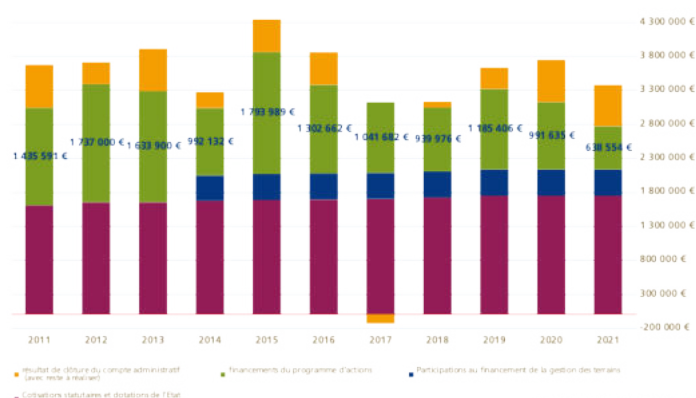
En raison du non aboutissement des négociations sur les évolutions statutaires, les dotations restent au même niveau que celui de 2019. En l'absence des 2% d'augmentation annuelle la perte de recettes sur ces deux années est de plus de 105 000 €. Le montant du programme d'action (hors espace naturel) continue à se rétracter, atteignant son plus bas niveau depuis 2011. Après 22% de baisse entre 2019 et 2020, la différence entre 2020 et 2021 est de -31%. la baisse depuis 2019 atteint donc -46% sur les 2 dernières années.

Répartition des dotations statutaires perçues des structures membres du comité syndical et de l'Etat

Montant total des dotations perçues : 1 473 123 € (en 2020 et en 2021)



Evolution des dotations de fonctionnement et des financements du programme d'action entre 2011 et 2019

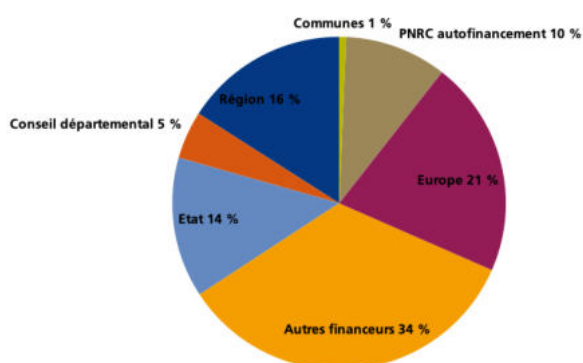


Participations au programme d'actions

Les clés de répartition du financement du programme d'actions 2020 et 2021 sont clairement différentes entre les deux années. Les graphiques ne reprennent que les actions clôturées. Des versements, au titres d'actions dont la situation administrative n'est pas arrêtée, n'apparaissent donc pas.

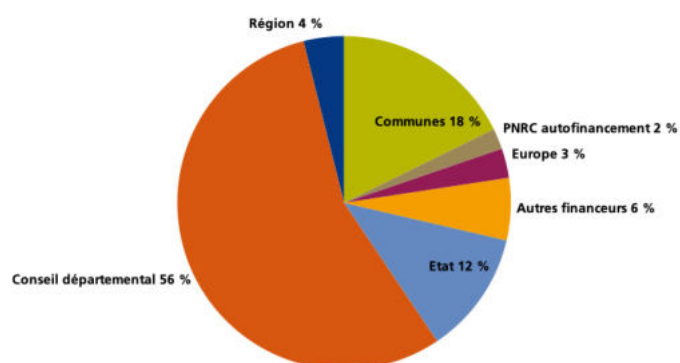
Répartition du financement du programme d'action par financeur en 2020 (hors gestion des espaces naturels)

Montant total des subventions perçues : 1 493 543 €



Répartition du financement du programme d'action par financeur en 2021 (hors gestion des espaces naturels)

Montant total des subventions perçues : 556 372 €



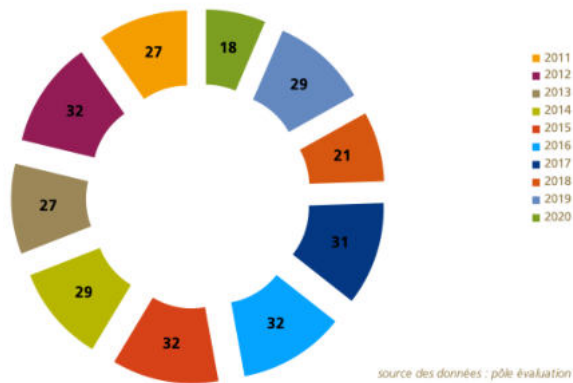
Activité

Avancement des opérations

Malgré une légère reprise en 2021, les deux années sont celles avec le plus faible nombre d'opération depuis le lancement de la Charte

Bilan de la mise en oeuvre de la Charte

278 opérations finalisées depuis 2011 et votées par le Comité syndical entre 2006 et 2020

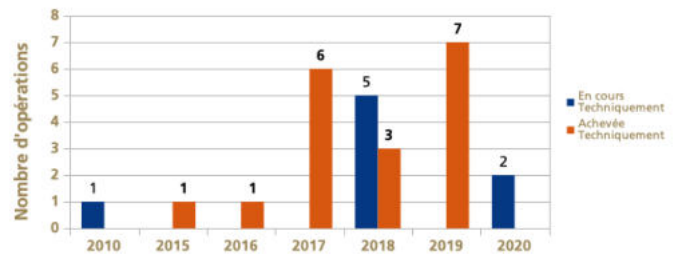


source des données : pôle évaluation du PN

2020

Le nombre d'opérations conduit par le parc depuis 2011 s'élève à 297.
 Sur les 26 opérations menées en 2020, 18 ont été achevées et 8 sont toujours en cours.
 65 % des opérations achevées en 2020 étaient programmées dans les deux précédentes années

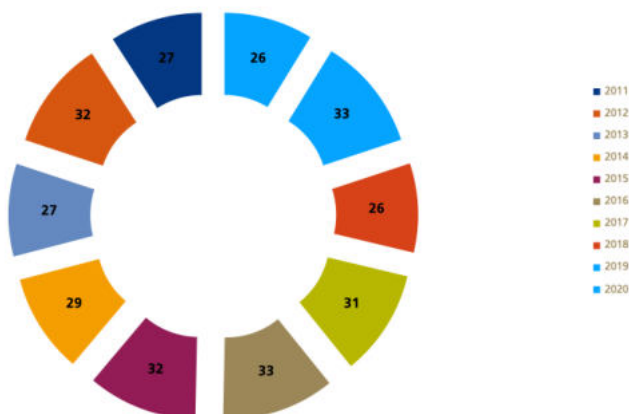
Répartition des 26 opérations menées en 2020
 Par année de programmation



source des données : pôle évaluation du PNRC

Bilan de la mise en oeuvre de la charte

327 opérations menées depuis 2011 et votées par le Comité syndical entre 2006 et 2021

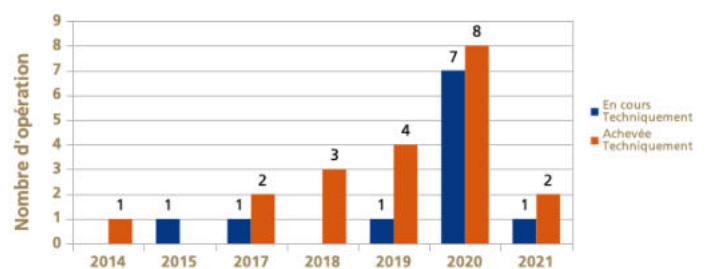


source des données : pôle évaluation du PI

2021

Le nombre d'opérations conduit par le parc depuis 2011 s'élève à 327.
 Sur les 31 opérations menées en 2021, 20 ont été achevées et 11 sont toujours en cours.
 45 % des opérations achevées en 2021 étaient programmées dans les deux précédentes années

Répartition des 31 opérations menées en 2021
 par année de leur programmation



source des données : pôle évaluation du PNRC

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

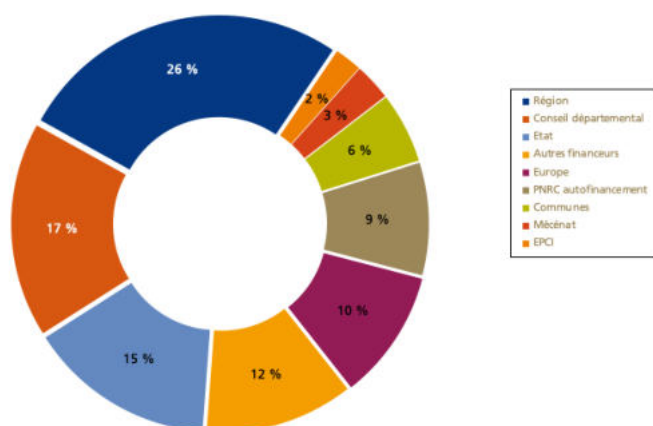
Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-2 0231219-CS_2023_107

Financement des opérations

Financement du programme d'action de 2011 à 2021

Montant total des subventions perçues : 15,9 Millions €



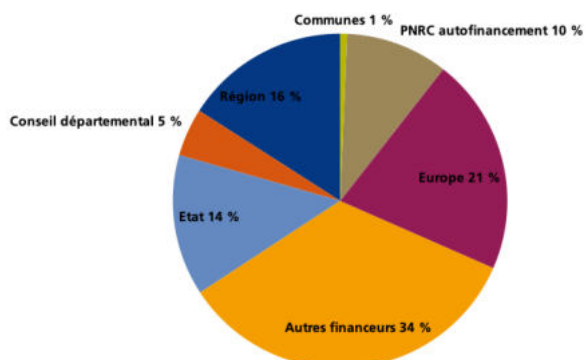
source des données : pôle évaluation du PNRC

2020 2021

Sur les actions clôturées en 2021, les trois financeurs principaux du Parc - la région Sud Paca (26 %) l'État (17 %) et le conseil départemental des Bouches-du-Rhône (15 %) - maintiennent leurs participations à la moyenne de financement d'action depuis 2011. Ce qui est le cas également d'autres collectivités (communes 6 %, interco 2 %). En revanche, le Parc affiche sa part d'autofinancement en 2021, 3 points au-dessus de sa moyenne sur la période, alors que les autres partenaires financiers (Agence de l'eau, Conservatoire, du Littoral, Europe...) voient leur part baisser d'environ 1,5 % chacun.

Répartition du financement du programme d'action par financeur en 2020 (hors gestion des espaces naturels)

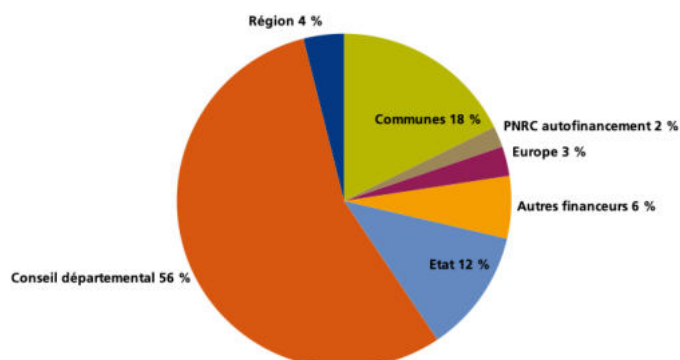
Montant total des subventions perçues : 1 493 543 €



source des données : pôle évaluation du PNRC

Répartition du financement du programme d'action par financeur en 2021 (hors gestion des espaces naturels)

Montant total des subventions perçues : 556 372 €



source des données : pôle évaluation du PNRC

REÇU EN PREFECTURE

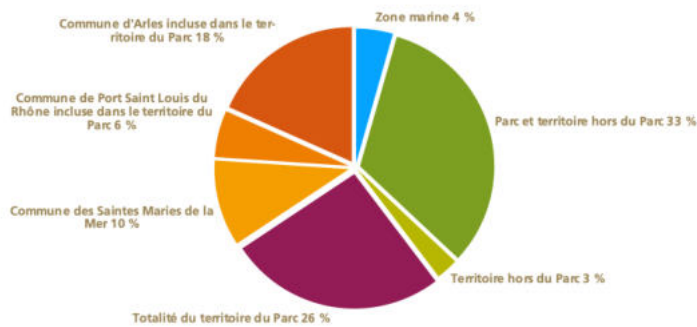
le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Territoires concernés par les opérations

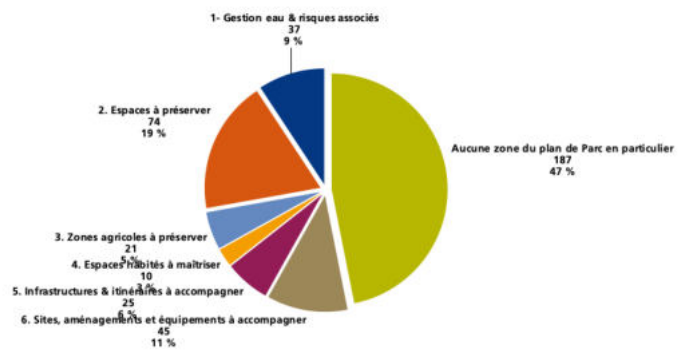
Territoires concernés par les opérations clôturées entre 2011 et 2021

Rq : une opération peut être rattachée à plusieurs territoires



Répartition des opérations par zones du Plan de Parc depuis 2011

Rq : une même opération peut être rattachée à plusieurs zones



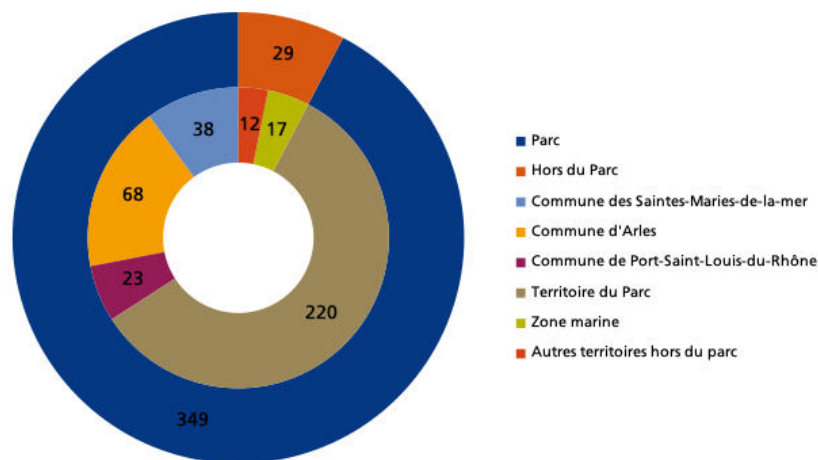
Source des données : pôle évaluation du PNRC

source des données : pôle évaluation du PNRC

2020 2021

60 % des opérations conduites par le Parc concernent le territoire du Parc : 26 % dans sa globalité, 10 % le territoire des Sainte-Marie-de-la-Mer exclusivement, 6 % le territoire de Port-Saint-Louis-du-Rhône exclusivement et 18 % le territoire de la commune d'Arles exclusivement.
40 % des opérations concernent des territoires en dehors du Parc : 4 % zone marine, Parc et territoire hors Parc 33 %, territoires hors du Parc 3 %

Répartition du nombre d'action conduites depuis 2011 selon les catégories situées dans ou en dehors du périmètre du Parc

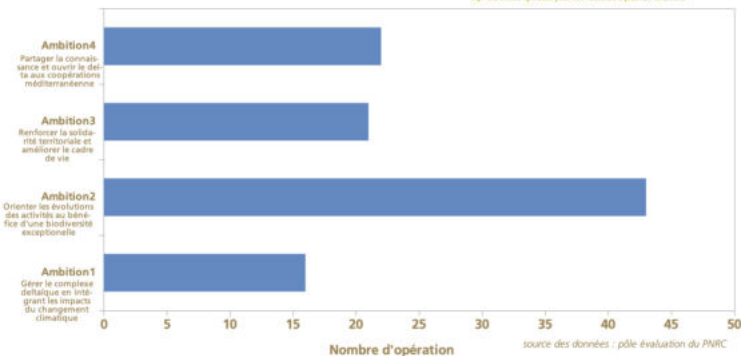


source des données : pôle évaluation du PNRC

Suivi des ambitions de la Charte

Rattachement des opérations conduites en 2021 aux ambitions de la charte

Rq : une même opération peut être rattachée à plusieurs ambitions

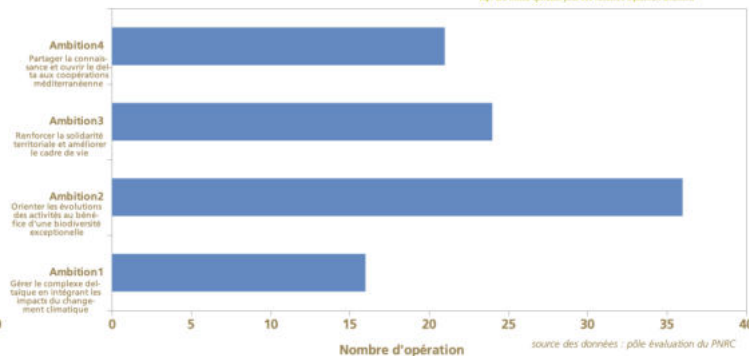


2020

Pour l'ambition 1, 2, 3, et 4 de la Charte, le Parc Naturel Régional de Camargue a mené respectivement 16, 43, 21 et 22 actions en 2019.

Rattachement des opérations conduites en 2021 aux ambitions de la charte

Rq : une même opération peut être rattachée à plusieurs ambitions

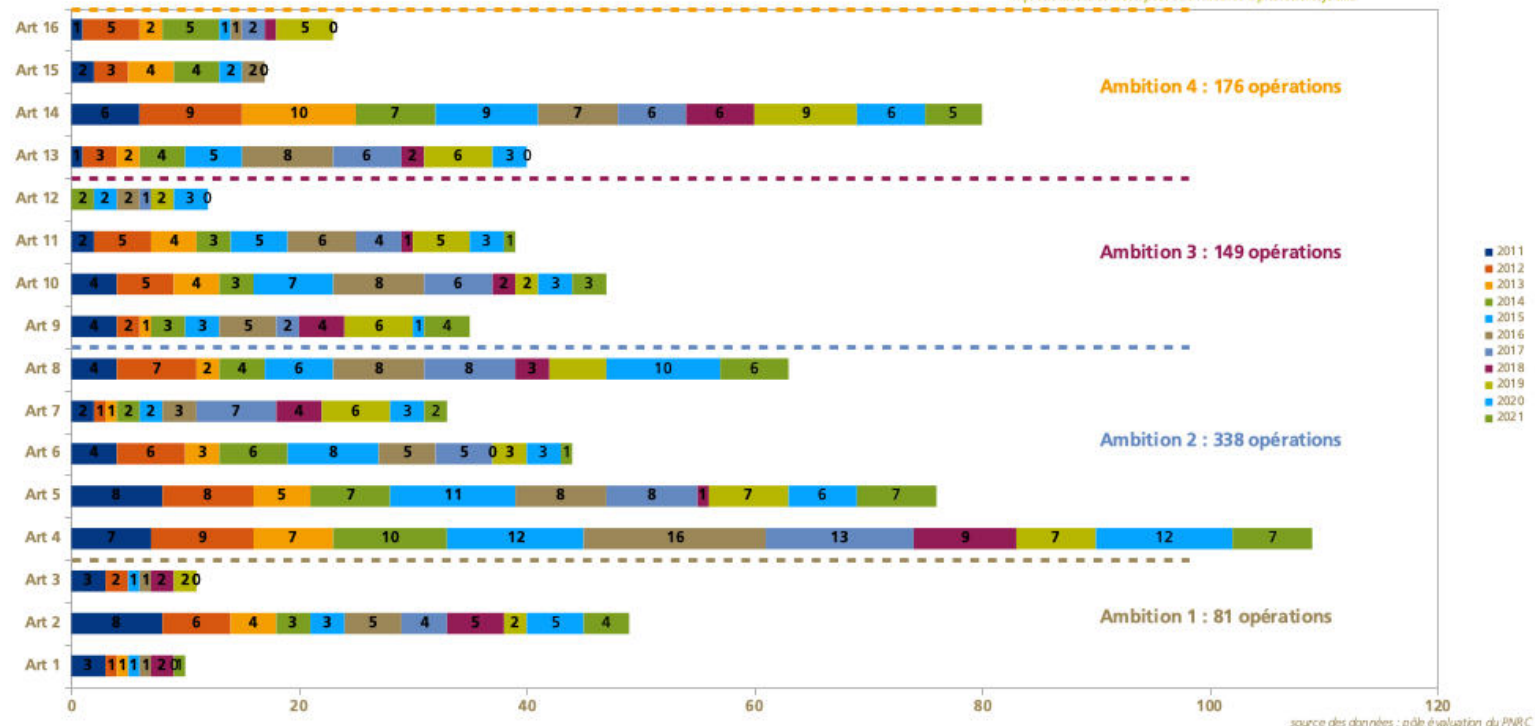


2021

Pour l'ambition 1, 2, 3, et 4 de la Charte, le Parc Naturel Régional de Camargue a mené respectivement 14, 26, 24 et 21 actions en 2021. Pour la période 2011-2021, ce sont 81, 338, 149 et 176 opérations qui ont été finalisées

Nombre d'opérations clôturées par année et par article de la charte entre 2011 et 2021

Rq : une même opération peut être rattachée à plusieurs objectifs





Ambition 1

Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique

Bilan et Évaluation du Contrat de delta Camargue

Bilan 2020 :

Le Parc a obtenu les financements pour la réalisation du bilan « Contrat de Delta Camargue », une synthèse, une évaluation et une analyse prospective. Le coût de l'étude

de 60 000 € est subventionné à 50 % par l'Agence de l'eau, 30 % par la Région et 20 % d'autofinancement.

Cette action est prioritaire pour renouveler ce contrat de milieu avec l'éclairage de la prospective et de l'analyse tendancielle des données.

Bilan 2021 :

Le bilan/évaluation doit permettre dans le cadre d'une gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE) d'évaluer les tendances de la qualité de l'eau sur le territoire et en vérifier la compatibilité avec l'actuel SDAGE-RMC.

L'étude « bilan évaluation et prospective » a vocation à révéler d'une part les bénéfices des actions et des investissements réalisés dans le cadre du contrat de delta Camargue et d'autre part à fournir aux décideurs locaux une vision claire à moyen et plus long terme de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du territoire.

La dernière partie de l'étude doit mettre en évidence les acquis à pérenniser, les problématiques émergentes qui n'ont pu être réglées dans le cadre du contrat, les nouveaux enjeux qui sont apparus en fin de contrat, ainsi que les modalités de travail à envisager pour prolonger les acquis du contrat de delta Camargue et de consolider les investissements réalisés.

Les contrats ayant une durée assez longue, une étude bilan a été menée à mi-parcours en 2016 en septembre 2016. Ces résultats seront pris en compte dans la présente étude.

En 2021, c'est donc la préparation de l'étude et du cahier des charges du marché qui ont été réalisés.

Le lot n° 1 intitulé « Bilan et synthèse » fera état du bilan technique et financier depuis 2012 avec l'avancement des actions pour chaque orientation du contrat, leur coût et l'origine des financements, tout en montrant et expliquant l'écart avec le prévisionnel. Il évaluera le fonctionnement

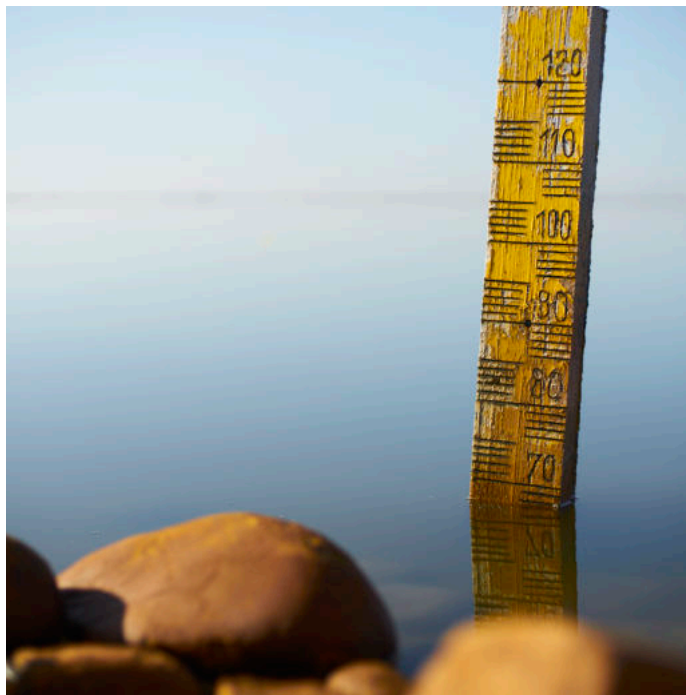


Photo by [Laurent Mayet](#) on [flickr](#)



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



du contrat avec notamment le point de vue des acteurs du territoire camarguais sur les différentes orientations et leur appropriation de la démarche.

Le lot n° 2 : se concentrera sur la prospective en réalisant une médiation/concertation avec les acteurs du territoire afin de mettre en exergue les points cruciaux à envisager dans un prochain outil de GIRE en Camargue.

La phase de consultation a été complexe, avec 3 appels d'offres successifs (08/07/2021, 10/12/2021 puis 28/02/2022)

Douze candidats ont été identifiés pour cette prestation intellectuelle d'étude :

LISODE, AsCa, UMR G-EAU, ACTEON, SEPIA, GENOPE, ARTELIA, SAFEGE, BRLI, ANTEA, BURGEAP, EGIS-Eau

Élaboration des dossiers réglementaires avant travaux pour le ressuyage des terres et du règlement d'eau des ouvrages.

Bilan 2020 :

Pour mémoire, cette action devait permettre la réalisation d'études mutualisées (étude d'incidence « eau » et « Natura 2000 », dossier d'enquête publique) d'un ensemble de programmes de travaux aboutissant à deux rendus : les dossiers réglementaires avant travaux pour le ressuyage des terres, et le règlement d'eau des ouvrages hydrauliques d'intérêt public.

Des divergences sont apparues sur le niveau de contenu des études attendu par la DDTM. Une réunion de cadrage a donc eu lieu le 28 avril 2020 entre les différentes parties prenantes, pour envisager les suites à donner et prendre les évolutions à donner au dossier ainsi que prendre en compte les évolutions législatives

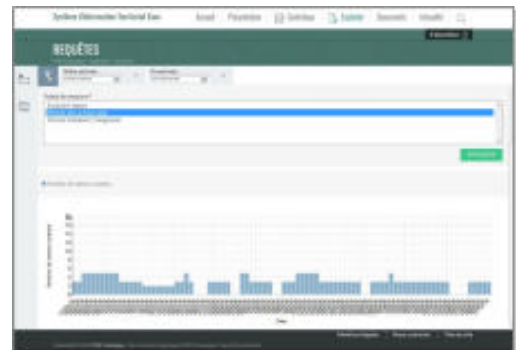
issues de la loi « GEMAPI » avec le Symadrem comme instance gémapienne.

À l'issue de l'examen des attentes de la DDTM d'une part, et d'autre part du niveau de l'étude en cours, et des obligations réglementaires liées au financement de l'action, il est décidé d'un scénario de transition permettant le transfert du portage de l'étude entre le Parc Naturel Régional de Camargue et le Symadrem.

Études réglementaires

- Le Parc finalise l'étude avec le cabinet EGIS
- Le Symadrem prend le relai pour les études d'instructions Règlement d'eau
- Le Parc propose une note méthodologique ad hoc pour l'élaboration du règlement d'eau simplifié de gestion du système Vaccarès en s'appuyant sur deux scénarios : gestion usuelle (préconisation CEDE) gestion de crise

Contact : Aurélie GRELET.



Références à la charte

Article 1.1. Renforcer et pérenniser les instances et les outils de gestion collective de l'eau sur l'ensemble du territoire du parc

Article 1.2. Organiser la gestion de l'eau sur le territoire pour répondre aux situations de crise

Article 2.2. Intégrer la dynamique littorale et le risque de submersion marine dans la gestion du territoire

Article 2.3.2. Gérer les eaux et les ouvrages hydrauliques pour réduire la vulnérabilité

Article 2.4.2. Informer et sensibiliser sur les risques liés aux inondations et à la submersion marine

Article 15.2. Associer le Parc aux nouveaux projets de planification et d'aménagement intéressant le delta

Instances concernées

Commission de l'eau et des milieux aquatiques, protection de la nature, études et recherches scientifiques, pêche et chasse

Comité de delta Camargue

Co-financeur

Bilan et évaluation du Contrat de delta :

Région Sud Paca (18 000 €), Agence de l'eau RMC (30 000 €), Parc Naturel Régional de Camargue (12 000 €)

Élaboration des dossiers réglementaires avant travaux pour le ressuyage des terres et du règlement d'eau des ouvrages

Conseil Départemental 13 (16 700 €), Région Sud Paca (24 000 €), État (32 000 €), Parc Naturel Régional de Camargue (7 300 €)



Espaces naturels



Photo by on [flickr](#)

Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Mission de sensibilisation des usagers du littoral

En Camargue, le Conservatoire du Littoral a acquis plusieurs sites par voie foncière pour assurer leur protection et a confié leur gestion au Parc. Sur ces espaces protégés, une réglementation stricte est mise en œuvre pour satisfaire les objectifs de gestion. Sur notamment l'un de ces sites, le site des Étangs et Marais des Salins de Camargue, se trouve la plage de Beauduc. Cette plage est longtemps restée ouverte à la circulation en véhicule et demeure un symbole de la liberté en Camargue. En 2018, les services de l'État ont mis fin à la tolérance historique qui opérait sur le site et le Domaine Public Maritime a été libéré de toute circulation. Malgré ces changements, des habitudes persistent de même que certains conflits d'usages.

C'est pourquoi, depuis 2011, une brigade d'écogardes a été mise en place chaque année pour informer et sensibiliser les usagers sur le littoral camarguais. L'objectif est de concilier les usages (tourisme, pêche, droit culturel, sport) sur le site avec les enjeux liés à la préservation du littoral.

Elle patrouille dans le but de sensibiliser et informer les utilisateurs de la plage des réglementations existantes et des pratiques à adopter. Les retours positifs des usagers ont permis de renouveler l'expérience d'année en année.

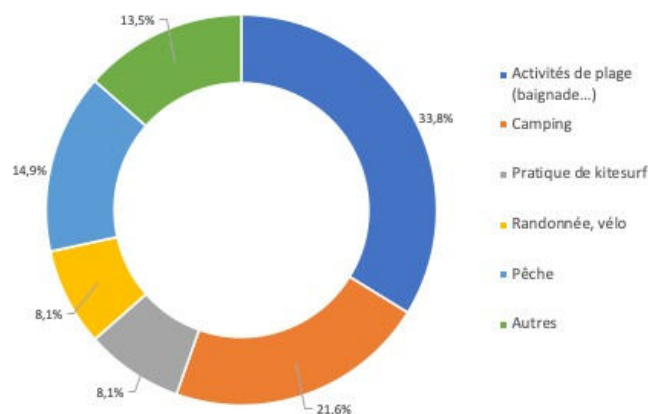
Objectifs de l'action :

- Garantir une préservation des espaces littoraux,
- Proposer un dispositif de veille, de sensibilisation et d'information des usagers du littoral
- Éviter les conflits d'usages
- Faire respecter la réglementation
- Relever des données liées à la faune, la flore littorale, la fréquentation et les usages
- Entretien des équipements et la signalisation nécessaires à la fréquentation du site

Secteur de Beauduc

Bilan 2020 :

Depuis 2012, à la demande des usagers et pratiquants du site, un plan de gestion annuel est mis en place par le Parc naturel régional de Camargue avec l'appui des services concernés (DDTM, Conservatoire du littoral, communes, Sous-Préfecture, etc.) et des représentants des associations (cabanniers, plaisanciers, écoles de kitesurf, pêcheurs)



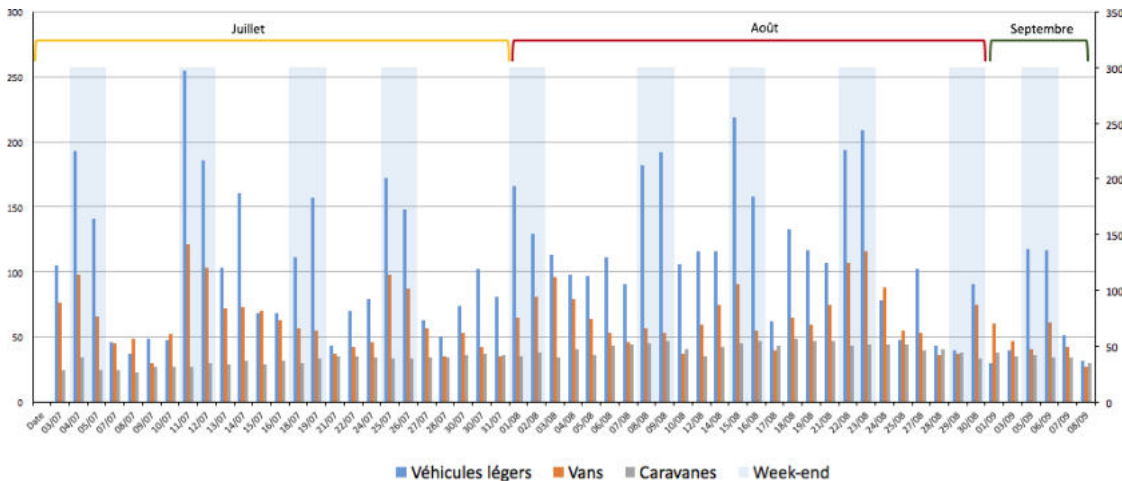
œuvrant pour la sauvegarde de ce site emblématique. L'installation des associations de plaisanciers n'a pas été autorisée sur le secteur entre le parking et le hameau des sablons. Toutefois, certains adhérents se sont installés directement sur le parking, leurs caravanes étant adaptées au passage du gabarit de Tourvieille. Cependant, la fréquentation des véhicules sur la piste d'accès à Beauduc a largement augmenté avec 11 738 véhicules comptabilisés. Soit une fréquentation quasi doublée par rapport aux six dernières années



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



depuis plusieurs années contre 3,8 % qui n'en ont pas remarqué. Quelques enquêtés (19 %) n'ont pas donné leur avis, car il s'agissait de leur première visite. Les principaux changements remarquables sont les restrictions de circulation des véhicules sur la plage et également un sentiment de diminution de la liberté.

Majoritairement (72 %), les usagers pensent que la réglementation mise en place est un bon moyen pour protéger l'environnement sur le site. Ils viennent en priorité pour le côté sauvage, la nature, la liberté, le calme, la tranquillité de la plage ainsi que pour la beauté du lieu.

Les activités pratiquées sur Beauduc sont les activités de plage (33,8 %, +8 % par rapport à 2019), le camping (23 %, +1,4 %), le kitesurf (19 %, +11 %), la pêche (15 %) et les sports de nature (8,1 %, -3 %). Une même personne peut pratiquer plusieurs activités lors du même séjour.

Nous pouvons constater que les usagers sont en grande majorité satisfaits de l'état de la plage et le qualifient de « très bon » (44 %) ou « bon » (32 %). Ces usagers argumentent leur choix en mettant en avant le stationnement réglementé qui permet, selon eux, de garder la plage plus propre, une plus grande liberté et un cadre paysager plus sauvage. Cependant, 8 % des personnes interrogées trouvent l'état de conservation « moyen ». Ces derniers mettent en cause le grand nombre de déchets présents sur le site et particulièrement la grande concentration de déchets dans les dunes (papiers toilette, papier plastique, etc.).

Concernant l'évolution du site, 77 % des personnes interrogées nous ont indiqué avoir vu des changements nets

depuis plusieurs années contre 3,8 % qui n'en ont pas remarqué. Quelques enquêtés (19 %) n'ont pas donné leur avis, car il s'agissait de leur première visite. Les principaux changements remarquables sont les restrictions de circulation des véhicules sur la plage et également un sentiment de diminution de la liberté.

Bilan 2021 :

La fréquentation des véhicules sur la saison 2021 est en hausse, puisque l'on peut constater un doublement entre 2019 et 2021. Les évolutions de fonctionnement du site (arrêt de la zone dévolue aux plaisanciers) et les répercussions du contexte de la pandémie ne permettent pas d'obtenir une hypothèse viable sur ces évolutions.

Concernant les usages, nous retrouvons d'une année sur l'autre le même type d'usage récréatif sur la plage. Ces dernières années se développe une activité de plaisance plus importante avec un mouillage systématique dans le golfe.

Sur la perception du site, des chiffres comparables à ceux de l'année dernière démontrent que la plus grande majorité des usagers du site sont satisfaits de son état.

Références à la charte

- Article 4.1.1. Protéger et contribuer à la gestion des espaces naturels remarquables
- Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires
- Article 5.4.4. Favoriser les pratiques de pêche respectueuses des ressources et des milieux
- Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
- Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire
- Article 14.1.1. Adapter les outils de sensibilisation et de connaissance en fonction des publics

Instances concernées

Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques

Co-financeur

- « Écogarde 2020 » Région Sud (38 000 €), commune d'Arles (10 000 €), Parc Naturel Régional de Camargue (2 000 €)
- « Écogarde 2021 » Région Sud (38 000 €), commune d'Arles (10 000 €), Parc Naturel Régional de Camargue (2 000 €)

Espaces naturels



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

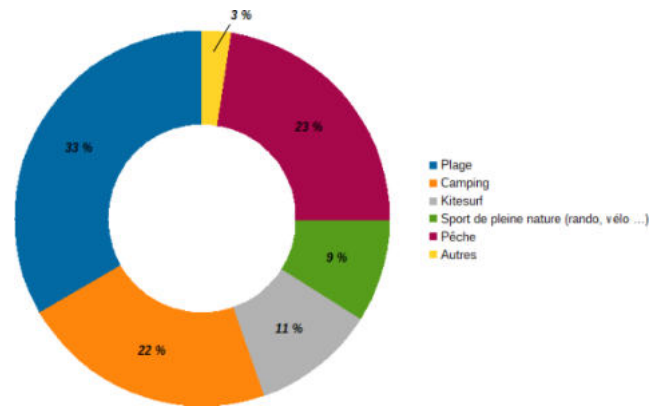
Concernant les infractions sur le Grand Radeau, une nette dégradation de la situation s'est faite sentir en 2021, avec en vedette l'augmentation des campements en dehors des horaires de bivouac toléré. Le nombre total d'infractions étant quasi multiplié par 5. La circulation sur les plages, quels que soient les secteurs, est en hausse. Au total, les écogardes ont relevé 475 infractions sur l'ensemble des secteurs des EMSC, soit une augmentation de 56 % par rapport à la saison 2020.

APPB : diminution des infractions de 16 % par rapport à 2020.
 Comtesse : nombre d'infractions multiplié par 5 par rapport à 2020.
 Plage des Cabanons : augmentation de 30 % par rapport à 2020.
 EMSC : diminution de 25 % par rapport à 2020.

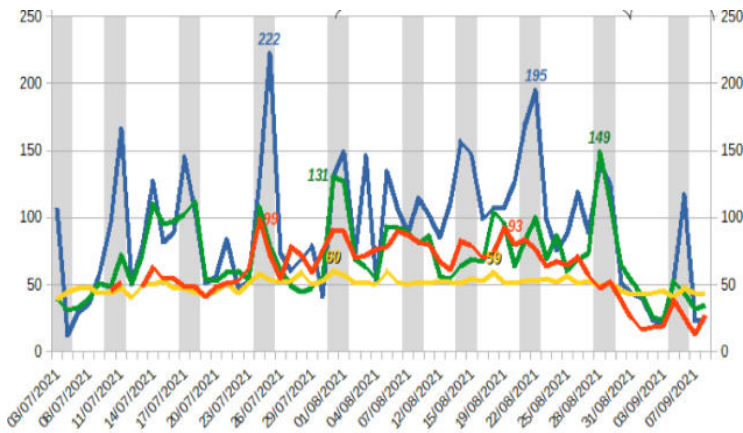
Contact : Laetitia Poulet.

Garderie forestière Régionale Secteur du Grand Radeau Bilan 2021

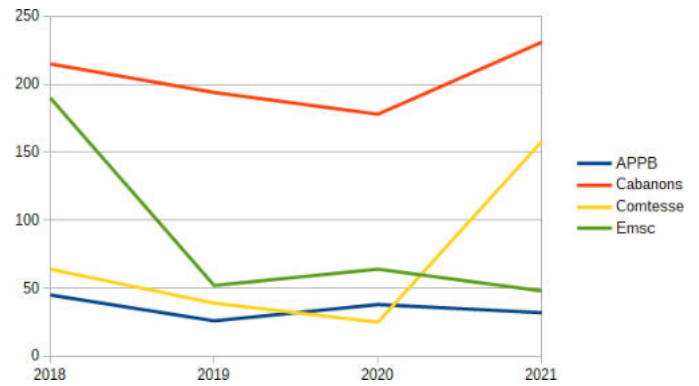
La garde régionale forestière est un dispositif initié par la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de prévenir les



Répartition des activités pratiquées en 2021.



Fréquentation du parking de Beauduc (du 03/07 au 08/09)



Évolution du nombre d'infractions par secteur entre 2018 et 2021



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



risques incendie lors de la période estivale sur le territoire. Pour la première année, cette garde est mise en place au Parc naturel régional de Camargue dans le but de préserver les pinèdes du domaine du Grand Radeau, propriété de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, partie intégrante du Parc naturel régional de Camargue.

La garde régionale forestière a été mise en place par le Parc naturel régional de Camargue en un temps record pour pouvoir répondre à une problématique d'incivilité sur un domaine à forts risques incendie. Pour la saison expérimentale 2021, 4 gardes régionales forestières ont été recrutées afin d'assurer la mission sur site sur la période du 15 juin au 14 septembre. Le chef d'équipe, salarié du Parc de façon permanente, a supervisé l'opération.

Les pinèdes du Grand Radeau sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, bien que non répertoriées comme massif forestier, sont de plus en plus denses et la sécheresse les rend vulnérables aux flammes.

Les gardes forestiers à cheval ont informé et sensibilisé le public aux risques incendies sur la base des arrêtés préfectoraux et municipaux en vigueur sur la plage du Grand Radeau, donnant accès à de nombreuses pinèdes à risque.

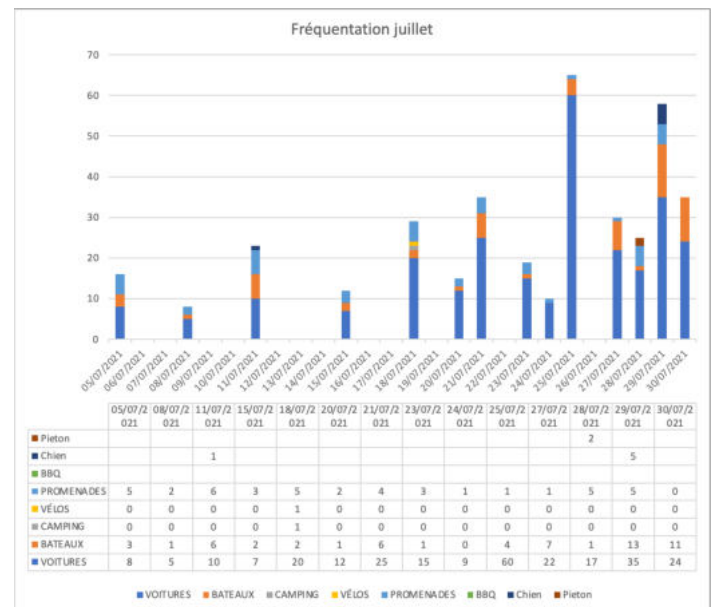
Partenaires

La région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur participe au financement des salaires, à la formation, à l'équipement vestimentaire des 4 gardes
 La mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer, partenaire opérationnel
 L'association des éleveurs de chevaux de race Camargue
 Le domaine du Sauvage, participe à l'hébergement et à la nourriture des 4 chevaux
 Le Conservatoire du littoral participe à l'entretien des chevaux (ferrures)
 Les pompiers des Bouches-du-Rhône participent à la formation en premiers secours et au risque incendie des 4 gardes

Les patrouilles concernent le secteur s'étendant de l'embouchure du Petit-Rhône à la pompe des Salins d'Aigues-Mortes. Majoritairement, les gardes ont circulé sur les pinèdes accessibles au public et la plage. Cette zone était la

plus fréquentée par les personnes arrivant aussi bien à pied qu'en bateau. Sur le temps de patrouille, il a été difficile d'accéder régulièrement à la pompe des Salins étant donné son éloignement.

L'équipe des écovigilants a commencé un suivi de la fréquentation du secteur.



Le 16 août la présence de la Garde républicaine sur site a permis une patrouille conjointe.

Contact Aurélien Jouvenel.

Références à la charte

- Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions
- Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
- Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire
- Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

Instances concernées

sans objet

Co-financeur

- Région Sud Paca (30 000 €)
- Conseil Départemental (6 900 €)
- Conservatoire du Littoral (2 000 €)
- Parc Naturel Régional de Camargue (Ingénierie)
- Commune des Saintes Maries de la Mer (partenaire technique)



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral géré par le Parc Naturel Régional de Camargue

Étangs et marais des Salins de Camargue

Bilan 2020

Les missions présentées dans ce même rapport en 2019 n'ont pas évolué de manière significative en 2020. Elles concernent pour une part des missions de suivi dont les principaux sont des mesures régulières de la salinité et de la hauteur d'eau. Le suivi des espèces patrimoniales comme les oiseaux d'eau (comptage mensuel), les recherches de reproduction (Tortues caouanne, Leste à grande stigma...) l'évolution des espèces envahissantes, ainsi que les suivis des activités humaines (activité cynégétique, élevage). Certaines des activités présentes sur le site font l'objet d'action spécifique et les suivis réalisés à ce titre sont alors présentés dans le cadre de cette action (ex. : écovigilance avec les activités balnéaires).

Différents travaux sont également menés sur le site comme l'installation d'écocompteur, de signalétiques, de restaurations de zones humides. Des travaux hydrauliques au droit du canal du Versadou, des requalifications paysagères en démontant d'anciens ouvrages hydrauliques rendus inutiles par la nouvelle gestion mise en place, mais aussi le retrait de dépôts anciens de matériaux (tube PVC, ancienne clôture en barbelée, dépose d'anciennes lignes électriques).

Parallèlement à ces retraits, des équipements pour l'accueil et la circulation du public sont installés. Ainsi certains anciens ouvrages hydrauliques sont remplacés par des passerelles. Des travaux d'entretien et de renforcement d'ouvrages existant sont également menés : remplacement des palettes, des pieds d'ouvrages, renforcement en raison de problèmes d'érosion, etc.

Le montant des travaux hydrauliques menés en 2020 s'élève à 142 516 €.

Une partie des actions réalisées sur le site concerne l'entretien des installations présentes, la remise en état des dégradations, les missions de surveillance et de police, ainsi que des actions de sensibilisation et d'animation (respect des conventions en place, sensibilisation des visiteurs, etc.)

Contact Patrick Rigaud, Laetitia Poulet.

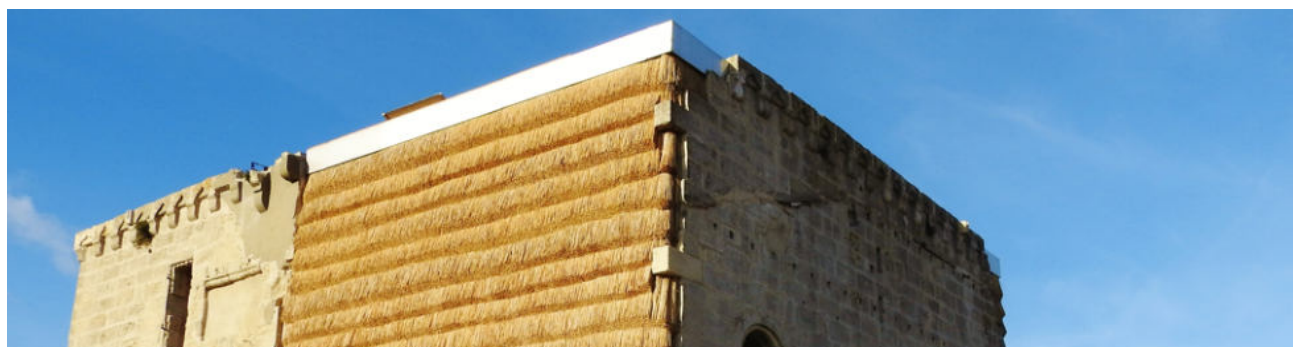
Partenaires	Budgeté
Région Sud	48 000 €
CD 13	48 000 €
Conservatoire	249 027 €
Agence de l'eau	31 519 €
Autres (AOT,...)	20 548 €
Parc Naturel Régional de Camargue	40 582 €
Total	437 676 €



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Bilan 2021

Partenaires	Budgeté
Région Sud	48 000 €
CD 13	48 000 €
Conservatoire	323 949 €
Agence de l'eau	49 519 €
Autres (AOT,...)	20 548 €
Parc Naturel Régional de Camargue	15 933 €
Total	505 949 €

En 2021, les actions récurrentes sont renouvelées ainsi que des actions nouvelles.

Le Parc Naturel Régional de Camargue, la Tour du Valat et la Société Nationale de Protection de la Nature, actuellement cogestionnaires sur le site des Étangs et marais des Salins de Camargue, ont été retenus à l'issue d'un appel d'offres public lancé par le Conservatoire du littoral en février 2020 pour l'élaboration du plan de gestion sur ledit site. Ce projet a débuté en janvier 2021.

État des lieux-diagnostic

La rédaction de l'état des lieux s'est déroulée du mois d'avril à décembre 2021 après le recrutement de la technicienne « gestion et suivi des zones humides » chargée de la rédaction du document pour le Parc ainsi que du pilotage technique du projet. La rédaction des différentes parties de

l'état des lieux a été répartie entre le PNRC, la Tour du Valat, la SNPN et le CPIE Pays d'Arles.



© CPIE Pays d'Arles

En 2021 le château de Tourvieille rénové comme « porte d'entrée » du site est inauguré, des réfections sur l'exploitation agricole de la Bélugue sont réalisées : reprise de l'enclos de tri, réfection d'un pont et mise en place d'un programme pluriannuel de travaux hydrauliques courant sur les années 2022 et 2023.

Et aussi...

68 espèces d'oiseaux contactés en 2021 dont 26 nicheuses certaines, avec comme point d'orgue le retour d'une colonie de hérons pourprés ou les 337 couples de laro-limicoles coloniaux.

Mise en place du programme « Eco-TIG Provence », projet multipartenarial, animé par le CEN PACA, qui s'appuie sur la participation des gestionnaires d'espaces naturels du département et qui est destiné à promouvoir la sensibilisation de personnes sous main de justice, à la préservation de la biodiversité des espaces naturels. Il s'agit de déployer des chantiers « collectifs » de Travail d'intérêt général (TIG) sur les espaces naturels de l'ouest des Bouches-du-Rhône.

Contact : Marie Lou DEGEZ, Sylvain CEYTE, Patrick RIGAUD.

Références à la charte

- Article 2.1. Rechercher un fonctionnement deltaïque plus proche du naturel
- Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions
- Article 4.2. Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire
- Article 4.3.1. Contenir la progression des espèces invasives ou envahissantes préjudiciables à la diversité biologique
- Article 5.1. Assurer la conservation de grands ensembles naturels en lien avec l'élevage extensif
- Article 7.3. Répartir la fréquentation dans l'espace et dans le temps
- Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
- Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire

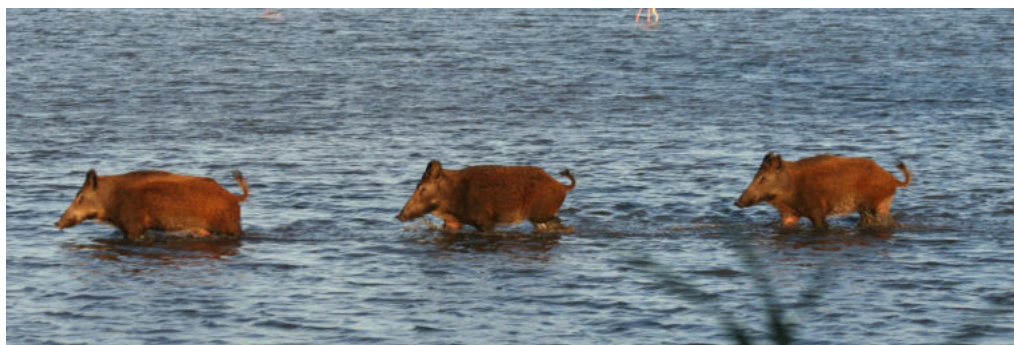
Instances concernées

Commission de l'eau et des milieux aquatiques, protection de la nature, études et recherches scientifiques, pêche et chasse
Conseil scientifique et d'éthique du Parc
Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Co-financeur

Région Sud Paca (48 000 €)
Conseil Départemental (48 000 €)
Conservatoire du Littoral (323 949 €)
Parc Naturel Régional de Camargue (Ingénierie : 15 993 €)
Agence de l'Eau (49 519 €)





Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Domaine de la Palissade

Bilan 2020 :

Le Domaine de la Palissade, continue cette année les activités liées à ce site, dont le fonctionnement hydrologique est tout à fait particulier en Camargue.

Synthèse des principaux suivis réalisés en 2020

Salinités et niveaux d'eau : les niveaux des plans d'eau sont relativement stables sur l'année, avec une baisse naturelle pendant l'été.

Les suivis météorologiques : la panne de la station météo n'a pas permis de collecter les données cette année.

Les suivis paysagers (comparaison photographique annuelle depuis 1996) : les observations de l'année confirment la tendance en place de fermeture des milieux.

Les comptes d'oiseaux d'eaux : si moins d'espèces ont été contactées en 2020 (65 au lieu de 72 en 2019), le nombre d'individus est en hausse avec 43 951 oiseaux comptabilisés (+15 %). Sur la répartition mensuelle, on peut considérer que le nombre d'oiseaux est conforme à la moyenne sur les

six premiers mois de l'année et supérieur à la moyenne sur les six derniers. L'observation de 250 spatules en septembre rassemblée sur le site est sans doute une des observations phares de l'année.

Suivis floristiques : réflexion d'une modification des suivis, suite à l'évolution des milieux.

Partenaires	Réalisé
Région Sud (DPM)	2 500 €
CD 13 (+DPM)	294 798 €
Conservatoire	106 000 €
Commune	98 454 €
Recette propres	21 863 €
PNRC	14 984 €
Total	538 599 €

La fréquentation du site a connu une baisse sensible en 2020, notamment au regard des fermetures liées au confinement. Ces deux arrêts ont eu lieu du 16 mars au 18 mai et du 30 octobre au 30 novembre. Malheureusement, ce sont deux périodes où les visites du site sont très sollicitées. Toutefois les fréquentations libres, bien qu'en baisse de façon globale connaissent une hausse en été de plus de 44 % par rapport à 2019.

Il est à noter également en 2020 la reprise de l'activité de découverte équestre et la mise en place de l'activité de découverte en kayak qui améliore la diversité d'offre de découverte proposée sur le site. Enfin, la mise en place d'une offre « Produits de terroir » porte ses fruits puisque la part boutique des recettes du site passe de 10 à 30 % du total.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Bilan 2021

Au-delà des actions de gestion courante se reconduisant d'année en année, les actions de gestion relevant un intérêt particulier pour 2021 sont :

le lancement du plan de gestion de l'ensemble de l'embouchure du Rhône (Palissade, Domaine Public Maritime et They de Roustan). Le Conservatoire du littoral, propriétaire de plusieurs sites localisés au niveau de l'embouchure du Rhône, a missionné le bureau d'étude Artélia pour élaborer un plan de gestion dans une démarche de vision globale de l'embouchure. À partir du printemps 2021, la référente de site a consacré environ 15 jours ouvrés aux différentes sollicitations du bureau d'étude.

Des difficultés dans l'application de la gestion agricole liant depuis 2019 le manadier Bruno QUET, le Conservatoire du littoral et le Parc Naturel Régional de Camargue. Les enclos du domaine ne permettent pas la parfaite contention des animaux, qui se sont échappés. Le manadier se trouve dans l'impossibilité de récupérer ses bêtes, celles-ci divaguent et se reproduisent de manière non maîtrisée créant des désordres à l'ordre public. Une mise en demeure a été adressée à l'éleveur en fin d'année par le Conservatoire.

Suite à une sollicitation du CÈDRE, un protocole de suivi des macro-déchets est mis en place sur le site

Des travaux, ou études préalables ont été menés sur le ponton avec un avis sur le quai situé en bord du Rhône, des réfections sur la station d'eau et le remplacement des escaliers intérieurs du site. Un programme complet de réfection des installations extérieures du site a été réalisé, avec une refonte paysagère de l'entrée et du parking, et des accès simplifiés autour du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite, l'installation de platelage pour accéder au bord du Rhône.

Réalisation des études préalables à l'installation d'un nouvel îlot pour la reproduction des laro-limicoles coloniaux.

Ponctuellement, certaines opérations s'effectuent sous forme de chantier nature avec des lycées professionnels (intervention sur des îlots de nidification, maîtrise de couvert végétal) : 5 chantiers ont été organisés dans l'année. Suite à des retours de visiteurs mécontents, des actions correctives ont été menées auprès de la prestataire chargée de la découverte équestre. Les problèmes (manque de sécurité, de respect pour la clientèle) mis en évidence, la direction du Parc a demandé une suspension de l'activité durant 2 semaines en août. Les problèmes ont perduré jusqu'à l'automne, le Parc a donc résilié la convention prématurément en novembre (la convention allait initialement jusqu'au 31/12/2022).

L'agent référent du site a été largement mobilisé sur ce suivi de la qualité de l'activité équestre (15 demi-journées ont été consacrées entre juin et octobre).

Contact : Marie-Lou DEGEZ, Lydie CATALA.

Partenaires	Réalisé
Région Sud (DPM)	2 500 €
CD 13 (+DPM)	294 798 €
Conservatoire	122 355 €
Commune	98 454 €
Recette propres	21 863 €
PNRC	23 384 €
Total	563 354 €

Références à la charte

- Article 2.1.1. Rechercher une gestion du système hydraulique jusqu'à la mer, cohérente avec les objectifs de protection de la ressource et de la biodiversité
- Article 2.1.2. Favoriser la diversité des milieux humides par la variabilité des fréquences de submersion et de salinité des eaux
- Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires
- Article 4.2.2. Gérer les populations d'espèces d'intérêt communautaire
- Article 4.3.1. Contenir la progression des espèces invasives ou envahissantes préjudiciables à la diversité biologique
- Article 4.3.2. Coordonner et encadrer l'application de mesures visant à réduire la nuisance liée aux moustiques
- Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
- Article 11.4.1. Préserver une identité camarguaise dans l'évolution des paysages
- Article 12.2. Développer les énergies renouvelables pour un bénéfice local et un usage de proximité
- Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés
- Article 14.1.1. Adapter les outils de sensibilisation et de connaissance en fonction des publics
- Article 14.1.2. Diversifier et qualifier l'offre d'éducation et de sensibilisation au territoire

Instances concernées

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Co-financeur

Région Sud Paca (2 500 €), CD 13 (294 798 €), commune d'Arles (98 454 €), Bénéficiaire d'Autorisation d'Occupation Temporaire Conservatoire de l'Espace Littoral (122 355 €), Parc Naturel Régional de Camargue (23 384 €)



Espaces naturels



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral - Theys de l'embouchure

Bilan 2020

Les programmes de suivis, d'entretien de surveillance ont été réalisés selon le programme établi.

Les principaux résultats sont :

- 31 607 oiseaux contactés sur le site et répartis en 57 espèces,
- la découverte d'une nouvelle espèce de reptile avec l'observation de la couleuvre à échelon.
- L'échec de la reproduction des laro-limicoles sur l'îlot de la baisse aux oiseaux et la confirmation de 7 couples de chevaliers gambette nicheurs sur l'ensemble des theys. L'observation la plus spectaculaire est la présence de 26 couples de spatules nicheuses sur le they de Pégoulier, sans doute en lien avec l'absence de dérangement lié au confinement du printemps.

La lutte contre les espèces envahissantes continue avec 400 pieds traités pour l'équivalent de 10 journées hommes.

Du point de vue de la mission surveillance police, aucune infraction constatée cette année sur le secteur.

Partenaires	Réalisé
Région Sud	7 500,00 €
CD 13	7 500,00 €
PNRC	10376
Agence de l'eau	6 500,00 €
Total	31 876,00 €

Bilan 2021

Partenaires	Réalisé
Région Sud	6 000,00 €
CD 13	6 000,00 €
PNRC	15376
Agence de l'eau	4 500,00 €
Conservatoire	11 456,00 €
Total	31 876,00 €

Suite au départ en mars 2021 du technicien dédié à la gestion des Theys de l'embouchure, les missions de gestionnaire ont été assurées à minima avec l'équipe en place du mois d'avril 2021 jusqu'à l'arrivée d'un technicien en contrat de remplacement en juillet 2021. Pour pallier aux successions de contrats à durée déterminée sur ce poste et assurer les besoins pérennes de la collectivité, le Parc Naturel Régional a créé un emploi permanent pour ce poste et a mené en parallèle le recrutement du futur technicien dédié à la gestion du site.

De plus le Conservatoire a lancé les études concernant d'une part le plan de gestion et d'autre part l'étude bilan sur le devenir de la maison Guaracino dans le cadre d'un financement issu du contrat de baie du Golfe de Fos

Contact Marie Lou DEGEZ.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Photo by [Frans Vandewalle on flickr](#)
Application agréée E-legalite.com



Sites de la Camargue fluviolacustre : Domaine du Pont de Rousty, Sainte-Cécile, Mas neuf du Vaccarès, Mas du Juge Bilan 2020

Le Domaine du Pont de Rousty, acquis en 2005 et 2012 par le Conservatoire du littoral d'une surface de 198 ha, le Mas neuf du Vaccarès, acquis de 1982 à 2007 pour 224 ha, et Sainte-Cécile 16 ha acquis en 2014, sont situés au cœur du delta du Rhône, en Camargue fluviolacustre. Ces 3 sites gérés par le Parc Naturel Régional de Camargue composent à la fois de véritables réservoirs de biodiversité et de hauts lieux de l'identité camarguaise (pâturage équin, activité de pêche sur l'étang du Vaccarès, sagne, culture rizicole). Depuis 2019, un plan de gestion regroupant ces 3 sites est en cours.

Rousty,

Suivi oiseaux d'eau : 3796 individus répartis en 37 espèces.

Bilan station de baguage :

Inauguré en 2018 la station voit depuis deux sessions de baguage réalisées chaque année au printemps et à l'automne. Au printemps, 254 individus furent capturés (25 espèces) et à l'automne 609 individus (31 espèces). Soit une forte augmentation des effectifs capturés et une augmentation de la richesse spécifique en comparaison avec les saisons précédentes. Cette année, sur la session du printemps le taux de contrôle global est de 30 % tandis qu'à l'automne il est de 9 %.

Suivi de l'activité cynégétique

La seule activité cynégétique tolérée sur les sites du Domaine de Rousty et du Mas neuf du Vaccarès consiste en des tirs de régulation des populations de sangliers par l'Association « Les Archers de Camargue ». Il y a eu 17 sorties sur la saison 2019-2020 tous sites confondus. Ces dernières ont abouti à 1 sanglier tué, 5 blessés et 5 manqués. Au total 197 sangliers vus.

haute Camargue	Réalisé
Région Sud	6 500,00 €
CD 13	6 500,00 €
Conservatoire	83 109,00 €
AOT/Recettes de site	27 316,00 €
PNRC	3 841,00 €
Total	127 266,00 €

Suivi des travaux et entretien :

Travaux de restauration de la fonctionnalité hydrologique naturelle sur Rousty/Mas Neuf.

Suppression des points noirs paysagers (Rousty)

Réfection clôtures et portail (Rousty/Mas neuf)

Sainte-Cécile,

Une convention établie avec le Conservatoire du littoral en application de l'article L.322-10 du Code de l'Environnement nous a permis de réaliser des travaux sur le bâti du Domaine de Sainte-Cécile. Ces travaux avaient pour objectif l'amélioration des conditions de travail du personnel gestionnaire du site : travaux d'aménagement visant à l'installation d'un bureau et d'un logement de passage pour les stagiaires. Les principaux travaux ont constitué dans la réfection de la cuisine, la salle de bain, un bureau et une zone de parking.

Références à la charte

Article 2.1.1. rechercher une gestion du système hydraulique jusqu'à la mer, cohérente avec les objectifs de protection de la ressource et de la biodiversité

Article 4.1.1. Protéger et contribuer à la gestion des espaces naturels remarquables

Article 4.1.2. Restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques dégradés

Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires

Article 4.3.1. Contenir la progression des espèces invasives ou envahissantes préjudiciables à la diversité biologique

Article 4.3.2. Coordonner et encadrer l'application de mesures visant à réduire la nuisance liée aux moustiques

Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles

Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés

Instances concernées

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Cofinanceur

Région Sud Paca, CD13, commune de port Saint Louis du Rhône, Agence de l'eau RMC, Conservatoire du Littoral, PNRC



Espaces naturels



© M.FASOL

Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle



Travaux sur Sainte Cécile, aménagement du bureau : Avant/Après

Mas neuf du Vaccarès

En 2020, 2469 oiseaux d'eau ont été comptabilisés par le PNRC au Mas Neuf du Vaccarès, avec 33 espèces identifiées (Annexe II). Au total, on dénombre 2864 oiseaux tout confondus comptabilisés en 2020.

Suivi de l'activité de pêche

Sur le site, les effectifs les plus importants sont recensés au mois de septembre et décembre, c'est également à ces périodes que la richesse spécifique la plus forte est observée (18 espèces).

Une activité de pêche conventionnée est pratiquée sur 58 ha en bordure de l'étang du Vaccarès par M. Patrice Cardona. Aux vues des résultats, on peut voir une nette diminution des

quantités pêchées depuis quelques années. Il faut tout de même noter pour 2020 que l'activité de pêche a subi un arrêt du 1er mars au 15 mai pour des problèmes de licence. Cela ne justifie pas toutefois cette nette diminution.

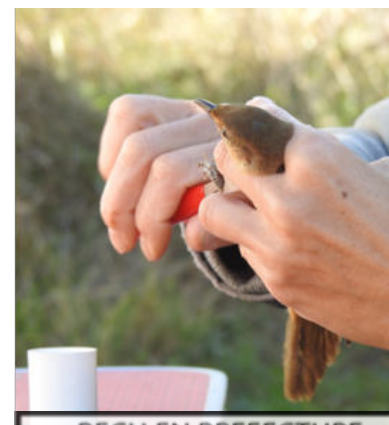
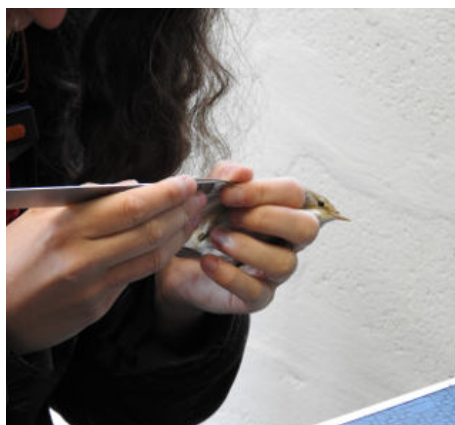
Réfection de clôtures

Au mois de mars 2020, des travaux de clôture ont été réalisés en régie au Mas neuf du Vaccarès afin de mettre en défens la roselière afin de limiter le pâturage printanier qui pourrait être préjudiciable au bon développement de la roselière.

Intervention sur les points noirs paysagers :

Réfection des berges du Mas neuf après la mise en demeure d'un occupant sans droits ni titres.

Suivi des conventions d'occupations :



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_107



Terrain de Mas neuf	Réalisé
Région Sud	6 500,00 €
CD 13	6 500,00 €
Conservatoire	203 715,00 €
Parc Naturel Régional de Camargue	12 187,00 €
AOT/Recettes de site	28 186,00 €
Total	257 088,00 €

Des rappels à l'ordre ont été émis à l'encontre des titulaires pour non-respect des conventions (pâturage, brulis)

Acquisition nouvelle par le Conservatoire du Littoral

Nouvelle acquisition du Conservatoire du littoral en 2020 Site Domaine de Rousty/secteur du Mas du Juge (116 ha). Parcelle cadastrée section NL n° 154

Bilan 2021

Mas neuf :

Ce sont 2937 oiseaux qui ont été comptabilisés de janvier à novembre 2021 au Mas Neuf du Vaccarès avec une belle diversité spécifique de 64 espèces.

Le suivi de l'activité piscicole fait état de 1107 kilos d'anguilles et de 73 kilos de crevettes grises pêchées.

Lors du renouvellement de la convention de pêche avec Mr Cardona en 2019 le Conservatoire du Littoral s'est engagé à mettre en œuvre une

réfection de piste de 300 ml pour permettre au pêcheur d'accéder à son embarcadère.

Une convention de partenariat a été signée fin d'année 2020 avec le Lycée Professionnel des Alpilles de Saint-Rémy-de-Provence afin d'entreprendre la construction d'un radeau flottant pour les larolimicoles avec les élèves de terminale en formation GMNF. Le 16 mars 2021, les différents modules du radeau ont été assemblés au ponton de pêche du Mas neuf du Vaccarès pour permettre sa mise à l'eau. Ce dernier a ensuite été chargé en sable coquillé puis amarré au ponton.

Manon Bonnet, signataire d'une convention en 2020, dispose de terres pour faire pâturer son troupeau de moutons sur le Domaine de Rousty (13 ha), de Sainte Cécile (1 ha) et du Mas neuf du Vaccarès (75 ha sur les terres de Méjanès). En 2021, un avenant a été signé afin de lui octroyer 46 ha supplémentaires sur la partie exploitée en rizière du Mas neuf.

Rousty

Le suivi par baguage SPOL PANURES, quant à lui, nous démontre l'importance avérée de la roselière de Rousty au sein de la Camargue pour les espèces paludicoles telles que la Lusciniole à moustaches, le bruant des roseaux ainsi que la panure à moustaches qui reste même l'hiver en nombre. Plusieurs couples chanteurs de Butor étoilé ont été contactés au cours de l'année 2021 ainsi que de nombreuses Talèves sultanes.

En réponse aux travaux sur le réseau hydraulique, un nouveau protocole de suivi de la Cistude d'Europe a permis des observations de tortues sur le Domaine de Rousty en 2021. Plusieurs facteurs peuvent entrer en compte : l'influence des travaux hydrauliques permettant la remise en eau des canaux, prospections trop tardives en 2020 ou détection différente, etc.

Les travaux hydrauliques ont été sans aucun doute favorables à la présence de l'espèce. Avec la remise en eau des canaux, la population bénéficie aujourd'hui d'un habitat beaucoup plus développé permettant à la Cistude de réaliser l'ensemble de son cycle de vie. Il a été réalisé environ 50 observations en différents secteurs du Domaine

Références à la charte

- Article 4.1.1. Protéger et contribuer à la gestion des espaces naturels remarquables
- Article 4.1.2. Restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques dégradés
- Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires
- Article 4.2.2. Gérer les populations d'espèces d'intérêt communautaire
- Article 4.3.1. Contenir la progression des espèces invasives ou envahissantes préjudiciables à la diversité biologique
- Article 5.1. Assurer la conservation de grands ensembles naturels en lien avec l'élevage extensif
- Article 5.2. Renforcer la viabilité économique des exploitations d'élevage extensif
- Article 7.3. Répartir la fréquentation dans l'espace et dans le temps
- Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
- Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés

Instances concernées

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi), Commission de l'eau et des milieux aquatiques, protection de la nature, études et recherches scientifiques, pêche et chasse

Cofinanceur

Région Sud Paca (13 000 €), CD13 (13 000 €), Conservatoire du Littoral (286 824 €), Bénéficiaire d'AOT, (55 502 €), Parc Naturel Régional de Camargue (16 028 €)





Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Sainte Cécile.

Le site n'est pas un territoire favorable pour les oiseaux d'eau.

En 2021, l'effort de comptage a été concentré sur la saison printanière élargie afin d'identifier les potentiels nicheurs. Il est à noter la présence de pigeons bisets, la nidification avérée d'une colonie de moineaux friquets et d'un couple de faucons crécerelles.

Un des enjeux majeurs réside dans la présence de la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), ou Chouette chevêche, qui fréquente le site depuis plusieurs années. Un nichoir a été installé il y a quelque temps et un à deux individus sont observés régulièrement à Sainte-Cécile (25 mai 2021, 10 juin 2021) voire à l'intérieur du nichoir. Pour l'instant, aucune nidification n'a été constatée, mais la quiétude du site doit être respectée en période de nidification de mars à août.

Mas du Juge

Le Mas du Juge est un site récemment acquis par le Conservatoire du littoral qui a été confié en gestion au Parc naturel régional de Camargue en 2021. Il a été intégré au plan de gestion de Haute Camargue (Rousty, Mas Neuf et Sainte-Cécile) de par sa proximité géographique. Sur 116 ha pâturés par des bovins et des équins on retrouve essentiellement des terres cultivées, des prairies pâturées, mais aussi des habitats de sansouïres, jonchaie et marais. Un comptage mensuel des oiseaux d'eau a été mis en place au mois de juillet 2021 afin de réaliser un état des lieux et identifier les enjeux liés à l'avifaune sur ce site.

Au cours de l'année 2021, une nouvelle convention a été signée avec l'éleveuse Céline Vignaud sur le Mas du Juge. L'exploitante, le gestionnaire et le Conservatoire ont fait le constat commun de la pauvreté de la pâture (nombreuses zones de sols nus, absence de roseau, sols compactés). Cette pauvreté était compensée jusqu'à présent par des apports en fourrage extérieur. Un travail a donc été mené par le gestionnaire sur un plan de pâturage permettant de limiter l'affouragement au strict nécessaire afin de restaurer les

habitats comme cela est attendu sur les sites du Conservatoire.

L'exploitante s'engage donc dans cette convention à :

Faire pâturer les biens à un rythme adapté à la production fourragère naturelle des lieux.

Élever uniquement des bovins de race Camargue.

La période maximale sera comprise entre le 1er février et le 30 octobre

Étude sur l'usage pastoral du Mas du Juge

Objectifs AD1 du plan de gestion « Accompagner les exploitants vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement (agriculture raisonnée, pâturage extensif) »

Suite à une réunion entre le propriétaire (Cdl), le gestionnaire (PNRC) et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône le 27 août 2021, le gestionnaire a souhaité simplifier les clos du site. Des travaux d'enlèvement de clôtures seront organisés entre 2021 et 2022 ce qui permettra à l'éleveur de faciliter ses rotations pastorales et également une amélioration de la qualité des habitats et de la biodiversité. Les clos seront plus aérés et le pâturage moins intensif.

Il a été accepté que l'exploitante intègre une démarche de labellisation en agriculture biologique durant les 3 années de la durée de la convention.

L'augmentation de l'apport d'eau douce sur le site peut aider à améliorer la repousse à certains endroits, mais ne semble pas constituer une réponse unique. Un suivi de l'impact du pâturage sera mis en place en 2022 :

- par comptage du nombre de bêtes afin de suivre si le plan de pâturage est respecté ;

- par la mise en place d'un protocole par suivi photo et phytosociologique sur des placettes témoins et pâturées.

Contact : Laetitia Poulet



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Photo by [Gérard Meyer](#) on [flickr](#)

Sites des Saintes-Maries-de-la-Mer : rives du Petit-Rhône, Brasinvert, étang de Maguelonne, Mas de Taxil, L'Amarée
Bilan 2020

Saintes maries de la Mer	Réalisé
Région Sud	13 000,00 €
CD 13	13 000,00 €
Conservatoire	47 457,00 €
Parc Naturel Régional de Camargue	10 000,00 €
AOT/Autres	10 057,00 €
Total	93 514,00 €

Au-delà de la mise en place du Plan de gestion qui ne concerne que le site « Mas de Taxil », la gestion va pour l'instant concerner les études d'inventaires et de compréhension du fonctionnement naturel des sites, ainsi qu'un programme spécifique de suivi des macrodéchets en partenariat avec le CÈDRE.

La mise en place des conventions d'usages a continué à se mettre en place avec 6 nouvelles conventions, dont 3 manades (Raynaud, Cavalini et Capitani).

Certains travaux d'urgence ont cependant été conduits comme la mise en place d'ouvrage permettant l'amélioration de la gestion des plans d'eau. Enfin, les premières signalétiques ont été déposées, notamment sur le site de Brasinvert.

Bilan 2021

Le financement mobilisé en 2021 s'élève à 121 350 €, selon des clés de répartition similaire à 2020 (voir tableau), le Conservatoire engageant 57 300 € sur cette année.

Après le plan de gestion multisite concernant le mas de Taxil en 2020 c'est celui des sites de Maguelonne, Brasinvert et rives du Petit-Rhône qui est lancé en 2021. ces terrains appartiennent au Conservatoire du littoral. Ils ont été acquis en 2016, 2018, et 2015. Ils totalisent une superficie de 702 ha et sont situés sur la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Les gestionnaires actuels de ces trois sites sont le Parc naturel régional de Camargue (PNRC) et la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. La partie forestière du site de Brasinvert est gérée par l'Office National des Forêts (ONF). Le bureau d'étude choisi pour cette réalisation est BRL Ingénierie.

Le premier COPIL s'est déroulé le 17 décembre 2021. BRLi a présenté le déroulement et les différentes phases standards du plan de gestion :

- État des lieux
- Enjeux
- Stratégie
- Plan d'action
- Résultats

Des ateliers ont été organisés afin de permettre à tous les acteurs d'échanger et de transmettre leurs connaissances et leurs réflexions sur les sites.

Les premiers suivis pour mettre en avant les différents enjeux des sites se sont mis en place, avec des comptages des oiseaux d'eaux. Les premières espèces patrimoniales nicheuses contactées sont l'Huitrier pie, le Gravelot à collier interrompu, et la Talève Sultane. La reproduction du Héron pourpré est suspectée sur le secteur de Maguelonne. La tortue Cistude a été également contacté et une découverte de nids prédatés faite. En revanche pas de contact avec la Loutré (rive du Petit-Rhône malgré deux prospections réalisées cette année

Contact : Laetitia Poulet.

Références à la charte

- Article 4.1.1. Protéger et contribuer à la gestion des espaces naturels remarquables
- Article 4.1.2. Restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques dégradés
- Article 4.3.1. Contenir la progression des espèces invasives ou envahissantes préjudiciables à la diversité biologique
- Article 4.3.2. Coordonner et encadrer l'application de mesures visant à réduire la nuisance liée aux moustiques
- Article 5.1. Assurer la conservation de grands ensembles naturels en lien avec l'élevage extensif
- Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
- Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés

Instances concernées

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi),

Cofinanceur

Région Sud Paca (13 000 €), CD13 (13 000 €), Conservatoire du Littoral (47457 €), Bénéficiaire d'AOT, (10 057 €), Parc Naturel Régional de Camargue (10 000 €)



Espaces naturels Milieux marins



© P. Louisy

Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Préservation de la biodiversité marine

Convention Phare et balise

Bilan 2020

En l'absence d'équipe de plongeurs professionnels pouvant intervenir pour la mise en place et l'entretien des balises du cantonnement de pêche situé dans le golfe de Beauduc, le Parc a établi en 2014 une convention avec la DIRM (phares et balises) pour l'installation, la location et l'entretien (délibération du 15/10/2013) de celles-ci. L'installation est effective en novembre 2014, et les entretiens annuels réalisés.

Il est important de pouvoir conserver la gestion des balises afin qu'elles ne se dégradent pas et puissent toujours jouer leur rôle de limite visible en mer de la réglementation de la zone de réserve et de concrétisation de son existence.

La convention définit les modalités d'intervention de Phares et Balises (DIRM) pour l'entretien des balises du cantonnement et les modalités financières. La base de tarif de l'entretien annuel est de 4882,66 euros, révisée chaque année par une formule indiquée dans la convention. Le financement est assuré dans le budget « fonctionnement du Parc ». La nouvelle convention de partenariat à une durée de 5 ans, elle a été approuvée par délibération du 22/10/2020 et signée par la Présidence du parc le 15 décembre 2020.

Bilan 2021

IN OVO : Test de support de ponte pour céphalopodes

Bilan 2020

Ce projet, porté par le CEPALMAR, a pour objectif principal de soutenir les ressources exploitées en maximisant les probabilités de succès des pontes de seiche et calamar dans les golfes sablo-vaseux d'Aigues-Mortes et de Beauduc par l'immersion de supports temporaires. Le développement durable d'une pêche côtière est un enjeu de taille dont une des clés semble être de renforcer la collaboration entre pêcheurs et gestionnaires d'aires marines protégées, et de leur donner des outils communs de travail.

Concrètement, il s'agit d'immerger provisoirement des structures afin de tester à titre expérimental l'affection des seiches et calamars pour des



supports de pontes, et y favoriser la reproduction de ces espèces exploitées dont les sites de pontes deviennent de plus en plus rares.

L'année 2020 a permis le montage de projet, les premiers contacts avec les professionnels de la pêche et les premiers tests d'immersions. Toutefois, le programme n'a pas été réalisé comme prévu en raison de la pandémie.

Bilan 2021

Redéfinition du projet en deux phases.

Le Parc naturel régional a assuré pour cette phase 2 la mise en relation avec les pêcheurs professionnels et géré leur indemnisation pour les deux séries d'installations et la désinstallation des structures artificielles de pontes de céphalopodes dans le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc. La première immersion a eu lieu le 23/02/21 et le retrait le



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_107



© P. Louisy

30/06/21. La deuxième immersion a eu lieu le 7/07/21 et le retrait le 15/10. Le Parc naturel régional de Camargue a mis à disposition ses moyens nautiques et 1 pilote ou 2 selon les dates pour les différentes étapes du projet qui ont impliqué des investigations en mer :

Lien vers le film de la phase 2 : <https://vimeo.com/652035562>

Suivi et gestion des zones de protection marines Bilan 2020

L'APPB de la pointe de Beauduc, et le cantonnement de pêche font l'objet de missions de suivi et de surveillance régulière. Cependant au regard des absences de personnel et de la présence de la pandémie, certains suivis n'ont pas été réalisés cette année (herbiers de zostères). Malgré une très faible fréquentation marine liée au confinement, des tournées de surveillance ont été menées et ont permis d'établir un rapport d'infraction le 15/05/2020 pour chalutage illégal dans les 3 milles marins dans le golfe de Beauduc. Afin de consolider et de renforcer les programmes de suivi, une convention spécifique a été signée avec l'AFB

Bilan 2021 :

Réunion avec les pêcheurs professionnels le 2/12/2021 pour présenter les avancées du cantonnement, le protocole de suivi et faire appel aux volontaires

Comité de pilotage du cantonnement le 8/12/2021

Élaboration de la convention de partenariat avec le GIS Posidonie/M.I.O + convention avec la prud'homie de pêche de Martigues

Convention AFB Natura 2000 en mer Bilan 2020

Ce contrat de prestation AFB (puis OFB)/PNRC a pour objectif de favoriser la mise en place d'actions dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 marins « Camargue » et « Bancs sableux de l'Espiguette ». Il définit les conditions dans lesquelles l'AFB apporte son soutien au projet de mise en œuvre de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000. Le Contrat précise les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces actions ainsi que les engagements réciproques des parties. Les actions prévues par ce contrat concernent :

- Réalisation d'un tableau de bord sur les deux sites Natura 2000 marins avec l'appui de l'OFB ex-AFB.
- Le suivi de la grande nacre sur l'anse de Carteau (Site Camargue).
- Une étude sur le microhabitat « reefs envasés » sur le site « Bancs sableux de l'Espiguette ».
- Travail sur le Grand Dauphin sur les deux sites : Achat d'un appareil photo identification, mise en place d'un suivi hors saison, création d'un catalogue photo ID des deux sites N2000, sensibilisation

Bilan 2021

- Convention d'application avec le GIS Posidonie pour la réalisation du suivi année 2 de la grande nacre
- Reefs envasés : Lancement de la mission de l'institut marin du Seaquarium organisée en deux sorties. Un film a été réalisé également sur l'étude. Rapport et film sont en cours de finalisation.
- Projets pédagogiques : Réalisation d'un reportage photographique sous-marin par immersion (accompagnement sur deux sorties) sur différents types de milieux afin de valoriser les habitats et espèces.
- Mise en place d'un suivi Grand Dauphin à partir de janvier 2021 : Un suivi a débuté en janvier 2021 sur les Grands Dauphins (*Tursiops truncatus*), dans le cadre des actions prévues sur les sites Natura 2000 « Bancs sableux de l'Espiguette » et « Camargue » à partir du programme Mlraceti-OFB (obsenmer/Tursmed). Ce suivi, réalisé une fois par mois, est basé sur de la photo-identification.
 - ✓ - 17 sorties de suivi réalisées en 2021
 - ✓ - 12 observations de Grand Dauphin

Programme européen

Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin : Suivi des macrodéchets sur le secteur de Brasinvert Bilan 2020

Dans le cadre du programme de surveillance de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM), le CÉDRE est chargé par le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) de la

Références à la charte

- Article 4.1.2. Restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques dégradés
- Article 4.2 Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire
- Article 5.4.4. Favoriser les pratiques de pêche respectueuses des ressources et des milieux
- Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
- Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire
- Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés
- Article 13.2. Faire de l'Observatoire Camargue l'outil de référence du delta
- Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

Instances concernées

- Commission gestion de l'eau et des milieux aquatiques, chasse et pêche
- Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques
- CPIE Côte d'Azur

Cofinancier

Europe (292 158 €), Mécénat Veolia (80 000 €), Parc Naturel Régional de Camargue (72 480,20 €), (État 35 940 €), Région Sud-Pyr (31 382 €), CEPRALMAR (6 890 €), CEDRE (2 879,01 €),



Espaces naturels Milieux marins



© Ben Verdeille

Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

coordination du descripteur D10 « déchets marins ». À ce titre, il est chargé de renforcer et animer un réseau national de surveillance des macrodéchets marins sur le littoral métropolitain. Il a sollicité le Parc pour assurer la prestation de suivi des macrodéchets à l'embouchure du Petit-Rhône sur le site de Brasinvert du Conservatoire du littoral dont il est gestionnaire. L'action est pluriannuelle et consiste à réaliser 4 suivis annuels, un par saison, à des périodes précises selon le protocole OSPAR qui est centralisé par le CÉDRE. Cette année, 3 des 4 suivis ont pu être réalisés.

Bilan 2021

Les 4 sorties programmées (14/01 ; 13/4 ; 05/07 ; 7/10) ont été réalisées, et les rendus effectués auprès du CÉDRE.

La fiche de synthèse a été rendue. L'abondance moyenne pour la plage de Brasinvert est de 844 déchets par 100 m. près de 90 % de ces déchets sont des polymères artificiels.

Un avenant à la convention a été signé pour mettre à jour les bases tarifaires

Life Mahra

Le Parc naturel régional de Camargue participe en tant que bénéficiaire associé au projet du LIFE intégré sur les habitats naturels marins d'intérêt communautaire porté par l'Agence française de la biodiversité. L'objectif général, au terme du projet, est l'amélioration de l'état de conservation des habitats marins.

Pour le Parc naturel régional de Camargue, le projet Marha vient en appui à l'animation des sites Natura 2000 « Camargue » (zone marine) et « Bancs sableux de l'Espiguette ».

Bilan 2020

Les principales réalisations de l'année sont :

- Rapport technique, administratif et financier du Life phase 1
- Recrutement d'un nouveau technicien-écogarde marin (mai-juillet, Léna Collet) le 20/07 et formation de celle-ci.
- Cartographie des fonds marins du golfe de Beauduc et de l'anse de Carteau.

- Finalisation du protocole du suivi « Hippocampes et bancs de sable ».
- 23 sorties en mer pour assurer les missions de suivi de la fréquentation
- Entretien du bateau : brossage de la coque, entretien moteur
- Opérations de sensibilisation : campagne éco-geste,
- Animations avec l'association Siloë :

Enfin une partie de la mission est « d'intégrer » les politiques territoriales et nationales du littoral et du milieu marin dans l'ensemble des actions du Parc, cela se traduit par la participation à d'autres actions (éducation à l'environnement, Plan du paysage littoral, etc.), une veille sur les problématiques de la pêche locale [crabe bleu, ponton de Beauduc et la participation aux actions menées par d'autres partenaires locaux (Symadren) ou nationaux [Réseau national d'échouages des cétacés, Réseau échouages des tortues marines de Méditerranée française, Forum des AMP, réseau MEDPAN...]

Bilan 2021

- Rapport technique, administratif et financier du Life phase 2 + rapport de fin de convention Véolia
- Réalisation de la phase terrain de la cartographie des fonds marins du golfe de Beauduc et de l'anse de Carteau D1
- Hippocampes et bancs de sable C4 : - appel d'offres géré au deuxième trimestre et finalisé début 2021 avec Biotopie et ses partenaires [eurofins, seaquarium et Louisy]. Premières plongées en juin à l'Espiguette et en juillet à Beauduc. Réunion de lancement le 15/10 entre partenaires techniques [bureaux d'études, DREAL Occitanie, OFB].
- Suivi fréquentation A3 : entre les dates de mise à l'eau du bateau et sa sortie du port, 21 sorties en mer dédiées au suivi de la fréquentation et des usages ont pu être réalisées. Elles se répartissent comme suit : golfe de Beauduc : 8 / Carteau : 4 / Mer Ouest : 9.
- Veille-sensibilisation en mer : 17 sorties dédiées exclusivement à une veille-surveillance ont pu se faire, dont 5 mutualisées avec les agents assermentés de l'OFB [dont 2 de nuit].



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



- Animations avec les scolaires et centres aérés : interventions auprès d'enfants de centre aéré avec l'association Siloé sur le bateau la Valentine.
- Animations scolaires avec le collège Robespierre : Organisation d'une animation partagée, à l'anse de Carteau, en 4 groupes avec les professeurs [4 juin] pour 4 classes de sixième [lecture de paysage, laisses de mer, approche des 5 sens, les missions d'un Parc en mer et le rôle de chacun]. Fabrication avec les élèves des 3 classes, au collège, d'aquariums secs illustrant la biodiversité marine camarguaise. Préparation et animation scolaires sur le thème des sentinelles de la mer avec la classe de sixième environnement et en partenariat avec la capitainerie de Port-Saint-Louis-du-Rhône.
- Animations grand public : tenue d'un stand dans le cadre des 50 ans du parc. Préparation d'un programme d'intervention grand public et scolaire dans le cadre du festival du delta du Rhône 2022. Sensibilisation à la problématique déchets dans le cadre d'un nettoyage organisé sur 3 sites isolés du PNR Camargue avec l'association Wings of the Ocean et les acteurs locaux.
- Séminaire MARHA en Camargue [F1-E5] : participation à l'organisation et à 5 jours d'ateliers et d'échanges
- Plan communication MARHA : Entre septembre et décembre 2021, l'équipe du Parc a participé à l'organisation locale du tournage du film « success story » réalisé pour l'OFB.

ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « BANCS SABLEUX DE L'ESPIQUETTE »

Bilan 2020/2021

Les principales missions pour l'animation du site se retrouvent d'une année sur l'autre dans les thématiques suivantes

ANIMATION GÉNÉRALE DU SITE :

Préparation et animation du comité de pilotage, organisation des réunions, rédaction des comptes rendus et de notes diverses.

Accompagnement des porteurs de projet pour les formulaires d'incidences [2 projets accompagnés].

SENSIBILISATION.

Mise en place des journées écogeste, animation spécifique avec l'association SILOÉ, impression d'une plaquette sur les aires marines protégées

VEILLE ÉCOLOGIQUE - CONFINEMENT

SUIVI DE LA FRÉQUENTATION CÔTIÈRE -

Respectivement 9 et 10 comptages en 2020 et 2021

CONTRATS MARINS ET CONVENTION OFB]

Contrat marin Caouanne : formation écogarde sur le suivi des pontes des tortues sur la côte méditerranéenne.

Contrat marin sur le Grand Dauphin : suivi des populations présentes sur le secteur en utilisant les techniques de photo-identification.

Contrat marin hippocampe



Contact : Delphine Marobin Louche, Lena Collet

Références à la charte

- ✓ Article 12.4. Maîtriser la collecte le traitement et la valorisation des déchets domestiques agricoles et liés aux activités des entreprises
- ✓ Article 4.2 Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire
- ✓ Article 5.4.4. Favoriser les pratiques de pêche respectueuses des ressources et des milieux
- ✓ Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
- Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire
- Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés
- ✓ Article 13.2. Faire de l'Observatoire Camargue l'outil de référence du delta
- Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

Instances concernées

Commission de l'eau et des milieux aquatiques, protection de la nature, études et recherches scientifiques, pêche et chasse

Cofinanceur

Voir page 33





Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Animation 2018-2021 du Site Natura 2000

« Camargue »

Bilan 2020

Une convention financière « Animation des sites "Camargue" FR 9301592 et FR 9310019 » a été signée entre le Parc naturel régional de Camargue et l'État permettant de financer l'animation sur des crédits État – Europe (47 % DREAL, 53 % FEADER) pour la période allant du 1er mai 2018 au 30 avril 2021.

Une délibération en comité syndical du Parc a été prise au préalable le 6 juillet 2017, à cet effet.

Cinq objectifs principaux ont été définis pour ce site :

- Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site ;

Préserver les secteurs sensibles et les zones importantes pour les habitats et espèces

d'intérêt communautaire ;

Mettre en place ou pérenniser une gestion favorable aux habitats et espèces d'intérêt

communautaire ou des milieux attenants ;

Restaurer les milieux favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ;

Communiquer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et leurs sensibilités.

Animation des contrats Natura 2000

14 contrats ont été envisagés sur la période, 2 ont été abandonnés, 3 en projets et 5 sont en cours et 4 sont soldés. Ils représentent 130 heures de travaux de l'animatrice

Animation des MAEC.

L'ensemble du budget accordé au PAEC Camargue (2015-2020) a été consommé en 2015 et 2016. Plusieurs actions ont néanmoins été réalisées, en lien avec l'animateur du site Natura 2000 « Trois Marais » et la chargée de mission Agriculture du Parc et concernant essentiellement de la veille, de la sensibilisation et de l'information auprès des agriculteurs. Le suivi des agriculteurs engagés a concerné 6 personnes. 75,5 heures ont été consacrées à ces tâches.

Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Différentes actions (haies en parcelles agricoles, Life Mahra, intégration d'action dans le contrat de baie de la MAMP, PNA Glaréole) ont pu être accompagnées en mobilisant des moyens existant en dehors du financement N2000.

Évaluation des incidences

22 projets d'aménagements ont été analysés et 7 manifestations sportives, dont le Grand Raid Camargue qui s'est engagé dans la charte des manifestations écoresponsables, bien que le travail préparatoire en amont de la manifestation ait bien eu lieu, la manifestation a été annulée en raison du contexte sanitaire.

Suivis et études scientifiques et techniques

Suivi macrodéchet Brasinvert

Stage Trame Verte et Bleue : élaboration d'une méthode de cartographie « semi automatique »

Suivi des gîtes à chiroptères,

Suivi cétacé

Suivi de la reproduction de la Glaréole à collier en Camargue

Actualisation de la cartographie des habitats terrestres et marins d'intérêt communautaire du site Natura 2000 : Réflexion sur la mise en œuvre de l'étude (méthodologie, budget, priorisation, etc.) et demande de devis



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Photo by [Josef Grunig](#) on [flickr](#)

Information, communication, sensibilisation

Programme des 50 ans du Parc naturel régional de Camargue avec labellisation d'événements

Conférence grand public « Natura 2000 au service des zones humides de Camargue » par le pôle Natura 2000 du Parc, proposée dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides et des 50 ans du Parc naturel régional de Camargue

Une communication des diverses actions menées a été réalisée dans différents médias (site internet Natura 2000 et site internet du Parc, Page Facebook du Parc, Lettre des lagunes du PRL, etc.). Projet de parking aux Saintes-Maries-de-la-Mer (Cabane « le Camarguais »)

Gouvernance du site et élaboration du volet marin du Docob

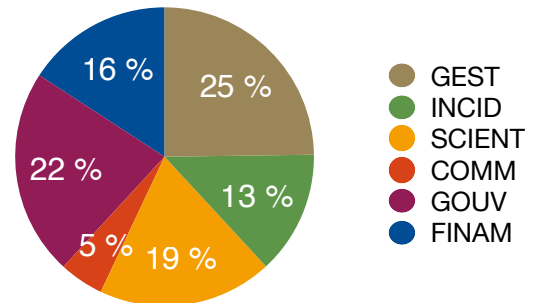
En raison du contexte sanitaire ainsi que de l'absence de l'animatrice durant son congé maternité, le Comité de pilotage annuel du site Natura 2000 n'a pas eu lieu durant la période concernée. Une réunion de cadrage pour l'animation du site (RCPA) a eu lieu le 14/01/20 à la DDTM en présence de la DDTM et la DREAL. Du temps a ainsi été consacré pour la préparation de la réunion et des documents support, l'animation de la RCPA ainsi que la rédaction de son compte rendu.

Le volet marin du Docob Camargue concernant la zone des 3 milles classée en ZSC et la zone des 12 milles classée en ZPS est toujours en cours de finalisation-validation pendant la période concernée. Le tome 2 a notamment fait l'objet d'un COTECH le 14/01/20.

Du temps a été consacré à la vie du réseau Natura 2000, mais également à d'autres réseaux existants de gestionnaires de zones humides et d'aires marines protégées. Ces temps d'échanges sont particulièrement importants, car ils permettent d'avoir des retours d'expériences sur des sujets qui peuvent également concerner le site Natura 2000.

L'animatrice a participé à la formation SIN2 du 13 et 14 février 2020 animée par la DREAL.

Missions	Nombre d'heures	Pourcentage
Gestion et contractualisation (GEST)	283,5	25 %
Evaluation des incidences (INCID)	152,50	13 %
Suivis et études scientifiques et techniques (SCIENT)	216,25	19 %
Information, communication, sensibilisation (COMM)	55	5 %
Gouvernance du site et révision DOCOB (GOUV)	255,5	22 %
Gestion administrative et financière et divers (FINAN)	181	16 %
TOTAL	1143,75	100 %



Contact : Alex Crestey, Stéphan Arnassant

Références à la charte

- Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions
- Article 4.2 Conserver les habitat set les espèces prioritaires d'intérêt communautaire
- Article 6.1 Promouvoir des pratiques culturelles plus favorables à l'environnement en s'inscrivant dans les recommandations des sites Natura 2000

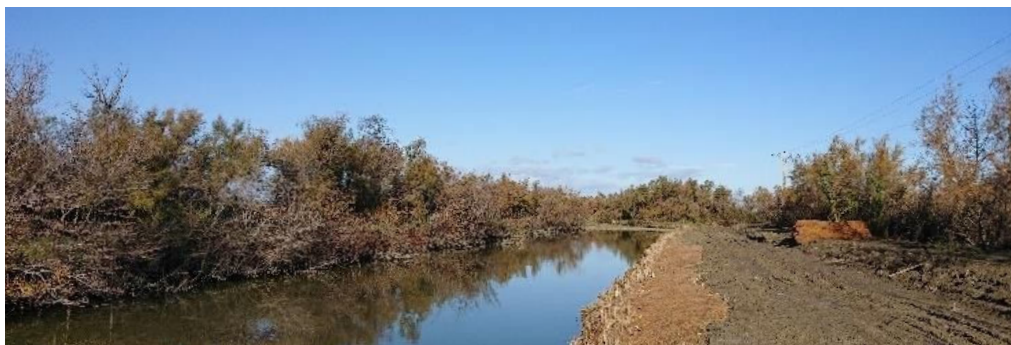
Instances concernées

- Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques
- CSTE du Parc naturel régional de Camargue
- Comité de pilotage des sites Natura 2000

Cofinancier

Etat (148 436 € pour la durée de la convention d'animation)

Espaces naturels Natura 2000



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Bilan 2021 :

L'animatrice du site Natura 2000 Camargue a démissionné en juin 2021 et les missions présentées correspondent à la période du 1er janvier à fin mai. Son remplacement n'a été effectif qu'au mois de mars 2022.

Animation des contrats Natura 2000

- Gestion des MAEC
- Contrat Natura 2000 Mas de la Cure
- AMI suivi plantation de haies (mesure de l'efficacité des actions Natura 2000)
- Gestion de l'herbe à alligator aux Saintes-Maries-de-la-Mer
- Contrat Natura 2000 Palissade (îlot de nidification)
- Contrat Natura 2000 de rechargement en sable coquiller des Salins Mansoulène
- Projet de Réserve naturelle Régionale marine
- projet de contrat Natura 2000 Tour du Valat

Évaluation des incidences

- Suivi des projets du territoire soumis à évaluation des incidences Natura 2000 (méthanisation, SDGC, concours de pêche, concession plage Napoléon, pertuis de la Fourcade, travaux RTE, démoustication, travaux canalisation Saintes-Maries-de-la-Mer, Auto Tour, survol par drone, coupe de haies)
- Charte des manifestations écoresponsables du Parc de Camargue pour le Grand Raid de Camargue et l'Olympiade des Pompiers de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Suivis et études scientifiques et techniques

- Suivi des macrodéchets à Brasinvert

- Suivi du stage « Trame Verte et Bleue » en Camargue
- Suivi Loutre (réunion de préparation)
- Suivi de la Glaréole à collier (prestation Tour du Valat)
- Montage du projet d'évaluation de l'état de conservation des lagunes temporaires méditerranéennes
- Suivi de l'étude de faisabilité pour la conservation de la colonie de chiroptères du Mas de Figarès
- Suivi chiroptères gîtes majeurs
- Suivi stage d'évaluation de l'état de conservation des



Photo by on [flickr](#)

roselières

- Préparation du projet de cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site Camargue (2022/2024).



REÇU EN PREFECTURE

Photo by [Moussa Christian](#) on [flickr](#)

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Information, communication, sensibilisation

- Rédaction et diffusion d'un article sur le contrat Natura 2000 de rechargement en sable coquiller des Salins Mansoulène
- Mise à jour du site internet des sites Natura 2000 animés par le Parc de Camargue
- Publication d'un article Facebook sur les suivis des macrodéchets à la plage de Brasinvert

Gouvernance du site et révision du DOCOB

- RCPA : préparation de la réunion et rédaction du compte rendu
- Travail sur la Charte Natura 2000, ainsi que sur le tome 2 du DOCOB et le DOCOB marin
- Rédaction du rapport d'activité 2020
- Modification du périmètre du site Natura 2000 Camargue

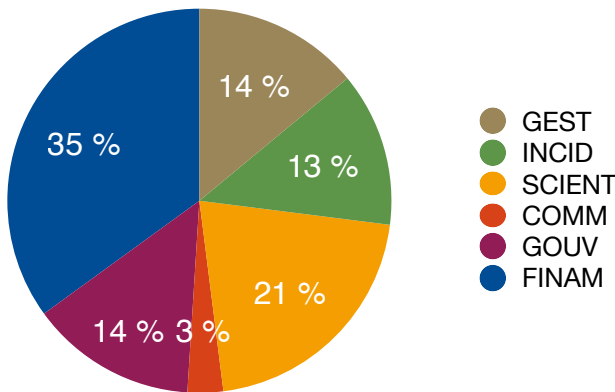
Gestion administrative financière et diverse

- Préparation du budget 2021 pour le Parc de Camargue
- Demande de subvention pour l'animation 2022/2024 et préparation de la prochaine convention d'animation
- Demande de paiement (acompte n° 2) pour l'animation 2020
- Réunion de pôle et d'équipe

Missions	Pourcentage
Gestion et contractualisation (GEST)	14 %
Evaluation des incidences (INCID)	13 %
Suivis et études scientifiques et techniques (SCIENT)	21 %
Information, communication, sensibilisation (COMM)	3 %
Gouvernance du site et révision DOCOB (GOUV)	14 %
Gestion administrative et financière et divers (FINAN)	35 %
TOTAL	100 %

- Préparation du tuilage
- Suivi du temps passé et administratif divers

Contact : Alex CRESTEY, Stéphan ARNASSANT



Références à la charte

- Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions
- Article 4.2 Conserver les habitat set les espèces prioritaires d'intérêt communautaire
- Article 6.1 Promouvoir des pratiques culturelles plus favorables à l'environnement en s'inscrivant dans les recommandations des sites Natura 2000

Instances concernées

- Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques
- CSTE du Parc naturel régional de Camargue
- Comité de pilotage des sites Natura 2000

Cofinanceur

(voir page 37)

Espaces naturels Natura 2000



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Animation du site Natura 2000 « Trois marais » Bilan 2020/21

La convention d'animation initiale du site a été prolongée par avenant le 20 août 2020. Sa fin initiale prévue le 13/10/2021 est reportée au 23/06/2022.

1. Gestion des habitats et espèces.

Contrat Natura 2000

L'animateur Natura 2000 a accompagné les demandes de deux contrats Natura 2000 de l'association des Amis des marais du Vigueirat de remplacement d'ouvrages de petite hydraulique (martelière, digues). L'objectif de ces contrats est de pouvoir mettre en place une gestion hydraulique favorable aux roselières et oiseaux d'eau (laro-limnicoles, ardédés...).

Des projets de futurs contrats Natura 2000 ont également été étudiés :

- Projet de restauration du système hydraulique des marais de Port-Saint-Louis-du-Rhône.
- Projet d'élimination de frênes sur les prairies humides méditerranéennes des marais de Port-Saint-Louis-du-Rhône.
- Projet d'élimination de frênes sur une prairie humide méditerranéenne de la vallée des Baux (Commune de Paradou).

MAEC

La CRAEC organisée par la région PACA en mars 2020 pendant le confinement a acté que seule la mesure d'entretien des fossés PA-CA FO02 serait prorogée d'un an (pour l'année 2020) sous réserve de crédits disponibles. Hormis cette dernière, aucune MAEC n'a concerné le PAEC Camargue (donc sur les sites des Trois Marais).

La commission agricole du PNRC a été réunie le 02/06/2020 afin de hiérarchiser des exploitations qui devraient en

priorité bénéficier de la seule MAEC prorogée, car cette décision de la CRAEC allait mettre de nombreux agriculteurs en difficulté financière. La commission agricole a fait le choix de ne pas donner de consignes de priorité.

En CRAEC, le 5 mars 2021, la Région a annoncé que les mesures soumises à la contractualisation, hormis les mesures riz, étaient ouvertes sur la campagne 2021 et qu'ils devraient en être de même sur l'année 2022. Les mesures ont été engagées sur un an en attendant le renouvellement de la PAC en 2023.

Autres actions de gestion

- Comité de gestion des marais de Port-Saint-Louis-du-Rhône (10/2020)
- Révision du plan de rotation des écobuages
- Participation à l'étude OSMOSE portée par le SYMCRAU sur les besoins en eau de zones humides de Crau

2. Veille environnementale

Sept projets soumis à évaluation des incidences ont été accompagnés entre avril 2020 et mars 2021.

- Parmi celles-ci, le schéma départemental de gestion cynégétique a fait l'objet d'une réunion de concertation entre la Fédération régionale des chasseurs des Bouches-du-Rhône, le service biodiversité du Parc Naturel Régional de Camargue, la DDTM13 et l'OFB.

Des infractions ont été signalées sur le secteur des marais de Raphèle aux services de l'état (retournement de prairie, travaux en zone humide, dépôt de matériaux).

Le projet de contournement autoroutier de la ville d'Arles a été réactivé par la DREAL en 2019. Le Parc de Camargue a participé à la concertation et a demandé des compléments méthodologiques à l'étude préalable au contournement. Le Parc de Camargue a rédigé un avis technique sur ce projet qui risque d'impacter fortement les sites des Trois Marais sur les secteurs de Meyranne-Chanoines. Une présentation des enjeux du projet de contournement a été effectuée lors d'un

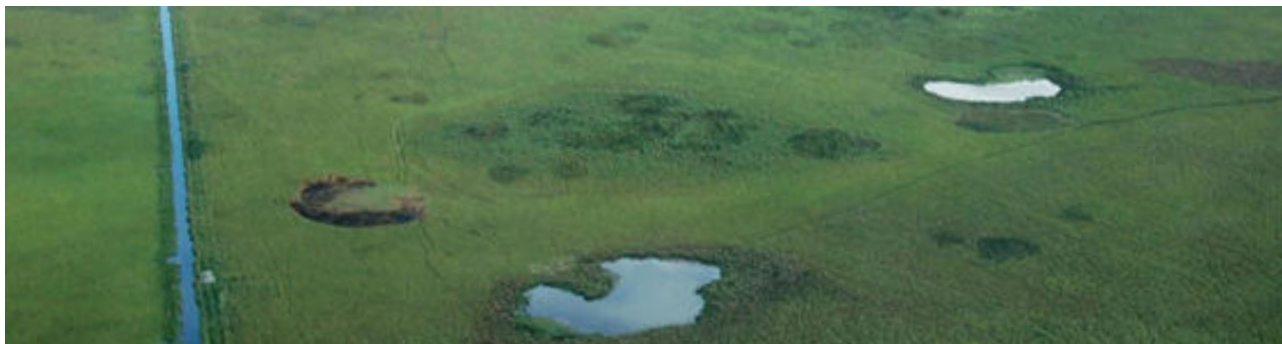


REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_107



conseil scientifique de la Réserve de Biosphère de Camargue en janvier 2021 suivi d'une visite de terrain sur les marais de Chanoines.

3. Études

État des lieux des populations de Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) et de leur connectivité sur la vallée des Baux.

Cette étude a été réalisée en 2020, malgré le confinement, par l'association A ROCHA, en partenariat avec le Parc naturel régional des Alpilles.

Cartographie des Habitats 25 000 € (HT)

Il a été édité une version martyre de la cartographie en mars 2021 en amont des inventaires (V0) à partir d'avril 2021.

Étude de l'impact des écobuages sur les cladiaies des marais de Port-Saint-Louis-du-Rhône (20 600 €).

L'objectif de cette étude sera d'évaluer l'impact de la gestion actuelle sur les communautés végétales, sur les araignées et sur les oiseaux (3 espèces de passereaux) et de proposer des mesures de gestion permettant de réduire l'impact sur la cladiaie.

Étude de la Trame verte et bleue sur la Réserve de Biosphère de Camargue

Le Parc Naturel Régional de Camargue et le Syndicat mixte de la Camargue Gardoise, en partenariat avec l'Agence Régionale pour l'Environnement (partenariat technique) et l'Institut Méditerranéen de Biologie et d'Écologie (partenariat technique et scientifique), sont actuellement engagés dans la création d'une Trame Verte et Bleue sur le territoire de la réserve de biosphère de Camargue. Ce travail s'appuie sur les réalisations des PNR du Luberon et du Verdon. Il s'effectue en 2 étapes.

Autres suivis

- Participation aux inventaires de *Lestes macrostigma* sur les secteurs du Relai et du Grand Clos (mai 2020).

- Participation au comptage annuel du Butor étoilé sur le marais du Coucou (mai 2020).

- Confirmation de la présence de l'Orchis incarnat sur le marais de Beauchamp (juin 2020).

4. Information, communication, sensibilisation.

Préparation d'une animation grand public autour des Marais de l'Îlon à la découverte du Rollier d'Europe et des odonates des marais des Baux.

Animation grand public autour des Marais de l'Îlon à la découverte du Rollier d'Europe et des odonates des marais des Baux (À ROCHA 350 €).

Préparation d'une intervention d'une demi-journée sur Natura 2000 à destination d'une classe de Lycée de Saint-Rémy-de-Provence avec le Parc naturel régional des Alpilles

5. Gouvernance du site et révision Docob.

Aucun comité de pilotage n'a été effectué durant cette période, la date qui avait été prévue le 27 novembre 2020 a dû être repoussée pour cause de confinement.

Une réunion bilan a été effectuée avec la présidente du comité de pilotage des sites Trois Marais en novembre 2020.

La RCPA s'est tenue en octobre 2020.

Une réunion a eu lieu entre le Parc et les services de l'État en février 2021 afin de relancer la démarche d'extension sur les sites Natura 2000 du Parc de Camargue.

Des réunions de cadrage de l'animation ont eu lieu avec le Parc naturel régional des Alpilles en mars 2021.

Plusieurs réunions en interne ou avec les partenaires autour de la thématique de l'eau ont été effectuées dans le cadre des politiques publiques qui concernent le territoire des sites Natura 2000 « Trois Marais » (contrat de nappe, contrat de baie, SAGE de La Crau).

Contact : Gaëtan PLOTEAU.

Références à la charte

Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires

Article 4.2.2 Gérer les populations d'espèces d'intérêt communautaire

Article 5.1. Assurer la conservation de grands ensembles naturels en lien avec l'élevage extensif

Article 5.4 Améliorer les fonctions environnementales et paysagère de l'agriculture irriguée et des activités spécifiques au delta

Article 6.1 Promouvoir des pratiques culturelles plus favorables à l'environnement en s'inscrivant dans les recommandations des sites Natura 2000

Article 14.1.1. Adapter les outils de sensibilisation et de connaissance en fonction des publics

Instances concernées

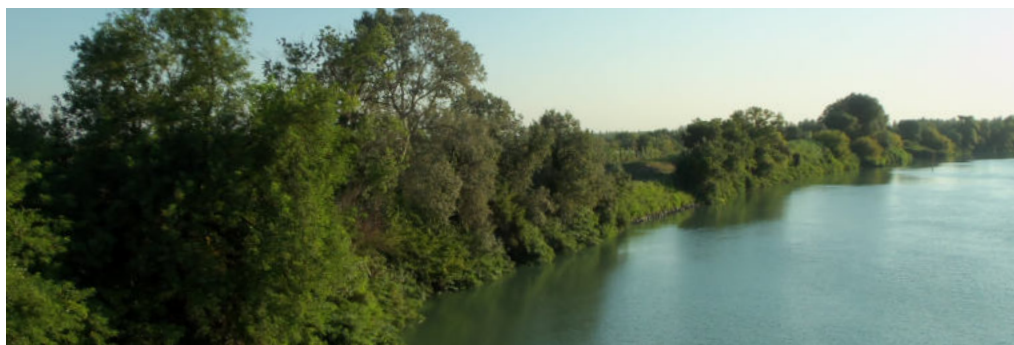
Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Comité de pilotage des sites Natura 2000

Cofinancier

Etat (216 031 € pour la durée de la convention d'animation)



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Animation des sites Natura 2000 Île Vieille et Rhône Aval

Bilan 2020

Bilan de l'année 2020 :

L'année 2020 correspond à la dernière année de la convention d'animation 2018-2021. L'année a été marquée par le changement d'animatrice, et donc par l'absence d'animation entre les mois de juin et octobre. Cette année 2020, les actions réalisées dans le cadre de l'animation des docob des sites « Rhône Aval » et « Marais de l'Île Vieille et alentour » se sont articulées principalement autour des trois axes suivants :

1. La gestion financière et administrative (32 % du temps de travail)

L'activité de gestion administrative et financière du site a occupé une proportion de temps supérieure à celle de l'année dernière (21 % en 2019, 32 % en 2020). Cela s'explique par le changement d'animatrice, et le temps consacré par le tuilage et la prise de poste, et par la préparation de la prochaine convention d'animation 2021-2022. Cette activité représente, comme chaque année, une part conséquente de l'animation.

2. La gestion des habitats et des espèces (26 % du temps de travail)

L'année 2020 a permis le montage et le dépôt d'un contrat de restauration de la ripisylve de l'Île Vieille. Un projet de contrat a aussi vu le jour concernant la transformation d'un ancien transformateur EDF présent sur le site de l'Île Vieille en gîte à chiroptères. Le reste des actions de gestion des habitats et des espèces ont été réalisées grâce à des financements extérieurs ainsi que par un travail d'ingénierie réalisé en interne. La principale action de ce volet cette année est la co-animation du Plan de gestion du Marais de l'Île Vieille. Le plan de gestion a en effet été validé par les communes en mars 2020, et la mission d'animation a été

notifiée au CEN PACA en septembre 2020. L'année 2020 représente donc la première année de mise en œuvre du plan de gestion de ce site à très forts enjeux au regard des deux sites « Rhône Aval » et « Marais de l'Île Vieille et alentour ».

3. La réalisation de suivis scientifiques et techniques (22 % du temps de travail) :

La proportion de temps passé sur cet axe est stable (21 % en 2019). En 2020, le temps consacré à ce volet concerne essentiellement la réalisation de l'étude de suivi démographique de la population de triton crêté de Trinquetaille, et de l'encadrement d'un stagiaire de master 1 pour l'analyse des données. Les autres suivis, et notamment les suivis chiroptères, n'ont pas pu être pleinement réalisés suite à l'absence d'animatrice durant la période favorable aux suivis (été). Le développement de cet axe permet, au fur et à mesure, de combler les lacunes de connaissances persistantes sur les sites Natura 2000 « Rhône aval » et « Marais de l'Île Vieille et alentour ».

Information/communication/sensibilisation (5 %) :

Ce volet constitue un axe majeur pour la préservation des habitats et des espèces. La sensibilisation et la communication permettent d'informer le grand public ainsi que les différents acteurs présents sur le site des enjeux de conservation identifiés et ainsi de prévenir de potentielles dégradations. C'est pourquoi il a été décidé, comme les années précédentes, de consacrer du temps d'animation à la tenue de réunion d'information, à l'animation de sorties naturalistes qui permettent de toucher plus facilement le grand public. Malheureusement, au regard de la crise sanitaire due à l'épidémie de COVID 19, l'année 2020 n'a pas été favorable à l'organisation de sorties naturalistes et d'événements de sensibilisation.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Animation des sites Natura 2000 Île Vieille et Rhône Aval

Bilan 2021

L'année 2021 correspond à la première année de la convention d'animation 2021-2022.

Cette année 2021, les actions réalisées dans le cadre de l'animation des DOCOB des sites « Rhône Aval » et « Marais de l'Île Vieille et alentour » se sont articulées principalement autour des trois axes suivants :

1. La gouvernance et la veille à la cohérence des politiques publiques (23 % du temps de travail)

L'activité d'animation de la gouvernance du site a occupé une proportion de temps bien supérieure à celle de l'année précédente (7 % en 2020, 23 % en 2021). Cela s'explique par l'impossibilité d'organiser les Comités de Pilotage des sites en 2020 à cause de la crise sanitaire (COVID 19). Le projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 Rhône Aval est également un projet très important pour la vie du site.

2. La réalisation de suivis scientifiques et techniques (19 % du temps de travail)

La proportion de temps passé sur cet axe est stable (21 % en 2019 et 22 % en 2020). En 2021, le temps consacré à ce volet concerne essentiellement le suivi de la population de Triton crêté de Trinquetaille, et de l'encadrement d'une mission de stage de 2 mois portant sur la rédaction d'un Plan Local d'Actions du Triton crêté en basse vallée du Rhône. Le lancement de l'étude « chiroptères » prévu pour 2022 a également été un axe majeur de cette année. Les développements des suivis scientifiques et techniques permettent, au fur et à mesure, de combler les lacunes de connaissances persistantes sur les sites Natura 2000 « Rhône aval » et « Marais de l'Île Vieille et alentour ».

3. La gestion et la contractualisation et la gestion administrative et financière (17 % du temps de travail) :

L'année 2021 a abouti à la réalisation du contrat Natura 2000 de restauration de la ripisylve de l'Île Vieille. Les deux autres principales actions réalisées sont le suivi du Plan de Gestion du site à très forts enjeux de l'Île Vieille, et la gestion de la mare de Trinquetaille (étude hydraulique, mise en eau artificielle et chantier de restauration).

Perspectives pour 2022 :

L'année 2022 constituera la dernière année d'animation de la convention bisannuelle 2021 - 2022.

Elle verra la réalisation de l'étude chiroptère ainsi que le suivi d'une mission de stage, en partenariat avec le Conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles, portant sur l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes sur les sites Natura 2000 « Rhône Aval » et « Petit Rhône ».

L'animatrice continuera son implication dans la mise en œuvre du plan de gestion de l'espace naturel sensible de l'Île Vieille, en collaboration avec le CEN PACA et les collectivités territoriales.

De plus, la concertation des communes dans le cadre du projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 Rhône Aval devrait démarrer en 2022.

Enfin, il sera nécessaire de préparer la prochaine convention d'animation bisannuelle 2023 - 2024.



Triton crêté

Contact : Lucie SCHAEFFER.

Références à la charte

Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions

Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires

Article 4.2.2 Gérer les populations d'espèces d'intérêt communautaire

Instances concernées

Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Comité de pilotage des sites Natura 2000

Cofinanceur

Etat (125 786 € pour la durée de la convention d'animation 2018-2021)

Etat (107 820 € pour la durée de la convention d'animation 2021-2022)



Photo by [Serge Robert](#) on [flickr](#)

Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Animation du site Natura 2000 Petit-Rhône

Bilan 2020

L'année a été marquée par le changement d'animatrice, et donc par l'absence d'animation entre les mois de juin à octobre.

1. La gestion financière et administrative (27 % du temps de travail)

L'activité de gestion administrative et financière du site a occupé 27 % du temps consacré à l'animation du site. Cette activité représente donc, comme chaque année, une part conséquente de l'animation. En 2020, cela s'explique par le changement d'animatrice, et le temps consacré par le tuilage et la prise de poste, et par la préparation de la prochaine convention d'animation 2021-2022.

2. Gouvernance, révision du DOCOB et veille à la cohérence des politiques publiques (25 % du temps de travail).

Ce volet représente un quart du temps de travail consacré à l'animation du site. Il englobe le travail réalisé concernant le projet d'extension du périmètre du site, qui constitue une des actions prioritaires du DOCOB, ainsi que le travail associé au COPIL et à la RCPA annuelle.

3. Gestion et contractualisation (23 % du temps de travail).

Cette partie constitue environ un quart du temps de travail consacré à l'animation du site. Ce temps concerne principalement le projet d'éradication de la station d'*Alternanthera philoxeroides* située au niveau de l'embouchure du Petit-Rhône. La faisabilité technique du projet a été étudiée et des financements ont été recherchés. Les travaux devraient être menés en fin d'été 2021.

4. Information/communication/sensibilisation (2 %)

Ce volet constitue un axe majeur pour la préservation des habitats et des espèces. La sensibilisation et la communication permettent d'informer le grand public ainsi que les différents acteurs présents sur le site des enjeux de conservation identifiés et ainsi de prévenir de potentielles dégradations. Malheureusement, au regard de la crise sanitaire due à l'épidémie de COVID-19, l'année 2020 n'a pas été favorable à l'organisation de sorties naturalistes et d'événements de sensibilisation.

5. Perspectives pour 2020-2021

L'année 2021 constituera la première année d'animation de la convention bisannuelle 2021 - 2022. Le site Natura 2000 « Petit Rhône » n'inclut pour l'instant que le lit mineur du fleuve et en exclut les berges. Dès lors, les outils contractuels (charte et contrat) et réglementaires (évaluation d'incidence) ne peuvent peu ou pas être utilisés. Afin de remédier à cette situation qui contraint fortement l'animation du site, une proposition d'élargissement du périmètre a été faite, de manière à intégrer les ségonnaux au site Natura 2000. Un nouveau périmètre a été retravaillé en 2019 et 2020 en coordination avec la DREAL. L'année de 2021 devrait permettre d'engager une concertation auprès des communes concernées par la modification du périmètre. Cette concertation devrait aboutir à la réalisation de la version définitive du tracé du site.

L'opération de décorsetage du petit Rhône portée par le Symadrem a été relancée en 2017. En 2021, l'animatrice continuera le suivi du projet en travaillant en concertation avec le Symadrem et le bureau d'étude en charge de la réalisation de l'étude d'impact.



REÇU EN PREFECTURE

© Conservatoire botanique de la région Auvergne-Rhône-Alpes

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_107



Photo by Rémi Bontemps on flickr

Animation du site Natura 2000 Petit-Rhône Bilan 2021

L'année 2021 correspond à la première année de la convention d'animation 2021-2022.

Les actions réalisées dans le cadre de l'animation des Docob du site Natura 2000 « Petit Rhône » se sont articulées principalement autour des trois axes suivants :

1) Les suivis scientifiques et techniques :

Suivi de l'herbe à alligator, suivi des macro-déchets et suivi de la Loutre d'Europe.

2) La gestion des habitats et des espèces :

Gestion des stations d'herbe à alligator à l'embouchure du Petit-Rhône : station dite « du Tikki » (demande de financement, préparation du cahier des charges pour gestion en 2022) et station dite « de Brasinvert », redécouverte à l'été 2021 lors d'inventaire réalisé par la Tour du Valat sur le site dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion.

Suite à plusieurs échanges avec le Conservatoire du Littoral, le bureau d'étude BRLi, réalisant l'étude d'élaboration du Plan de gestion du site va réaliser l'état des lieux de la station et des propositions de gestion.

3) La gestion administrative et financière :

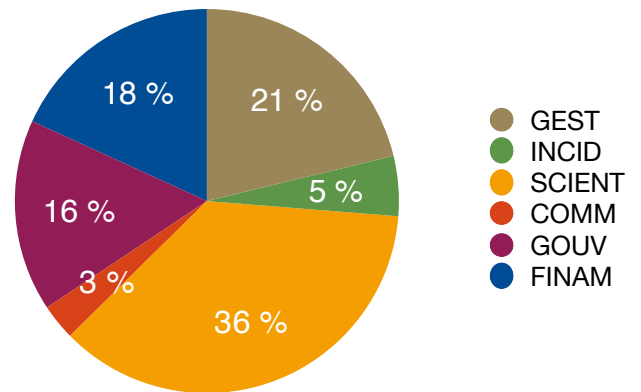
Monsieur Gilles DUMAS, maire de la commune de Fourques, est le président du Comité de Pilotage (COFIL) du site «Petit Rhône». Il a été ré-élu lors du COFIL du site du 12 janvier 2021.

4) Gestion et contractualisation (23 % du temps de travail).

Le périmètre actuel du site « Petit Rhône » ne concerne que le lit mineur du fleuve et limite fortement les possibilités de contractualisation. Il n'y a donc aucun contrat en projet actuellement sur ce site Natura 2000.

Contact : Lucie SCHAEFFER.

Missions	Pourcentage
Gestion et contractualisation (GEST)	21 %
Evaluation des incidences (INCID)	5 %
Suivis et études scientifiques et techniques (SCIENT)	36 %
Information, communication, sensibilisation (COMM)	3 %
Gouvernance du site et révision DOCOB (GOUV)	16 %
Gestion administrative et financière et divers (FINAN)	18 %
TOTAL	100 %



Références à la charte

- Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions
- Article 4.2.1. Protéger, restaurer, recréer, gérer les habitats communautaires prioritaires
- Article 4.2.2 Gérer les populations d'espèces d'intérêt communautaire

Instances concernées

- Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques
- Comité de pilotage des sites Natura 2000

Cofinanceur

- Etat (12 925 € pour la durée de la convention d'animation 2018-2021)
- Europe (14 575 € pour la durée de la convention d'animation 2018-2021)
- Etat (7 569 € pour la durée de la convention d'animation 2021-2022)
- Europe (9 772 € pour la durée de la convention d'animation 2021-2022)
- Pnrc (1 097 €) pour la durée de la convention d'animation 2021-2022)



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Participation au projet de coopération leader sur le tourisme ornithologique

Bilan 2020 :

Le poste du chargé de mission de tourisme a été pourvu en fin d'année 2020, aussi les missions présentées ici au titre de 2020 ne représentent qu'une petite partie de l'année.

-La convention de coopération entre les parcs naturels régionaux des Alpilles, de l'Avesnois, des boucles de la Seine normande, de la Brenne, de la Camargue, du Golfe du Morbihan, des Marais du Cotentin et du Bessin et de Lorraine a été signée. Son but principal est de mieux faire reconnaître le tourisme ornithologique sur chacun des territoires. À l'échelle du pays d'Arles, il s'agit de créer, une offre lisible, cohérente et structurée à destination du grand public. Pour ce faire, une étude marketing a été lancée.

- Les phases 1 et 2 de l'étude de positionnement marketing ont été réalisées. La phase 1 a permis de faire le point sur la définition du marché « tourisme ornithologique » (définition, typologie et profil de la clientèle, acteurs de la commercialisation, analyse des marchés porteurs : Royaume-Uni, Belgique et Pays-Bas). La phase 2 s'est concentrée sur l'état des lieux dans les 8 parcs partenaires afin de définir les enjeux de chaque parc et leurs particularités, l'état des forces et des faiblesses de chaque proposition.

Bilan 2021

Finalisation de l'étude marketing avec la définition de la stratégie et des objectifs communs

Augmenter la notoriété des Parcs naturels français auprès des cibles d'amateurs d'ornithologie et de nature

Devenir une destination « top of mind » parmi les destinations ornithologiques et naturalistes européennes auprès des clients, des prescripteurs et des opérateurs touristiques (AV/TO)

Associer la destination France et les Parcs naturels français à un imaginaire puissant et positif, « des territoires engagés fournisseurs d'émotions » qui suscitent la curiosité et l'envie

Devenir des partenaires incontournables et fiables auprès de la chaîne de commercialisation du tourisme ornithologique et naturaliste

Augmenter la part des clientèles d'Europe du Nord dans la fréquentation touristique totale

La mise en place d'un positionnement marketing

Une promesse axée sur l'émotion de l'expérience du birding « à la française »

La définition d'un plan d'action avec 3 axes marketing

Affirmer les Parcs naturels français comme une destination naturaliste et ornithologique de premier plan en Europe

Accompagner le développement et la mise en marché d'expériences clients privilégiées, à vivre dans les Parcs naturels français

Organiser la gouvernance marketing de la destination en coordination avec les partenaires des Parcs naturels régionaux

Les perspectives 2022 se porteront sur la mise en place de formation auprès des professionnels, d'un éducateur à destination de la presse, la réalisation de support de promotion

Contact : Dorine Mathieu

Promotion de la Camargue Provençale (Leader)

Bilan 2021

La Camargue souffre d'un manque de visibilité, notamment vis-à-vis de la Camargue Gardoise, qui semble plus attractive. Un audit réalisé en 2018 par une agence de communication a



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



mis en évidence un déficit de visibilité du PNR de Camargue sur le web.

Le projet de SPOTT Camargue porté par les Comités départementaux du tourisme du Gard, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône, depuis fin 2016 a particulièrement ravivé le sentiment des Camarguais d'être peu reconnus, voire isolés au profit d'une Camargue aux contours réinventés ne respectant pas leurs réalités.

Dernièrement, la crise liée à la COVID-19 a renforcé l'attente d'une promotion par une meilleure communication de l'offre.

Ce projet a pour ambition de créer et mettre en place des outils pour promouvoir la Camargue dans son juste périmètre, celui du PNRC resserré autour de l'île de Camargue afin de :

- offrir une meilleure visibilité à la Camargue
- améliorer la visibilité des ambassadeurs de la Camargue

Concrètement, le PNRC avec le soutien du programme LEADER va réaliser divers outils permettant de faire la promotion de la Camargue :

- un portail web général d'accueil en Camargue qui fera le lien avec les sites touristiques et de découverte du territoire ainsi que ceux des professionnels du tourisme durable et du réseau d'acteurs du Parc.
- l'impression et la diffusion de la carte touristique
- la réalisation d'un eductour pour promouvoir le territoire dans sa globalité

En 2021, il a été réalisé la réédition et la diffusion du dépliant touristique. Parallèlement, la chargée de mission a mené la création du cahier des charges pour la sélection du prestataire du site web de destination et le lancement du marché public

Contact : Dorine MATHIEU.

Marque Parc

Bilan 2020

- En l'absence de la chargée de mission tourisme, un accompagnement a quand même été fourni aux professionnels par un membre de l'équipe du Parc.

- Un nouveau marquage avec l'intégration du Domaine de la Palissade.

- Enfin, une campagne sur les réseaux sociaux a été initiée pour inciter les visiteurs à aller chez les titulaires de la marque « Valeurs Parc ».

Bilan 2021 :

- 7 nouveaux marquages (manade, hébergement)

- Pendant la période de confinement et afin de remédier aux conséquences de celui-ci, il a été réalisé un guide d'activité hors saison reprenant l'ensemble des prestataires « Valeurs Parc » ouverts pendant le confinement.

Ce document a été complété par la réalisation d'un guide de valorisation des produits locaux avant les fêtes de fin d'année.

Plusieurs démarches d'accompagnement sur la professionnalisation des marqués ont eu lieu dans l'année :

- Formation en anglais en partenariat avec la CCI sur 3 mois.
- Propositions de webinaires organisés par la fédération et l'interparc tourisme.
- Organisation d'une rencontre du réseau en novembre 2021 suivi d'une animation spécifique sur les laisses de mer.
- Mise en place d'une formation « à la découverte du territoire » pour les saisonniers : visite du Musée, domaine de la Palissade + manade de Méjanes en juin 2021
- Réalisation de 6 audits de renouvellement

Contact : Dorine Mathieu

Références à la charte

Article 6.2. Valoriser les productions et les filières respectueuses de l'environnement par des signes de qualité et des modes de commercialisation en circuit court

Article 7.1. Mettre en œuvre sur le territoire du parc « la charte européenne du tourisme durable dans les espaces (CETD) »

Article 7.2. Développer une offre d'accueil et de services touristiques à haute performance environnementale et fondée sur l'accessibilité aux personnes déficientes

Article 7.3. Répartir la fréquentation dans l'espace et dans le temps

Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles

Article 9.3. Promouvoir la diversité culturelle par l'échange et la création

Article 16.2. Asseoir la reconnaissance internationale

Instances concernées

Commission tourisme durable et loisir de pleine nature

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Cofinanceur

PNRA (chef de file leader : 27 418 €), Europe (4 162 €), Région Leader (47 358 €), Adhérents « Marques parcs (1 800 €), Parc Naturel Régional



Agriculture durable



Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Circuits courts

Bilan 2020

Projet de création d'un point de retrait de commandes pour les producteurs de Camargue durant la période de confinement de la COVID-19

Le Parc naturel régional de Camargue a souhaité apporter son soutien au monde agricole dans le contexte de la crise sanitaire en créant un point de retrait de commandes de produits agricoles pour les producteurs du territoire.

Ce projet a répondu à deux objectifs :

Permettre aux producteurs du territoire de disposer d'un point de retrait de commandes afin de combler les problèmes d'écoulements des produits agricoles liés notamment aux restrictions de déplacement pour les consommateurs et à la fermeture de certains marchés de plein vent.

Permettre aux consommateurs l'accès à une diversité de produits agricoles et alimentaires en direct du producteur sur un même lieu, en limitant ainsi leurs déplacements.

La Maison des Produits de Camargue a été utilisée comme lieu de rendez-vous.

Ce projet étant proposé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19, seuls les produits alimentaires, et donc de premières nécessités, ont été autorisés au retrait et ouverts aux seuls producteurs du Pays d'Arles.

Le Parc a animé le projet en préparant le point de retrait, les prises de commande, en prenant contact avec les producteurs, et en communiquant auprès des consommateurs.

Sur les 8 opérations réalisées :

26 producteurs ont participé à l'opération,

380 clients sont venus s'approvisionner.

Soit une moyenne de 47,5 clients réalisant 86,4 commandes

Contact : Lucie SCHAEFFER

Haie en système rizicole

Le projet vise ainsi à restaurer la fonctionnalité de la « trame turquoise », par la replantation de haies sur des secteurs répondant au double besoin écologique et agronomique, dans une approche d'agroécologie intégrée. Il est également complémentaire des actions programmées dans le Contrat de Delta, en traitant de l'aspect environnemental du réseau de canaux, jusqu'alors peu pris en compte.

Bilan 2020 :

Actions réalisées :

Organisation de chantier de plantation chez 3 exploitations

Mise à jour des fichiers de plantations en fonction des espèces présentes et manquantes

Préparation des plantations (repérage, réalisations et marquage des trous) : 04/03, 05/03, 11/03, 16/03

Cependant, les chantiers de plantations ont été annulés suite au confinement : certains arbres ont été distribués aux exploitants afin qu'ils puissent les planter eux-mêmes. D'autres chantiers ont été organisés à l'automne.

15 jours hommes ont été affectés à l'action en 2020

Bilan 2021 :

Le comité de suivi de cette action s'est réuni à deux reprises les 17 mai et 5 octobre 2021.

Deux projets de plantation ont pu être réalisés. Deux visites sur site, en présence d'agents du Parc et de la Tour du Valat, ont alors permis d'identifier les essences les plus adaptées au contexte pédoclimatique des différents emplacements. Les chantiers de plantation ont alors été organisés pour mettre en place 1 300 m de haies (dont 6 linéaires, avec un total de 978 plants). 150 jours hommes ont été affectés à cette action.

Contact : Anne VADON, Lucie SCHAEFFER



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Expérimentations et échanges en agroécologie sur le territoire du Pays d'Arles - LEADER

L'accompagnement des agriculteurs dans la mise en place et le développement des pratiques agroécologiques est un axe fort des Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles, et une thématique structurante à l'échelle du Pays d'Arles. Pour cela, un projet multipartenarial a été structuré et présenté au programme LEADER du Pays d'Arles, co-porté par les Pnr de Camargue et des Alpilles et s'appuyant sur l'expertise de partenaires sur les quatre grandes filières visées :

- Le GR CIVAM PACA pour le maraîchage ;
- Agribio 04 pour les grandes cultures sèches ;
- Le Centre français du riz pour la riziculture ;
- La station expérimentale La Pugère pour l'arboriculture.

Ce projet s'organise autour de trois grands volets dont les objectifs sont les suivants :

Expérimentation au champ

Animation et soutien d'une dynamique en faveur de l'agroécologie

Communication et sensibilisation autour du projet

Bilan 2020

Dépôt de la fiche projet sur les propositions d'intervention des différentes structures

Montage et consultation financière sur le projet.

Bilan 2021

Phase 1 : Prise de poste et prise en main du projet

Prise de connaissance des actions prévues, des partenaires impliqués, du travail effectué dans le cadre du LEADER « Développement des pratiques agroécologiques ». L'étude des documents produits lors de ce projet (compte rendu,

présentations, rapports...) a permis d'appréhender la continuité dans laquelle s'inscrit le projet « Expérimentations et échanges en agroécologie » (structures concernées, besoins au sein des filières...).

Montage des actions principales à mettre en œuvre et le budget alloué pour chacune d'entre elles.

Organisation interstructure et prise de contact avec les partenaires et les personnes pouvant être associées à ce projet. Plus de 11 structures dans le Pays d'Arles ont été rencontrées.

Rédaction et signature de la convention de partenariat.

Phase 2 : démarrage des actions

À l'occasion du premier comité technique en octobre, les partenaires se sont rencontrés et ont revu ensemble les objectifs et les actions prévues de faire le point sur le budget et sur les moyens alloués pour chaque partenaire et pour chaque action ;

de valider un planning provisoire avec les actions à mener ainsi que les tâches à accomplir à court terme par chaque structure ;

de préparer et planifier le travail en commun.

Au cours du dernier trimestre 2021, les partenaires se sont concentrés en priorité sur la mise en route des essais.

En parallèle, le GR CIVAM PACA a travaillé sur l'émergence d'un GIEE. Cette proposition du GR CIVAM PACA a été proposée en comité technique et validée en comité de pilotage en janvier 2022.

Pour des raisons d'organisation interne, la filière rizicole a décidé de remplacer les essais en champs par d'autres propositions à valider (organisation de journées d'échange, appui à des essais déjà existants...) par les comités techniques et de pilotage de janvier.

Contact : Sirine BENCHEICKH.

Références à la charte (à compléter lors du retour d'EVA)

Article 4.1.2. Restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques dégradés

Article 5.4.1. Renforcer la viabilité économique des exploitations pratiquant une agriculture irriguée par submersion

Article 11.4.1. Préserver une identité camarguaise dans l'évolution des paysages

Article 6.1. Promouvoir des pratiques culturelles plus favorables à l'environnement en s'inscrivant dans les recommandations des sites NATURA 2000

Instances concernées

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

(À partir du 1/12/2020) Commission activités agricoles, développement et promotion de l'élevage

Cofinanceur (à compléter lors du retour d'EVA)

Région Sud Paca (leader : 39 892 €,), Europe (59 839 €), Parc Naturel Régional de Camargue (11 081 €)
Agence de l'eau (65 079 €), Région Sud Paca (49 630 €), Parc Naturel Régional de Camargue (7 291 €)

Paysage Cadre de vie



Photo by on flickr

Ambition 3

Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

Mise en œuvre de la 2e tranche de l'itinéraire patrimonial et de tourisme participatif à Salin-de-Giraud - LEADER Bilan 2020

Parcours signalétique : Le Fil rose

Un dispositif directionnel et informatif de valorisation de l'itinéraire est venu compléter les différents supports de médiation mis en place en différents points du village. Ce parcours signalétique permet de lier l'ensemble des éléments d'interprétation et une meilleure circulation d'un point d'intérêt à l'autre. Visuellement matérialisé dans le village pour cheminer de manière sensible en invitant le visiteur à suivre la ligne rose, celle des salins, des couchers de soleil, des flamants emblèmes de Salin-de-Giraud. Conçu et imaginé par l'agence Canopée et en collaboration avec un comité de bénévoles issus de la concertation et les services de la Ville d'Arles, ce parcours sert également de supports à 3 conteuses de Pays qui proposent des visites de l'itinéraire au public.

Il a été inauguré le 22 février 2020.

Conception de panneaux

Deux panneaux étaient prévus afin de valoriser des points d'intérêts « Les arènes » et « La cabane de gardian » situés près du bord du Rhône, mais qui représentent un intérêt pour le village. Celui devant les arènes a été conçu et installé avec la participation d'associations utilisant ces arènes et l'accord des services de la Ville. Le texte a été rédigé en groupe de travail et les photos d'illustration sont issues de la collection de cartes de Naudot d'un salinier.

Le panneau concernant la cabane, bien qu'ayant fait l'objet d'une réflexion et d'une rédaction sur le thème, n'a pu voir le jour. La cabane en mauvais état doit-être déplacée dans le village et rénovée. Elle fait l'objet d'une étude de convention entre la Ville, le Parc et la Société IMERYS, propriétaire du terrain sur lequel elle est située.

Contact : Muriel CERVILLA

PLAN PAYSAGE LITTORAL Bilan 2020

PLAN DE PAYSAGE DU LITTORAL DE CAMARGUE



Rapport d'étude
Phase Diagnostic
Juin 2020



SYRPEHA CONSEIL
Bureau d'études et de conseil



L'enjeu du Plan Paysage pour le littoral camarguais est de s'entendre sur un projet paysager de qualité, accompagnant l'évolution du trait de côte et la gestion de la fréquentation.

Le projet de Plan de paysage pour le littoral de Camargue porté par le Parc naturel régional de Camargue est lauréat de l'appel à projets « Plans de paysage 2018 » du ministère de la Transition écologique et solidaire qui contribue ainsi à la démarche à hauteur de 30 000 €. Le Pôle d'équilibre territorial du Pays d'Arles s'est associé au projet. Le 27 janvier 2021, c'est tenu le premier Comité de Pilotage de présentation du diagnostic de l'étude, puis un second en mars pour un rendu diagnostic en juin 2020.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Bilan 2021

Un troisième Copil s'est tenu en septembre 2021 concernant la définition et la validation des objectifs paysagers. Ceux-ci se déclinent en 3 axes :

Aménager et gérer en respectant les spécificités paysagères locales

- En milieu urbain : offrir des entrées de ville et des espaces publics urbains qui respectent les caractéristiques de simplicité et de naturalité en s'appuyant sur les identités locales.
- Pour les plages : Améliorer la qualité paysagère des entrées en recherchant une cohérence sur le littoral ; assurer la cohabitation d'activités avec des installations légères et temporaires.
- Requalifier des routes pour préserver l'ambiance singulière du paysage traversé.
- Prendre en compte les caractères du paysage dans les stratégies de réponse à l'évolution du trait de côte, à l'équilibre hydraulique, à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique.
- Lutter contre la prolifération des déchets sur le littoral (déchets laissés par les usagers sur place, ou retrouvés dans les lisses de mer).
- Préserver et valoriser les éléments les plus intéressants du patrimoine architectural, industriel, hydraulique et maritime local.
- Continuer à préserver la faune et la flore dans les espaces naturels, garants de la qualité paysagère du littoral camarguais.
- Faire du paysage urbain des milieux accueillants pour la biodiversité.

Appréhender et ressentir les paysages et leurs évolutions

- Valoriser le potentiel paysager des berges du Rhône et des embouchures.

- Développer des mobilités douces qui permettent une immersion paysagère.
- Améliorer la qualité des paysages nocturnes en réduisant la pollution lumineuse et valoriser quelques éléments patrimoniaux bien choisis.
- Aménager et valoriser un réseau de points d'observations à partir des points hauts existants et en créant de nouveaux observatoires intégrés à l'environnement.
- Développer des dispositifs d'interprétation des paysages et de leurs évolutions, en diversifiant les outils.
- Favoriser et partager les outils de suivi de l'évolution du paysage.
- Développer une culture et une expertise paysagère chez les acteurs de l'aménagement, techniciens et élus.
- Associer les artistes à la sensibilisation au paysage.

Se rencontrer, échanger et créer ensemble au sein du territoire

- Outiller les acteurs et futurs acteurs pour faire vivre le plan de paysage dans la durée, en développant la culture paysagère au sein des acteurs et en poursuivant la dynamique collective.
- Intégrer les acteurs socioprofessionnels et les habitants, jeunes et visiteurs dans les projets à fort enjeu : évolution du trait de côte, risque d'inondation, transition énergétique, gestion des plages et des déchets...
- Développer des projets fédérateurs, participatifs et créatifs.
- Organiser et partager des moments simples, conviviaux et respectueux des lieux, pour proposer des expériences immersives et collectives dans le paysage.
- Oser innover, sortir des sentiers battus et expérimenter. Nous sommes dans un parc, et une nouvelle vie s'invente ici !

Contact : Marion CROIZEAU.

Références à la charte

Article 10.1. Renforcer la vitalité des réseaux d'habitants d'usagers et de professionnels et leur implication dans la mise en œuvre de la charte

Article 10.2. Mieux prendre en compte le regard et les attentes des habitants face aux atteintes sur le patrimoine

Article 11.3. Accompagner la reconversion du site de Salin-de-Giraud par un projet de développement exemplaire

Article 11.4.1. Préserver une identité camarguaise dans l'évolution des paysages

Article 11.4.2. Préserver l'identité du patrimoine bâti

Article 11.4.3. Assurer une bonne intégration des infrastructures

Article 11.4.4. Lutter contre les points noirs paysagers

Instances concernées

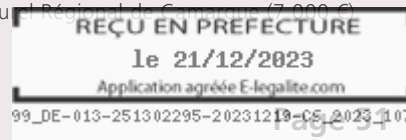
Conseil du Parc, groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Commission architecture, urbanisme et paysage

Cofinanceur

Région Sud paca (Leader : 16 449 €), Europe (Feader : 24 673 €), Parc Naturel Régional de Camargue (4 569 €)

Arles (7 000 €), État (Ministère de la transition écologique : 30 000 €), PETR pays d'Arles (6 000 €), Parc Naturel Régional de Camargue (7 000 €)



Paysage Cadre de vie



Ambition 3

Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

Conseil architectural, paysager et énergétique, action permanente

Bilan 2020 :

En l'absence du chargé de mission architecture, paysage, urbanisme non remplacé depuis son départ en 2019 et au regard de la particularité de l'année 2020, le Parc n'a pas eu de dossiers complexes de conseil à gérer. Les agents du service Patrimoine et territoire qui ont assuré l'intérim ont délivré des conseils sur les plantations.

Bilan 2021 :

En l'absence de chargé de mission archi, paysage, urba, un groupe de travail interne s'est formé pour étudier une demande d'installation de méthaniseur agricole sur le territoire du Parc. Plusieurs notes ont été produites en concertation étroite entre les services de l'urbanisme de la commune d'Arles, des services de l'État et du PETR du Pays d'Arles. Les porteurs du projet et leurs prestataires ont été reçus, le Président du Parc sollicité pour avis. Toutefois au regard des difficultés d'acceptation sociale du projet, les porteurs ont finalement retiré leur demande.

Des prises de contact ont également eu lieu avec des sociétés souhaitant installer des parcs solaires sur le territoire de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône. La philosophie de la Charte sur cette thématique a été présentée (production des énergies renouvelables uniquement à but local et pour les besoins propres des agriculteurs).

Par ailleurs, le déploiement de la fibre sur le territoire a continué à être suivi, des conseils d'implantations ont été donnés aux réalisateurs de l'infrastructure.

Des contacts ont également été pris par des opérateurs de téléphonies mobiles pour l'implantation d'antenne le long de la RD 570. Des conseils et préconisations d'implantation ont été donnés en amont des présentations des projets.

Un cabinet d'architecte a été conseillé dans le cadre de la rénovation d'un mas par des particuliers.

Les avis d'urbanismes soumis par les communes d'Arles et Port Saint Louis ont été traités.

Contact : Marion CROIZEAU

Étude de préconisation d'intégration du bâti en zone inondable

Bilan 2020 :

Les financements Reviter n'ont pas été accordés. Le projet est redéfini sur la base du seul financement de la DRAC.

Le budget est redéfini de 28 000 € à 15 600 €

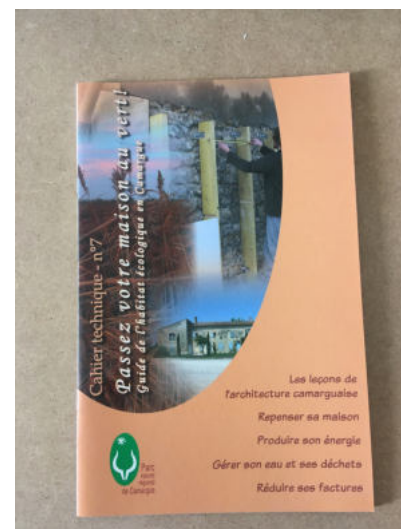
Une réunion de calage à l'initiative d'Estelle Rouquette s'est tenue le 28/05/2020 pour envisager le nouveau périmètre du projet. Sur cette base, le CAUE ne souhaite plus s'engager dans le projet au regard de la faiblesse du portage politique. Toutefois, l'État maintient son appui et souhaite voir le projet continuer.

Les premiers Cotech de l'opération ont été réalisés en deuxième partie d'année 2020

Un Cotech le 16/07/2020

Un Cotech le 15/09/2020

Contact : Marion CROIZEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_107



Vidéosurveillance

Le Contrat de ruralité du Pays d'Arles mobilise une enveloppe de dotation comme fonds de soutien à l'investissement public local (DSIL), réservé aux territoires ruraux pour des projets d'aménagement et d'équipement, afin de créer des conditions d'accueil et de développement d'activités structurantes. Le projet d'installation d'un système de vidéosurveillance sur le site du mas du Pont de Rousty est éligible à l'objectif stratégique 1 et à l'objectif opérationnel 1.1 du contrat de ruralité. Le Parc a ainsi pu doter ses infrastructures d'accueil le site du mas du Pont de Rousty du système qui a permis de mettre fin aux vols à répétition sur le parking.

Des caméras ont été installées à l'extérieur comme à l'intérieur. Les données sont enregistrées et visionnées à partir d'une centrale située et administrée au musée.

Bilan 2020

Les marchés ont été rédigés et lancés. Le système intérieur du musée a été installé en novembre 2020.

Bilan 2021

Les travaux extérieurs ont eu lieu au premier trimestre 2021, avec la pose des caméras et des poteaux afin d'assurer la surveillance des accès du parking du centre administratif et du musée.

Plusieurs membres de l'équipe ont fait l'objet d'une formation à l'utilisation des logiciels pilotant le système vidéo.

Contact : Estelle Rouquette



Références à la charte

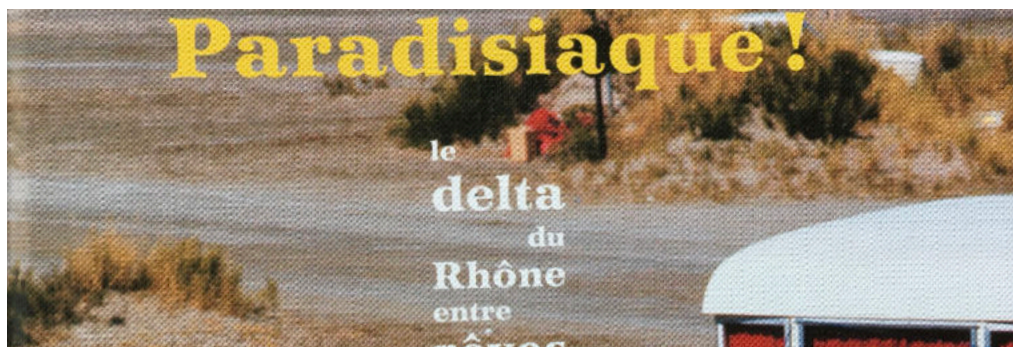
- Article 11.1. Accompagner une urbanisation raisonnée dans un espace à protéger
- Article 11.4. Conserver l'identité paysagère du territoire et sauvegarder le patrimoine bâti
- Article 2.3.1. Mieux prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire
- Article 2.4.1. Mettre en place des outils de gestion et de communication: réseaux de suivi et modélisation
- Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire

Instances concernées

- 6- (À partir du 1/12/2020) Commission architecture, urbanisme et paysage
- Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Cofinancier

- État (Drac) : (10 000 €)
- État (DSIL) : (24 000 €)
- Parc Naturel Régional de Camargue : (5 600 €)
- Parc Naturel Régional de Camargue : (13 500 €)



Ambition 3

Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

Coédition de l'ouvrage « Paradisiaque ! »

Bilan 2020 :

Face au succès de l'exposition « Paradisiaque ! Le delta du Rhône entre rêves et béton » Co produite par les Rencontres d'Arles et le Parc en 2018, les éditions Actes Sud ont souhaité éditer le livre pour commémorer les 50 ans de la création du Parc naturel régional de Camargue. L'édition paraît en 2020 avec le soutien du CAUE13, de la métropole Aix Marseille, et de la Compagnie nationale du Rhône partenaire du programme anniversaire des 50 ans du Parc.

Sous le commissariat d'Agnès BARRUOL et Estelle ROUQUETTE (Parc Naturel Régional de Camargue) l'ouvrage présente l'aménagement du delta du Rhône décidé par l'État dans les années 1960 à 1970. Trois parties du delta géologique ont connu des destins différents : Fos-sur-Mer est désigné pour un projet portuaire et industriel ; La Grande-Motte choisie pour être la première station balnéaire de la mission Racine et l'île de Camargue territoire à préserver par la création d'un Parc naturel régional.

La convergence des trois projets s'inscrit dans la politique d'Aménagement du territoire, organisée par l'État, à partir de 1963 avec la création de la DATAR (délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale). À sa tête, Olivier Guichard ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire du gouvernement de Georges Pompidou défend « l'époque de la géographie volontaire, collectivement assumée ». Le développement économique de zones rurales considérées comme sinistrées est orchestré depuis Paris autour de grands projets, conduits de manière très directive. Le delta du Rhône et le littoral languedocien perçus comme des « terres vides » sont au cœur d'un gigantesque projet d'aménagement et d'assainissement. En seulement deux décennies, les zones humides du delta, de l'étang de Berre à l'étang de l'Or, vivent des bouleversements majeurs qui bouleversent les paysages, les modes de vie et les activités humaines ancestrales. Au cœur du delta, l'île de Camargue

défendue par les deux bras du Rhône est destinée à demeurer un poumon vert érigé en Parc naturel régional.

Programmation culturelle

Renforcement des collections du Musée

Bilan 2021 :

Le Musée de la Camargue est un établissement labellisé « Musée de France ». À ce titre, ses actions et sa gestion scientifique font l'objet d'un accompagnement et d'un contrôle du Service des musées de France, de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture. Selon l'article L451-1 du Code du patrimoine, toute acquisition devant entrer dans la collection par inscription à l'inventaire doit être soumise à l'avis de la commission scientifique régionale des collections des Musées de France qui se réunit une fois par an.

L'inscription à l'inventaire assure le statut et la protection de l'objet, ainsi qu'une aide financière pour sa restauration ou, celle du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) pour son achat. Ce dispositif de partenariat Etat-Région soutient la politique d'acquisition des musées de France afin d'enrichir et de diversifier leurs collections (circulaire du ministère de la Culture n° 260-23 du 23 juin 82).

Dons

Deux carelo pour fabriquer les seden, don de Philippe et Michel Bouix,

Un bât d'âne, don de Jean-Louis Baracan.

La statuette du Taureau Garlan par Salem don de la Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer

Deux assiettes d'Étienne Laget, don de Magali et Régis Mante

Achats

Arlésienne et Flamenca ! Photographies de Cécile Ka

Triptyque « La terre craquelée » de Raymond Galle





Programmation culturelle et pédagogique du Musée Bilan 2020 :

En août 2019 le Musée de la Camargue a ouvert son extension au public. Un nouveau bâtiment contenant l'accueil et une salle d'exposition temporaire.

La progression de +78% amorcée durant le deuxième semestre 2019 et après le début d'année 2020 prometteur est stoppée par le confinement qui a vu la fermeture au public et l'annulation d'une partie de la programmation culturelle du 15 mars au 18 mai 2020.

Durant la fermeture l'équipe s'est employée à la réalisation de visites virtuelles et à la diffusion d'informations sur les réseaux qui ont donné une visibilité inattendue au musée. La réouverture progressive dès le 18 mai, selon un protocole de visite contraint, puis l'ouverture totale à partir du 1er juillet a permis, malgré les difficultés, d'enregistrer une fréquentation accrue durant les mois d'été et d'accueillir de nouveaux publics.

La programmation culturelle des 50 ans du Parc na été maintenue au mois d'octobre par l'ouverture de l'exposition temporaire « Aux origines. De la Camargue » sur l'évolution de l'image de la Camargue depuis les cartes de premiers géographes jusqu'à la carte postale ainsi qu'un colloque intitulé « L'Homme, la Nature, la Camargue » organisé en partenariat avec l'Académie d'Arles les 16 et 17 octobre 2020. Malheureusement, un deuxième confinement imposé la fermeture du musée au public le 29 octobre sans possibilité de réouverture durant la période des vacances scolaires.

Fréquentation

En 2020, 54 groupes sur 80 ont été annulés pour raison sanitaire. 25 visites guidées ont pu être assurées par l'équipe de médiation, dont 14 à destination des partenaires ou pour la communication.

Période	Fréquentation 2020	Écart 2019/20
Novembre 2019 à février 2020	3258	78 %
Mars 2020 à mai 2020	1403	-76 %
Juin 2020 à octobre 2020	7513	-38 %
TOTAL	12174	-38 %

En 2020, en raison de la crise sanitaire, le musée n'a pas pu inviter les artisans locaux et le public à participer au Noël gardian qui a été annulé.

En raison du contexte sanitaire, le musée a adapté au mieux sa programmation.

Expositions présentées :

« Acquisitions »
Du 18 mai 2019 au 20 septembre 2020
Ethnobistrot
Retour sur « Paradisiaque ! Entre rêves et béton, le delta du Rhône à la Grande Motte » mardi 4 février 2020
Bistrots de Pays janvier – mars 2020.
Journées européennes du Patrimoine samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020
Exposition « Aux Origines de la Camargue » du 10 octobre 2020 au 20 juin 2021

Références à la charte

- Article 14.1.1. Adapter les outils de sensibilisation et de connaissance en fonction des publics
- Article 9.3. Promouvoir la diversité culturelle par l'échange et la création
- Article 9.1. Transmettre la culture camarguaise et recueillir la mémoire des métiers en mutation
- Article 9.2. Mettre en réseau les initiatives culturelles
- Article 10.2. Mieux prendre en compte le regard et les attentes des habitants face aux atteintes sur le patrimoine

Instances concernées

Commission culture et animation du territoire

Cofinancier

CAUE(12 000 €), CNR (5 000 €), Métropole AMP (10 000 €), Phrc(3 000 €),
État (Drac : 10 000 €), Parc Naturel Régional de Camargue (5 000 €)
État (10 000 €)
Arles (5 000 €),
Divers (6 000 €)



Ambition 3

Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

Action culturelle et éducative :

En 2020, malgré le grand nombre d'annulations de sorties scolaires, 443 scolaires ou étudiants en groupe ont été accueillis au musée et (ou) sur son sentier de découverte. Le programme éducatif du musée s'adapte à tous les cycles en réponse aux projets des enseignants. Établir un lien direct avec les œuvres, les objets du quotidien, les maquettes et les photographies exposés dans le musée illustre la volonté de donner à voir, à comprendre et à réfléchir en favorisant la transmission de savoirs et la sensibilisation aux spécificités de la Camargue, territoire porteur d'une identité singulière.

Le livret de l'offre éducative du Parc de Camargue, intitulé « À l'école de la Camargue » est distribué aux enseignants. Il y présente à la fois les actions mises en place par le service Éducation à l'environnement et au développement durable, et celles proposées par le Musée de la Camargue et le Domaine de la Palissade.

Ce programme a été présenté au Forum des enseignants de la ville d'Arles organisé par l'IEN, en septembre 2020.

Le « Cahier Ressources » de la Ville d'Arles

Il répertorie les actions pédagogiques proposées par l'ensemble des opérateurs culturels d'Arles. Le Musée de la Camargue y propose des visites guidées ou des visites-ateliers à partir desquelles les enseignants composent leur projet de classe annuel. Ces projets sont visés et validés par l'inspecteur de l'Éducation nationale.

En 2020, tous les groupes ont été annulés.

Les classes « Camargue » de 6e du département, en partenariat avec le MDAA, la Palissade et les marais du Vigueirat,

En 2020, tous les groupes ont été annulés.

Numérisation et inventaire des collections

En 2020 le musée de la Camargue a effectué sa 4e campagne de récolement selon le plan validé par le service des musées

de France. Ce récolement obligatoire a permis de traiter 173 objets, de les marquer, de les photographier et de verser 234 notices d'inventaire complètes sur la base Joconde des musées de France. Cette campagne a élevé le nombre total de notices mises en ligne par le Musée de la Camargue sur Joconde à 2440 unités.

Bilan 2021 :

Depuis l'ouverture au public de son extension en août 2019 et en raison des confinements de 2020 et 2021, le Musée de la Camargue n'a pu évaluer une année pleine d'exploitation de ses nouveaux locaux et de l'extension de son offre de service notamment par la présentation des expositions temporaires « Aux Origines. De la Camargue » et « Flamenca ! » associée à l'édition des Rencontres d'Arles 2021.

L'effort continu sur la communication a permis de rendre plus visible ce musée de société situé en milieu rural à l'écart des pôles culturels voisins à forte attractivité (Arles, Nîmes, Marseille, Montpellier, Avignon, etc.)

La réouverture progressive dès le 18 mai 2021 a permis de constater une fréquentation accrue durant les mois d'été et d'accueillir de nouveaux publics.

Certains projets inscrits au programme des 50 ans du Parc naturel régional de Camargue qui devaient être fêtés en 2020 ont été reprogrammés en 2021. C'est le cas de l'exposition de photographies de Cécil Ka « Flamenca ! » qui a bénéficié du public des Rencontres d'Arles et permis de faire découvrir le musée à un plus grand nombre de visiteurs.

La situation sanitaire instable en 2021 n'a pas permis d'éditer un programme d'activités culturelles et pédagogiques, celles-ci étant programmées au fur et à mesure. La communication des actions s'est appuyée sur les outils numériques, les réseaux sociaux, site internet et docs de communication des partenaires comme les Rencontres d'Arles, le CPIE, etc.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Fréquentation 2021 :

Les périodes inter confinements permettent d'apprécier la hausse de fréquentation de +56% en période d'ouverture comparée aux résultats de 2019 (avant COVID).

Les groupes ne représentent plus que 8% de la totalité des visiteurs.

En 2021, le public français représente 82 % des visiteurs. Compte tenu des restrictions de voyages, le public étranger a été minoritaire. Sur la totalité du public étranger, 27 % sont allemands, 13 % sont suisses, 12 % viennent de Belgique et des Pays-Bas, ex æquo, chiffres équivalents à 2020 (année COVID).

La majorité du public provient du département des Bouches-du-Rhône (23 %) ; suivi de l'Allemagne (4,49 %), puis de l'Hérault (4,35 %), du Gard (3,61 %) suivi de près par le département du Var.

Période	Fréquentation 2021 (mai à décembre)	Écart 2020/21
Fermeture du 31/10/20 au 17/05/2021	2186	
18 mai au 31 décembre 2021	13271	56 %
TOTAL	15457	6297

L'action culturelle

En 2021, le service communication de la Ville d'Arles a permis l'affichage du musée sur 6 grands panneaux Decaux dans différents lieux de la ville du mois d'août à la fin de l'année. Un dispositif dont le musée a rapidement apprécié les retombées selon les statistiques informant des sources de connaissance du lieu.

La programmation culturelle en 2021 :

Exposition temporaire « Aux Origines. De la Camargue »

Nuit européenne des Musées

Exposition temporaire « Flamenca ! » associée aux Rencontres d'Arles

Journées européennes du Patrimoine

Le Parc de Camargue fête ses 50 ans

Le Musée des Pichot

Conversations Art – Sciences

Noël gardian

Action éducative :

En 2021, malgré le grand nombre d'annulations de sorties scolaires, 354 scolaires ou étudiants en groupe ont été accueillis par les médiateurs culturels du musée et (ou) sur son sentier de découverte.

Collections :

La 5e campagne de recollement à permis de porter à 2569 le nombre de notices versées sur la base de données des musées de France « Joconde » accessible à tous.

Contact : Estelle ROUQUETTE.

Références à la charte

Article 9.1. Transmettre la culture camarguaise et recueillir la mémoire des métiers en mutation

Article 9.2. Mettre en réseau les initiatives culturelles

Article 9.3. Promouvoir la diversité culturelle par l'échange et la création

Article 10.2. Mieux prendre en compte le regard et les attentes des habitants face aux atteintes sur le patrimoine

Instances concernées

Commission culture et animation du territoire, sensibilisation et éducation au territoire

Cofinancier

Ville d'Arles (5 000 €) Drac Paca (10 000 €).



Ambition 4

Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

L'éducation au territoire est une action transversale qui se réalise souvent au travers au travers des différentes missions du Parc. Ainsi le programme éducatif réalisé dans le cadre du musée a été présenté dans la partie dédiée. Cela peut aussi être le cas avec les missions Biodiversité, Eau ou encore Espaces Naturels.

Programme éducatif et culturel du Parc naturel régional de Camargue 2019

Le programme d'éducation du Parc est basé sur un découpage lié aux différents types de public.

Sensibilisation des scolaires

Les classes de tous niveaux sont accueillies dans le cadre de visites thématiques programmées par les agents du Parc en charge de la mission éducative.

Les actions de ce programme destinées aux classes du primaire sont inscrites au « Cahier ressource » de la Ville d'Arles remis par l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription Arles/Saintes-Maries-de-la-Mer.

Le Parc et le Musée départemental Arles antique, à la demande du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône qui prend en charge les déplacements en autocar, font découvrir aux collégiens de 6e les espaces naturels et le patrimoine culturel de la Camargue.

Enfin, la mission éducation participe à l'action 100 du Plan Climat de la région Sud, Paca avec l'accueil des classes du Lycée. Les déplacements des lycéens étant entièrement pris en charge par la Région

Sensibilisation des jeunes hors temps scolaire

Il s'agit d'actions de sensibilisation à l'environnement et d'éducation artistique en direction du public jeune et familial du territoire.

Ce programme s'appuie notamment sur un partenariat avec le monde associatif, les ressources et les collectivités partenaires du Parc pour les jeunes de son territoire.

Soutien à la création artistique

La création artistique peut interpeller et mobiliser les publics sur les enjeux de territoire. La mission éducative du Parc s'appuie sur des créations théâtrales, sur l'intervention de plasticiens pour sensibiliser les publics à ces enjeux.

Sensibilisation tout public

Programme « sorties patrimoines du Parc »

Programme de sorties sur des thèmes liés aux patrimoines culturel et naturel notamment sur les propriétés du Conservatoire du Littoral gérées par le Parc naturel régional de Camargue.

Bilan 2020

Le contexte sanitaire de l'année 2020 n'a pas permis de réaliser le programme de sensibilisation initialement prévu. En effet, les deux confinements sur la période ont entraîné une fermeture des établissements scolaires du 17 mars au 11 mai 2020 puis du 30 octobre au 15 décembre 2020. Pour l'année scolaire 2019-2020, sur la période du printemps, nous n'avons pas pu réaliser d'animations pour le public scolaire.

Malgré ces grosses cassures dans le calendrier des animations, nous avons pu recevoir, sur un court laps de temps, des classes d'élémentaire et de lycée sur notre programme.

Classes reçues sur le programme « Cahier ressource », sur l'action « le taureau Camargue, image d'un territoire » 14, 15 et 16 mai 2020 : 127 élèves des écoles d'Arles

Classes reçues sur la proposition « Action 100 du plan climat régional : La Camargue à l'épreuve du changement climatique ».





- 2 mars : Lycée de Montmajour (Arles) : 37 élèves de classe de seconde

- 20 septembre : Lycée René Char Avignon : 40 élèves de seconde

Le programme se déroulait sur une journée : une première partie d'animation consacrée à la présentation de la Camargue et aux enjeux du changement climatique sur l'espace littoral, puis une présentation l'après-midi consacrée à une étude de cas sur le terrain : le littoral de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Bilan 2021

Dans le cadre des actions du cahier ressource, le Parc a pu mettre en œuvre une partie de son programme en direction des scolaires malgré les arrêts des sorties dus au troisième confinement qui a eu lieu du 17 mars au 3 mai 2021.

Certaines des animations prévues ont néanmoins pu avoir lieu dans de bonnes conditions.

Action envers les scolaires.

« Découverte de l'élevage traditionnel en Camargue » : Écoles d'Arles : 9 jours d'animation (10, 11, 17, 21, 22, 24, 25, 29 et 30 juin 2021) : 216 élèves ont participé au programme en 2021 pour le module consacré à l'élevage bovin « raço di biou ». et 9 autres écoles d'Arles ont participé au module consacré à l'élevage du Cheval de race Camargue. Soit 189 élèves Soit un total de 405 élèves issus de la circonscription académique d'Arles.

Bilan animation grand public 2021 :

Mercredi 10 février : « A la découverte des oiseaux hivernants et des parades amoureuses » (25 participants)

Mercredi 3 mars : « Découverte de l'élevage traditionnel en Camargue » (20 participants).

NB : les actions éducatives qui se sont déroulées en 2021 ont été financées avec les crédits votés en mars 2020. L'Action

Éducation au territoire a fait l'objet d'une demande de prorogation qui a été acceptée par la Région.

Contact Julien Faure

Élaboration du schéma stratégique d'éducation au territoire du Parc Naturel Régional de Camargue

Bilan 2021

La période de la crise sanitaire ayant particulièrement impacté l'activité de la mission éducative, l'équipe du Parc s'est mobilisé sur une réflexion autour du projet éducatif du Parc : quelle EEDD en Camargue, quelles problématiques doivent être abordées ? Cette réflexion est d'autant plus pertinente qu'elle s'inscrit dans l'arrivée prochaine du processus de révision de la Charte

Il est rapidement établi un constat sur le manque de stratégie globale concernant cette mission fondamentale du Parc. De nombreuses actions sont menées, mais en l'absence de lignes directrices, elles ne sont pas suffisamment visibles ni très efficaces. Aussi il semble nécessaire de mettre en œuvre un schéma stratégique d'Éducation au territoire afin d'asseoir la politique éducative du Parc intégrée dans une logique de territoire en lien avec les enjeux de la Charte du Parc.

Le Schéma d'Éducation a pour but de rassembler et d'objectiver les actions éducatives du Parc, de leur donner plus de cohérence, davantage d'efficacité et de lisibilité. Ce schéma d'Éducation ambitionne également d'être un laboratoire à la révision de la Charte sur le thème transversal de l'éducation, et de mettre en place une organisation efficiente des ressources du PnrC pour servir le schéma.

L'élaboration du schéma directeur se décline en quatre étapes :

- La mise en place d'une méthodologie.

Références à la charte

Article 2.4.2. Informer et sensibiliser sur les risques liés aux inondations et à la submersion marine

Article 14.12. Diversifier et qualifier l'offre d'éducation et de sensibilisation au territoire

Instances concernées

8 Commission sensibilisation et éducation au territoire

(À partir du 1/12/2020) Commission culture et animation du territoire, sensibilisation et éducation au territoire

Cofinanceur

Région Sud Paca (24 000 € €), PnrC (6 000 €)

Connaissance Valorisation Coopération



Ambition 4

Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

- L'élaboration d'un diagnostic des actions de sensibilisation du territoire par le Parc et ses partenaires.

Le Parc naturel régional de Camargue a été créé en 1970, c'est le premier Parc de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le 3e en France. Son ancienneté, la diversité de ses patrimoines exceptionnels, ainsi que la pluralité de ses actions et de ses acteurs, font de ce territoire un lieu de concrétisation du développement durable. C'est aussi le Parc le plus exposé aux changements climatiques de par sa nature deltaïque. De ce fait, il est un laboratoire d'expérimentation pour la région Sud face à la transition écologique et énergétique. Le Parc de Camargue fête ses 50 ans le 25 septembre 2020, date de la signature du décret de sa création.

Objectifs :

- - Réalisation d'un programme
- - Organisation d'événements et d'un moment fort au siège du Parc autour de la date d'anniversaire avec un temps institutionnel et un temps grand public
- - Elaboration d'outils et supports de communication portant à valoriser les actions du Parc et l'image de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès des différents publics

Bilan 2020 :

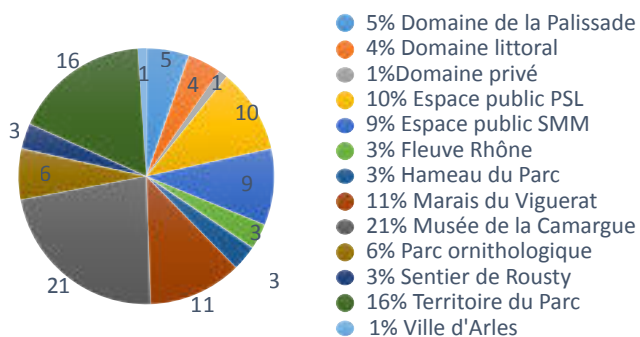
Un programme d'animations a été élaboré sur l'année 2021 avec labellisation d'événements organisés par le Parc ou ses partenaires.

Un moment fort autour de la date d'anniversaire du Parc du 25 au 27 septembre 2020 a fait l'objet d'une programmation spécifique. Toutefois, suites aux contraintes sanitaires, nombre d'actions ont dû être annulées dont le moment fort d'anniversaire qui a été reporté en 2021.

Bilan 2021 :

Un nouveau programme d'animations a été élaboré centré sur les équipements du Parc en raison de la gestion des jauges COVID 19 et programmé le week-end des 25 et 26 septembre (cf programme en pièce jointe).

Lieux du déroulement des animations sur le territoire



- L'écriture du schéma et de la stratégie à mettre en œuvre.
- Le partage et la valorisation du schéma auprès des partenaires

L'année 2021 a ainsi permis la récolte des données et leurs analyses. L'élaboration du schéma sera lui réalisé pendant le processus de révision de la Charte dans un soucis d'analyse partagée et de co-construction

50 ANS DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

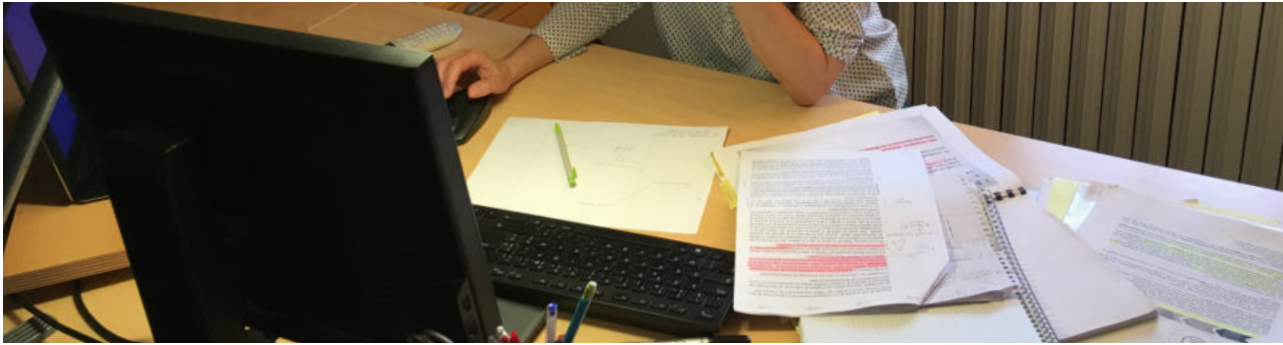
La région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur compte aujourd'hui 9 parcs naturels régionaux (Alpilles, Baronnies provençales, Sainte Baume, Camargue, Luberon, Préalpes d'Azur, Queyras, Verdon et Mont Ventoux).



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



La journée du samedi 25 septembre a été consacrée à un temps institutionnel au siège du Parc :

- Organisation d'un forum des métiers du Parc et ses actions
- Prise de paroles des officiels
- Moment festif

La journée du 26 septembre a fait l'objet d'une programmation grand public : un programme culturel a été proposé par le Musée de la Camargue, et un programme de découverte du site du Domaine de la Palissade qui a dû être annulé pour cause de mauvais temps.

Contact Muriel Cervilla

Travail Préparatoire au lancement de processus de révision de la charte du PNRC

L'actuelle charte du Parc arrive à son terme le 15 février 2026. La procédure de renouvellement du classement est un processus long et complexe qui nécessite la réalisation d'une série d'étapes prédéfinies.

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 confirme le rôle primordial de la Région dans la procédure. La Région engage la demande de renouvellement de classement, définit le périmètre d'étude, assure la maîtrise d'ouvrage du projet, arrête le projet de charte, propose un périmètre de classement. Lors de ce renouvellement, l'élaboration de la nouvelle charte est assurée par le syndicat mixte d'aménagement et de gestion, sous la responsabilité du Conseil régional.

Pour ce faire la Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place un dispositif d'accompagnement des Parcs, par les agences d'urbanisme, du groupe régional d'experts sur le climat en région (GREC-SUD), de l'Insee, mais aussi d'un financement dédié aux parcs en renouvellement dans le cadre de l'association Réseau des parcs de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bilan 2020 :

L'année 2020 a permis d'initier le processus de révision en interne et avec les services de la Région.

La présentation de la procédure et un rétroplanning ont été fournis à la direction. Les attendus de la Région en termes de méthode et de financement ont été exposés. Les premiers partenariats avec les agences d'urbanisme et le Grec Sud mis en place.

Bilan 2021 :

Plusieurs réunions ou points techniques se sont succédés en 2021, visant à préparer en interne comme en externe la procédure de révision de la charte :

- En interne pour informer et préparer progressivement l'équipe du Parc à la révision de la charte qui va mobiliser fortement l'équipe,
- Avec la Région pour préparer avec le PNRC le lancement de la révision,
- Avec les agences d'urbanisme (32 jours d'ingénierie) et l'association du Groupe régional d'experts du climat, dans le cadre de la convention que celles-ci ont passée avec la Région Sud.

En 2021, l'accent a été mis sur la définition du périmètre d'étude : 3 scénarios ont été élaborés avec les agences d'urbanisme qui ont produit une synthèse sur le volet « fonctionnement des dynamiques territoriales ». La Région Sud ainsi que la DREAL ont été associées à ce travail.

Les techniciens du Parc ont porté à connaissance des élus la procédure de révision lors du bureau du 1er octobre.

La présentation au Comité syndical du 7 décembre 2021 a été annulée par manque de quorum.

Contact Régine GAL, Jean-Christophe BRIFFAUD.

Références à la charte

Article 6.2. Valoriser les productions et les filières respectueuses de l'environnement par des signes de qualité et des modes de commercialisation en circuit court

Article 10.1. Renforcer la vitalité des réseaux d'habitants d'usagers et de professionnels et leur implication dans la mise en œuvre de la charte

Introduction : suivre et évaluer en continue la Charte du parc

Instances concernées

(À partir du 1/12/2020) Commission culture et animation du territoire, sensibilisation et éducation au territoire

Conseil du Parc

Commission de suivi et évaluation de la charte et du territoire

Conseil scientifique et d'éthique du Parc

Conseil scientifique de la réserve de biosphère

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

Cofinanceur

Région Sud Paca (15 000 € €), Conseil départemental 13 (5 000 €), PnrC (4 000 €)





Ambition 4

Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

Développement et renforcement de la coopération internationale

Dès sa création, le Parc naturel régional de Camargue a conduit des actions de partenariat à l'étranger et notamment avec les pays méditerranéens. La reconnaissance du territoire au titre de la convention internationale de Ramsar sur la protection des zones humides et des Réserves mondiales de Biosphère par l'UNESCO renforce sa notoriété internationale et le conduit à s'inscrire dans un réseau international. La coopération fait partie de l'une des quatre ambitions majeures que le Parc a inscrites dans sa Charte de développement durable approuvée en 2011. En 2020, trois nouvelles actions de coopération sont proposées par la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur au Parc de Camargue : avec des espaces naturels littoraux du Costa Rica et de Djibouti et une autre par l'Agence Française de la Biodiversité avec un delta classé Ramsar en Chine.

Ces nouvelles demandes s'inscrivent dans les stratégies développées par la France et la Région Sud pour faire reconnaître la Camargue comme un territoire porteur d'un savoir-faire dans les relations entre les activités humaines et les patrimoines naturels et culturels. La région Sud souhaite associer systématiquement des Parcs naturels régionaux à ses partenariats institutionnels.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Répondre aux valeurs de la solidarité territoriale et aux engagements nationaux ou régionaux en lien avec les thématiques des Parcs naturels régionaux ou des Réserves de Biosphère de l'UNESCO ;
- Contribuer à la reconnaissance de la démarche des Parcs naturels régionaux ;
- Permettre des échanges techniques et méthodologiques sur des thèmes traités par le Parc et ses partenaires (gestion de

l'eau et des zones humides, élevage extensif, pratiques rizicoles, protection des espèces et des milieux...) ;

- Favoriser l'ouverture culturelle des acteurs du territoire et contribuer à la cohésion sociale ;
- Contribuer à l'éducation à l'environnement et au territoire (échanges scolaires, supports d'informations...) ;
- Développer des projets sur des enjeux communs : préservation de la biodiversité, valorisation du territoire par une politique de tourisme durable, agroécologie et élevage extensif, changements globaux, évolution du littoral, protection du milieu marin, gouvernance des espaces protégés...

Compte tenu de la montée en puissance des coopérations internationales pour les prochaines années, il apparaît nécessaire d'optimiser les opérations programmées par des financements spécifiques permettant de :

- professionnaliser l'équipe du Parc sur ces actions (formations linguistiques, acquisition d'équipements informatiques spécifiques) ;
- faciliter les échanges avec les zones deltaïques méditerranéennes en lien avec les actions prévues et le montage d'un programme LIFE ;
- rééditer une plaquette institutionnelle (en français et en anglais) valorisant les actions internationales du Parc de Camargue, de la Réserve de Biosphère de Camargue, et du site RAMSAR Camargue.

Coopération avec le Costa Rica Bilan 2021

Le programme Région/AFD DUODIVERSITE concernant la coopération entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Costa Rica (avec sa composante spécifique entre le Parc naturel régional de Camargue et la zone humide nationale Terraba Sierpe) a pu être finalisé et validé par l'Agence



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Française de Développement. Une première mission exploratoire régionale est programmée au Costa Rica pour le premier semestre 2022.

Coopération avec la Réserve de Biosphère du delta du Danube

Le partenariat mis en place entre les deux territoires (scientifique, opérationnel, économique, culturel...) doit permettre de concourir au montage de projets de coopération internationale LIFE intégrant les grandes zones humides deltaïques de Méditerranée et de mer Noire. Le Parc naturel régional de Camargue coopère déjà à titres divers avec la Doñana et l'Ebre en Espagne, avec le Pô et Molentargius en Italie et Pomorié en Bulgarie, notamment dans le cadre d'un projet LIFE + sur la gestion des salins.

Les possibilités de mobiliser des financements spécifiques européens pourraient notamment être liées à NATURA 2000 (LIFE +) ou à des programmes LEADER, les programmes INTERREG n'étant pas ouverts à la Roumanie.

L'appui financier et technique de la Fondation Véolia doit permettre à court terme de définir les modalités, les programmes de partenariat et les outils financiers à mobiliser.

Bilan 2021

La coopération avec la Réserve de Biosphère du delta du Danube s'est poursuivie en 2021 avec la visite du 17 au 24 octobre 2021 d'une délégation française visant à rencontrer la nouvelle gouverneure de la RB et le nouveau maire de la ville de Sulina.

Délégation française du Parc naturel régional de Camargue et des communes d'Arles et de Port-Saint-Louis-du-Rhône :

- Jérôme Bernard, élu à la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Éva Cardini, élue à la Ville d'Arles, adjointe déléguée au jumelage et mairie annexe de Salin-de-Giraud
- Stéphan Arnassant, directeur adjoint par intérim de la Direction « Ressources naturelles et Développement local », responsable du pôle « Biodiversité et patrimoine naturel »



Références à la charte

Article 16.1. Intensifier le travail en réseaux

Article 16.2. Asseoir la reconnaissance internationale

Instances concernées

Conseil scientifique de la réserve de biosphère

Conseil scientifique et d'éthique du Parc

Cofinanceur

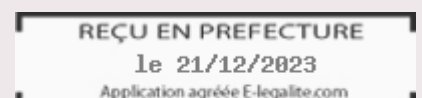
Région Sud Paca -Appui Costa Rica et Liban -(9 000 €),

Ambassade de France AFD (5 000 €)

AFD FIDOL (18 749 €)

VEOLIA (5 000 €)

Pnrc (5 000 €)



Connaissance Valorisation Coopération



Ambition 4

Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

-Muriel CERVILLA responsable communication, protocole et relations publiques au Parc naturel régional de Camargue

Cette visite avait pour objectifs de décliner les accords de coopération Camargue-Danube soutenue par la Fondation Véolia et signés :

En 2016 entre le Parc naturel régional de Camargue et l'Administration de Réserve de Biosphère du Delta du Danube

En 2018 entre les communes de Sulina (Roumanie) et Arles – Port-Saint-Louis-du-Rhône (France)

Elle répond également à une invitation de l'Ambassade de France à Bucarest en lien avec une conférence sur les actions pour la biodiversité à l'Institut français de Roumanie le 18 octobre.

Considérant le contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID-19, aucune mission de coopération internationale autre n'a pu être engagée en 2021.

2021 associant les acteurs environnementaux, socio-économiques et culturels du territoire.

Une convention de partenariat a été ébauchée entre le Parc naturel régional de Camargue, le Parc national de Port Cros et le ministère de l'environnement djiboutien. Les objectifs de cette coopération concernent la constitution d'un réseau géré d'aires protégées terrestres et marines à Djibouti, l'aide à la création de Réserves de Biosphère de l'UNESCO en lien avec la prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, le développement d'un tourisme maîtrisé et respectueux de l'environnement, des populations et des ressources naturelles djiboutiennes, la lutte contre la pollution liée aux déchets, le développement de la coopération scientifique dans les domaines de conservation de l'environnement, du développement durable et de l'adaptation aux changements climatiques et enfin la formation des équipes de gestionnaires d'espaces naturels.

Contact : Stéphane ARNASSANT, Muriel CERVILLA

Coopération avec la République de DJIBOUTI Bilan 2021

Le Parc naturel régional de Camargue a accompagné également la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de la coopération-cadre avec la République de Djibouti. Une mission régionale s'est déplacée à Djibouti du 14 au 18 novembre



Programme INTERREG DELTA LADY

Le programme INTERREG Delta Lady se consacre aux deltas des fleuves européens et sur leur potentiel de développement d'activités innovantes visant à utiliser les services écosystémiques. Les régions de deltas ont une riche biodiversité, mais manquent de ressources financières. Pour stimuler l'économie régionale, Delta Lady entend renforcer les capacités d'utilisation des services écosystémiques dans les deltas en fonction des qualités naturelles et culturelles locales. Les bonnes pratiques du passé seront identifiées et des études de cas axées sur les activités potentielles seront réalisées. Delta Lady vise à améliorer les instruments de la politique régionale sur les services écosystémiques afin de stimuler l'économie régionale dans les deltas des rivières.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com



Le programme porté par l'Université de Twente (Hollande) concerne 9 partenaires de 6 pays européens différents. Il se déroule de juin 2018 à mai 2023.

University of Twente, Lead Partner (NL)

Province of Fryslân (NL)

The Regional Natural Park of Camargue (FR)

Danube Delta National Institute for Research & Development (RO)

ERVET- Emilia-Romagna Regional Development Agency (IT)

Po Delta Park (IT)

Council of Chambers of Commerce of the Valencia Region (ES)

Cork County Council (IE)

University College Cork (IE)

Les deltas concernés sont :

1. RIJN DELTA (Netherlands)
2. DANUBE DELTA (Romania)
3. CAMARGUE DELTA (France)
4. ALBUFERA DELTA (Spain)
5. PO DELTA (Italy)
6. RIVER BLACKWATER DELTA (Ireland)

Pour la Camargue ce programme vise à améliorer les pratiques locales en lien avec l'environnement et les activités humaines traditionnelles en ciblant deux : l'exploitation des roselières et le développement du pescatourisme. Seule la structuration de la filière pescatourisme sera traitée en Camargue dans le cadre de cet INTERREG.

L'amélioration envisagée doit se traduire par la définition et l'appui de nouveaux projets permettant un développement durable du territoire. Au travers de la Charte du Parc, c'est

principalement l'Ambition 2 qui est visée, portant les attentes et engagements concernant l'exploitation durable des services écosystémiques dans les activités économiques du territoire.

Sera visé notamment l'appui à la création de nouvelles filières d'activités durables permettant par la même occasion la possibilité de développer de nouvelles activités écotouristiques telles que le « pescatourisme ». Ces activités se veulent une forme de diversification des activités traditionnelles afin d'offrir des compléments de revenus pour les acteurs économiques.

Des groupes de travail sur les thématiques sont en cours de constitution pour la durée du programme et piloteront les études et actions. Les Chambres des métiers des Bouches-du-Rhône et du Gard, le Comité régional des Pêches ont notamment été sollicités.

L'organisation des filières pourra le cas échéant se planifier à l'échelle des acteurs de la Réserve de Biosphère de Camargue. À ce titre, des partenaires complémentaires de la Camargue gardoise seront associés aux travaux.



© Delta Lady interreg Europe
Contact : Stéphan ARNASSANT

Références à la charte

- Article 5.4.2. Maintenir les fonctions écologiques et paysagères de la coupe du roseau
- Article 5.4.4. Favoriser les pratiques de pêche respectueuses des ressources et des milieux
- Article 16.1. Intensifier le travail en réseaux
- Article 16.2. Asseoir la reconnaissance internationale

Instances concernées

- Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques
- Commission tourisme durable et loisir de pleine nature
- Commission activités économiques et accès aux services

Cofinanceur

- Europe FEDER -(159 672 €),
- Pnrc (28 177,50 €)

Composition du Comité syndical au 01/12/2020

Président : Roland Chassain
 Vice_Présidents :
 Région : Cyril JUGLARET
 Département : Corinne CHABAUD
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial ALVAREZ
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle AILLET
 ACCM : Pierre RAVIOL

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur		Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles	
Cyril JUGLARET (Bureau)	Nicolas ISNARD	Didier HONORÉ (Bureau)	Fabien DUGAS (Bureau : Suppléant)
Jacqueline BOUYAC (Bureau : Suppléante)	Eléonore LEPRETTRE		
Pascale LICARI (Bureau : Suppléante)	Philippe MAURIZOT		
Jean-Marc MARTIN-TEISSERE (Bureau)	Ludovic PERNEY		
Département des Bouches-du-Rhône		Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône	
Corinne CHABAUD (Bureau)	Marie Pierre CALLET (Bureau : Suppléante)	Bertrand MAZEL (Bureau)	Patrick LEVEQUE
Didier REAULT (Bureau)	Henri PONS(Bureau : Suppléant)	Jacques MAILHAN (Bureau : Suppléant)	Claude ROSSIGNOL
Patricia SAEZ	Aurore RAOUX		
Commune d'Arles		Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône	
Catherine BALGUERIE (Bureau)	Carole FORT-GUINTOLI	Henri RIVAS (Bureau)	Patricia BLANCHET (Bureau : Suppléante)
Emmanuel LESCOT (Bureau)	Jean-Michel JALABERT		Patrick BONNET
Eva CARDINI (Bureau : Suppléante)	Mandy GRAILLON		
Chloé MOURISARD (Bureau : Suppléante)	Serge MEYSSONIER		
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône		Métropole Aix-Marseille-Provence	
Martial ALVAREZ (Bureau)	Joan BERGENEAU	Jean HETSCH (Bureau)	Yves VIDAL (Bureau : Suppléant)
Jean-Paul GAY (Bureau)	Marie-Hélène ROSSO		
Nieves CASTEJON (Bureau : Suppléante)	Aline CIANFARANI		
Jérôme BERNARD (Bureau : Suppléant)	Agnès GARCIA		
Commune des Saintes-Maries-de-la-mer		Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette	
Roland CHASSAIN (Bureau)	Patrick PAC (Bureau : Suppléant)	Pierre RAVIOL (Bureau)	Christian GILLES (Bureau : Suppléant)
Marie Christine CONTRERAS (Bureau)	Françoise FAVIER (Bureau : Suppléant)		
Chloé LOMBARD	Frédéric GIBERT		
Christelle AILLET	Sylvie FELINE		
		Syndicat mixte de gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles	
		Bernard ARSAC (Bureau)	Olivier ROLLIN
		Bruno BLOHORN	

Composition du Comité syndical au 22/10/2021

Président : Patrick DE CAROLIS

Vice_Présidents :

Région : Cyril JUGLARET

Département : Corinne CHABAUD

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial ALVAREZ

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle AILLET

ACCM : Pierre RAVIOL

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur		Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles	
Cyril JUGLARET (Bureau)	Christophe MADROLLE	Didier HONORÉ (Bureau)	Fabien DUGAS (Bureau : Suppléant)
Jacqueline BOUYAC (Bureau : Suppléante)	Suzelle AYOT	Manon GIBERT	Florence ESTRIPEAU
Anne CLAUDIUS-PETIT	Solange PONCHON (Bureau)		
Ludovic PERNEY (Bureau : suppléant)	Georges BOTELLA		
Département des Bouches-du-Rhône		Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône	
Corinne CHABAUD (Bureau)	Marie Pierre CALLET	Bertrand MAZEL (Bureau : Suppléant)	Patrick LEVEQUE
Mandy GRAILLON (Bureau)	Nicole JOULIA	Jacques MAILHAN (Bureau)	Claude ROSSIGNOL
Martine AMSELEM (Bureau : suppléante)	Lucien LIMOUSIN (Bureau : suppléant)		
Commune d'Arles		Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône	
Catherine BALGUERIE (Bureau)	Carole FORT-GUINTOLI	Henri RIVAS (Bureau)	Patricia BLANCHET (Bureau : Suppléante)
Emmanuel LESCOT (Bureau)	Jean-Michel JALABERT	Philippe NEMBI	Patrick BONNET
Patrick DE CAROLIS (Bureau)			
Chloé MOURISARD (Bureau : Suppléante)	Serge MEYSSONIER		
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône		Métropole Aix-Marseille-Provence	
Martial ALVAREZ (Bureau)	Joan BERGENEAU	Jean HETSCH (Bureau)	Yves VIDAL (Bureau : Suppléant)
Jean-Paul GAY (Bureau)	Marie-Hélène ROSSO		
Nieves CASTEJON (Bureau : Suppléante)	Aline CIANFARANI		
Jérôme BERNARD (Bureau : Suppléant)	Agnès GARCIA		
Commune des Saintes-Maries-de-la-mer		Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette	
Christelle AILLET (Bureau)	Patrick PAC (Bureau : Suppléant)	Pierre RAVIOL (Bureau)	Christian GILLES (Bureau : Suppléant)
Marie Christine CONTRERAS (Bureau)	Françoise FAVIER (Bureau : Suppléant)		
Stéphanie TONNEL	Stéphan BEDOT		
Frédéric GIBERT	Sylvie FELINE		
		Syndicat mixte de gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles	
		Bernard ARSAC (Bureau)	Aurélie TIBERIO
		François JOURDAN	Dominique PLAN
		Antoine DE LA ROCHE AYMONT (Bureau : Suppléant)	Olivier ROLLIN

Composition du Conseil scientifique et d'éthique du Parc et de la réserve de Biosphère

ALLARD Paul	LIPEME-KOUIYI Ghislain
BAZART CÉCILE	MARIS Virginie
BARRUOL GUY	MARTIN Jean-Louis
BELLAN-SANTINI denise	MATHEVET Raphael : Co-Orésident
BLONDEL Jacques : Président	MEDARD-BLONDEL Anne
BONHOMME François	MICHAUD Henri
BOUSTRON Olivier	MICOUD André
CHADENAS Céline	MORAINE Marc
CHEYLAN Marc	PICON Bernard
DUCLOS Jean-Claude	POULIN Brigitte
DUNCAN Patrick	RAMADE François
GUIOT Joël	SABATIER François
GRASLAND Loïc	TOURENQ Jean-Noel
GRILLAS Patrick	TOUSSAINTan-Ves
GUILLEMAIN Mathieu	UNTERMAIER Jean
IORIO Étienne	VAQUER André
LANDURÉ Corinne	VELLA Claude
LETOURNEUX François : Co-Président	VITECOQ Marion

Agent Saisonnier 2020

Nom	Prénom	Fonction	Statut	ETP
DEGEZ	Marie Lou	Chef d'équipe écogarde	CDD	0,3
BERRIN	Axel	Écogarde	CDD	0,3
DIETRICH	Richard	Écogarde	CDD	0,3
SABATIER	Florent	Écogarde	CDD	0,3

Agent Saisonnier 2021

Nom	Prénom	Fonction	Statut	ETP
BECK	Faustine	Garde forestière équestre	CDD	0,25
BOITEUX	Claire Marie	Garde forestière équestre	CDD	0,25
GRAVELLE	Marie	Garde forestière équestre	CDD	0,25
MARQUEZ	Noémie	Garde forestière équestre	CDD	0,25
BASSOL	Nicolas	Écogarde	CDD	0,33
BUREAU	Manon	Écogarde	CDD	0,33
CENTANNI	Sébastien	Écogarde	CDD	0,33
PAUMIER	Jean-Marc	Écogarde	CDD	0,33



Nom	Prénom
CHERIFATI	YANN
DUARTE	PIERRE LOUIS
DUMONTEIL	HUGO ARNAUD
IGERSHEIM	EMILIE
LAOUADI	CELIA

Liste du personnel par pôle durant l'année 2020

Direction		Nom	Prénom	Fonction	Statut	ETP	
		VISIEDO	Régis	Directeur général des Services	Titulaire	0,70	
		VIANET	Régis	Directeur	CDI	0,15	
		HERITIER	Cécile	Assistante de direction	CDI	0,55	
		GAL	Régine	Chef de projet	CDI	0,97	
Sous direction	Pôle	Nom	Prénom	Fonction	Statut	ETP	
Administration générale et ressources	Administration générale	DURIF VARAMBON	Pascale	Adjointe de direction, Chef de pôle	Titulaire	1	
		ABBES	Régine	Agent administratif d'accueil	PEC	0,25	
		BLANC	Magalie	Assistante de gestion	CDD	1	
		BRIFFAUD	Clémentine	Assistante de gestion	CDD	0,04	
		CHARITOS	Sophie	Chargée de gestion administrative	Titulaire	1	
		MALATRASI	Alice	Chargé des marchés et de la commande publique	Titulaire	0,8	
		MERCIER	Marjorie	Agent administratif d'accueil (2/5)	Titulaire	0,4	
		PERRIN	Régine	Assistante de gestion	CDI	1	
		RYCKELYNCK	Virginie	Assistante de gestion administrative et financière	Titulaire	0,6	
	COVIN	Andrea	Agent administratif d'accueil	Titulaire	1		
		Cellule technique	CHENOUIFI	Said	Agent technique	Titulaire	1
			PANDO	David	Agent de maintenance	Titulaire	1
			JALABERT	Frédéric	Agent de gestion des espaces naturels	Titulaire	1
			MICELLI	Fabian	Agent de gestion des espaces naturels	Titulaire	1
	Patrimoine et territoire	Patrimoine, culture et vie locale	ROUQUETTE	Estelle	Adjointe de direction, Chef de pôle	CDI	1
			AVON	Cindy	Agent d'accueil et de médiation culturelle	CDD	0,02
			BREMOND	Christelle	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	0,58
			CERVILLA	Muriel	Chef de projet	CDI	1
CRiado			Agnès	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	0,87	
FOUCQUETEAU			Christian	Agent d'accueil et de surveillance	PEC	0,60	
JAUSSAUD			Anne Marie	Agent d'accueil et diffusion d'info	CDD	0,36	
PILLAI			Rita	Agent d'accueil et diffusion d'info	PEC	0,60	
SANTICOLI			Jean-Jacques	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	1	
TINDILLE			Anne	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	1	
		Évaluation, connaissance et valorisation du territoire	BRIFFAUD	Jean-Christophe	Chef de pôle	Titulaire	1
			ISENMANN	Philippe	Chargé de mission	CDI	1
			MERCIER	Marjorie	Chargé de la documentation et de l'information (3/5)	Titulaire	0,6
			FAURE	Julien	Chargé de mission	CDI	1

Sous direction	Pôle	Nom	Prénom	Fonction	Statut	ETP
Ressources naturelles et développement local	Eau et développement rural	BOU	Laure	Adjointe de direction, Chef de pôle	Titulaire	0,8
		GRANIER	Marie	Chargé de mission	Titulaire	0,43
		JOUVENEL	Aurélien	Chargé de mission	Titulaire	1
		PUECH	Magalie	Chargé de mission	CDD	1
		SCHAEFFER	Lucie	Chargé de mission	CDD	0,75
		VADON	Anne	Chargé de mission	CDI	0,25
	Biodiversité et patrimoine naturel	ARNASSANT	Stéphan	Chef de pôle	Titulaire	1
		COLET	Léna	Technicienne Ecogarde marin LIFE MarHa	CDD	0,45
		GRILLAS	Célia	Chargé de mission	CDD	0,45
		MONCOURTOIS	Cécile	Chargé de mission	CDD	1
		LOUCHE-MAROBIN	Delphine	Chargé de mission	Titulaire	1
		ORY	Vanessa	Écogarde marin	CDD	0,2
		PLOTEAU	Gaetan	Chargé de mission	CDD	1
		SCHAEFFER	Lucie	Chargé de mission	CDD	0,25
	Gestion des terrains naturels	HEMERY	Gaël	Chef de pôle	CDI	0,75
		BEAUCLAIR	Guewen	Garde gestionnaires	CDD	0,25
		CATALA-MALKAS	Lydie	Chargée d'animation et de suivis des espaces naturels	Titulaire	1
		CEYTE	Sylvain	Garde gestionnaires	Titulaire	1
		DEGEZ	Marie Lou	Coordination des suivis scientifiques		0,33
		ESPOSITO	Agnès	Agent d'accueil et de sensibilisation	Titulaire	0,75
		FACCHIN	Gisèle	Agent d'accueil et de sensibilisation	PEC	0,45
		MAYER	Marie Éléonore	Coordination des suivis scientifiques	CDD	0,41
		PARMENTIER	Cécile	Agent d'accueil et diffusion d'info	Contractuelle	0,04
		POULET	Laetitia	Garde gestionnaires	Titulaire	0,8
		RIGAUD	Patrick	Technicien des espaces naturels	Stagiaire FPT	1
		TETREL	Claire	Coordination des suivis scientifiques	Titulaire	0,42
VIALET		Emmanuel	Chargée d'animation et de suivis des espaces naturels	Titulaire	1	
YOUSSEF		Nadine	Agent d'accueil et de sensibilisation	Titulaire	0,5	

Nom	Prénom
BOSSIS NICOL	Joséphine
ELIE RAGOBERT	Bastien
HEGEDUS	Julie
LESCOUPLE	Julie

Liste du personnel par pôle durant l'année 2021

Direction		Nom	Prénom	Fonction	Statut	ETP	
		VISIEDO	Régis	Directeur général des Services	Titulaire	1	
		MORNAS	Jennifer	Assistante de direction	Titulaire	0,375	
		GAL	Régine	Chef de projet	CDI	0,97	
Sous direction	Pôle	Nom	Prénom	Fonction	Statut	ETP	
Administration générale et ressources	Administration générale	DURIF VARAMBON	Pascale	Adjointe de direction, Chef de pôle	Titulaire	1	
		BLANC	Magalie	Assistante de gestion	Titulaire	1	
		CHARITOS	Sophie	Chargée de gestion administrative	Titulaire	1	
		COVIN	Andrea	Agent administratif d'accueil	Titulaire	0,8	
		IPSILANTI	Émilie	Agent administratif d'accueil		0,25	
		LIMOZIN	Faustine	Chargé des marchés et de la commande publique	CDD	0,58	
		MERCIER	Marjorie	Agent administratif d'accueil (2/5)	Titulaire	0,5	
	PERRIN	Régine	Assistante de gestion	CDI	1		
	Cellule technique	CHENOUIFI	Said	Agent technique	Titulaire	1	
		JALABERT	Frédéric	Agent de gestion des espaces naturels	Titulaire	1	
		MICELLI	Fabian	Agent de gestion des espaces naturels	Titulaire	1	
		PANDO	David	Agent de maintenance	Titulaire	1	
	Patrimoine et territoire	Patrimoine, culture et vie locale	ROUQUETTE	Estelle	Adjointe de direction, Chef de pôle	CDI	1
			BREMOND	Christelle	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	0,8
			CERVILLA	Muriel	Chef de projet	CDI	1
			CHEVALLIER	Guillaume	Agent d'accueil et diffusion d'info	CDD	0,5
CRIADO			Agnès	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	1	
FOUCQUETEAU			Christian	Agent d'accueil et de surveillance	PEC	0,6	
PILLAI			Rita	Agent d'accueil et diffusion d'info	PEC	0,60	
SANTICOLI			Jean-Jacques	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	0,58	
TINDILLE			Anne	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	1	
VIDAL		Katia	Agent d'accueil et de médiation culturelle	PEC	0,3		
Évaluation, connaissance et valorisation du territoire		BRIFFAUD	Jean-Christophe	Chef de pôle	Titulaire	1	
		ISENMANN	Philippe	Chargé de mission			
	FAURE	Julien	Chargé de mission				

Liste du personnel par pôle durant l'année 2021

Sous direction	Pôle	Nom	Prénom	Fonction	Statut	ETP
Ressources naturelles et développement local	Eau et développement rural	BOU	Laure	Adjointe de direction, Chef de pôle	Titulaire	0,4
		BENCHEIKH	Sirine	Chargé de mission	CDD	0,67
		JOUVENEL	Aurélien	Chargé de mission	Titulaire	1
		LACOMBE	Rémy	Chargé de mission	CDD	0,92
		MATHIEU	Dorine	Chargé de mission	CDD	1
		PUECH	Magalie	Chargé de mission	CDD	1
		VADON	Anne	Chargé de mission	CDI	0,6
	Biodiversité et patrimoine naturel	ARNASSANT	Stéphan	Chef de pôle	Titulaire	1
		COLET	Léna	Écogarde marin	CDD	1
		LOUCHE-MAROBIN	Delphine	Chargé de mission	Titulaire	1
		MONCOURTOIS	Cécile	Chargé de mission	CDD	6
		PLOTEAU	Gaetan	Chargé de mission	CDD	1
		SCHAEFFER	Lucie	Chargé de mission	CDD	1
	Gestion des terrains naturels	HEMERY	Gaël	Chef de pôle	CDI	0,375
		CATALA-MALKAS	Lydie	Chargée d'animation et de suivis des espaces naturels	Titulaire	1
		CEYTE	Sylvain	Garde gestionnaires	Titulaire	1
		DEGEZ	Marie Lou	Coordination des suivis scientifiques	CDD	1
		ESPOSITO	Agnès	Agent d'accueil et de sensibilisation	Titulaire	0,75
		FUENTES	Tatiana	Technicien des espaces naturels	CDD	0,46
		MONTION	Grégoire	Technicien des espaces naturels	CDD	0,46
		POULET	Laetitia	Garde gestionnaires	Titulaire	0,8
		RIGAUD	Patrick	Technicien des espaces naturels	Stagiaire FPT	1
SEGUIER		Élodie	Agent d'accueil et de sensibilisation	PEC	0,75	
VIALET		Emmanuel	Chargée d'animation et de suivis des espaces naturels	Titulaire	1	
YOUSSEF	Nadine	Agent d'accueil et de sensibilisation	Titulaire	0,5		



Rapport d'activité 2020-21 du Parc naturel régional de Camargue

Directeur de la publication : Anne CLADIUS-PETIT

Responsable de la rédaction : Estelle ROUQUETTE

Analyse et synthèse des données : Jean-Christophe BRIFFAUD

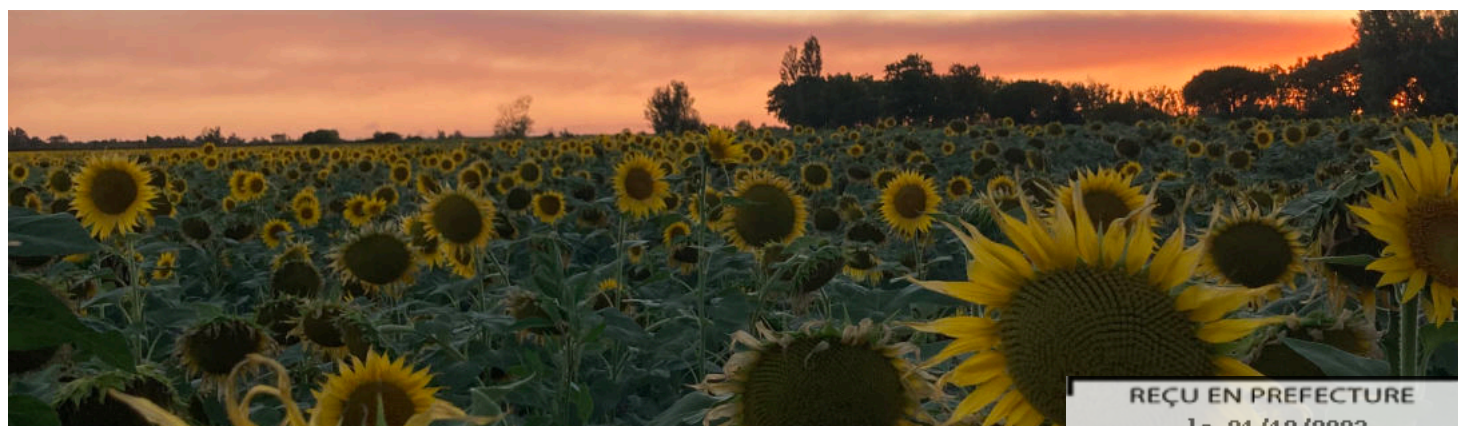
Rédaction : responsable des opérations, Jean-Christophe BRIFFAUD

Mise en page : Jean-Christophe Briffaud

Source des données :

- Responsable des opérations
- Pôle administratif (budget, ressources humaines)
- Logiciel EVA
- Système d'information territorial mutualité (SIT des PNR Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Site internet du Parc

Octobre 2021



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Crédits photographiques

pour les pages comportant plusieurs images, les références s'articulent de haut en bas et de gauche à droite

Les crédits photos pour les photographes hors Parc Naturel Régional de Camargue sont mentionnés sous leur photo

Pour le personnel du parc ou mission pour le Parc Naturel Régional de Camargue :

© P. Louisy : couverture a, 32a, 33 a, page de garde

Stephan ARNASSANT : 62 b, 63 b, 64abc

Perrine BARRIOL : 74a

Jean Christophe Briffaud BRIFFAUD : 60 a, 63 ac

Sylvain CEYTE : 18 b, 19a, 20a, 22 b, 23a, 24 c

Célia GRILLAS : 42a

Julien FAURE : 58a, 59a, 60a

Laetitia POULET : 28a, 28bc, 29a, 30a

Delphine MAROBIN-LOUCHE : 32 c, 35 b

Dorine MATHIEU : 46 a, 58b

Cécile MONCOURTOIS : 36 b, 38a

Magalie PUECH : 16 b

Gaétan PLOTEAU : 40a, 40 b, 41a

Patrick RIGAUD : 16 a, 17a

Estelle ROUQUETTE : 48 a, 53a

Lucie SCHAEFFER : 42 b, 43 ab, 48 b

Anne VADON : 49a

Emmanuel VIALET : 24 a, 24 b, 25a

Parc Naturel Régional de Camargue : 20 b, 21 a, 28 a, 28def, 30 b, 52 a, 55 a, 56ab, 57a, 65a

Retrouvez ce rapport d'activité en téléchargement sur le site internet du Parc

Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty

13200 Arles

Tel. 04-90-97-10-40

Mail : secretariat@parc-camargue.fr

www.parc-camargue.fr

www.pnrpaca.org

www.idees-de-camargue.fr

www.facebook.com/parc.naturel.regional.camargue

www.facebook.com/parcnaturelregionaldecamargue

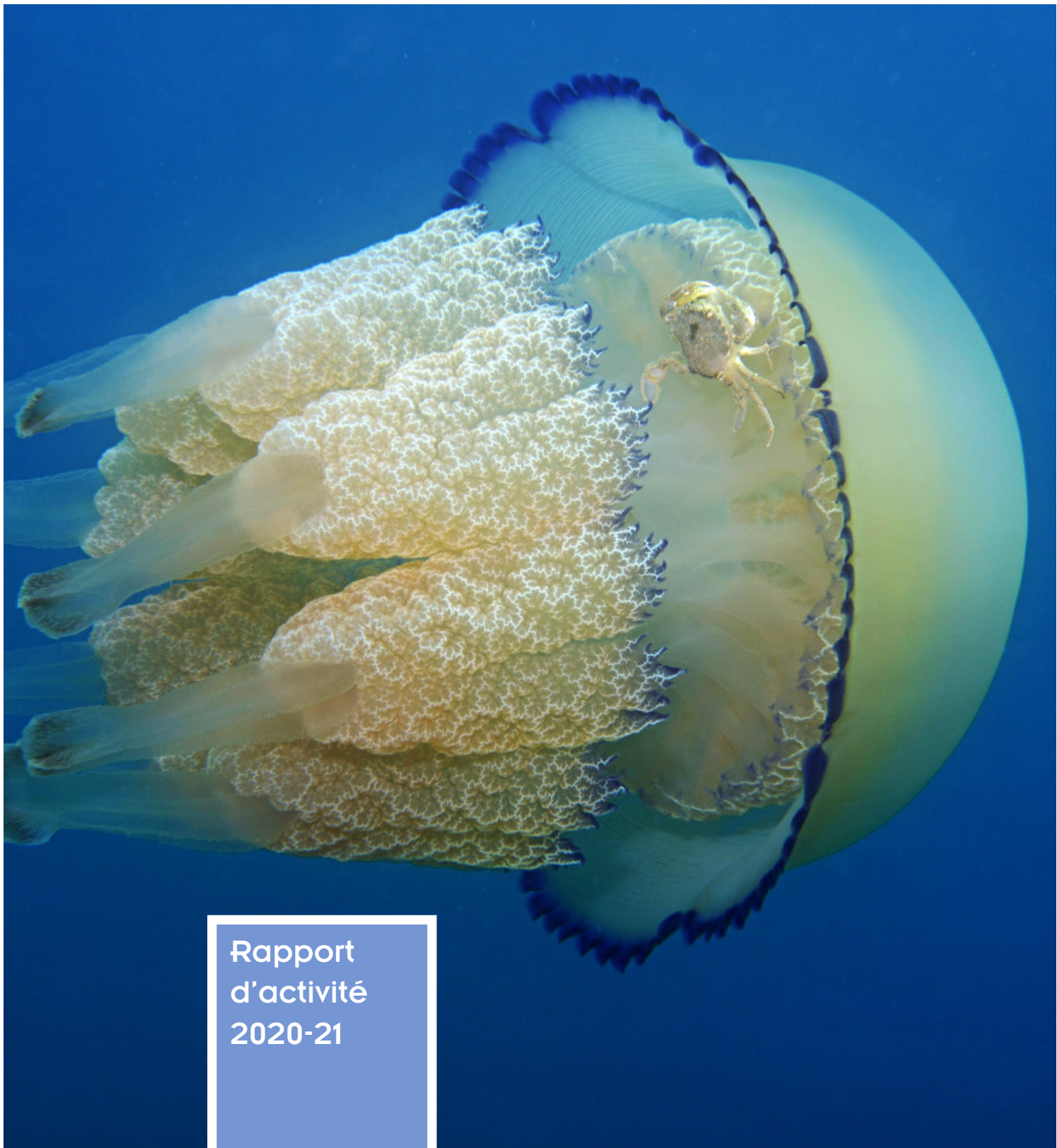
Avec la participation financière de la
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-2 023 12 19-CS_2023_107



Rapport
d'activité
2020-21

Parc naturel
régional
de Camargue



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com